

1996



RAPPORT ANNUEL



BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT  
L'institution financière de l'Union européenne



# LA MISSION DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI a pour mission de favoriser la réalisation des objectifs de l'Union européenne en accordant des financements à long terme en faveur d'investissements viables.

- **La BEI est au service de l'Union**

La BEI a été créée par le Traité de Rome. Ses actionnaires sont les Etats membres, dont les Ministres des finances constituent son Conseil des gouverneurs.

- **La Banque offre des services à valeur ajoutée**

- Grâce à son évaluation et à son suivi des projets et programmes d'investissement :

Pour recevoir son appui, les projets et programmes doivent être viables dans quatre domaines essentiels : économique, technique, environnemental et financier. Chaque projet d'investissement est soigneusement évalué et suivi jusqu'à son achèvement.

- Grâce à son financement :

Par ses opérations de prêt et sa capacité à attirer d'autres concours financiers, la Banque permet d'élargir les possibilités de financement. Par ses emprunts, elle favorise le développement des marchés financiers à travers l'Union.

- **La BEI offre des conditions de premier ordre**

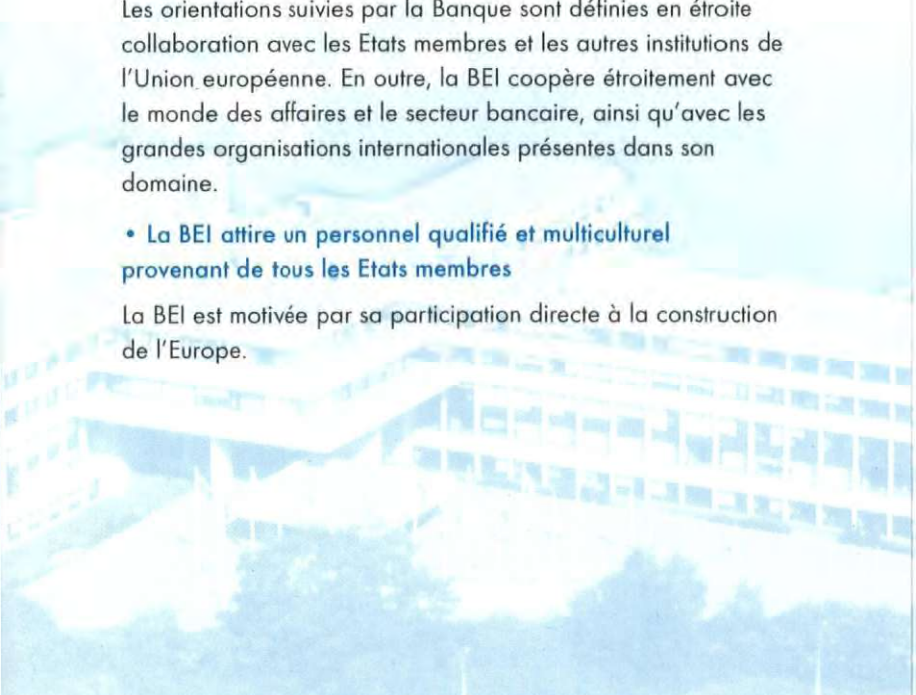
La solidité financière de la Banque vient de la force et de l'engagement de ses actionnaires, de son indépendance professionnelle et de ses réussites passées. Elle autorise les meilleures conditions d'emprunt, dont la BEI fait profiter les destinataires de ses prêts.

- **La BEI associe d'autres partenaires à son action**

Les orientations suivies par la Banque sont définies en étroite collaboration avec les Etats membres et les autres institutions de l'Union européenne. En outre, la BEI coopère étroitement avec le monde des affaires et le secteur bancaire, ainsi qu'avec les grandes organisations internationales présentes dans son domaine.

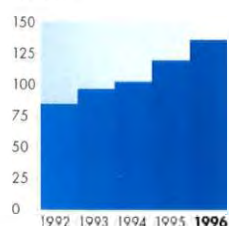
- **La BEI attire un personnel qualifié et multiculturel provenant de tous les Etats membres**

La BEI est motivée par sa participation directe à la construction de l'Europe.



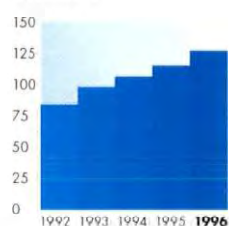
## CHIFFRES CLES

### Bilan



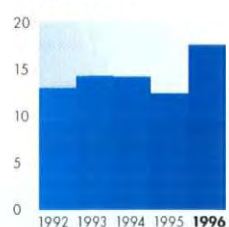
Progression confirmée du bilan :  
5,9% en 1995 et 14,4% en 1996

### Encours



L'encours des prêts atteint  
204% du capital souscrit

### Ressources



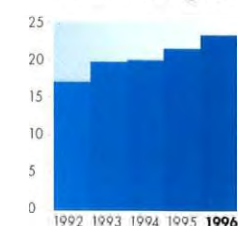
La BEI confirme sa position au 1er rang  
mondial des emprunteurs multilatéraux

Nota : les montants de ces graphiques  
sont exprimés en milliards d'écus.

(en millions d'écus)

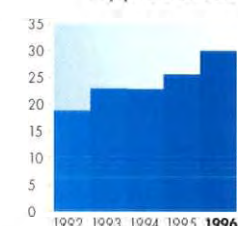
	1996	1995
<b>Contrats signés</b>	<b>23 240</b>	<b>21 408</b>
Dans l'Union européenne	20 946	18 603
A l'extérieur de l'Union européenne	2 294	2 805
- Afrique, Caraïbes, Pacifique	396	430
- Afrique du Sud	56	45
- Méditerranée	681	1 038
- Europe centrale et orientale	1 116	1 005
- Amérique latine, Asie	45	288
<b>Prêts approuvés</b>	<b>30 004</b>	<b>25 664</b>
Dans l'Union européenne	27 322	23 071
A l'extérieur de l'Union européenne	2 705	2 593
<b>Versements effectués</b>	<b>20 394</b>	<b>16 881</b>
Sur ressources propres	20 265	16 749
Sur d'autres ressources	129	132
<b>Ressources collectées</b>	<b>17 553</b>	<b>12 395</b>
En monnaies communautaires	16 078	10 774
En monnaies non communautaires	1 475	1 622
<b>Encours</b>		
Prêts sur ressources de la Banque	126 621	114 636
Garanties	392	390
Financements sur ressources budgétaires	3 044	3 492
Emprunts à long, moyen et court terme	96 649	87 079
<b>Réserves et résultats de l'exercice</b>	<b>13 320</b>	<b>12 177</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>135 721</b>	<b>118 724</b>
<b>Capital souscrit au 31.12.</b>	<b>62 013</b>	<b>62 013</b>
Dont versé et à verser	4 652	4 652
<i>Effectifs de la Banque</i>	<i>948</i>	<i>897</i>

### Contrats signés



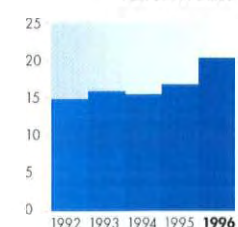
Pour la deuxième année consécutive,  
une forte croissance des résultats

### Approbations



Les approbations de l'exercice atteignent  
pour la première fois 30 milliards

### Versements



Le total des versements effectués en 1996  
enregistre une progression de 20,9%

# RAPPORT ANNUEL



BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

ISBN 92-827-9944-1  
Rédaction achevée le 1<sup>er</sup> avril 1997

# 39ÈME RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT



	Pages
<b>La mission de la BEI</b>	
<b>Message du Président</b>	5
<b>La BEI, l'institution financière de l'Union européenne</b>	7
1996 : Vue d'ensemble	7
La BEI au service des objectifs de l'Union européenne	8
<b>Les financements dans l'Union européenne</b>	18
Présentation par objectif de politique communautaire	22
<b>Les financements à l'extérieur de l'Union européenne</b>	36
Afrique, Caraïbes, Pacifique	37
Afrique du Sud	39
Pays méditerranéens	39
Pays d'Europe centrale et orientale	43
Amérique latine et Asie	45
<b>Les ressources empruntées</b>	46
Les opérations d'emprunt sur les marchés financiers	47
Gestion des liquidités	57
<b>Les organes de décision et le fonctionnement de la BEI</b>	58
Les organes de décision	59
Le fonctionnement et la structure des services	63
<b>Les résultats de l'exercice et les comptes annuels</b>	68
Bilan et états financiers	70
Rapport des réviseurs comptables externes	88
Déclaration du Comité de vérification	89
<b>Annexes</b>	
Présentation géographique des prêts	
- dans l'Union européenne	90
- à l'extérieur de l'Union européenne	106
Tableaux statistiques	112



## MESSAGE DU PRESIDENT

Alors que nous approchons de la phase décisive de la préparation à l'union économique et monétaire, la Banque européenne d'investissement a, en 1996, continué d'apporter un soutien concret et substantiel en faveur de l'intégration économique européenne, accordant plus de 23 milliards d'écus de prêts - dont 90 % dans l'Union - qu'elle a financés en lançant des émissions obligataires sur les marchés internationaux des capitaux pour l'équivalent de plus de 18,5 milliards d'écus.

Institution de l'Union et au premier rang mondial des emprunteurs non souverains, la BEI est pleinement engagée dans la préparation du passage à la monnaie unique. Elle a été la première, suite aux décisions du sommet de Madrid, à lancer - en février 1996 - un emprunt assorti d'une clause de conversion de 1 écu pour 1 euro, opération suivie, 11 mois plus tard, du lancement de la toute première émission en euro. De plus, son programme d'émissions euro-confluentes dans les différentes monnaies de l'Union, destinées à être relibellées en euro, contribue dès à présent à l'émergence progressive d'un marché de l'euro liquide et étoffé.

La contribution de la Banque au succès de l'Union économique et monétaire est également attestée par la nature de ses activités de prêt. En 1996, plus des deux tiers des prêts de la BEI dans l'Union ont servi à financer des projets situés dans les régions défavorisées. Dans le même temps, la Banque a engagé plus de 6 milliards d'écus en faveur des réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et de télécommunication, facteur décisif du désenclavement et de l'élimination progressive des disparités régionales. La Banque demeure le principal bailleur de fonds pour ces réseaux qui, depuis 1993, ont bénéficié de sa part de quelque 33 milliards d'écus pour des investissements représentant trois fois ce montant.

La Banque a aussi continué en 1996 à promouvoir des investissements à l'appui d'autres objectifs prioritaires de l'Union européenne. Plus des deux tiers de ses prêts ont servi à financer des investissements intéressant la protection de l'environnement, l'approvisionnement en énergie, la compétitivité de l'industrie, ou le soutien des petites et moyennes entreprises (PME). Les prêts en faveur de ces dernières, accordés par l'intermédiaire de près de 130 banques et institutions financières de tous les pays membres de l'Union, ont contribué au financement de plus de 11 000 investissements de petite et moyenne dimension dans le secteur productif. C'est là une excellente illustration de la coopération de plus en plus poussée entre la BEI et le secteur bancaire. Afin de maximiser l'impact de ses financements à long terme, la Banque s'appuie désormais, pour près de la moitié de ses opérations, sur une collaboration étroite avec les banques,



agissant souvent comme catalyseur dans la mise sur pied de montages financiers efficaces et adaptés aux besoins des projets qu'elle soutient.

En accordant en 1996 2,3 milliards d'écus de prêts à l'extérieur de l'Union, dont 1,1 milliard en Europe centrale et orientale, la Banque a épuisé la totalité des montants prévus au titre des mandats et venus à échéance à la fin de l'année. La nouvelle génération de mandats, approuvés par le Conseil ECOFIN en janvier 1997, porte à plus de 7 milliards d'écus le volume des prêts à engager d'ici janvier 2000 en Europe centrale et orientale, dans les pays tiers du Bassin méditerranéen, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé, en Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine. La Banque est ainsi en bonne position pour intensifier sa contribution au développement

de ces pays partenaires de l'Union. En outre, elle mettra prochainement en oeuvre un nouveau mécanisme de « préadhésion », pour les pays d'Europe centrale et orientale qui ont entamé des négociations officielles avec l'Union en vue de leur adhésion, leur permettant de tirer profit de l'assise financière de la BEI pour préparer leur intégration dans l'Union.



A l'heure où la Banque entre dans sa quarantième année d'activité, sa contribution à l'intégration européenne continue de s'appuyer sur une structure financière solide et un portefeuille de projets de premier ordre. Forte de l'appui de ses instances dirigeantes, de la compétence et de l'engagement de son personnel et de l'expérience acquise en participant à de nombreux projets d'investissement

de grande envergure à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union, la BEI veillera, comme par le passé, à adapter ses produits et ses interventions aux exigences et aux attentes de la construction européenne garante de stabilité et de bien-être pour les sociétés de notre continent.

Sir Brian Unwin,  
Président de la BEI et de son Conseil d'administration

# LA BEI, L'INSTITUTION FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE



1996 : VUE D'ENSEMBLE

*Institution financière de l'Union européenne, la BEI a pour mission de contribuer par ses prêts à long terme à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale de ses pays membres.*

- En dehors de l'Union, elle met en œuvre les volets financiers des accords conclus dans le cadre des politiques européennes d'aide et de coopération au développement.
- A cette fin, la BEI emprunte sur les marchés des capitaux d'importants volumes de fonds qu'elle oriente, aux meilleures conditions, vers le financement d'investissements conformes aux objectifs de l'Union.

En 1996, dans un environnement marqué par la volonté d'instaurer en Europe un cadre macro-économique favorable à l'Union économique et monétaire, la Banque européenne d'investissement a développé son activité, accordant des prêts pour un **montant total de 23,2 milliards d'écus** <sup>(1)</sup> contre 21,4 milliards au cours de l'exercice précédent.

Tout au long de l'année, la BEI a été particulièrement présente sur les marchés des capitaux. Autorisée à lever 18,6 milliards, elle a lancé **123 opérations d'emprunt** dans 22 monnaies différentes, réalisant une collecte de 17,6 milliards (12,4 milliards en 1995) ; elle a ainsi amplifié son rôle d'intermédiaire et de transformateur financier coopérant étroitement avec la communauté bancaire européenne. Parmi les opérations lancées en 1996 figure notamment le premier emprunt en écu comportant une clause explicite de remboursement en euro sur la base de la parité 1 écu pour 1 euro.

Cet accroissement du niveau d'activité démontre la capacité de la BEI à soutenir puissamment les priorités et les objectifs de l'Union. Par ailleurs, elle contribue à la préparation de l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Le volume des emprunts et des prêts confirme la BEI au premier rang des institutions multilatérales de financement.

**Les contrats signés** intéressent pour 20,9 milliards -montant en progression de 12,6 %- des projets situés dans l'Union européenne, en faveur notamment du développement régional -qui attire 70 % des concours-, des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie et de projets environnementaux. Enfin, la Banque s'est particulièrement attachée à développer ses interventions dans les nouveaux pays membres.

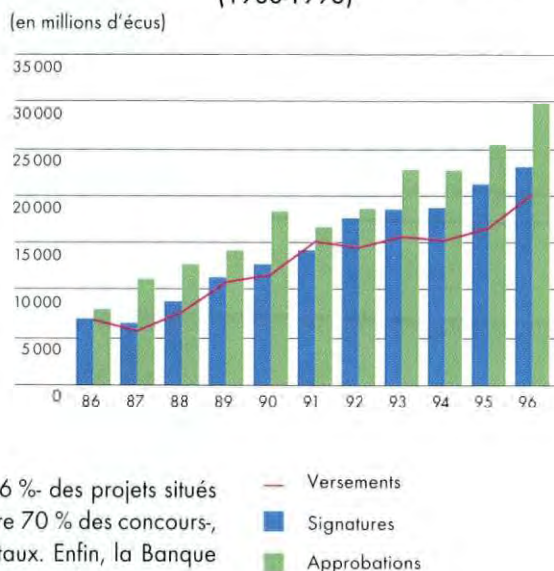
L'activité à l'extérieur de l'Union a été influencée par le processus de renouvellement des mandats par les instances de l'Union et, dans certaines régions, par un climat pesant sur le niveau d'investissement. Elle atteint 2,3 milliards, épuisant globalement les montants des mandats venus à expiration au cours de l'exercice.

Les **versements**, en forte progression, s'élèvent à 20,4 milliards (+ 21 %), dont 19,1 milliards dans les pays membres.

Les quelque 250 projets d'investissement, évalués par les équipes de la Banque en 1996, ont permis d'enregistrer, pour la deuxième année consécutive, une forte croissance des **approbations** qui atteignent 30 milliards. Le stock des **projets approuvés en instance de signature** connaît, de ce fait, un accroissement significatif passant de 22,6 milliards fin 1995 à 30 milliards.

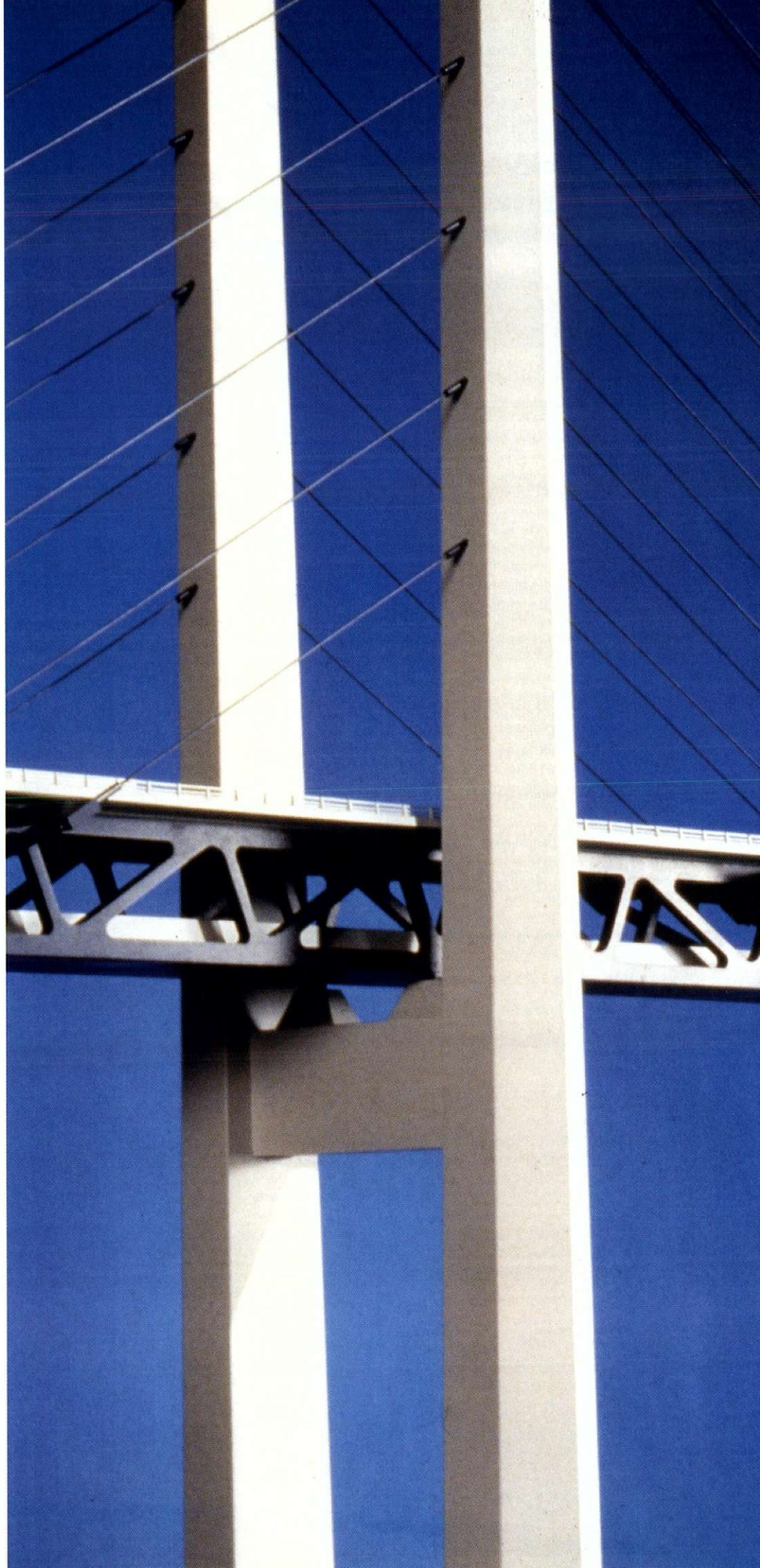
Fin 1996, l'**encours des prêts** sur ressources propres était de 126,6 milliards, soit 204 % du capital souscrit. L'**encours total des emprunts** s'élevait à 96,6 milliards. Le **total du bilan**, en augmentation de 14,4 %, s'établissait à 135,7 milliards.

Versements, contrats signés et projets approuvés  
(1986-1996)



(1) Sauf indication contraire, les données de ce rapport sont exprimées en écus, arrondies au million.

AU SERVICE DE  
L'UNION  
EUROPEENNE



## La BEI ... au service des objectifs de l'Union européenne

*La volonté, confirmée par les Conseils européens successifs, de réussir le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire et l'introduction de l'euro à partir du 1er janvier 1999, a profondément marqué le cadre de référence des politiques économiques et financières de l'Union et de ses Etats membres.*

*Le Conseil européen de Dublin, les 13 et 14 décembre 1996, a pu entériner l'accord politique sur l'ensemble des éléments nécessaires à l'introduction de la monnaie unique : le cadre juridique de l'utilisation de l'euro ; le pacte de stabilité et de croissance ; la structure du nouveau mécanisme de change pour les Etats membres qui, dans une première phase, ne participeraient pas à la zone euro. Ce Conseil européen a également confirmé le calendrier pour l'aboutissement de la Conférence intergouvernementale et le début des négociations, six mois plus tard, avec les pays ayant vocation à adhérer à l'Union. Ces évolutions offrent à la fois les perspectives d'un approfondissement et d'un élargissement de l'Union.*

Partenaire essentiel de la construction européenne par sa mission spécifique, son expérience et son professionnalisme, la BEI a confirmé sa capacité à contribuer pleinement aux ambitions et objectifs de l'Union.

Par ses financements à long terme, la Banque soutient la réalisation d'investissements de qualité qui favorisent une croissance équilibrée et une meilleure intégration des régions européennes, ainsi qu'un renforcement de la compétitivité industrielle. Son action vise en premier lieu le bien-être et le progrès des citoyens de l'Union.

Acteur engagé de l'édification européenne, la BEI participe à la préparation et l'exécution de nombre de décisions de politiques communautaires.

Dans ce contexte, le Président de la BEI a présenté les points de vue de la Banque lors de sessions du Conseil de l'Union, apportant aux débats la connaissance des réalités économiques et l'expertise acquises par le financement de projets d'envergure dans une large gamme de secteurs économiques. Il en fut particulièrement ainsi sur les questions touchant à la réalisation des réseaux transeuropéens, au renouvellement des mandats et à la nouvelle définition du niveau des garanties communautaires pour les opérations à l'extérieur de l'Union.

Afin d'intensifier et de mieux structurer l'information des élus européens, une rencontre, désormais instituée sur un rythme annuel, a été menée avec le Parlement européen sous la responsabilité de sa Commission économique et monétaire et en liaison avec les autres commissions intéressées, sur les politiques de prêt et les développements envisagés de l'activité de la BEI. Cet échange de vues prolonge et intensifie les contacts instaurés de longue date entre les membres du Comité de direction et les commissions parlementaires plus directement concernées par l'activité de la Banque.

De nombreuses réunions de coordination et de programmation ont également été menées avec des représentants de la Commission européenne, tant au niveau du Comité de direction qu'à celui des services. Cette coopération inter-institutionnelle, de même que les contacts bilatéraux entretenus par la Banque avec les autorités de ses pays membres, lui permettent d'orienter et de structurer au mieux ses interventions au service des objectifs de l'Union européenne.

*Un acteur  
de premier plan de  
l'intégration  
européenne...*

L'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire (UEM) et l'introduction de la monnaie unique marquent une étape décisive de l'intégration européenne et un changement important dans l'environnement de la BEI. Banque et institution de l'Union, la BEI sera profondément impliquée par le passage à la troisième phase de l'UEM, au soutien de laquelle elle est désormais pleinement engagée par ses opérations d'emprunt et de prêt.

Cette contribution à la réussite de la monnaie unique découle directement de la mission de la Banque et prolonge son action en faveur d'un développement régional équilibré et d'une cohésion renforcée au sein de l'Union.

Première institution multilatérale de financement par le volume de ses emprunts et de ses prêts, la BEI est bien placée pour appuyer l'introduction de l'euro, tirer avantage des opportunités offertes et affronter les défis liés à cette étape majeure de la construction européenne. La BEI a été le premier emprunteur non souverain à s'engager explicitement à convertir en euro, à la parité de 1 écu pour 1 euro, l'encours de sa dette libellée en écu, dès l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'UEM.

Le Conseil européen de Dublin de décembre 1996 a définitivement confirmé le cadre général des politiques économiques et financières de l'Union et de l'ensemble des Etats membres. Le cadre juridique de l'utilisation de l'euro procure au marché les indications nécessaires et permet de préparer à temps le passage à la monnaie unique. Le pacte de stabilité et de croissance, en veillant à ce que les finances publiques des Etats devant participer à la zone euro soient durablement saines, garantit la stabilité monétaire et facilite le maintien de taux d'intérêt bas, favorables à l'investissement, à la croissance et à l'emploi. La structure du nouveau mécanisme de change, enfin, permet d'encourager la participation de tous les Etats membres de l'Union européenne à la zone euro et de protéger le marché unique des incertitudes monétaires.

Le Parlement européen dans sa résolution sur l'Union économique et monétaire du 18 avril 1996 rappelle qu'une meilleure cohésion économique et sociale constitue l'objectif primordial de l'Union. Il reconnaît cependant que la réalisation de l'UEM peut accentuer, en un premier temps, les disparités entre les Etats membres de la zone euro et ceux qui n'y participent pas. Pour cette raison, le Parlement demande l'élaboration d'une stratégie intégrée de cohésion, visant tant la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire, que la politique régionale et l'ensemble des politiques communautaires concernées.

La nécessité de maintenir des politiques régionales et structurelles fortes, afin de faciliter une meilleure convergence entre les économies, a été confirmée à plusieurs reprises par le Conseil.

La diminution des investissements publics, prévisible pour respecter une certaine discipline budgétaire, compensée par l'augmentation des investissements privés ou de partenariats publics-privés à l'appui de projets d'infrastructure, renforcera le rôle de la BEI. Celle-ci possède déjà une expérience confirmée du financement de ces projets pour avoir mis sur pied, avec d'autres garants et intermédiaires, nombre de montages financiers rencontrant les besoins spécifiques de ces types de projets et de leurs promoteurs.

Pour répondre au mieux à sa vocation, la Banque continuera à développer son action dans les différents pays membres sans distinction de leur appartenance monétaire et adaptera, en tant qu'intermédiaire et transformateur financier, ses instruments de prêts et sa stratégie de collecte à ce nouvel environnement.

C'est ainsi que la Banque continuera à jouer, par ses emprunts, un rôle important dans le développement des marchés financiers et pour l'introduction de l'euro (voir pages 52 et 53).

... préparant le passage  
à l'Union économique  
et monétaire

Banque de l'Union, collectant annuellement de larges volumes de fonds, pour l'essentiel (92% en 1996) en monnaies communautaires, la BEI a vocation à devenir l'un des principaux émetteurs en euro, aux côtés des grands emprunteurs souverains. Elle met actuellement en place une stratégie d'emprunt permettant d'accélérer la constitution d'une masse critique d'opérations libellées en euro ou ayant vocation à être redénominées en euro à partir de 1999. Dans cette optique, la constitution d'une souche fongible et liquide d'opérations de référence sera favorisée par la conversion en euro de la dette des emprunts, déjà émis par la Banque, convertibles en cette monnaie et intéressant l'ensemble de la courbe de rendement.

.....

La Banque consacre l'essentiel de ses activités de prêts, -70 % en 1996- à la correction des déséquilibres régionaux. En 1996, les zones objectif 1 ont bénéficié de 49 % des financements en faveur du développement régional, 41 % étant concentrés sur les zones objectif 2, 5b ou 6, et 10 % concernent des projets multirégionaux (voir pages 24 et 25).

Dans le but d'optimiser l'impact conjugué des prêts et des subventions communautaires et de garantir une allocation optimale des ressources disponibles, la BEI tient à intensifier la coopération avec deux des grands instruments à finalité structurelle alimentés par des ressources budgétaires, FEDER et Fonds de cohésion.

Au cours de l'exercice écoulé, 20 % du total des financements de la Banque dans les zones éligibles à l'action structurelle ont concerné des cofinancements. En moyenne, le taux de cofinancement atteint 28 % pour la période 1989-1995.

Dans certains secteurs, la disponibilité de subventions communautaires permet d'accélérer la réalisation de projets, alors que pour d'autres, selon les termes du Premier rapport sur la cohésion, publié par la Commission fin 1996, « les activités de la BEI semblent avoir été limitées par la (trop) grande disponibilité des subventions de l'Union européenne ».

Parallèlement, la Banque continue à mettre en œuvre le mécanisme d'assistance financière instauré dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE), financé par le budget communautaire et les pays de l'Association européenne de libre échange qui participent à l'EEE. Avec un montant de 500 millions de subventions et des bonifications d'intérêt de 2 % sur des prêts de la BEI à hauteur de 1,5 milliard, ce mécanisme soutient -pour la période 1994 à 1998- des investissements des secteurs de l'environnement, des transports, de l'éducation et des PME en Grèce, au Portugal, dans l'île d'Irlande et les régions défavorisées d'Espagne. Fin 1996, la BEI avait utilisé la facilité pour les bonifications à raison de 52 % et alloué 58 % des subventions.

### *Le développement régional au centre des activités de la BEI*

La Banque participe également à l'action conjointe visant à soutenir l'initiative de paix et de réconciliation dans l'île d'Irlande. Les prêts globaux mis en place avec huit banques locales ont permis d'allouer, en 1996, quelque 120 millions en faveur de 233 PME des deux côtés de la frontière.

Enfin, dans le but de contribuer à la mise en place d'outils de financements innovants, la BEI a participé à la constitution du « Merseyside Special Investment Fund », qui couvre une des zones objectif 1 dans le nord-ouest du Royaume-Uni. Ce Fonds soutient, par des prêts et prises de participation, le développement de petites entreprises et de l'emploi en fédérant des financements locaux, des moyens provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) et des prêts de la BEI, ces derniers couverts par une garantie du Fonds européen d'investissement (FEI).

.....

La convergence, au sein de l'UEM et entre régions à l'intérieur et à l'extérieur de la zone euro, à opérer de pair avec un renforcement de la cohésion économique et sociale et une adaptation des politiques structurelles, doit, selon les vœux du Conseil européen de Florence, axer davantage les politiques structurelles sur la création d'emplois et privilégier, en coopération avec la BEI notamment, le soutien aux PME.

*Une action spécifique  
en faveur  
des petites entreprises*

La triple problématique de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, qui reste au cœur des priorités de l'Union européenne, amène les instances de l'Union à reconnaître unanimement le rôle crucial des petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, la Commission a défini, en avril 1996, un cadre de référence unique pour les actions en faveur des PME. Le renforcement de leur compétitivité est un des moyens les plus appropriés pour dynamiser le tissu productif et lutter contre le chômage.

C'est pourquoi, la BEI développe, depuis bientôt trente ans, des prêts globaux en partenariat avec quelque 130 banques et instituts financiers, bien au fait des réalités et besoins des entreprises.

Par ce mécanisme, illustration des principes d'additionnalité et de subsidiarité qui guident l'action de la BEI, celle-ci a réussi, en 1996, à canaliser 2,6 milliards pour plus de 11 000 investissements productifs de ce type d'entreprises, dont notamment celles créatrices d'emplois (voir page 35). Cette activité a permis de maintenir le soutien aux PME à un niveau élevé, stabilisant la forte hausse intervenue en 1995.

.....

De bonnes communications et des **réseaux transeuropéens** efficaces contribuent à la compétitivité de l'industrie, stimulent l'emploi et favorisent l'intégration des régions périphériques ou enclavées.

Le Conseil européen de Florence des 21 et 22 juin 1996 a salué l'importance des progrès obtenus dans ce domaine.

*Un appui continu aux  
Réseaux transeuropéens,  
l'infrastructure  
du XXI<sup>e</sup> siècle*

L'adoption de la directive sur l'interopérabilité des systèmes ferroviaires à grande vitesse, la publication d'une communication relative à une nouvelle stratégie maritime, ainsi que celle du livre blanc pour revitaliser les chemins de fer communaux et d'un programme d'action en faveur des transports combinés de marchandises

constituent autant d'étapes importantes dans l'élaboration et le perfectionnement du cadre réglementaire au niveau de l'Union.

Parallèlement, des efforts ont été poursuivis en vue de promouvoir des partenariats entre les secteurs privé et public. Sous la présidence de M. Neil Kinnock, membre de la Commission, s'est constitué, en septembre 1996, un groupe de travail à haut niveau, composé des représentants personnels des ministres européens des Transports, d'opérateurs des secteurs du transport, des industries d'équipement ainsi que des représentants des institutions financières européennes. La BEI y est représentée par son Vice-président chargé plus spécialement des questions de réseaux transeuropéens.

Les travaux de ce groupe portent sur l'élimination des obstacles financiers, juridiques et administratifs, qui freinent encore la réalisation des projets de réseaux transeuropéens de transport, notamment des projets prioritaires, et la constitution de partenariats public-privé.

La politique de libéralisation des télécommunications, élément-clé de la mise en place rapide de la société de l'information, a également connu des développements importants, avec, en particulier, l'adoption d'une directive qui fixe au 1<sup>er</sup> janvier 1998 l'ouverture complète de ce marché à la concurrence.

L'approbation, courant mai 1996, par le Conseil et le Parlement européen d'un ensemble d'orientations relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie a pour objectif de favoriser l'interconnexion, l'interopérabilité et le développement de ces réseaux ainsi que la mise en place du marché intérieur de l'électricité et du gaz.

Les priorités définies visent à raccorder les réseaux d'électricité et de gaz isolés aux réseaux interconnectés européens et à développer de nouvelles liaisons, tant entre pays membres qu'avec les pays tiers d'Europe et du bassin méditerranéen. Parallèlement, l'introduction du gaz naturel dans de nouvelles régions sera favorisée.

La BEI a maintenu son fort soutien en faveur du financement des infrastructures européennes de communication et de transport d'énergie en ligne avec sa mission et plus spécialement ses engagements pris à la suite des Conseils européens d'Edinbourg et d'Essen. En 1996, elle a accordé 10,7 milliards de prêts, dont 1,9 milliard pour les projets de RTE prioritaires (voir pages 27 et 28).

Pour le financement de ces projets, la BEI a mis en œuvre, chaque fois que nécessaire, les facilités offertes par son « guichet spécial RTE » (voir page 27) et elle coordonne son action avec les mécanismes structurels de l'Union -en particulier le Fonds de cohésion, et le Fonds européen de développement régional- qui apportent des contributions budgétaires aux réseaux transeuropéens.

Ayant instruit et participé au financement de tous les projets d'envergure européens, la BEI confirme le point de vue selon lequel les causes de retard pour ces projets sont principalement liées à des questions de planification et à des difficultés administratives. En règle générale, l'accès des secteurs public ou privé à des ressources d'emprunt ne constitue pas d'obstacle majeur à la réalisation des réseaux.

C'est seulement dans le cas où, en dépit d'avantages macro-économiques évidents, des projets présentent une faible rentabilité financière, que des contraintes liées à une limitation de ressources budgétaires peuvent constituer un frein à un développement plus dynamique de ces projets.

En Europe centrale et orientale, l'intégration croissante de ces pays et la perspective de l'élargissement de l'Union, font de l'extension des RTE un axe prioritaire de l'engagement de la BEI. Elle accorde une importance spéciale au financement de projets situés dans les neuf corridors de transport définis, en décembre 1994, par la Conférence pan-européenne de Crète et aux projets de télécommunication. Dans la conduite de son action dans cette région, la BEI a instauré une collaboration étroite avec le programme PHARE.

Dans le but de concilier croissance économique et protection de l'environnement, l'Union et ses Etats membres ont adopté depuis 20 ans plus de 200 directives visant à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, à mieux éliminer et recycler les déchets, à évaluer les risques liés à certains types de pro-

duction et, d'une manière générale, à protéger le milieu ambiant.

L'intégration des considérations environnementales dans les différentes politiques communautaires a été sensiblement renforcée par l'adoption, en 1993, du cinquième programme d'action « Vers un développement soutenable ». Son réexamen, intervenu en 1996, vise à concentrer ses activités sur des domaines prioritaires : la gestion de l'eau, le traitement intégré des déchets, en mettant l'accent sur la responsabilité du producteur, la qualité de l'air et la réduction des nuisances provoquées par les transports routiers.

Active dans tous ces secteurs, la BEI dispose de solides compétences acquises au fil des années dans l'ensemble des pays de l'Union ainsi que dans de nombreux pays tiers (voir pages 32 et 33). Au cours des cinq dernières années, elle a consacré en moyenne 30 % de ses interventions au financement de projets ayant la protection de l'environnement pour finalité première : la gestion des eaux et l'aménagement urbain ont représenté les deux tiers de ces engagements. Compte tenu de l'attention particulière que la Banque apporte à l'amélioration de la qualité de la vie, le niveau des interventions en faveur de la protection de l'environnement a vocation à se développer au cours des prochaines années.

En 1996, les aspects environnementaux ont également été inclus dans le dialogue structuré, mené avec les pays d'Europe centrale et orientale, dans le but de rapprocher les législations de ces pays aux normes communautaires et de préparer leur adhésion à l'acquis communautaire.

Guidée par le souci permanent de contribuer à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union au financement de projets à haut impact environnemental, la BEI a poursuivi et approfondi sa contribution à des initiatives et programmes au niveau régional ou international. Ainsi, le « Programme d'assistance technique pour l'environnement dans la Méditerranée » (METAP), institué conjointement en 1988 par la Banque mondiale et la BEI avec l'appui de la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour

*Depuis 1993, plus de 30 milliards de prêts en faveur des réseaux transeuropéens, pour des investissements totalisant 120 milliards*

*Concilier respect de l'environnement et croissance durable dans l'Union et ses régions limitrophes*

le Développement (PNUD), a permis, au cours des quatre derniers exercices, de financer une vingtaine d'études de faisabilité dans neuf pays. Ceux-ci ont contribué à définir ou réaliser des investissements d'un montant total proche de 1,7 milliard (voir page 40). La troisième phase offre le cadre à un engagement accru de la Banque.

Compte tenu des problèmes environnementaux pressants que connaît la mer Baltique, la BEI participe depuis 1992 au « Programme d'action conjoint » des pays riverains (voir RA 1995 page 44). La BEI continuera son support à une action coordonnée en matière environnementale. Le Programme conjoint a permis d'identifier pas moins de 132 sources majeures de pollution et d'élaborer des solutions viables pour dix d'entre-elles, désormais conformes aux normes communautaires en vigueur. La Banque est disposée à participer à des montages financiers, regroupant des prêts, des bonifications ainsi que des subventions nationales et communautaires, permettant une action d'envergure au niveau régional. Les aspects environnementaux seront pleinement intégrés dans les travaux du prochain Forum BEI qui se réunira à Stockholm en octobre 1997 (voir page 16).

Consciente de l'importance d'une information et d'une transparence accrues, la BEI a poursuivi sa série de rencontres annuelles avec des ONG de l'Union et des pays limitrophes, actives dans le domaine de la protection de l'environnement. Elle a en outre publié et distribué sur une large échelle ses « Principes d'actions en matière environnementale ».

.....

La coopération de l'Union avec les pays associés d'Europe centrale et orientale a enregistré des développements significatifs dans la perspective du prochain élargissement. En 1996, la Slovaquie, avec laquelle un accord européen a été signé, et la République tchèque ont demandé leur adhésion, portant ainsi à dix le nombre de pays formellement candidats à l'adhésion.

Le Conseil européen de Dublin s'est félicité de la mise en œuvre de la stratégie de pré-adhésion définie par les Conseils antérieurs d'Essen et de Madrid. Il a également confirmé le calendrier initial pour le début de ces négociations, six mois après la fin de la conférence intergouvernementale prévue pour juin 1997.

Par ailleurs, le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de la Baltique, réuni à Visby les 3 et 4 mai, a marqué son accord sur les propositions élaborées par la Commission, à la demande du Conseil européen de Madrid, en vue de renforcer la démocratie, la stabilité politique et le développement économique de cette région.

Les priorités de cette coopération régionale renforcée concernent : l'intégration des systèmes de transport et de télécommunication dans les réseaux transeuropéens, l'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité et le renforcement des mesures de protection de l'environnement.

La mise en œuvre de ces axes d'intervention correspondant aux domaines d'action prioritaires de la BEI, est de nature à renforcer le rôle de la Banque dans le processus d'intégration régionale et contribue à infléchir, voire renverser, la dégradation de l'environnement de la mer Baltique et des régions industrialisées limitrophes.

La Banque a soutenu la reconversion des pays d'Europe centrale et orientale et utilisé l'ensemble des enveloppes de prêts de 4,8 milliards dont elle avait accepté le mandat. Les financements soutiennent les efforts de réorientation et d'intégration des économies, notamment par la contribution à la réalisation de projets à caractère transfrontalier, prolongeant les réseaux transeuropéens et initiant des partenariats dans l'industrie. Le Président de la Banque a également présenté l'activité de la BEI et esquissé les évolutions futures lors de la rencontre annuelle des chefs de gouvernement des pays de l'Initiative pour l'Europe centrale et orientale, tenue à Graz les 8 et 9 novembre 1996.

L'enveloppe financière du nouveau mandat triennal (31.01.1997- 31.01.2000), permettra à la BEI d'approfondir son action par des prêts, bénéficiant d'une garantie communautaire, à hauteur de 3,5 milliards.

En outre, la Banque a répondu positivement à la suggestion du Conseil, formulée le 27 janvier 1997, visant la création par la BEI d'un mécanisme de préadhésion, doté de moyens substantiels et financé sur ressources propres, opérant sans la garantie communautaire couvrant les opérations à l'extérieur de l'Union. Ce mécanisme entrera en vigueur le plus tôt possible dans la perspective des adhésions futures.

**Europe centrale et orientale :**  
**de la transition vers**  
**l'économie de marché**  
**à la pré-adhésion**

L'action de la BEI dans la zone sera poursuivie en concertation et synergie avec les moyens financiers mis à disposition par les différents fonds et actions communautaires, notamment le programme PHARE, les apports d'instituts de financement des Etats de l'Union ainsi que de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

.....

En octobre 1996, le Conseil a adopté un document d'orientation précisant les positions de l'Union européenne en vue du soutien au processus de paix dans les Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie. Il rappelle notamment l'importance que l'Union attache à une application intégrale des accords de paix.

Le moment venu, la BEI participera, de concert avec les autres intervenants, à l'effort de reconstruction en concentrant ses ressources sur la réhabilitation des infrastructures de base.

.....

Au cours de l'année, l'Union et son institution financière, la BEI, ont mis en place l'ambitieux partenariat Euro-méditerranéen, défini par la Conférence de Barcelone fin 1995. Celui-ci comporte outre des aspects politiques, un important programme de partenariat économique et financier, appelé à préparer la mise en place progressive d'une vaste zone de libre-échange d'ici l'an 2010.

Outre l'organisation de conférences ministérielles, l'année 1996 a été marquée par l'adoption du règlement MEDA, définissant le cadre juridique des actions de coopération de l'Union menées avec les 12 partenaires méditerranéens. L'accord euro-méditerranéen avec le Maroc et la Tunisie a été signé et les négociations en vue d'un tel accord poursuivies avec l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, Israël et la Syrie.

Depuis la mise en place de la politique méditerranéenne rénovée, comportant un important volet financier horizontal, la BEI soutient l'émergence de nouvelles coopérations régionales, renforçant la stabilité dans l'ensemble de la zone. Les investissements financés concernent entre autres de nombreux projets énergétiques, de traitement des eaux, de communications et des partenariats industriels.

Afin d'encourager le développement du secteur privé et de promouvoir les co-entreprises entre opérateurs locaux et européens, la BEI met également en œuvre des concours sur capitaux à risques financés sur ressources budgétaires de l'Union. Soucieuse d'adapter cette intervention aux besoins du secteur productif et de contribuer à l'émergence d'un secteur bancaire local, capable de dynamiser le développement interne, la Banque a initié, en 1996, la création d'une société de capital risque au Maroc, tout comme elle a mis en place au Maroc, en Tunisie et à Chypre des instruments financiers ouverts à l'ensemble des secteurs bancaires de ces pays.

*En Méditerranée :  
un appui efficace  
à la mise en place  
d'un partenariat équilibré*

Elle compte poursuivre son engagement en faveur de la création et du développement de sociétés de capital-développement, de fonds d'investissements et de banques d'affaires, instruments financiers nouveaux pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, contribuant ainsi, dans son secteur d'activité, à la concrétisation de l'esprit de Barcelone.

Le nouveau mandat pour les douze pays tiers méditerranéens couvrant la période fin janvier 1997 à fin janvier 2000 permettra à la BEI de confirmer son action, initiée voici plus de 20 années, comme prêteur à long terme.

Globalement, les 2,3 milliards de prêts de ce mandat, assortis d'une garantie communautaire, permettront, avec l'assistance financière non remboursable de 3,4 milliards, décidée par le Conseil européen de Cannes pour la période 1995-1999, et les contributions financières bilatérales des Etats membres, de mettre en œuvre une coopération et une intégration plus poussées.

Le calendrier pour le début des négociations d'adhésion avec Chypre et Malte a été confirmé en juin par le Conseil européen de Florence. A la suite des élections législatives, le nouveau gouvernement maltais a choisi de mettre en attente la demande d'adhésion à l'Union.

L'entrée en vigueur de l'Union douanière entre l'Union européenne et la Turquie le 31 décembre 1995 et les nouvelles perspectives pour les relations entre ce pays et l'Union avaient amené la BEI à reprendre ses opérations en faveur de projets

« La Méditerranée :  
un espace pour le  
partenariat »

## FORUM BEI 1996

La nouvelle dynamique qui caractérise les relations entre les pays du pourtour méditerranéen depuis la Conférence de Barcelone a incité la BEI à faire du partenariat euro-méditerranéen le thème de son Forum 1996, tenu à Madrid le 24 et 25 octobre. Banque et institution financière de l'Union européenne, elle a un rôle important à jouer dans le développement d'une coopération régionale fructueuse et la réalisation d'un espace économique euro-méditerranéen, fondement d'un développement durable, de paix et de stabilité.

Au cours du Forum, une vingtaine de personnalités éminentes ont évoqué avec plus de 350 délégués, représentant les milieux bancaire, industriel et politique ainsi que des institutions internationales, les perspectives et les défis de ce partenariat, la démarche nécessaire à une meilleure protection de l'environnement, l'importance de projets transrégionaux créant des solidarités de fait et le nécessaire développement du secteur financier, capable d'appuyer le développement économique et social.



Les discussions ont permis de démontrer l'importance qu'attachent tous les participants des deux rives du Bassin méditerranéen à ce partenariat nouveau, basé sur le respect mutuel, l'acceptation des intérêts de chacun et la reconnaissance de la diversité, préalable au développement économique, social et culturel sur la base d'un dialogue entre sociétés.

Pour favoriser cette évolution, le Forum a insisté sur la nécessaire valorisation des richesses et potentialités de l'ensemble de la région dans le cadre d'une zone de libre échange, graduellement mise en place et étendue à tous les domaines d'ici l'année 2010. Cette zone de prospérité partagée sera le fruit d'efforts conjoints : réformes économiques, investissements, restructuration et valorisation des ressources humaines de la part des pays méditerranéens et, de la part des pays de la rive nord, un effort financier soutenu conjugué à un apport d'expertise.

Pour concrétiser cette évolution, la BEI, principale source de financements multilatéraux dans les pays des deux rives de la Méditerranée, reste attachée à intensifier sa contribution. Le montant de ressources qu'elle est prête à mobiliser en faveur de ces pays (2 300 millions d'ici l'an 2000) complètera les 4,6 milliards d'écus de subventions que l'Union s'est engagée à fournir pour la période 1996 - 1999 au profit, notamment, des liaisons inter-régionales, des co-entreprises du secteur privé et des mesures de protection de l'environnement.

L'amélioration de la situation de l'environnement, et notamment la gestion et le traitement des eaux, devra rapidement faire bénéficier une large proportion des populations des bienfaits d'une démarche commune. Ainsi, le Forum fut-il l'occasion pour la BEI de confirmer son engagement au profit de l'environnement méditerranéen dans un concept de triple partenariat nord-sud et transrégional.

Les travaux du Forum ont également mis en évidence que la modernisation et le progrès de l'économie passent nécessairement par la mise en place d'instruments appropriés de financement et d'apport de fonds propres. La libéralisation du secteur bancaire, capable d'attirer des investisseurs étrangers, de favoriser le retour de capitaux dans les pays méditerranéens et d'intéresser des investisseurs institutionnels, a été identifiée comme facteur puissant de développement et des axes concrets de réalisation ont été évoqués. Cette réflexion a été poursuivie et étendue ultérieurement à d'autres enceintes tel le « Premier forum bancaire euro-méditerranéen » tenu à Tunis en décembre 1996.

Le prochain Forum BEI, axé autour des problèmes de l'intégration et de la coopération régionale en Europe du Nord, y inclus la mer Baltique, se réunira à Stockholm en octobre 1997.

Les Actes du Forum BEI 1996 peuvent être obtenus auprès du Département Information-Communication Fax (+352) 4379-3188.

Forum BEI 1997  
Stockholm

d'intérêt régional, dans le cadre du volet de coopération horizontale de la politique méditerranéenne rénovée.

Des tensions régionales survenues en 1996 n'ont cependant pas permis le déblocage des montants supplémentaires prévus au titre de l'Action spéciale de coopération financière UE - Turquie.

### *Une action durable en faveur du développement des pays ACP et PTOM...*

En Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, l'activité déployée en 1996 a permis d'épuiser les montants disponibles au titre des accords venus à expiration. L'action de la Banque au cours des prochaines années se déroulera dans le cadre établi par le protocole financier de la Convention révisée de Lomé IV, couvrant la période 1996-2000, dont la procédure de ratification est engagée. La BEI pourra accorder, en vertu de l'autorisation de son Conseil des gouverneurs du 31 octobre 1995, des prêts sur ressources propres à concurrence de 1 693 millions dans les 70 pays signataires de la Convention. A ce montant s'ajoutent 1 milliard de capitaux à risques sur ressources budgétaires du Fonds européen de développement (FED) et 370 millions de bonifications d'intérêt dont la gestion est assurée par la BEI.

Par décision de son Conseil des gouverneurs, en date du 19 juin 1995, la BEI avait été autorisée à

soutenir, par une enveloppe de prêts de 300 millions, à répartir sur deux ans, l'engagement de l'Afrique du Sud sur une voie démocratique et contribuer ainsi au développement et à la stabilité de la région. Le nouveau mandat pour l'Afrique du Sud, de 375 millions, permettra un appui confirmé à des projets définis par le Programme sud-africain de reconstruction et de développement pendant la période 1997 - 2000.

### *... et du programme de reconstruction en Afrique du Sud*

.....

En Amérique latine et en Asie, les 750 millions prévus au titre du mandat venu à échéance fin février 1996, avaient été largement engagés avant cette date. En date du 2 décembre 1996, un mandat intérimaire de 275 millions a été mis en place couvrant la période jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux mandats triennaux que la Banque a acceptés pour les pays d'Europe centrale et orientale, les pays méditerranéens ainsi que pour les pays d'Amérique latine et d'Asie.

### *Accroissement des prêts en Amérique latine et en Asie*

Depuis le 31 janvier 1997, l'enveloppe de prêts de 900 millions, disponible pour le second mandat en faveur des pays d'Amérique latine et en Asie, permet un engagement accru de la Banque en faveur d'investissements portant sur des projets d'intérêt mutuel, et associant, pour certains, des opérateurs des pays de l'Union.

LES  
FINANCEMENTS  
DANS L'UNION  
EUROPEENNE





## LES FINANCEMENTS DANS L'UNION EUROPEENNE

**Financements accordés :** L'activité de financement dans les pays de l'Union européenne s'établit, en 1996, à 19 810 millions. Elle comprend, d'une part, les 192 projets financés sur des **prêts individuels signés** durant l'année (15 366 millions) et, d'autre part, les 13 033 **crédits accordés sur des prêts globaux** signés durant l'année ou les années précédentes (4 444 millions). • Cette présentation opérationnelle de l'activité est utilisée pour les répartitions par secteur et par objectif. Elle permet en effet de ventiler les prêts globaux selon leur destination finale. • Elle est différente de la présentation des **contrats de prêts signés** (20 946 millions en 1996), développée en annexe dans la présentation géographique des contrats, qui prend en compte à la fois les prêts individuels (15 366 millions) et les prêts globaux conclus avec les intermédiaires durant l'année (5 580 millions), destinés à être engagés sur plusieurs exercices.

L'année 1996 a été caractérisée par une stabilisation des prêts pour les infrastructures de communication, une nette reprise des financements en faveur de l'environnement -gestion des eaux et aménagements urbains- et de l'énergie et par un léger tassement de ceux en faveur de l'industrie, où la reprise des prêts individuels n'est pas parvenue à compenser entièrement la diminution des crédits sur prêts globaux. Les moyens mis à disposition à travers les prêts globaux signés au cours de l'exercice enregistrent quant à eux une augmentation sensible de 7 %.

Les chiffres détaillés concernant la répartition des financements par secteurs figurent dans le tableau E en annexe, page 114. Le tableau synthétique ci-dessous résume les grandes tendances.

### Financements par secteur

	1996	1995
Infrastructures		
Communications	7 093	7 328
Gestion des eaux et divers	3 295	2 754
Energie	4 945	3 083
Industrie, services, agriculture	4 477	4 617

Les infrastructures, prises dans leur ensemble, enregistrent un nouvel accroissement et représentent 77 % du montant total.

Les financements en faveur des communications se maintiennent à un niveau élevé grâce à la très nette reprise des prêts en faveur des télécommunications, spécialement pour la téléphonie mobile.

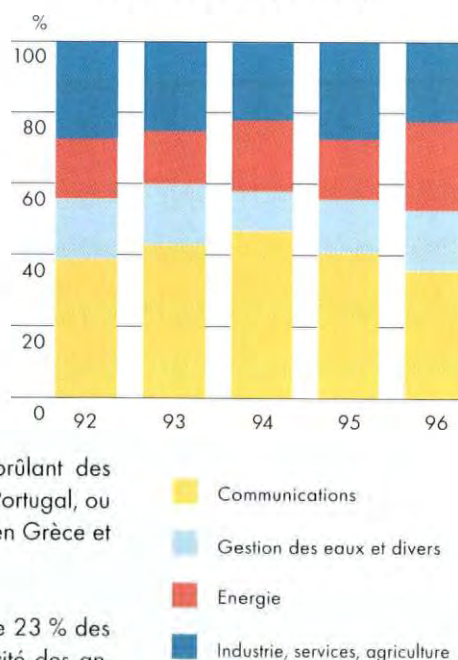
Les infrastructures de transport portent, tout d'abord, sur les réseaux transeuropéens prioritaires (en 1996, six d'entre eux ont bénéficié de 1 189 millions), mais encore sur différentes infrastructures d'intérêt européen (axes routiers et ferroviaires, ports) et sur les transports aériens.

Les interventions en faveur des infrastructures d'environnement incluent, pour une large part, d'importants programmes pluriannuels d'aménagements urbains ; en Italie (Venise et Rome) et au Portugal (préparation du site de l'exposition mondiale de Lisbonne).

Les prêts pour l'énergie concernent les réseaux de transport de gaz naturel et d'électricité, parmi lesquels quatre RTE prioritaires ont bénéficié de 695 millions, ainsi que la construction de centrales combinées électricité/chaleur brûlant des déchets, en Italie, au Danemark et au Portugal, ou thermiques utilisant du lignite, comme en Grèce et en Allemagne.

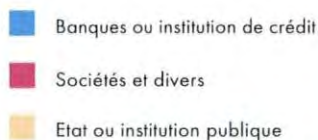
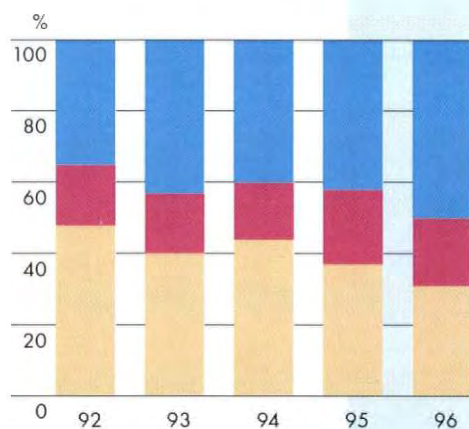
Les secteurs productifs ont bénéficié de 23 % des financements, prolongeant ainsi l'activité des années précédentes.

Répartition des financements par secteur  
1992 - 1996 : 87,3 milliards



## La coopération avec le secteur bancaire

Répartition des garanties dont bénéficient les prêts à l'intérieur de l'Union 1992 - 1996



et le FEI

L'intensification des liens de coopération avec la communauté bancaire européenne concrétisée depuis des années l'application par la BEI des principes de subsidiarité et d'additionnalité inscrits dans les Traités européens. En même temps, cette coopération permet à la BEI de développer pleinement son rôle d'intermédiaire financier efficace.

Depuis le début des années 90, la part des activités de la BEI, dans laquelle interviennent des institutions financières des pays membres, a plus que doublé. Une part croissante des activités de la BEI concernant des prêts individuels de grande dimension se développe en coopération avec des banques partenaires ou des syndicats de banques, qui interviennent en tant que garants ou intermédiaires. Les prêts accordés à des banques ou bénéficiant d'une garantie bancaire ont vu leur importance croître de 26 % en 1990 à 40 % en 1994, pour atteindre 50 % en 1996. Parallèlement, la part des prêts accordés à ou bénéficiant de garanties d'Etat ou d'institutions publiques est passée à 38 % en 1995 et 31 % en 1996.

Pour l'ensemble des projets qu'elle soutient, la Banque opère selon le principe du financement complémentaire, en application de sa règle statutaire qu'un prêt ne peut pas dépasser 50 % du coût de l'investissement<sup>(1)</sup>. Dans la pratique, elle ne prend en charge, en moyenne, qu'un tiers environ du coût des projets, entraînant, la plupart du temps, la participation de banques commerciales au plan de financement global.

Les prêts consentis en coopération avec le secteur bancaire concernent, en premier lieu, les prêts globaux, mécanisme opérationnel depuis bientôt trente ans, par lequel une banque ou une institution financière locale relaye les fonds de la BEI auprès des bénéficiaires finaux. Conçus pour être proches des réalités et des besoins des investisseurs, PME ou collectivités locales, et ayant vocation à soutenir des projets de petite ou moyenne dimension qu'il serait impossible à la BEI d'évaluer et de financer directement sur prêts individuels pour des raisons d'efficacité, les prêts globaux ont connu un développement régulier et concernent, au cours des dernières années, près du quart de l'activité à l'intérieur de l'Union.

De 1992 à 1996, ce sont près de 49 000 initiatives de petite ou moyenne dimension qui ont bénéficié de 17,5 milliards pour des projets intéressant tous les secteurs d'activité, dont quelque 13 000 pour 2,7 milliards pour la seule année 1996. Le niveau d'activité atteint permet d'envisager, en coopération avec certains instituts partenaires confirmés de la BEI, le financement d'une fraction de leur portefeuille de prêts aux PME et de simplifier ainsi le suivi de ces opérations.

En tant qu'emprunteur offrant sur les marchés des capitaux et des produits dérivés une signature recherchée, la BEI a également noué d'importantes relations avec la collectivité bancaire pour le lancement de ses émissions et la gestion de sa trésorerie. Cette coopération est appelée à s'intensifier à mesure que, dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'UEM, la BEI développera sa stratégie d'emprunt en faveur de l'introduction de l'euro (voir pages 51 et 52).

Le Fonds européen d'investissement (FEI), partenariat public-privé créé en juin 1994 et détenu par la BEI (40 %), la Commission européenne (30 %) et le secteur bancaire (30 %), émet des garanties à long terme en faveur de grands projets d'infrastructure et des PME. Depuis la mi-novembre 1996, il procède également à des prises de participation dans le secteur des PME en appuyant des structures intermédiaires telles que des fonds de capital-risque qui investissent dans des entreprises d'un pays ou d'une région spécifique. A l'appui de ces investissements, l'Assemblée générale a réservé un montant maximal de 75 millions d'écus, à décaisser entre 1996 et 1998.

Les garanties signées depuis sa création totalisent 1 505 millions d'écus, dont 78 % en faveur de projets relevant des réseaux transeuropéens, cofinancés par la BEI - 33 % pour les transports, 33 % pour l'énergie et 12 % pour les télécommunications- (voir page 27) et 22 % en faveur des PME.

Le 1er octobre, M. Thomas Oursin, ancien Secrétaire général de la BEI, a été nommé président du Comité financier du FEI, succédant à M. Georges Ugeux.

(1) Sauf dans le cas d'un surcoût environnemental, où le plafond est fixé à 60 %.

## Effets sur l'activité économique

La BEI, dont la mission est de financer à long terme des investissements qui concrétisent les priorités de l'Union, intervient dans tous ses pays et dans une large gamme de secteurs économiques. De par cette diversité même, il est très difficile de quantifier précisément l'impact de son intervention sur l'activité économique et sur l'emploi. Quelques paramètres peuvent toutefois être avancés.

Les financements pour des projets dans l'Union européenne ont contribué à soutenir, pour un tiers en moyenne, des investissements dont le coût global peut être estimé à quelque 60 milliards en 1996 sur base des informations fournies par les promoteurs. Ce montant se répartit entre 24 milliards pour les infrastructures de communication, 10 milliards pour celles de l'environnement, 15 milliards pour l'énergie et 11 milliards pour les secteurs productifs.

Ces investissements correspondent à environ 5 % de l'investissement global des quinze pays de l'Union, mesuré par la formation brute de capital fixe (FBCF).

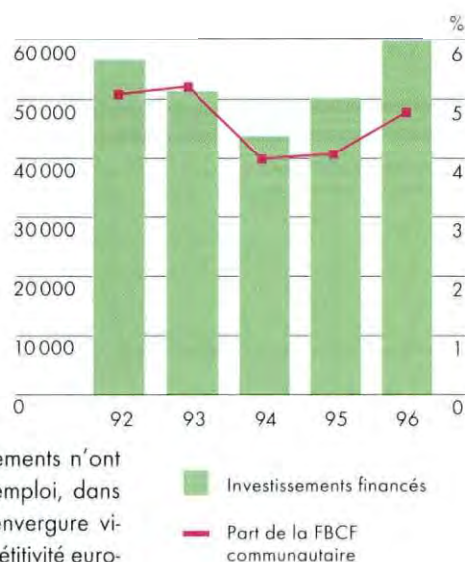
Durant les cinq dernières années, le total des investissements à la réalisation desquels la Banque a contribué, peut être estimé à quelque 262 milliards, soit près de 5 % de la FBCF communautaire. Ces investissements représentent une part importante des FBCF nationales, notamment dans l'ensemble des pays de la cohésion, où elle atteint plus de 10 % en moyenne (10 % en Grèce, 9 % en Espagne et 16 % au Portugal).

Le soutien à la création d'emplois apparaît comme un effet indirect des projets financés par la Banque.

Si dans les infrastructures, les financements n'ont qu'un impact direct temporaire sur l'emploi, dans les secteurs productifs, les projets d'envergure visent par contre au maintien de la compétitivité européenne et confortent les bassins d'emplois existants.

Le financement de projets de petite dimension a un effet plus direct sur les postes de travail. Il en est particulièrement ainsi du mécanisme de soutien aux PME créatrices d'emplois (voir page 35).

Coût total des investissements financés par la BEI de 1992 à 1996 et part de la FBCF communautaire



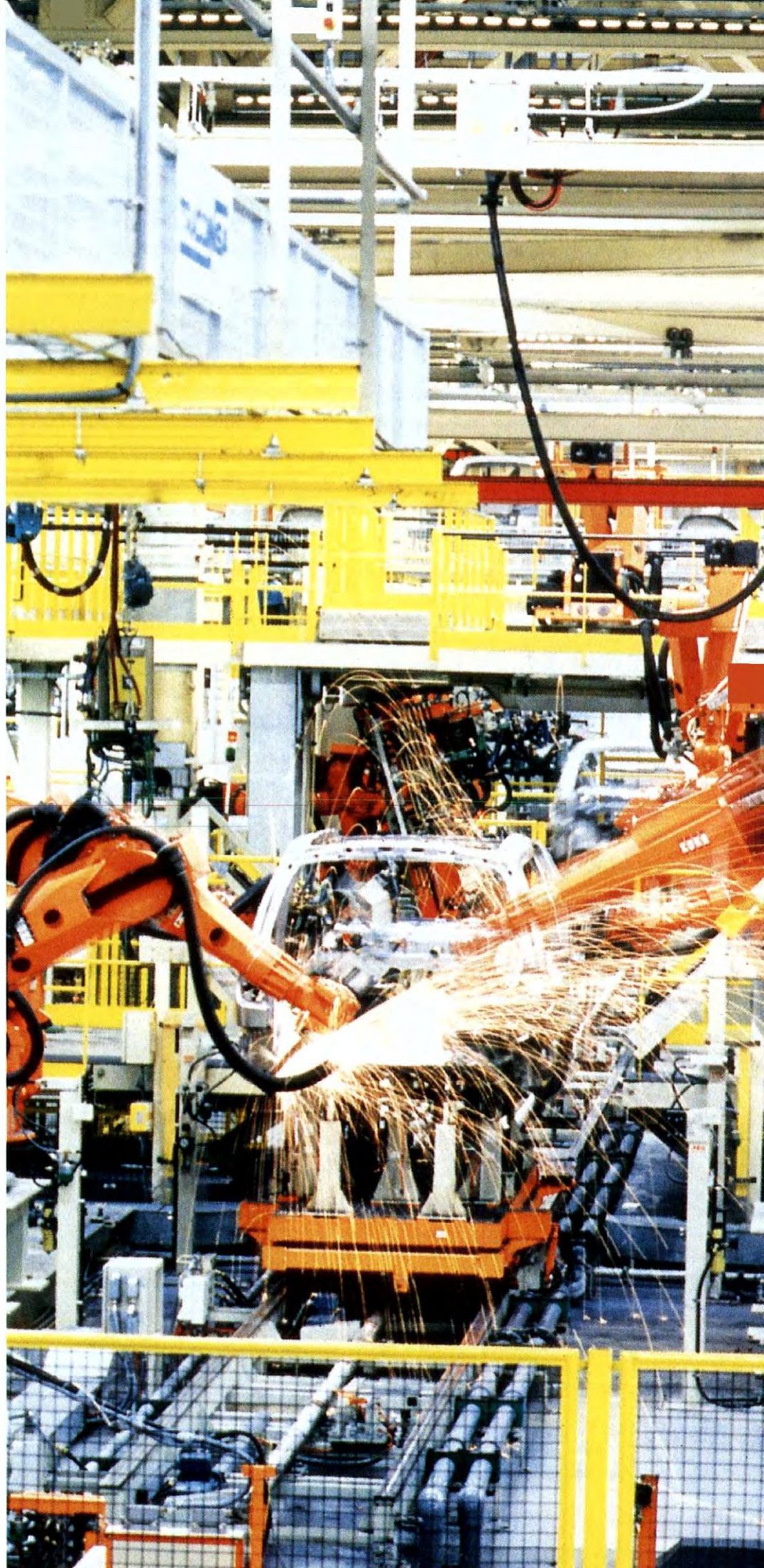
## Répartition par secteur des financements (1996)

(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)

(millions d'écus)

	Infrastructures				
	Total	Communications	Gestion des eaux et divers	Energie	Industrie Services Agriculture
Belgique	497	231	11	7	247
Danemark	674	589	24	15	46
Allemagne	3 031	97	1 017	924	993
Grèce	730	310	—	379	41
Espagne	2 523	1 037	499	539	447
France	2 310	1 632	156	3	519
Irlande	107	38	18	—	51
Italie	3 912	171	819	1 637	1 285
Pays-Bas	516	236	—	140	141
Autriche	400	185	—	26	189
Portugal	1 288	614	178	489	7
Finlande	245	234	1	—	10
Suède	868	697	58	111	2
Royaume-Uni	2 305	619	514	674	499
Autres (Art.18)	403	403	—	—	—
<b>Total</b>	<b>19 810</b>	<b>7 093</b>	<b>3 295</b>	<b>4 945</b>	<b>4 477</b>
(dont crédits)	(4 444)	(597)	(939)	(279)	(2 630)
%	100	36	17	25	23

LES  
FINANCEMENTS  
PAR OBJECTIF DE  
POLITIQUE  
COMMUNAUTAIRE



## Présentation par objectif de politique communautaire

Contribuer au développement équilibré de l'Union, en s'attachant à financer des projets économiquement justifiés tout en respectant les règles d'une gestion bancaire rigoureuse, constitue la vocation de la BEI. Dans l'accomplissement de sa mission, elle a constamment pris en compte l'évolution des politiques communautaires.

Nombre de projets répondent simultanément à plusieurs objectifs. La présentation des financements constitue donc des éclairages successifs de l'activité et les données chiffrées de ce chapitre, notamment des tableaux, ne peuvent faire l'objet de cumul.

La spécificité de la BEI par rapport aux autres institutions financières est de soutenir des investissements concourant à un objectif communautaire. « L'éligibilité », c'est-à-dire la possibilité pour un projet de bénéficier d'un prêt de la BEI, impose que l'investissement envisagé contribue au **développement régional**, ou présente un **intérêt commun** (article 198 E du Traité CE).

### Le développement régional

Afin de soutenir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union, la BEI attache une priorité permanente au financement des investissements dans les régions en retard de développement -zones objectif 1 de l'action des Fonds structurels communautaires-, de conversion industrielle ou agricole -zones objectifs 2 et 5b- et arctiques -zones objectif 6. Elle y consacre plus des deux

tiers de ses financements en synergie, le plus souvent, avec les interventions des Fonds communautaires.

### L'intérêt commun

La notion d'intérêt commun correspond à la prise en compte d'objectifs résultant de politiques communautaires. Ces projets doivent :

- contribuer, tels les réseaux transeuropéens de communication, au développement des échanges entre pays membres et avec l'extérieur ;
- concourir à la diversification de l'approvisionnement énergétique et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- répondre au souci de protéger l'environnement et le cadre de vie des citoyens ;
- renforcer la compétitivité de l'industrie européenne ou des PME.

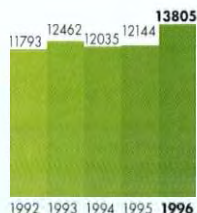
### Répartition par objectif de politique communautaire des financements (1996) <sup>(1)</sup>

(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)

(millions d'écus)

	Développement régional	Infrastructures européennes de communication	Environnement et cadre de vie	Objectifs énergétiques	Compétitivité internationale	Petites et moyennes entreprises
Belgique	236	222	10	7	—	247
Danemark	397	540	88	29	—	46
Allemagne	2 297	450	1 334	1 039	396	295
Grèce	730	310	—	454	—	41
Espagne	2 352	835	686	360	5	279
France	1 614	1 133	263	—	109	409
Irlande	108	38	18	—	—	44
Italie	2 853	171	2 249	641	364	882
Pays-Bas	17	236	56	196	103	38
Autriche	254	185	—	26	140	49
Portugal	1 288	435	398	489	4	3
Finlande	10	234	138	6	—	5
Suède	317	695	105	111	—	2
Royaume-Uni	1 331	619	530	674	61	253
Autres (Art.18)	—	403	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>13 805</b>	<b>6 506</b>	<b>5 875</b>	<b>4 031</b>	<b>1 182</b>	<b>2 594</b>
(dont crédits)	(3 179)	(151)	(891)	(245)	—	(2 594)

(1) Certains financements répondant à plusieurs objectifs, les montants des différentes rubriques ne sont pas cumulables



## DEVELOPPEMENT REGIONAL

En 1996, les financements (prêts individuels et crédits sur prêts globaux), accordés en faveur d'investissements contribuant au développement régional, se sont élevés à 13 805 millions, soit un accroissement de 14 % par rapport au chiffre enregistré en 1995 (12 144 millions).

Les investissements intéressant les régions défavorisées de l'Union ont ainsi mobilisé 70 % des financements de la BEI, confirmant l'importante contribution de la Banque en faveur du développement équilibré des régions européennes ainsi que de la cohésion économique et sociale de l'Union.

Ces financements ont soutenu la réalisation d'investissements d'un coût total de l'ordre de 44 milliards (+ 25 % par rapport à 1995).

Comme les années précédentes, les concours ont été fortement concentrés dans les zones d'actions structurelles. Près des neuf dixièmes du montant (12 239 millions) intéressent des investissements localisés dans les zones 1, 2, 5b et 6. Ils représentent 62 % des financements totaux de la Banque.

Ce chiffre est en fait supérieur, de nombreux projets non scindables régionalement (infrastructures de réseaux par exemple) étant partiellement situés dans les zones éligibles à l'action des fonds structurels (voir graphique page 25).

### Développement régional : répartition par secteur (1996)

	Total	
	montant	%
Energie	4 076	30
Communications	4 640	34
Gestion des eaux et divers	1 826	13
Industrie, services, agriculture	3 263	24
<b>Total</b>	<b>13 805</b>	<b>100</b>

Dans les régions en retard de développement, objectif 1, les financements augmentent de 16 % pour atteindre 6 816 millions contre 5 881 millions en 1995. Cette progression est principalement due à l'activité soutenue dans les Länder orientaux d'Allemagne, en Grèce, ainsi que dans le Mezzogiorno italien où les financements ont retrouvé leur niveau de 1994.

La répartition sectorielle fait ressortir la prédominance des prêts pour l'énergie, représentant 42 % du total ; les infrastructures, prises dans leur ensemble constituent les huit dixièmes de ces financements.

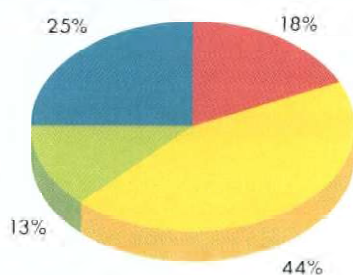
Dans les pays de la cohésion (Portugal, Espagne, Grèce et Irlande), les financements s'élèvent à 4 477 millions, chiffre comparable à celui des années précédentes. La demande de prêts a doublé en Grèce, s'est maintenue au Portugal, et a diminué en Irlande et en Espagne. Dans ce dernier pays, un niveau d'investissement en diminution a conduit à un recours moindre aux prêts de la Banque.

L'importante disponibilité de subventions des Fonds structurels dans ces pays semble se traduire par un besoin moins important qu'auparavant de prêts de la Banque.

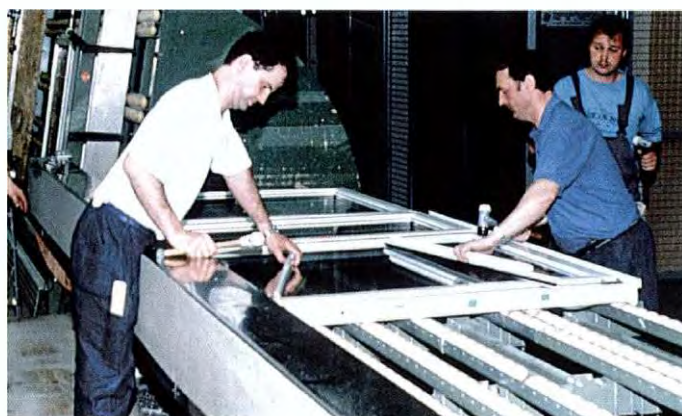
La coopération entre la BEI et les Fonds structurels a continué à se développer. La BEI a participé à l'évaluation d'une trentaine de projets pour le Fonds de cohésion, dont huit ont été cofinancés.

En outre, au titre du mécanisme créé dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) pour soutenir le développement structurel en Grèce, dans l'île d'Irlande, au Portugal et dans les régions défavorisées d'Espagne, un montant de 68 millions a été octroyé sous forme de subventions en Espagne, au Portugal et en Irlande du

Développement régional  
1992 - 1996 :  
61,7 milliards



- Energie
- Communications
- Environnement et autres
- Industrie, agriculture, services



Nord et 12 prêts, d'un montant total de 457 millions, dans les secteurs de l'environnement et des transports ont pu être assortis de bonifications d'intérêt.

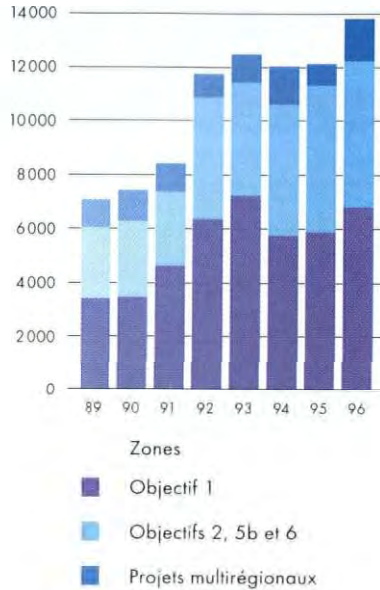
Dans les zones industrielles affectées par le déclin (objectif 2), dans les zones de reconversion rurale (objectif 5b) et dans les zones arctiques (objectif 6), les concours atteignent 5 423 millions, alloués à plus de deux tiers aux infrastructures, essentiellement du secteur des transports. Les financements en faveur des secteurs productifs se ralentissent par rapport à 1995 (1 762 millions), le recul des financements en faveur des PME de ces zones étant particulièrement marqué.

Depuis la mise en œuvre de la réforme des Fonds structurels en 1989, les financements d'intérêt régional ont atteint 85 milliards, contribuant à la réalisation de projets dont les investissements peuvent être estimés à 249 milliards.

Au cours de la première moitié de la deuxième période d'application des Fonds structurels (1994-1999), 38 milliards ont été engagés, dont 90 % pour des projets localisés dans des zones éligibles à l'activité des fonds, le reste concernant des projets multirégionaux.

Les trois quarts de ces financements ont soutenu des projets d'extension des infrastructures, facteur

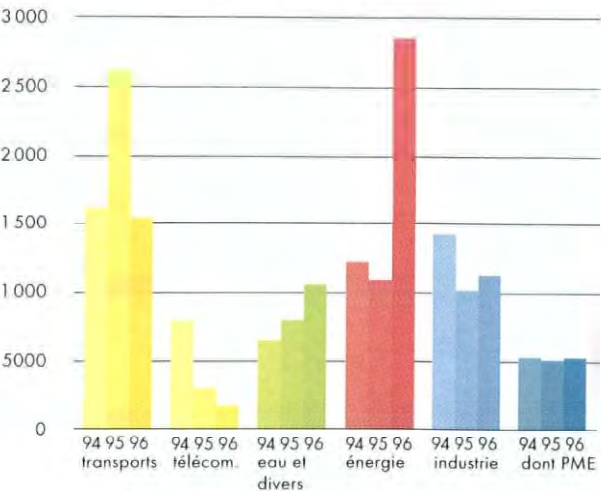
Répartition des financements selon les zones des Fonds structurels 1989 - 1996



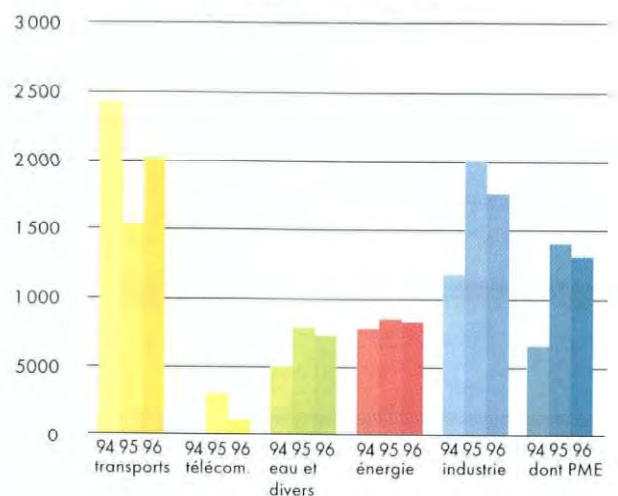
essentiel à l'intégration des régions en retard de développement et à la consolidation du Marché unique, mais aussi au développement du tissu industriel.

Répartition par secteur des financements dans les zones des fonds structurels (1994 - 1996)

Zones objectif 1



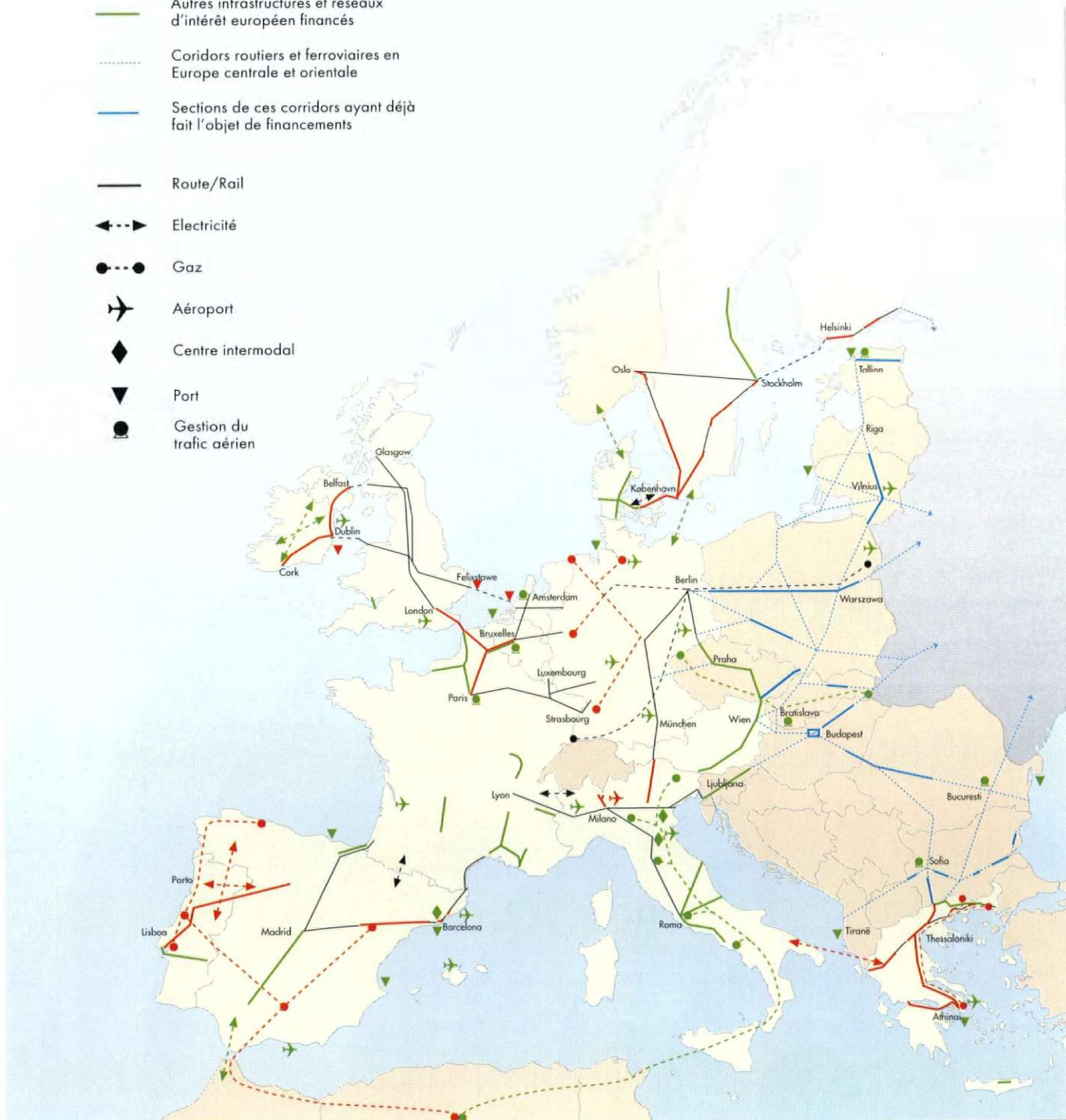
Zones objectif 2, 5b et 6



## Les interventions de la BEI en faveur des réseaux transeuropéens et des corridors routiers et ferroviaires dans les pays limitrophes 1993-1996

- Tracé des réseaux transeuropéens prioritaires (RTE)
- Parties de ces RTE ayant fait l'objet d'engagements de financement
- Autres infrastructures et réseaux d'intérêt européen financés
- Corridors routiers et ferroviaires en Europe centrale et orientale
- Sections de ces corridors ayant déjà fait l'objet de financements

- Route/Rail
- ↔---↔ Electricité
- Gaz
- ✈ Aéroport
- ◆ Centre intermodal
- ▼ Port
- Gestion du trafic aérien



Au fil des années, l'activité de la BEI est caractérisée par le support permanent en faveur du développement des réseaux transeuropéens et des infrastructures d'importance vitale pour l'Union. La capacité confirmée de la BEI à mobiliser, aux conditions requises, les importants montants nécessaires à la mise en place des infrastructures du prochain millénaire a fait de la Banque la principale source de financement bancaire de grandes infrastructures publiques ou privées dans la plupart des Etats membres. Chaque fois que nécessaire et souhaitable, la Banque appuie la constitution de partenariats publics-privés. Cette approche a fait ses preuves dans la réalisation des RTE d'énergie et de télécommunications ainsi que pour certains projets de transport -« Second Severn Crossing » et « Channel Tunnel Rail Link » au Royaume-Uni, le nouveau pont sur le Tage à Lisbonne ou encore le nouvel aéroport d'Athènes- et permet d'insuffler l'esprit d'entreprise du secteur privé dans la mise en place d'infrastructures opérationnelles (voir page 53).

Depuis 1993, la BEI a mis à disposition 33 milliards en faveur de la constitution des réseaux transeuropéens de transport, de transfert d'énergie et de télécommunication ainsi que pour l'extension de ces réseaux vers les pays limitrophes. Les opérations dans les pays membres de l'Union totalisent 30 milliards, représentant le tiers des opérations au cours de cette période. Au total, les projets ainsi soutenus représentent un investissement global supérieur à 120 milliards. Durant ces années, pour l'ensemble des réseaux de transport, à l'intérieur de l'Union, des prêts pour un volume supérieur à 21 milliards ont été approuvés par la Banque. Sur ce montant plus de 11 milliards étaient signés fin 1996, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à fin 1995.

Pour 9 des 14 projets hautement prioritaires du domaine des transports, définis en décembre 1994 lors du Conseil européen d'Essen, 5,8 milliards sur les 8,5 milliards approuvés étaient signés fin 1996. Les principales activités au cours du dernier exercice ont concerné la liaison TGV PBKAL, le lien fixe de l'Öresund, le Triangle nordique et l'axe PATHE. Les 5 autres projets prioritaires sont en instance de préparation. Ces projets concernent le TGV - Est, la traversée alpine pour la ligne à haute vitesse Lyon - Turin, la liaison marchande de la Betuwe entre les Pays-Bas et l'Allemagne, ainsi que le TGV reliant Barcelone et Madrid à la frontière française et la liaison ferroviaire de la côte ouest au Royaume-Uni.

Pour la construction et l'extension des réseaux transeuropéens de transfert d'électricité et de gaz, la BEI a approuvé, au cours des 4 dernières années, des prêts d'un montant supérieur à 4,4 milliards, prenant à charge 30 % du financement de ces projets. Sur ce montant, des contrats d'une valeur de 3 milliards étaient signés fin 1996, contre 1,8 milliard fin 1995 (+ 67 %). Pour 7 des 10 projets hautement prioritaires du secteur de l'énergie, 1,7 milliard sur les 2,2 milliards approuvés étaient signés fin 1996.

Parallèlement à son engagement grandissant en faveur des réseaux de transport et d'énergie, la BEI a poursuivi son action en faveur de la modernisation des réseaux de télécommunication d'intérêt communautaire et elle a approuvé depuis 1993, plus de 6 milliards pour des projets de téléphonie digitale fixe, mobile ou satellitaire. Au cours de la même période, des décisions de financement portant sur 900 millions ont contribué à l'amélioration des télécommunications avec les pays d'Europe centrale et orientale et à l'extension des réseaux dans 6 pays de la région.

Les facilités offertes par le « Guichet spécial RTE » -opérationnel depuis décembre 1994 et caractérisé notamment par des possibilités de financement sur de très longues périodes et des différés de remboursement étendus ainsi que le financement d'études -ont été largement appliquées notamment pour les TGV belge (PBKAL) et Méditerranée, la liaison Londres - Tunnel sous la Manche, le TGV Rome - Naples, le lien fixe de l'Öresund et la ligne de l'Inn sur l'axe du Brenner.

L'interaction avec le Fonds européen d'investissement (FEI) a été poursuivie et développée. Fin 1996, les garanties accordées par le FEI en faveur des projets de réseaux transeuropéens représentent 1,1 milliard soit 78 % du total des opérations signées par le Fonds. Les principales garanties accordées dans le secteur des Réseaux transeuropéens concernent en 1996 l'aéroport de Milan - Malpensa, l'interconnexion gazière Portugal - Espagne, le réseau gazier au Portugal et la liaison TGV Londres - Tunnel sous la Manche.

TENs :

Depuis 1993  
33 milliards  
de prêts BEI,  
dont 30 milliards  
à l'intérieur  
de l'Union





## INFRASTRUCTURES EUROPEENNES DE COMMUNICATION

Le marché unique permet aux personnes, aux marchandises, à l'information et aux capitaux de circuler librement. La réussite du marché unique et la répartition équilibrée des investissements dans l'Union reposent sur des réseaux structurés de transport et de télécommunications, facteurs déterminants de l'intégration des différents pays. Ils contribuent par ailleurs à consolider le sentiment d'unité et de solidarité européenne.

En 1996, les financements d'infrastructures européennes de communication se sont élevés à 6 506 millions, se stabilisant ainsi au volume atteint lors de l'exercice précédent.

Ce maintien à un niveau élevé est dû à la forte reprise des prêts en faveur des **postes et télécommunications** qui doublent par rapport à 1995 et retrouvent ainsi leur importance après la forte baisse enregistrée l'année passée. Ils concernent en premier lieu la poursuite du renforcement des capacités téléphoniques nationales et internationales ; en outre, une part croissante est accordée à la téléphonie mobile. La mise en place de ce type de réseaux a ainsi bénéficié de prêts en Autriche et aux Pays-Bas.

Les prêts en faveur des **transports** ont, quant à eux, subi un tassement. Les projets financés intéressent tout d'abord six des projets hautement prioritaires retenus par le Conseil européen d'Essen de 1994, pour un montant de 1,2 milliard (voir page 27).

Les autres financements concernent presque essentiellement les transports terrestres, axes ferroviaires, (TGV-Méditerranée, chemin de fer des côtes est et ouest de la Suède, modernisation de la signalisation sur l'ensemble du réseau italien) et nombreux tronçons routiers et autoroutiers.

La BEI a par ailleurs intensifié sa participation au financement des deux importants liens fixes, à travers les détroits scandinaves, le Grand Belt et l'Öresund.

Dans le domaine des transports aériens, on notera particulièrement le financement en faveur de la construction du nouvel aéroport international d'Athènes. Ce projet, élément fondamental du développement du réseau des transports en Europe, permettra également de préserver la qualité de l'environnement de la ville d'Athènes et contribuera à une meilleure intégration de ce pays situé à la périphérie de l'Union.

Durant les cinq dernières années, les prêts dans le domaine des infrastructures européennes de communication ont atteint 30 milliards, passant de 4,5 milliards en 1992 pour se stabiliser à 6,5 milliards au cours des deux dernières années. Ils ont soutenu des investissements dont le coût total peut être estimé à 97 milliards.

Depuis sa création, la Banque soutient activement le financement de projets dans ce domaine essentiel pour l'avenir de l'Europe. Plus de 70 % des projets d'infrastructures financés par la BEI sont situés dans des zones de développement régional.

### Infrastructures européennes de communication (1996)

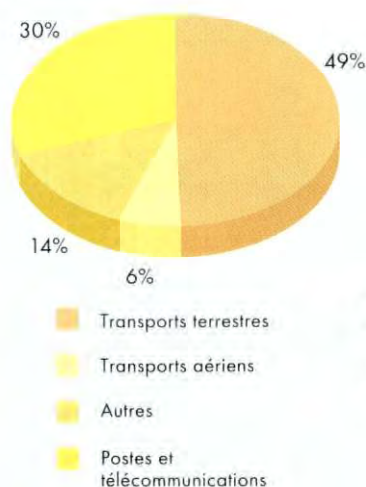
(millions d'écus)

<b>Transports</b>	<b>4 500</b>
Ouvrages exceptionnels (*)	733
Chemins de fer	1 104
Routes et autoroutes	2 369
Transports aériens et maritimes	294
<b>Télécommunications</b>	<b>2 006</b>
Réseaux et centraux	1 220
Téléphonie mobile	421
Poste	365
<b>Total (**)</b>	<b>6 506</b>

(\*) Grand Belt et Öresund

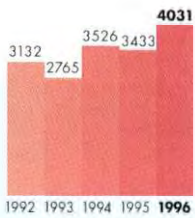
(\*\*) dont 1,51 millions de crédits sur prêts globaux

Infrastructures européennes de communication 1992 - 1996 : 29,5 milliards



### LA BEI ET LE LIEN TRANSMANCHE

Depuis le lancement du projet, la BEI n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que cette infrastructure essentielle joue pleinement son rôle dans le développement du réseau ferroviaire transeuropéen. Après les retards enregistrés dans la mise en service et les difficultés financières rencontrées par la société en 1995, un accord de principe a été conclu le 1er octobre 1996, entre la société et le Comité de pilotage des banques (dont la BEI est l'un des six membres) sur la restructuration financière de dettes de 9 milliards de GBP de la société. En vertu de cet accord, qui devrait assurer l'avenir à long terme de la société, les banques ont accepté de proroger l'échéance de leurs prêts et de convertir en fonds propres environ 1 milliard de GBP de leur créance. Il est demandé aux actionnaires et au syndicat de plus de 200 banques d'approuver la documentation détaillée relative à cet accord en 1997.



## OBJECTIFS ENERGETIQUES

Les financements répondant aux objectifs communautaires dans le domaine de l'énergie ont connu, en 1996, un accroissement notable, passant de 3 433 millions en 1995 à 4 031 millions (+ 17 %) imputable notamment à l'accroissement des concours en faveur de nombreux projets de transport et de distribution de gaz naturel.

695 millions ont concerné 4 projets de RTE hautement prioritaires, 3 dans le domaine de l'introduction du gaz naturel en Grèce, au Portugal et en Allemagne, le quatrième intéressant l'interconnexion électrique des réseaux espagnol et portugais.

### Objectifs énergétiques (1996)

(millions d'écus)

Ressources internes	676
Hydrocarbures	177
Combustibles solides	473
Hydroélectricité	26
Diversification des importations	2 011
Gaz naturel	1 726
Charbon	285
Gestion et utilisation rationnelle (*)	1 344
dans l'énergie	1 247
dans l'industrie	97
<b>Total (*)</b>	<b>4 031</b>

(\*) dont 245 millions de crédits sur prêts globaux

Les concours pour la **diversification des importations** appuient l'utilisation du gaz naturel importé des zones proches de l'Union : gazoducs amenant du gaz de Russie en Allemagne et en Grèce ou d'Algérie au Portugal à travers l'Espagne, en Italie et en Grèce également, mais aussi du secteur britannique de la Mer du Nord ; construction d'une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel au Portugal, près de Porto ; aménagement d'aires souterraines de stockage de gaz pour assurer une distribution fiable et constante près de Hambourg, en Allemagne. En outre, la centrale de Brindisi, fonctionnant avec du charbon importé a également été financée.

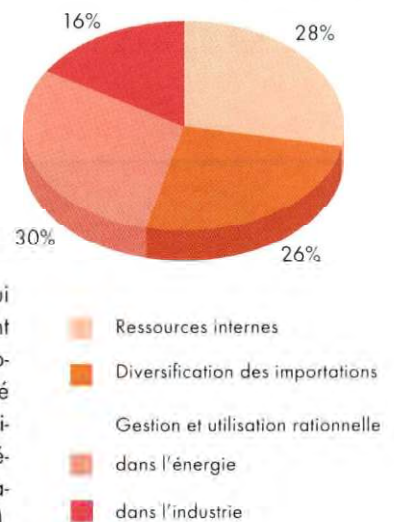
### Les concours permettant une gestion et une utilisation rationnelle de l'énergie

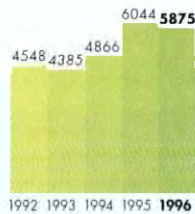
se maintiennent à un niveau élevé proche de celui enregistré en 1995. Ils intéressent essentiellement des projets relevant du secteur de l'énergie proprement dit : transport et distribution d'électricité (457 millions), production de chaleur et d'électricité par des centrales à gaz ou brûlant des déchets urbains notamment au Portugal, en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas (600 millions).

Dans le secteur industriel, les financements soutiennent des travaux de modernisation dans des raffineries en Italie et des aménagements dans diverses fabriques. Ces investissements contribuent également à un meilleur bilan écologique.

Enfin, la BEI a poursuivi son soutien au développement des **ressources internes**, usine hydroélectrique sur le Danube, en Autriche, exploitation de champs d'hydrocarbures en Italie, et surtout centrales thermiques au lignite, installées sur les sites mêmes d'exploitation du combustible et contribuant ainsi à valoriser les réserves disponibles en Grèce et dans les Länder orientaux d'Allemagne.

Objectifs énergétiques  
1992 - 1996 :  
16,8 milliards





## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie des citoyens fait partie des objectifs inscrits dans le Traité sur l'Union européenne.

Le cinquième programme d'action environnementale, couvrant la période 1993-2000 et réexaminé en 1996, met l'accent sur la nécessité de compléter les mesures réglementaires existantes. Il vise surtout à concentrer les actions de protection de l'environnement dans les domaines du traite-



ment des déchets solides et liquides et de la réduction des nuisances provoquées par les transports routiers.

C'est donc dans un contexte en constante adaptation, que la Banque continue à mener son action en faveur de l'environnement.

Les projets ayant l'environnement pour finalité première représentent une part importante de l'activité (30 % par an en moyenne) à l'intérieur de l'Union européenne au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, la BEI intègre des considérations environnementales parmi ses critères d'évaluation de tous les projets financés, faisant du respect des législations communautaires et nationales un préalable à l'octroi de ses prêts.

En 1996, le montant des financements répondant à cet objectif se maintient au niveau moyen des derniers exercices et s'élève à 5 875 millions. Ils appuient des projets correspondant à un montant d'investissements de quelque 11 milliards.

Ces projets se répartissent entre différentes catégories. L'amélioration de l'**approvisionnement en eau potable** et le **traitement des eaux usées** ont bénéficié de 33 % des concours pour des investissements localisés principalement en Espagne, au Portugal, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède.

Le financement de ce type de projets prend la forme de prêts individuels, pour des travaux pluriannuels de grande envergure et d'affectations de crédits sur prêts globaux pour des travaux de petite dimension réalisés par des collectivités locales. C'est particulièrement le cas en Allemagne et en France, où la mise en place de 1 000 petits réseaux de collecte et de traitement des eaux usées a été soutenue.

Des prêts ont également été accordés pour le traitement des **déchets solides**, souvent avec production d'électricité, comme dans les agglomérations de Lisbonne et de Porto, ou à Fürth, en Allemagne.

Les concours destinés à la réduction de la **pollution atmosphérique** connaissent de nouveau une progression et représentent 32 % des financements à finalité environnementale. Ils intéressent surtout des équipements de désulfuration des gaz émis par les centrales thermiques au lignite en Allemagne ou utilisant des résidus de raffinage en Italie.

### Environnement et cadre de vie (1996)

(millions d'écus)

	Total
<b>Environnement</b>	<b>4 209</b>
Protection et gestion des eaux	1 943
Gestion des déchets	397
Lutte contre la pollution atmosphérique	1 869
<b>Aménagements urbains</b>	<b>1 666</b>
Transports urbains et suburbains	615
Autres actions	1 051
<b>Total (*)</b>	<b>5 875</b>

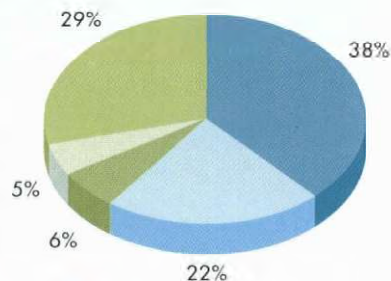
(\*) dont 891 millions sous forme de crédits sur prêts globaux

Les financements en faveur des transports urbains, métro de Lyon, de Lisbonne, de Valencia, ont vu leur part diminuer alors que ceux pour les **aménagements urbains** sont en forte augmentation. Ils intéressent essentiellement les travaux de réhabilitation d'un site dégradé destiné à accueillir l'exposition mondiale de Lisbonne en 1998, l'assainissement de la lagune de Venise et les travaux de restauration entrepris dans la ville-même, ainsi qu'un vaste plan d'aménagement dans l'agglomération de Rome, comprenant des travaux routiers, de voirie, d'assainissement des eaux et de restauration de nombreux bâtiments historiques.

Parallèlement, la Banque a prêté, pendant cette même période, 1,7 milliard pour des projets environnementaux localisés dans les pays du bassin méditerranéen et dans les pays d'Europe centrale et orientale, ayant un impact positif direct pour les pays de l'Union européenne.

Dans les pays de la Méditerranée, ils portent sur des aménagements de collecte et de traitement des eaux usées de villes côtières, améliorant la qualité des eaux de la Méditerranée.

Protection de l'environnement  
1992 - 1996 :  
25,5 milliards



De 1992 à 1996, la BEI a intensifié son action en faveur de la protection de l'environnement, en passant d'un montant d'intervention de 4,5 milliards en 1992 à quelque 6 milliards par an au cours des deux derniers exercices. Au total, les financements sur la période s'élèvent à 25 milliards.

Dans les PECO, les aménagements intéressent en particulier la lutte contre la pollution atmosphérique, avec la conversion de centrales thermiques polluantes. Pour ce dernier groupe de pays, le respect des normes environnementales communautaires constitue une étape importante dans leur processus de rapprochement à l'Union.

- Eau
- Air
- Déchets
- Divers
- Aménagements urbains

**Projets environnementaux dans l'Union, les PECOs, les pays méditerranéens**



Une priorité d'action confirmée de la BEI

## PRESERVER L'ENVIRONNEMENT :

L'attention que l'Union européenne porte à l'environnement trouve sa traduction dans la part importante qu'a occupé ce secteur dans les activités de la Banque au cours des cinq dernières années. Les financements consacrés à l'environnement atteignent désormais environ le tiers de l'ensemble de ses opérations au sein de l'Union européenne, 5,9 milliards en 1996 et 25,5 milliards depuis 1992. De fait, la Banque a financé durant l'année écoulée un grand nombre de projets dont l'environnement était la finalité première. Comme mis en évidence (notamment dans le Rapport annuel 1995, page 22), la BEI inclut dans son évaluation économique et financière, le contrôle systématique de l'incidence environnementale de tous les projets qu'elle finance.

Ce faisant, la Banque contribue de manière significative à la concrétisation des priorités et actions identifiées par le « Programme de politique et d'action pour l'environnement et le développement durable et respectueux de l'environnement » (« Le Cinquième programme d'action »), notamment en ce qui concerne les normes de qualité pour l'air et l'eau, la protection de la nature, ainsi que la lutte contre le bruit et les déchets dans les zones urbaines (voir pages 29 et 30).

Un engagement continu

La BEI continue de participer à nombre de programmes régionaux concernant des bassins maritimes ou fluviaux dont les enjeux écologiques intéressent non seulement l'Union, mais aussi des régions voisines, à savoir :

- le Programme d'action écologique pour l'Europe centrale et orientale - la Banque est membre du Comité de préparation des projets, en charge principalement de l'aspect cofinancement ;
- le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) (voir page 40) - dont l'objet est d'identifier et de préparer des projets environnementaux susceptibles de bénéficier de financements de la part de la BEI ou de la Banque mondiale. Pour les projets environnementaux réalisés dans les pays tiers méditerranéens dans le cadre du volet horizontal, les prêts de la BEI sont assortis d'une bonification d'intérêt de 3 % sur ressources budgétaires de l'Union (voir page 42) ;
- le Programme global conjoint pour la région de la mer Baltique - la Banque est membre du groupe chargé de la mise en œuvre de ce programme, dans le cadre de la Commission d'Helsinki ;
- enfin, le Programme d'action stratégique pour le bassin du Danube.



L'activité de prêt à l'appui de la protection et de l'amélioration de l'environnement a été renforcée par les évolutions institutionnelles intervenues à la Banque. C'est ainsi qu'en juin 1996 cette dernière a rendu public un document relatif à sa politique en matière d'environnement (« Principes d'action en matière environnementale ») exposant son approche générale. Le manuel interne « Directives pour l'environnement », élaboré à l'intention des analystes de la Banque, a complété, début 1997, le document de politique générale en matière environnementale. La politique et les procédures concernant les opérations font l'objet d'un examen permanent de sorte que les services de la nouvelle Direction des

projets, chargés de l'instruction des aspects environnementaux, disposent de directives auxquelles se référer. Intégrant, dans leur évaluation des projets, le respect de la législation environnementale applicable, les analystes de la Banque effectuent un examen large des projets, englobant, si les techniques et les données dont ils disposent le permettent, une évaluation des coûts et avantages des investissements relatifs à l'environnement. Forts de l'expérience étendue qu'ils ont acquise à travers l'évaluation de projets dans la plupart des secteurs économiques et dans de nombreux pays, ils peuvent porter à la connaissance des promoteurs les techniques les plus appropriées, sans pour cela entraîner des augmentations de coûts excessives.

Les **contacts** avec des institutions et organismes, actifs en matière environnementale continuent à se développer. Ils permettent d'améliorer la coordination des activités de financement, une plus grande cohérence dans les objectifs et un meilleur échange d'informations. Ainsi, la Banque procède-t-elle :

- à des rencontres périodiques à caractère opérationnel avec d'autres institutions financières internationales ;
- à des échanges de vue réguliers avec la Direction générale pour l'environnement de la Commission européenne ;
- à des contacts techniques avec l'Agence européenne pour l'environnement ;
- à des rencontres informatives avec des ONG, notamment dans le cadre de réunions annuelles, dont la deuxième s'est tenue à la Banque en septembre 1996.

Dans le courant de l'année, la Banque a également participé à plusieurs conférences consacrées à l'environnement. Par ailleurs, le Forum BEI 1996 (« La Méditerranée : un espace pour le partenariat ») a consacré une des sessions au thème « La mer, l'eau, la ville : des patrimoines communs à conserver ».

En plus, le débat au sein de la Banque sur les questions d'environnement continue à être alimenté par des séminaires et des actions de formation revêtant des formes diverses.

Les publications portant sur l'environnement et l'évaluation des opérations s'inscrivent dans le cadre d'une diffusion à destination d'un public plus large d'informations sur les activités de la Banque.

La contribution de la BEI à la réalisation des objectifs de l'Union européenne dépend du succès des investissements qu'elle aide à financer. Afin d'évaluer l'impact des projets, d'établir sa future politique sur la base des expériences acquises lors de précédentes opérations et de favoriser la transparence, la Banque a créé, à la fin de 1995, une Unité d'évaluation des opérations.

Le programme de cette unité pour 1996/1997 comprend une série d'études devant analyser l'appui de la BEI aux politiques communautaires et notamment au développement régional. Pour chaque étude, un échantillon représentatif de projets réalisés est évalué avec le concours de consultants externes.

L'évaluation donne une nouvelle dimension aux activités de la Banque. Elle viendra épauler sa stratégie de réponse à la demande du marché en apportant un surcroît de valeur ajoutée reposant sur les résultats concrets obtenus grâce aux investissements de ses clients et sur leur contribution effective aux politiques communautaires.

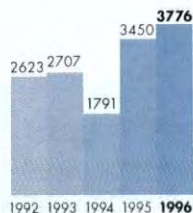
Au sein de la BEI, on envisage de faire de l'évaluation un outil de gestion, évoluant d'une démarche ponctuelle vers un élément de la culture de la Banque, appuyé par un système de gestion des portefeuilles de projets.

Parallèlement à cette évolution interne, la BEI est devenue membre de la European Evaluation Society (Société européenne d'évaluation), instance créée en 1994 pour inciter les organismes publics à mieux répondre aux attentes des citoyens. Par ailleurs, la Banque collabore aux efforts que déploient les grandes institutions financières internationales pour améliorer l'efficacité de leurs programmes d'évaluation.

**Une action coordonnée**



**Un accent mis sur l'évaluation ex-post des financements**



## OBJECTIFS INDUSTRIELS

L'année 1996 a été caractérisée par une très nette reprise des prêts individuels pour des projets favorisant un renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie communautaire. Les crédits en faveur de PME enregistrent, après la très forte hausse de l'année passée, un léger tassement, tout en demeurant à un niveau élevé.

Dans leur ensemble, les concours se sont élevés à 3 776 millions, en augmentation sensible par rapport à 1995 (3 450 millions).

Les **prêts individuels** (1 182 millions), doublent par rapport à 1995 et concernent pour la moitié des usines automobiles en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Autriche, ainsi que le développement, l'essai et la production de moteurs d'avions en Allemagne et en France. Nombre de ces projets comportent des composantes de recherche ou environnementales élevées par l'introduction de technologies non polluantes.

Les autres prêts intéressent des domaines très variés : tout d'abord, la construction électrique et électronique (produits électro-ménagers dans des usines d'un même groupe localisées en Italie, en France et au Portugal ; systèmes de fibres optiques dans plusieurs usines en Italie, au Royaume-Uni et en France), les industries du bois, de la céramique, du papier et des pneumatiques, la production de produits pharmaceutiques en France, de produits de la chimie fine en Italie, et de gaz industriels aux Pays-Bas.

Les investissements productifs des **petites et moyennes entreprises** ont fait l'objet de 2 594 millions de financements pour plus de 11 000 PME. Les petites et moyennes entreprises implantées dans les zones de développement régional ont bénéficié de 1 803 millions, soit 70 % des concours, pourcentage identique à celui de l'activité totale en faveur du développement régional. Plus de 230 d'entre-elles sont localisées dans l'île d'Irlande, soit en Irlande du Nord, soit dans les comtés frontaliers. Elles ont été financées au titre de l'initiative de paix et de réconciliation.

A ces crédits, on peut ajouter un montant de quelque 40 millions, destiné à une vingtaine d'entreprises pour des investissements de protection de l'environnement ou d'utilisation rationnelle de l'énergie.

### Objectifs industriels (1996)

(millions d'écus)

<b>Grandes entreprises</b>	<b>1 182</b>
Compétitivité internationale et intégration européenne	1 182
<b>Petites et moyennes entreprises</b>	<b>2 594</b>
zones assistées	1 803
hors zones assistées	791
<b>Total</b>	<b>3 776</b>

La répartition sectorielle de l'ensemble des financements allant à des PME de l'industrie, de l'agriculture et des services est donnée, d'une manière détaillée, dans le tableau E page 114 en annexe.



De 1992 à 1996, ce sont 42 000 PME qui ont bénéficié de 11 milliards. La répartition sectorielle de ces financements figure dans le tableau F page 115 en annexe. Leur répartition par pays et par taille est donnée dans le tableau ci-dessous.

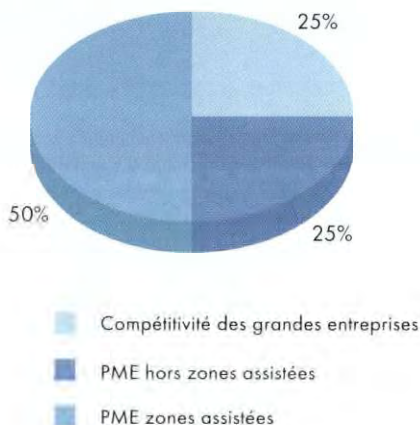
Le Conseil des Ministres chargeait, en avril 1994, la BEI de l'administration du mécanisme de soutien aux PME créatrices d'emplois.

Cette mesure spécifique, mise en place en juin 1994 en coopération avec la Commission, avait pour objet la relance des investissements des PME, élément essentiel de la création d'emplois dans l'Union européenne.

Ce mécanisme prévoyait des prêts globaux de la BEI, d'un montant total d'un milliard, bonifiés sur les ressources du budget de l'Union européenne. Les PME créatrices d'emplois pouvaient ainsi bénéficier de crédits, d'un montant maximum de 30 000 écus par emploi créé, assortis d'une bonification d'intérêt de 2 % pendant 5 ans.

Fin 1995, le montant total d'un milliard était engagé en faveur de 4 435 PME localisées dans tous les Etats membres. Ce mécanisme a contribué à la création de quelque 45 000 emplois nouveaux.

Objectifs industriels  
1992 - 1996 :  
13,9 milliards



Fin 1996, 2 451 PME ont confirmé la création de 28 000 emplois et leur maintien pendant six mois. Ce sont ainsi 48 % des subventions disponibles qui ont déjà été versées à des entreprises de petite taille appartenant aux quinze pays de l'Union. Les autres confirmations de création d'emplois doivent être introduites avant le 30 juin 1997 ; le solde des subventions disponibles sera versé au rythme de réception des justificatifs.

### Investissements de petites et moyennes entreprises

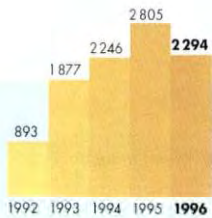
Crédits accordés sur des prêts globaux en cours

(millions d'écus)

	1996		1992 - 1996			
	Total		Total		Entreprises employant moins de 50 personnes	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
Belgique	576	247	1 644	874	1 384	601
Danemark	198	46	1 080	238	790	106
Allemagne	266	295	2 385	1 975	1 350	768
Grèce	21	41	125	155	67	69
Espagne	1 314	279	3 565	705	3 261	556
France	6 831	409	23 673	1 979	20 435	1 473
Irlande	133	44	516	137	481	99
Italie	842	882	6 078	3 850	4 491	1 644
Luxembourg	—	—	3	2	1	1
Autriche	84	49	118	66	65	28
Pays-Bas	65	38	749	352	513	139
Portugal	19	3	366	140	203	56
Finlande	19	5	65	20	47	11
Suède	1	2	48	17	38	11
Royaume-Uni	665	253	1 548	554	1 495	484
<b>Total</b>	<b>11 034</b>	<b>2 594</b>	<b>41 963</b>	<b>11 064</b>	<b>34 621</b>	<b>6 046</b>

FINANCEMENTS  
A L'EXTERIEUR  
DE L'UNION  
EUROPEENNE





## LES FINANCEMENTS A L'EXTERIEUR DE L'UNION EUROPEENNE

D'un montant total de 2 294 millions, les financements à l'extérieur de l'Union européenne portent, en 1996, sur 2 190 millions de prêts sur ressources propres et sur 104 millions d'opérations de capitaux à risques sur des ressources budgétaires de l'Union ou des Etats membres. • L'activité a été largement influencée par le processus, plus long qu'initialement prévu, de renouvellement des mandats définissant le cadre général de ces opérations et par le climat politique pesant sur l'investissement dans certaines régions. • La liste détaillée des prêts par pays figure en annexe, dans la présentation géographique des prêts à l'extérieur de l'Union européenne, pages 106 à 110 ; la répartition sectorielle dans le tableau page 41.

Dans les Etats ACP et PTOM, l'activité s'est limitée, au cours de l'année écoulée, à l'engagement des fonds disponibles sur la première enveloppe de la Convention de Lomé IV. Des contrats de financement ont été signés dans 27 pays ACP et trois pays PTOM, auxquels il convient d'ajouter trois opérations à caractère régional.

Dans douze pays, des projets ont uniquement été financés sur ressources propres essentiellement dans les Caraïbes, dans quinze autres pays, les

opérations sont uniquement composés de capitaux à risques.

Les financements concernent pour les deux-tiers les infrastructures de base nécessaires au développement économique des pays concernés (256 millions). Le secteur industriel bénéficie de 41 millions de concours en faveur de prêts individuels et de 98 millions de prêts globaux, conclus avec des instituts financiers locaux, pour le financement de petites entreprises.

### Afrique, Caraïbes, Pacifique

La Convention de Lomé IV fixe le cadre aux politiques d'aide au développement de l'Union envers les 70 pays ACP. Elle est complétée d'un premier protocole financier couvrant les cinq premières années 1991 à 1995. Le protocole relatif à la seconde période quinquennale est en instance de ratification au début de l'année 1997, son application devant intervenir au cours du premier semestre.

Le premier protocole financier (1991-1995) de la Convention de Lomé IV dispose d'une enveloppe de 12 milliards, dont 9 975 millions de subventions sur ressources budgétaires, mises à disposition du Fonds européen de développement et gérés par la Commission européenne.

Un montant de 825 millions de capitaux à risques, provenant de ressources budgétaires, est géré par la BEI.

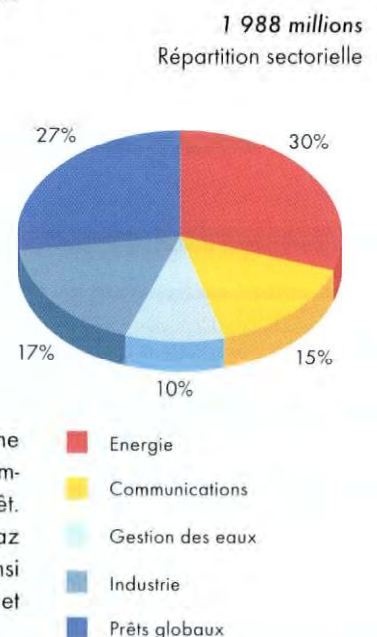
A ces moyens budgétaires s'ajoutent des prêts de la Banque sur ses ressources propres à concurrence de 1,2 milliard. Ils sont assortis d'une bonification d'intérêt ajustée automatiquement pour garantir un taux d'intérêt compris dans une fourchette de 3 % au minimum et 6 % au maximum. Cette bonification d'intérêt est financée sur ressources budgétaires de l'Union.

Les financements de la Banque dans le cadre de la Convention de Lomé IV se concentrent sur des investissements pouvant générer des revenus suffisants pour assurer le service de la dette.

Dans le cadre du premier protocole financier, la BEI a accordé des prêts totalisant 1 988 millions dans les pays ACP et les PTOM, dont 1 219 millions sur ressources propres de la Banque et 769 millions sur ressources budgétaires (voir tableau K page 120).

Les prêts en faveur du **secteur de l'énergie** représentent 30 % du total (602 millions, dont 456 pour des projets situés en Afrique). Ils visent principalement la construction et la modernisation de centrales électriques notamment en Guinée, en Sierra Léone, au Cap Vert, au Ghana, au Malawi, en Tanzanie, au Mozambique, en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso. Par ailleurs, une ligne à haute tension reliant le Mozambique via le Zimbabwe à l'Afrique du Sud a fait l'objet d'un prêt. L'exploitation de gisements de pétrole et de gaz au Kenya, en Zambie et en Côte d'Ivoire, ainsi que l'accroissement des capacités de transport et de distribution ont fait l'objet d'autres prêts.

### Premier protocole financier de la convention de Lomé IV : un bilan



**Conventions, protocoles financiers et décisions en vigueur ou en cours de négociation au 1<sup>er</sup> avril 1997**

(millions d'écus)

	Type d'accord	Période d'application expirant	Prêts sur ressources propres de la BEI <sup>(1)</sup>	Sur ressources budgétaires		Total
				Opérations sur capitaux à risques <sup>(2)</sup>	Aides non remboursables <sup>(3)</sup>	
<b>Etats ACP - PTOM</b>						
ACP	2ème protocole financier	2000	1 658	1 000	11 967 <sup>(4)</sup>	14 625
PTOM	Convention de Lomé IV Décision du Conseil	2000	35	30	135 <sup>(4)</sup>	200
<b>Afrique du Sud</b>	Décision du Conseil	1997	300	—	—	300
	Décision du Conseil	2000	375	—	—	375
<b>Bassin méditerranéen <sup>(5)</sup></b>						
Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Gaza et Cisjordanie	Partenariat euro-méditerranéen	2000	2 310	200 <sup>(6)</sup>	3 424,5 <sup>(7)</sup>	5 734,5
Turquie	Action spéciale de coopération financière non encore en vigueur	2000	750	—	—	750
Malte	4ème protocole financier	1998	30	2	13	45
Chypre	4ème protocole financier	1998	50	2	22	74
<b>Pays d'Europe centrale et orientale</b>						
Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Albanie, Slovénie	Décision du Conseil	2000	3 520	—	4 564 <sup>(8)</sup>	8 084
Slovénie	Protocole financier	1997	150	—	20 <sup>(9)</sup>	170
<b>Pays d'Amérique latine et d'Asie</b>	Décision du Conseil	1997	275	—	—	275
	Décision du Conseil	2000	900	—	—	900

(1) Prêts bénéficiant de bonifications d'intérêt sur les ressources du Fonds européen de développement pour les projets dans les Etats ACP et les PTOM et sur celles du budget communautaire pour les projets environnementaux dans les pays du bassin méditerranéen. Les montants nécessaires pour les bonifications d'intérêt sont imputés sur les aides non remboursables.

(2) Accordées et gérées par la BEI.

(3) Accordées et gérées par la Commission européenne.

(4) Y compris les montants destinés aux bonifications d'intérêt sur prêts de la BEI.

(5) Les montants disponibles au titre des protocoles financiers précédents

pourront être utilisés simultanément, qu'il s'agisse de la totalité des dotations prévues ou de reliquats.

(6) Montant indicatif imputé sur les aides non remboursables figurant dans la colonne suivante.

(7) Y compris les montants réservés aux fins d'opérations sur capitaux à risques et de bonifications d'intérêt pour des financements de la BEI en faveur de projets environnementaux.

(8) Programme PHARE pour la période 1996-1999, géré et administré par la Commission.

(9) Uniquement pour les bonifications d'intérêt pour les prêts de la BEI en faveur des projets de transport d'intérêt commun.

Le **développement industriel** a bénéficié de 879 millions de concours, soit près de la moitié des financements de la Banque dans les pays ACP et les PTOM. Ces prêts soutiennent en premier lieu les industries extractives au Mali, à Madagascar, au Mozambique, au Zimbabwe et en Ouganda ; la chimie, en Zambie, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe ; l'agro-alimentaire, notamment en Guinée, à Madagascar, au Swaziland et au Nigéria, ainsi que de nombreuses affectations sur prêts globaux.



Sur ce total, 536 millions sous forme de prêts globaux à des banques locales, dont 216 millions sur capitaux à risques, favorisent des investissements privés de petite dimension dans la plupart des pays signataires de la Convention.

Globalement, le **secteur des communications** a bénéficié de 301 millions de prêts intéressant le secteur des transports, notamment en Tanzanie, au Cap-Vert, au Burkina-Faso, en Ethiopie et au Sénégal et l'extension et la modernisation des installations de télécommunications, en Ethiopie, en

Erythrée, à Djibouti, au Sénégal, à l'Île Maurice, au Burkina Faso et en Namibie. L'amélioration de la sécurité du trafic aérien pour 16 pays d'Afrique de l'ouest et de l'est a également été financée.

La **réduction de la pollution**, principalement pour des projets de gestion et de traitement des eaux, a mobilisé 205 millions (10 % du total des prêts) dont plus de la moitié en Afrique australe.

En 1996, la Banque a poursuivi ses financements en **Afrique du Sud** par l'octroi d'un prêt de 56 millions pour l'extension du réseau de transport d'électricité.

Au total, ce sont 101 millions qui ont été prêtés en 1995 et 1996 dans ce pays pour faciliter la transition démocratique et contribuer au financement du programme de reconstruction et de développement.

## Afrique du Sud

En 1996, les prêts dans les pays du **bassin méditerranéen** se sont élevés à 681 millions, rejoignant le niveau d'activité de 1993 et de 1994, sans toutefois atteindre le niveau exceptionnel réalisé en 1995.

L'activité s'est déroulée dans un climat marqué par les tensions politiques prévalant dans plusieurs pays, freinant l'activité d'investissement et retardant la réalisation de projets inter-régionaux. D'autre part, l'expiration des protocoles, en octobre dernier, à l'exception de ceux pour Malte et Chypre, a constitué un obstacle supplémentaire à une évolution plus dynamique des opérations.

Les interventions s'inscrivent pour 562 millions au titre de l'activité horizontale hors protocole pour des projets d'amélioration des communications et de lutte contre la pollution en Algérie, à Chypre, en Egypte, au Liban, en Turquie, au Maroc, ainsi qu'à Gaza- et pour 119 millions dans le cadre des protocoles en cours.

Une analyse selon l'objectif final visé par ces projets montre l'importance apportée à la protection de l'environnement : 275 millions en faveur de l'approvisionnement en eau potable et de la gestion des eaux usées.

## Pays Méditerranéens

## METAP

Depuis ses premières interventions en Méditerranée, la Banque attache une importance particulière aux défis environnementaux. La rareté des ressources en eau et en terres arables notamment, conjuguée à une croissance démographique élevée, une forte urbanisation et une transition rapide de certaines économies du stade agricole au stade industriel ont été à l'origine d'une pollution croissante dans la région. Depuis la fin des années 80, la BEI et la Banque mondiale, œuvrant de concert, ont

coordonné un soutien international visant à arrêter et renverser la dégradation alarmante des ressources naturelles et surtout à réhabiliter des situations dégradées en milieu marin.



Conjointement les deux institutions, avec l'appui financier de la Commission européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont lancé en 1990 le Programme d'assistance technique pour la Méditerranée (METAP), dans le but de faciliter, par des aides non remboursables, la réalisation d'études de faisabilité et l'assistance, tant sur le plan national que régional, aux autorités ou agences dans le domaine de l'environnement.

Les activités du programme se sont intensifiées avec chacune de ses trois phases successives. Une première étape de 1990 à 1992 était essentiellement axée sur l'évaluation de la situation, alors que la seconde période, conclue en 1995, s'est attachée à définir des mesures concrètes, à conduire les études à la base des projets d'investissement et à mettre sur pied les structures institutionnelles nécessaires à la poursuite et à la coordination des investissements. Au cours des deux premières phases, le programme METAP a mobilisé près de 27 millions pour la réalisation de 121 études portant sur des projets ou programmes environnementaux dans 21 pays méditerranéens.

La préparation au sein du programme, visant une coopération et une complémentarité dans l'action des différents partenaires, a contribué, de façon décisive, à la réalisation de plusieurs projets novateurs. Globalement, les investissements soutenus par les institutions partenaires dans le domaine de l'environnement représentent un montant de 1,6 milliard. Parmi les projets financés en 1996 figurent notamment l'assainissement des eaux usées du Caire, financé à hauteur de 45 millions par la BEI et la dépollution de sites industriels à Skikda sur la côte algérienne, financée conjointement par la BEI et la Banque mondiale.

Pour la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion des déchets solides et dangereux, la prévention de la pollution marine et la gestion des zones côtières, la BEI a mis à disposition des prêts à hauteur de 1 milliard depuis 1991. Les prêts de la BEI, destinés au financement de projets de portée régionale dans le domaine de la protection de l'environnement localisés dans des pays tiers méditerranéens, bénéficient d'une bonification d'intérêt de 3 % financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

La troisième phase du programme METAP, couvrant les années 1996 à 2000, dotée de moyens substantiellement accrus, permet aux partenaires d'approfondir et d'élargir cette action au profit d'un nombre croissant de projets. Les coûts encourus pour les soixante quinze études en cours sont estimés à quelque 97 millions. Une unité de préparation de projets, localisée au Caire, pour laquelle la BEI et la Banque mondiale ont détaché chacune un expert, a été mise sur pied avec vocation d'assister des promoteurs de différents projets dans la finalisation de plans d'investissement spécifiques tout en assurant l'utilisation des techniques les plus appropriées et une affectation optimale des moyens financiers. En outre, cette unité doit contribuer à la dissémination de connaissances et de pratiques en matière environnementale dans l'ensemble de la zone.

Par ailleurs, la Banque a conclu des prêts d'un montant de 40 millions pour des installations réductrices d'émissions polluantes dans une centrale thermique en Turquie, de 50 millions pour réduire la pollution industrielle sur le site de Skikda, en Algérie, et de 15 millions, sous forme de prêt glo-

bal, en Egypte, pour financer des mesures de protection de l'environnement dans des petites initiatives. Au total, 380 millions, soit 56 % des financements de l'exercice écoulé soutiennent directement la protection et l'amélioration de l'environnement.

### Financements à l'extérieur de l'Union européenne en 1996

(millions d'écus)

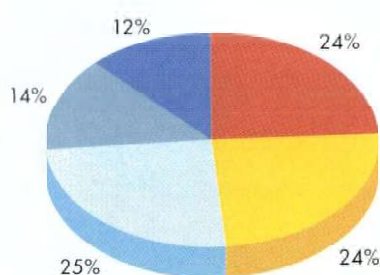
	Total	Ressources propres	Capitaux à risques	Prêts individuels				Prêts globaux
				Energie	Communica-tions	Gestion des eaux et divers	Industrie, Agriculture, Services	
<b>ACP-PTOM</b>	<b>396</b>	<b>296</b>	<b>99</b>	<b>111</b>	<b>130</b>	<b>15</b>	<b>41</b>	<b>98</b>
Afrique	190	105	85	12	60	15	41	62
Occidentale	20	—	20	5	—	—	11	4
Centrale-équatoriale	11	10	1	—	10	—	1	—
Orientale	71	30	41	—	—	—	26	45
Australe	58	35	23	7	20	15	4	13
Multirégional	30	30	—	—	30	—	—	—
Caraiïbes	193	188	5	97	60	—	—	36
Pacifique	4	4	—	—	4	—	—	—
PTOM	9	—	9	2	6	—	1	—
<b>AFRIQUE DU SUD</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>—</b>	<b>56</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>MEDITERRANEE</b>	<b>681</b>	<b>676</b>	<b>5</b>	<b>174</b>	<b>141</b>	<b>275</b>	<b>50</b>	<b>42</b>
dont hors protocole : 562								
Turquie	246	246	—	120	76	50	—	—
Algérie	50	115	—	35	30	—	50	—
Egypte	105	108	105	3	3	—	90	15
Liban	50	66	66	—	16	—	50	—
Chypre	27	54	52	2	—	12	15	27
Gaza	53	53	53	—	—	23	30	—
Maroc	31	31	31	—	—	—	31	—
Jordanie	9	9	—	—	—	9	—	—
<b>EUROPE CENTRALE et ORIENTALE (PECO)</b>	<b>1 116</b>	<b>1 116</b>	<b>—</b>	<b>363</b>	<b>688</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>50</b>
Pologne	380	380	—	180	200	—	—	—
République tchèque	255	255	—	55	200	—	—	—
République slovaque	100	100	—	100	—	—	—	—
Hongrie	135	135	—	—	95	—	—	40
Roumanie	90	90	—	—	90	—	—	—
Bulgarie	—	—	—	—	—	—	—	—
Lituanie	72	72	—	10	57	—	—	5
Slovénie	30	30	—	—	30	—	—	—
Lettonie	26	26	—	6	—	15	—	5
Estonie	16	16	—	—	16	—	—	—
Albanie	12	12	—	12	—	—	—	—
<b>AMERIQUE LATINE, ASIE (ALA)</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>45</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Argentine	45	45	—	—	45	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 294</b>	<b>2 190</b>	<b>104</b>	<b>704</b>	<b>1 004</b>	<b>305</b>	<b>91</b>	<b>190</b>

#### 4èmes protocoles financiers et volet horizontal : un bilan

La BEI joue un rôle décisif dans la mise en œuvre de la « Politique méditerranéenne rénovée » mise en place en 1992.

la mise en valeur de terres agricoles par l'irrigation financés notamment au Maroc, en Algérie, en Tunisie, à Chypre, en Egypte, en Jordanie.

2 977 millions  
Répartition sectorielle



- Energie
- Communications
- Gestion des eaux
- Industrie
- Prêts globaux

Sur les financements disponibles, 1,4 milliard de prêts BEI sont alloués à travers des protocoles financiers bilatéraux d'une durée de cinq ans. S'ajoute à ce montant 1,8 milliard sous forme de prêts de la Banque, réservés au volet de la coopération financière hors protocole pour des projets présentant un intérêt régional ou commun aux deux rives de la Méditerranée, essentiellement dans les domaines des infrastructures de communication, de transfert d'énergie et de la protection de l'environnement. Ces derniers prêts bénéficient d'une bonification d'intérêt de 3 %, financée sur le budget de l'Union.

Dans le domaine des infrastructures d'énergie (727 millions) et des communications (713 millions), les prêts de la BEI ont permis aux pays méditerranéens de moderniser et de développer les liaisons à l'échelle régionale et avec les pays de l'Union. Les principaux projets financés concernent la production et le transport d'électricité et de gaz naturel au Maroc, en Algérie, en Egypte, en Jordanie et en Turquie. Pour ce qui est du secteur du transport, les autoroutes trans-algérienne et marocaines, la route Aqaba - Amman, les ports de Tunis, d'Istanbul et d'Izmir ainsi que celui de Gaza, le port et l'aéroport de Beyrouth ont fait l'objet de financements de la part de la BEI. Enfin, l'extension des capacités des réseaux internationaux de télécommunications au Maroc, en Turquie et en Jordanie a été soutenue.

Globalement, des prêts pour un montant de 2 977 millions ont été signés au titre des divers protocoles et de l'action horizontale sur les 3,2 milliards prévus, épuisant les principales enveloppes à l'exception de celles réservées à la Syrie et à l'Algérie, ainsi que celles pour Malte et Chypre couvrant une période s'étendant jusqu'en 1998.

Avec 797 millions de prêts, la BEI a également contribué au développement de l'appareil productif, de l'agriculture et de l'industrie des pays méditerranéens.

En ce qui concerne la répartition sectorielle (voir tableau L page 121), la rareté des ressources en eau et la dégradation des ressources naturelles font de la protection de l'environnement l'axe principal de l'intervention de la Banque. Sur la dernière génération de protocoles, 741 millions (soit 25 % de prêts alloués) ont concouru à cet objectif, notamment pour la constitution de réserves et la distribution d'eau ou sa collecte et le traitement des eaux usées en Algérie, en Tunisie, en Syrie, en Jordanie, au Maroc, à Malte, au Liban, en Egypte, en Turquie, en Israël, à Chypre et à Gaza.

Les projets soutenus relèvent d'investissements d'envergure, imprimerie, production de pneumatiques pour poids lourds, équipements de climatisation, ainsi qu'une raffinerie en Egypte ; aménagement de zones industrielles en Jordanie ou en Tunisie. En outre, dans la plupart des pays, des petits investissements productifs de l'industrie et du tourisme ont été financés à travers des prêts globaux, d'un montant de 373 millions.

Ces investissements en faveur des ressources aquatiques complètent ceux, en milieu rural, pour

Afin de stimuler le développement du secteur privé et l'émergence de co-entreprises associant des opérateurs des deux rives de la Méditerranée, la Banque a mis en œuvre, au cours de la récente période quinquennale, des concours sur capitaux à risques financés sur ressources budgétaires de l'Union à hauteur de 70 millions.



Pologne, de l'autoroute M3 Budapest - Gyöngyös en Hongrie, de la Via Baltica en Lituanie et de tronçons de l'autoroute Ljubljana - Celje en Slovénie.

### Pays d'Europe centrale et orientale

Dans le transport ferroviaire, ces financements concernent la poursuite des travaux sur l'axe Varsovie - Ostrava -

Vienne, en République tchèque, plusieurs tronçons de la ligne Talinn - Narva et de nombreuses autres sections en Estonie.

Les montants disponibles au titre du mandat accepté par la Banque en 1994 étant épuisés fin 1996, celle-ci a déjà entamé la préparation active d'un nouveau mandat par la constitution d'un important stock de projets instruits ou en voie d'instruction.

La priorité particulière accordée aux pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion, est également documentée par la future mise en place d'une facilité additionnelle, financée sur ressources bancaires de la BEI et opérant sans la garantie communautaire qui couvre les opérations à l'extérieur de l'Union.

En 1996, l'activité, dans les pays d'Europe centrale et orientale, menée dans une optique de préparation à l'adhésion des pays concernés, s'est élevée à 1 116 millions. Elle porte, en quasi totalité, 50 millions de prêts globaux exceptés, sur le financement des infrastructures de base nécessaires au développement économique des pays : communications 688 millions, énergie 363 millions, environnement 15 millions.

Parmi les financements en faveur des infrastructures de transport, 483 millions intéressent des projets faisant partie des corridors de transport prioritaires définis en mars 1994 à la Conférence paneuropéenne de Crète.

C'est le cas, dans le domaine des transports routiers, de l'autoroute A4 Wroclaw - Gliwice en

Les prêts de la BEI en Europe centrale et orientale ont été octroyés au titre du mandat de 3 milliards, que la Banque a accepté en mai 1994, ainsi que dans le cadre du protocole financier conclu en 1993 avec la Slovanie, prévoyant 150 millions de prêts en faveur d'infrastructures routières et ferroviaires.

L'ensemble de ces enveloppes financières a été pratiquement engagé fin 1996 et se répartit comme suit : Pologne (853 millions), République tchèque (770 millions), Hongrie (475 millions), Roumanie (331 millions), République slovaque (215 millions), Slovénie (150 millions), Lituanie (101 millions), Bulgarie (90 millions), Estonie (68 millions), Albanie (46 millions) et Lettonie (31 millions).

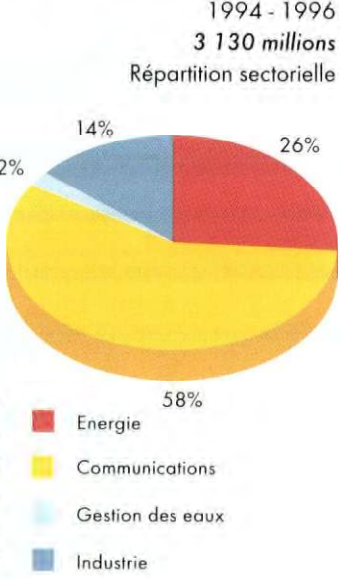
Consciente de l'importance que revêt l'amélioration des liens de communication entre l'Union et ces pays, la BEI a accordé la majeure partie des financements - 1 832 millions, soit 58 % du mon-

tant total - à des projets d'infrastructure de communication (voir tableau M page 121).

Des projets relatifs aux transports routiers (644 millions), ferroviaires (463 millions), aériens (91 millions), portuaires (69 millions) et urbains (20 millions) ont été financés. Parmi les grands projets figurent la modernisation des lignes Berlin - Varsovie et Berlin - Prague - Vienne, l'autoroute Wroclaw - Gliwice en Pologne et des aménagements apportés aux réseaux routiers notamment en Bulgarie, en Roumanie et en République tchèque.

Dans le secteur du transport aérien, la Banque a financé la modernisation du système de contrôle du trafic aérien dans la plupart des pays, ainsi que l'extension des aéroports de Vilnius et de Varsovie. Les infrastructures portuaires de Durres, en Albanie et de Klaipeda, en Lituanie ont, par ailleurs, bénéficié de prêts.

### Liens renforcés avec les PECO



Dans le domaine des télécommunications, l'extension des installations et l'harmonisation des normes avec celles de l'Union ont été appuyées grâce à 545 millions. Des prêts ont été accordés pour les réseaux tchèque, hongrois, polonais, roumain et slovaque.

## NOUVELLE GENERATION DE MANDATS

Le 27 janvier 1997, le Conseil ECOFIN a marqué son accord pour les montants des enveloppes financières disponibles au titre des mandats régionaux acceptés par la BEI pour la période 1997 - 2000 et bénéficiant d'une garantie globale de l'Union à hauteur de 70 % :

Pays d'Europe centrale et orientale :	3 520 millions
Pays méditerranéens :	2 310 millions
Amérique latine et Asie :	900 millions
Afrique du Sud :	375 millions

Les projets du secteur énergétique ont bénéficié de 810 millions, soit 26 % du total des financements. Ils concernent principalement des gazoducs et des installations de stockage en Slovaquie et en Pologne, une centrale combinée de production de chaleur et d'électricité en République tchèque, des installations de production et de distribution d'électricité en Roumanie, en Albanie et en Slovaquie et des installations de désulfuration dans des centrales thermiques en République tchèque, contribuant à un meilleur bilan écologique de la région.

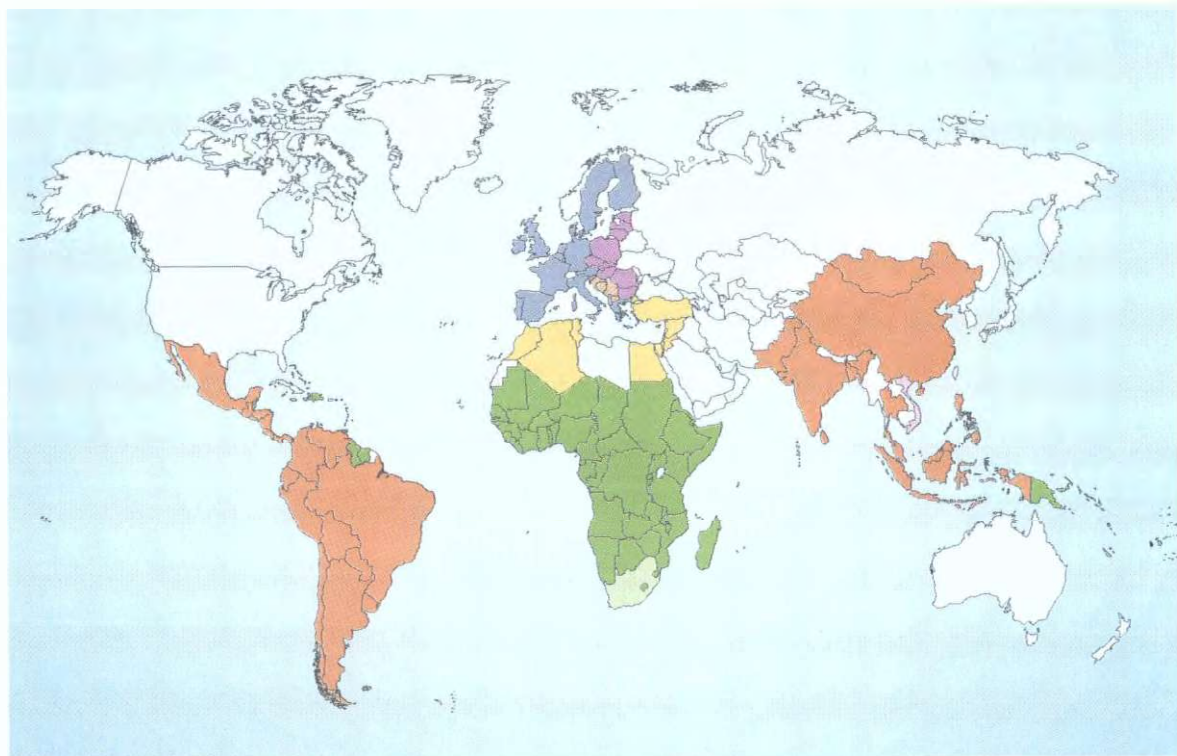
Le soutien aux projets industriels a été mis en œuvre à travers les prêts globaux mis en place dans

l'ensemble des pays. D'un montant de 428 millions, soit quelque 14 % des concours, ils ont principalement vocation à soutenir des investissements réalisés par des petites et moyennes entreprises, à encourager l'implantation d'entreprises de l'Union et la création de co-entreprises. Des projets d'infrastructure de moindre envergure, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement peuvent également être financés sur certains prêts globaux.

Les plus importants projets industriels ont porté sur le montage de voitures, la fabrication de verre, l'industrie du bois et l'agro-alimentaire.

Dans ses activités dans les pays d'Europe centrale et orientale, la BEI coopère avec les fonds et actions communautaires, notamment le programme PHARE ainsi que la BERD, dont elle est actionnaire.

Pour l'ensemble des projets financés, notamment ceux du domaine de l'énergie, des transports et de l'industrie, elle porte une attention particulière aux aspects environnementaux des ces investissements et, notamment, à l'amélioration de situations environnementales dégradées.



Dans le cadre de l'autorisation du Conseil des gouverneurs de février 1993 pour le financement d'investissements en **Amérique latine** et en **Asie**, un prêt de 45 millions a été accordé en Argentine pour la réhabilitation de routes du réseau MERCOSUR, reliant entre-eux plusieurs pays d'Amérique latine.

Ceci représente une diminution par rapport aux montants engagés les années précédentes, due au report en fin d'année 1996, de la décision de reconduction des mandats ALA.

## Amérique latine et Asie

En 1992, le Conseil de l'UE avait invité la Banque à envisager des opérations de prêts dans des pays d'Amérique latine et d'Asie et en février 1993, le Conseil des gouverneurs a autorisé une enveloppe de 750 millions à répartir sur une période de trois ans, à l'appui de projets d'investissements présentant un intérêt mutuel à l'Union et à ces pays.

Des projets relevant de l'exploitation et du transport de gaz naturel ont fait l'objet de prêts en Thaïlande, en Argentine, en Indonésie et en Chine.

Le secteur des communications a bénéficié de prêts pour l'extension du réseau des télécommunications au Chili, l'entretien des réseaux routiers au Pérou et en Argentine et l'extension de l'aéroport de Davao, aux Philippines.

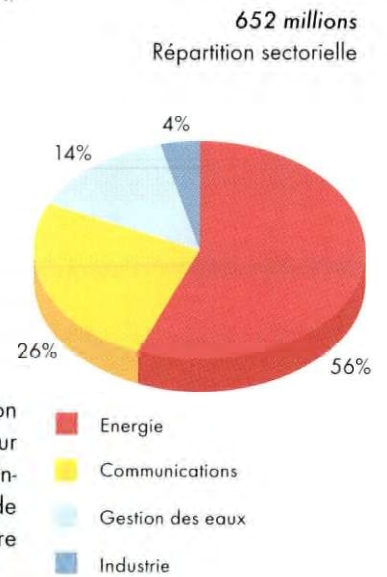
Fin 1996, des projets associant des partenaires des pays d'Asie ou d'Amérique latine et de l'Union, qui comportent un transfert de technologie ou qui favorisent la protection de l'environnement, ont été soutenus à hauteur de 652 millions (voir tableau N page 121).

Dans le domaine de l'environnement, la BEI a apporté son soutien à l'extension du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à Asunción et à Buenos Aires, où elle a également financé des installations de traitement et d'élimination de déchets dangereux.

La partie la plus importante a été allouée au secteur de l'énergie qui a attiré 364 millions, soit 56 % du total. Les principaux investissements concernent des projets de production d'électricité ou d'extension des réseaux au Costa Rica, en Inde et au Pakistan, où la BEI a participé au financement d'un complexe hydroélectrique sur l'Indus.

D'une façon générale, on peut noter une évolution sensible vers le financement de projets du secteur privé, associant des entreprises européennes investissant dans les économies émergentes de cette zone. Cette tendance devrait se poursuivre durant les années à venir.

## Premier mandat ALA : un bilan



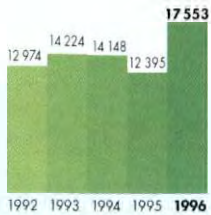
## COOPERATION AVEC LES IMF

A l'extérieur de l'Union européenne, la coopération de la BEI avec les autres institutions multilatérales de financement (IMF) vise à maximiser l'impact des ressources disponibles. La BEI a jusqu'à présent financé des projets conjointement avec des membres du groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et, depuis 1991, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dont elle est actionnaire, ainsi qu'avec d'autres instituts régionaux ou nationaux de financement, en particulier ceux des États membres de l'Union.

Au cours des cinq dernières années (1992 - 1996), les cofinancements ont augmenté pour s'établir à environ 6 milliards, pour un montant total de prêts hors UE dépassant 10 milliards. Cette politique de coopération s'est révélée efficace et a eu sans conteste un impact positif, notamment en vue de résoudre des problèmes liés à la protection de l'environnement, surtout au niveau régional, ou encore pour assurer un développement durable des régions concernées.

LES  
RESSOURCES  
EMPRUNTEES





## LES RESSOURCES EMPRUNTEES

En 1996, La BEI a été présente sur les marchés des capitaux pour un montant total de 18 555 millions en 123 opérations d'emprunt lancées à long et moyen terme. • Les fonds empruntés avant échanges, en termes d'opérations signées, s'élèvent à 17 611 millions contre 12 429 millions en 1995. • Grâce à une présence très active sur les différents marchés et un recours accru à des opérations d'échanges, la Banque a répondu aux attentes de ses emprunteurs, enregistrant une hausse des versements sur prêts de 21 % par rapport à 1995. • Sa collecte, après échanges, est passée de 12 395 millions en 1995 à 17 553 millions dont 10 126 millions à taux fixe et 7 427 millions à taux variable. • Les monnaies communautaires représentent plus de 90 % du total collecté.

Bénéficiant d'une situation favorable des marchés des capitaux, caractérisée par une baisse des taux dans ses principales monnaies de décaissements, la Banque se présente toujours comme le premier emprunteur international, tant pour les volumes empruntés que pour les innovations qu'elle introduit.

Le montant total emprunté avant échanges s'élève à 17 611 millions contre 12 429 millions en 1995, soit une progression de 42 %, correspondant à 114 opérations d'emprunt signées contre 68 en 1995 (+ 68 %), se répartissant sur 22 monnaies contre 17 en 1995. La collecte s'est effectuée à travers 104 émissions publiques (73 en 1995) et 10 emprunts privés (8 en 1995), y compris 26 émissions de notes à moyen terme.

L'augmentation de 42 % de la collecte de fonds après échanges (17 553 millions contre 12 395 millions en 1995) s'explique par des besoins de financement plus importants liés à l'accroissement des décaissements sur prêts afin de mettre en place les nouveaux investissements entrepris dans la perspective de l'UEM et, dans une moindre mesure, aux déficits de certains flux financiers de la Banque.

La part des monnaies communautaires a augmenté par rapport à 1995 (92 % contre 86 %), les monnaies principale étant le DEM, l'ITL, la GBP et l'ESP, l'écu arrivant en cinquième position. Comme par le passé, une forte proportion de monnaies non communautaires a été échangée contre des monnaies européennes.

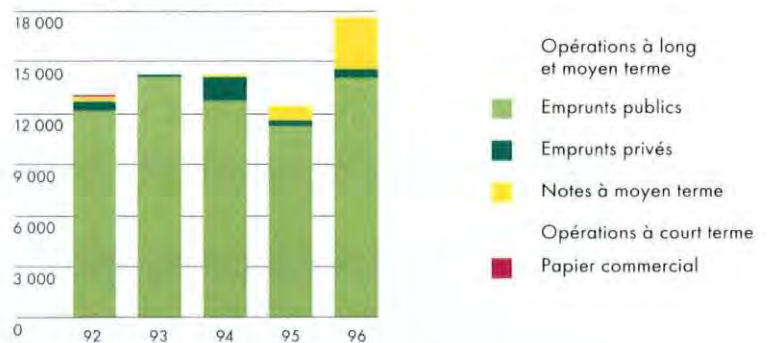
Comme les années précédentes, la part du taux fixe constitue l'essentiel de la collecte, 10 126 millions contre 7 058 millions en 1995. Les fonds à taux variables, 7 427 millions, concernent les cinq premières monnaies communautaires.

La durée moyenne s'est légèrement allongée à 7,8 ans contre 7 ans en 1995 avec des durées oscillant entre 3,7 et 10 ans. Certains opérations structurées, notamment à coupon zéro, ont été lancées à des durées comprises entre 15 et 30 ans (DEM, ITL, ESP, USD, JPY).

La majeure partie de la collecte a été destinée au versement sur prêts. Les emprunts remboursés par anticipation s'élèvent à 1 050 millions (1 094 millions en 1995) ; leur refinancement s'est effectué par de nouvelles émissions à hauteur de 458 millions contre 478 millions en 1995 et par la trésorerie.

### Les opérations d'emprunt sur les marchés financiers

Répartition des ressources collectées de 1992 à 1996



Comme elle l'avait fait l'année précédente, la Banque a poursuivi sa stratégie destinée à lui assurer une liquidité suffisante pour répondre à ses décaissements sur prêts, tout en recherchant toutes opportunités du marché qui lui permettaient de réduire le coût de sa collecte.

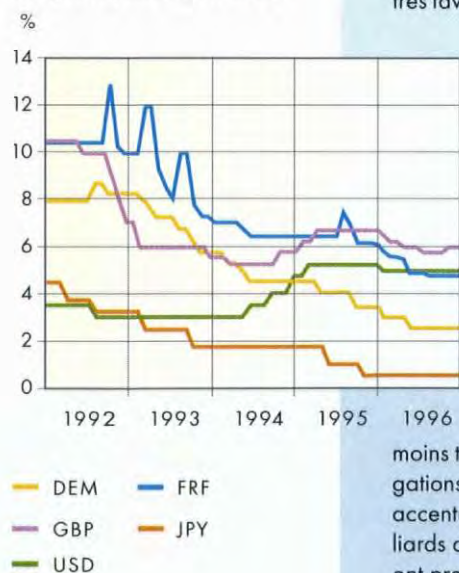
## TENDANCES DES MARCHES DES CAPITAUX EN 1996

L'année 1996 a été caractérisée par un découplage des principaux marchés obligataires, les marchés américain, européen et japonais ayant en effet connu des évolutions différentes. Les rendements des obligations américaines ont augmenté au premier semestre de l'année, puis ont enregistré un recul dans la deuxième partie de l'année, qu'ils ont terminée à un niveau supérieur d'environ un point de pourcentage à celui qui était le leur en début d'année. Dans un premier temps, les rendements à long terme en Allemagne ont baissé, puis sont remontés, avant d'accuser une baisse au second semestre. A l'exception de la Grande-Bretagne, les rendements à long terme des obligations en Europe, notamment en Italie, en Espagne et en Suède, ont diminué beaucoup plus qu'en Allemagne. La contraction des écarts des rendements des obligations tient aux ajustements budgétaires rigoureux entrepris dans de nombreux pays et au sentiment croissant que l'UEM entrera en vigueur selon le calendrier prévu par le Traité de Maastricht. Au Japon, les rendements à long terme des obligations se sont maintenus à leurs plus bas niveaux absolus, l'économie japonaise ne sortant que lentement de la récession de l'année précédente. Quant aux marchés boursiers, ils ont connu une année exceptionnelle aux Etats-Unis et dans de nombreux pays européens, bien que l'instabilité des cours des actions se soit accrue. Le dollar EU s'est sensiblement apprécié tout au long de l'année par rapport au DEM et au JPY.

L'attrait exercé par les marchés émergents, déjà perceptible l'an dernier, s'est accentué, la baisse des taux d'intérêt européens à long terme continuant à encourager beaucoup d'investisseurs à accroître leurs positions sur ces marchés. L'amélioration des données économiques fondamentales dans nombre de pays d'Europe orientale, les meilleures perspectives en ce qui concerne la qualité du crédit sur les marchés émergents, et l'attribution du label de « valeur d'investissement » à plusieurs emprunteurs de cette zone, se sont traduites par une forte augmentation du volume des émissions obligataires internationales.

Le volume des obligations émises sur les marchés internationaux est passé de 470 milliards d'USD en 1995 à 715 milliards d'USD en 1996. Cette progression considérable s'explique par le climat très favorable qui a régné sur les marchés obligataires en 1996 et par le fait que l'activité d'émission en 1995 avait été relativement calme.

Taux d'intérêt officiel des principales monnaies

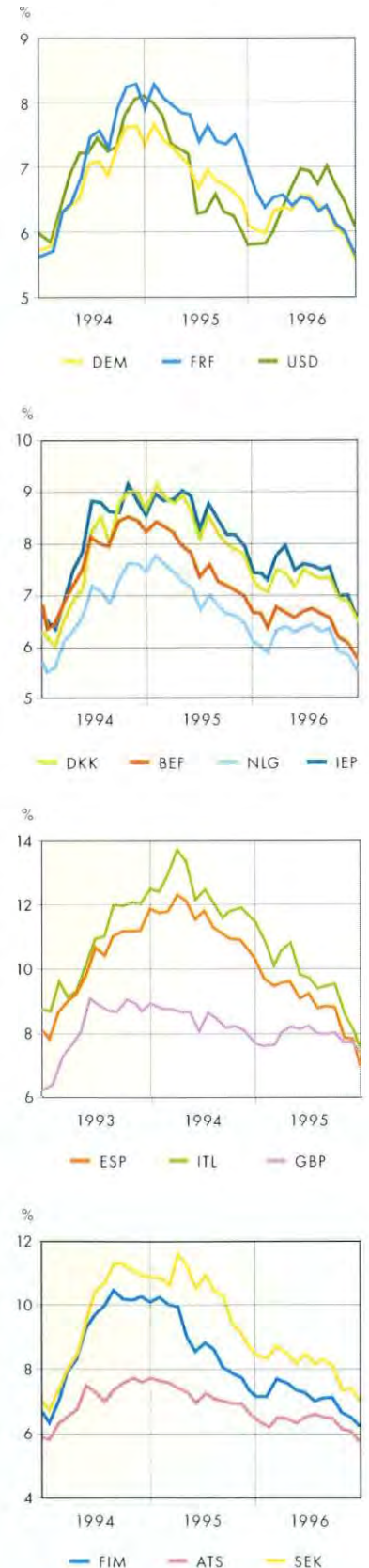


L'USD a conforté sa position de monnaie dominante, plus de 45 % des émissions étant libellées dans cette monnaie, contre 32 % en 1995, tandis que les monnaies européennes cédaient un peu de terrain. L'USD (46 %), le JPY (12 %) et le DEM (11 %) ont pris à leur compte les deux tiers de l'ensemble des émissions. En 1996, la structure par catégories des emprunteurs sur les marchés obligataires internationaux n'a guère varié. La part prise par les banques et les institutions financières, le groupe le plus important, dans le montant total émis s'est accrue, atteignant 37 %; celle des entreprises industrielles et commerciales est restée inchangée à 31 %; et celle des Etats (11 %) et des entités supranationales (7 %) a très légèrement diminué.

Dans le contexte de taux d'intérêt relativement peu élevés qui prévalait dans les plus grands pays industrialisés, l'orientation des flux d'investissement vers des instruments moins traditionnels (produits fortement structurés et instruments adossés à des actifs) ou vers des obligations émises par des emprunteurs moins solides (notamment ceux des marchés émergents) s'est accentuée; ainsi, le montant des émissions d'obligations adossées à des actifs est passé de 34,5 milliards d'USD en 1995 à 98,6 milliards d'USD en 1996. Les émissions des pays d'Europe orientale ont presque triplé (17 milliards d'USD contre 6 milliards d'USD), celles des pays d'Amérique latine ont plus que doublé, tandis que l'activité d'émission dans les pays d'Asie de l'Est s'est accrue de manière significative.

## Taux de rendement brut des obligations d'Etat à 10 ans

Pour faciliter les comparaisons, tous les rendements sont exprimés sur une base annuelle



Pour se procurer une liquidité importante dans les monnaies communautaires, la Banque a essentiellement lancé des émissions de montants substantiels qui ont, comme par le passé, constitué le long de la courbe des taux des emprunts de référence offrant aux investisseurs une complémentarité aux émissions des Etats de l'Union européenne. Ces émissions, principalement en DEM, ESP, FRF, GBP, ITL, NLG, PTE, lui ont permis d'affirmer sa présence sur les marchés financiers communautaires et de se positionner sur le nouvel espace financier européen dans le cadre de la monnaie unique. Dans ce contexte, il y a lieu de noter l'effort particulier que la Banque a poursuivi en faveur de l'EURO en mettant à la disposition du marché une émission de référence en ECU assurant que le paiement des intérêts et du capital s'effectuera en EURO sur la base de un écu pour un euro, lors de l'avènement de la monnaie unique, rassurant ainsi le marché sur la continuité des engagements en ECU lors du passage à l'Union monétaire.

Compte tenu des nécessités toujours plus pressantes de collecter des montants plus importants au moindre coût, la Banque a accentué sa politique de diversification des marchés, des investisseurs, des produits et ou des techniques.

Elle est réapparue sur les marchés financiers sur lesquels elle ne s'était pas présentée depuis de longues années ; ce fut en particulier le cas du marché américain avec une émission de USD 1 milliard à 10 ans, échangée contre des DEM et placée simultanément auprès des investisseurs américains, européens et asiatiques. Elle a également ouvert à ses émissions de nouveaux marchés : le nombre de monnaies empruntées est passé à 22 contre 17 en 1995, soulignant ainsi l'effort d'intervention sur l'ensemble des marchés financiers, qu'il s'agisse de ceux émergents de l'Europe de l'est (CZK) ou de certains pays d'Asie (HKD), d'Afrique (ZAR) ou d'Océanie (NZD). Outre des possibilités nouvelles de collecte, cette politique d'ouverture de marchés lui permettra

également de familiariser davantage les investisseurs avec un émetteur qui proposera des emprunts libellés dans la monnaie unique.

La Banque est particulièrement attentive à offrir à la totalité des investisseurs la possibilité de souscrire à ses emprunts. Si les investisseurs institutionnels et les particuliers interviennent sur les marchés à des degrés différents selon les caractéristiques de ses emprunts, il peut cependant être parfois nécessaire de cibler une opération sur une catégorie déterminée d'investisseurs. C'est une stratégie que la Banque a suivie dans le passé et qu'elle réitère toutes les fois qu'elle lui semble nécessaire. Elle s'est ainsi adressée avec succès aux investisseurs particuliers sur le marché domestique espagnol.

La diversité des produits proposés par la Banque s'est encore accentuée en 1996, dans le cadre soit d'émissions habituelles soit de programmes pluriannuels de notes à moyen terme en fonction des monnaies, des montants ou des autres caractéristiques des opérations : emprunts liés à des indices boursiers (emprunts en DEM lié à l'indice DAX des actions ou REX des obligations, en ESP indexé sur l'indice boursier IBEX), émissions à taux variable lié ou non à un rendement obligataire à taux fixe avec un taux plancher et ou plafond (opérations en BEF, FRF ou en PTE), emprunts à coupons à escalier (« step-up coupon » d'obligations en FRF), ainsi que toutes les variations offertes aux investisseurs japonais qu'il s'agisse de clientèle d'investisseurs institutionnels ou de particuliers (« puttable-callable, rainbow option ou power reverse dual currency ») ou encore à coupon zéro placés principalement auprès des investisseurs italiens (en ITL, DEM ou USD).

La diversification des **techniques** des émissions s'est poursuivie. Le mécanisme de recherche du prix (price discovery system) déjà mis en place l'année précédente a été utilisé plus fréquemment. Par ailleurs, la Banque a eu recours pour la première fois en 1996 à la technique de l'émission globale qui, afin de permettre un placement à l'échelon mondial, rend compatibles entre elles les exigences des autorités de contrôle en matière de placement et de cotation tout en établissant un accord et un lien entre les

organismes de compensation de titres. Utilisé pour une émission en USD, ce concept sera étendu à d'autres marchés si les conditions le permettent.

Les nécessités d'obtenir des ressources pour ses décaissements sur prêts à hauteur de plus de 90 % dans des devises

de l'Union européenne -sans pour autant négliger les marchés des autres monnaies- et de transformer les instruments sophistiqués et diversifiés proposés par les marchés dans des financements à taux fixe ou à taux variable correspondant aux produits qu'elle offre à sa clientèle, ont conduit la Banque à utiliser d'une manière importante les **marchés des échanges** de taux et ou de monnaies. Le montant notionnel des opérations d'échange a atteint 12 milliards, en progression importante par rapport à 1995 (3,5 milliards) en s'accompagnant également d'une augmentation du nombre des opérations (115 contre 31 en 1995). Les échanges de monnaies et de taux ont

représenté 62 % du total exprimé en montant notionnel et ceux de taux 38 %. Comme l'année précédente, les échanges de taux ont fortement contribué à la collecte des ressources à taux variable.

Cette utilisation des produits dérivés s'est accompagnée d'une politique de **gestion active des risques**. Ceux-ci font l'objet d'une surveillance étroite en fonction de limites établies pour chacune des contreparties qui tiennent compte de critères de notation et d'un montant maximum des risques calculés en fonction des cotations des marchés des dérivatifs. Une politique de diversification des contreparties a été poursuivie : des montants plus importants ont été rendus possibles pour chacune d'elles par la mise en place systématique de collatéraux sans toutefois avoir une influence sur le développement des activités de prêts du fait que les contreparties ne sont pas généralement identiques.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt dus à la volatilité des marchés financiers, la Banque a poursuivi sa politique de **couverture**. Pour un montant correspondant à près de la moitié du total des fonds empruntés à taux fixe (hors refinancements), celle-ci s'est effectuée principalement par un mécanisme interne de couverture à partir d'un portefeuille d'obligations revendues en fonction des décaissements du produit net de l'emprunt et, dans une moindre mesure, par la conclusion à l'émission, généralement avec la banque chef de file, de contrats de détermination de taux d'intérêts différée. Ces politiques de couverture s'intègrent dans une gestion actif/passif afin de mettre en place à terme une politique globale de couverture.



#### Evolution des ressources collectées

	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
	(millions d'écus)					
Opérations à long et à moyen terme (après échanges)	12 861,7	14 223,8	14 148,0	12 395,4	17 553,4	71 182,3
- Emprunts publics	12 103,4	14 079,7	12 778,7	12 080,3	17 066,0	68 057,8
- Emprunts privés	758,3	144,0	1 369,3	315,2	487,4	3 074,1
dont notes à moyen terme	222,3	-	50,4	829,0	2 988,8	4 090,5
Opérations à court terme	111,9	-	-	-	-	111,9
- Papier commercial	111,9	-	-	-	-	111,9
<b>Total</b>	<b>12 973,6</b>	<b>14 223,8</b>	<b>14 148,0</b>	<b>12 395,4</b>	<b>17 553,4</b>	<b>71 294,2</b>

Deutsche Mark : 5 285 millions Ecu  
10 027 millions DEM dont 5 799 millions  
(3 056 millions Ecu) obtenus par échange

Le DEM a représenté la première monnaie collectée par la Banque ; son montant a plus que doublé par rapport à l'année précédente et les sources et les techniques de collecte ont été diversifiées et développées en conséquence. Neuf opérations directes ont été conclues en DEM d'un total de

2 230 millions Ecu, trois émissions de référence visant des investisseurs institutionnels, deux transactions de moindre importance destinées aux particuliers et quatre opérations structurées (deux placements et une émission publique liées à des indices boursiers et un emprunt obligataire à coupon zéro). Plus de la moitié des ressources en DEM ont été obtenues par voie d'échange de devises principalement à partir d'émissions en NLG, FRF et USD.

## Ressources collectées en 1996

(millions d'écus)

	Avant échanges		Echanges montant	Après échanges	
	Montant	%		Montant	%
<b>OPERATIONS A LONG ET MOYEN TERME</b>					
<b>Union européenne</b>	<b>13 765,8</b>	<b>78,2</b>	<b>2 312,0</b>	<b>16 077,8</b>	<b>91,6</b>
DEM	2 229,6	12,7	3 055,6	5 285,1	30,1
ITL	4 217,7	23,9	180,0	4 397,6	25,1
GBP	1 650,7	9,4	517,7	2 168,4	12,4
ESP	1 740,3	9,9	294,2	2 034,5	11,6
FRF	1 121,2	6,4	- 465,9	655,3	3,7
ECU	650,0	3,7	- 150,0	500,0	2,8
PTE	357,8	2,0	-	357,8	2,0
SEK	-	-	190,8	190,8	1,1
IEP	-	-	102,2	102,2	0,6
GRD	97,0	0,6	-	97,0	0,6
DKK	257,8	1,5	- 169,6	88,2	0,5
NLG	1 185,6	6,7	- 1 102,1	83,5	0,5
LUF	205,5	1,2	- 140,9	64,6	0,4
FIM	33,7	0,2	-	33,7	0,2
BEF	19,0	0,1	-	19,0	0,1
<b>Pays tiers</b>	<b>3 845,7</b>	<b>21,8</b>	<b>- 2 370,0</b>	<b>1 475,6</b>	<b>8,4</b>
USD	1 465,4	8,3	- 767,1	698,3	4,0
JPY	1 319,4	7,5	- 739,9	579,6	3,3
CHF	296,2	1,7	- 130,9	165,3	0,9
ZAR	35,2	0,2	- 2,6	32,5	0,2
CAD	253,9	1,4	- 253,9	-	-
AUD	38,2	0,2	- 38,2	-	-
NZD	202,5	1,1	- 202,5	-	-
HKD	162,0	0,9	- 162,0	-	-
CZK	72,9	0,4	- 72,9	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 611,5</b>	<b>100,0</b>	<b>- 58,1 (1)</b>	<b>17 553,4</b>	<b>100,0</b>
- dont taux fixe	14 967,6	85,0	- 4 841,5	10 126,1	57,7
- dont taux variable	2 643,9	15,0	4 783,5	7 427,4	42,3

(1) Ajustements d'échange

## Passage à la monnaie unique

L'Union économique et monétaire (UEM) sera une étape décisive sur la voie de l'intégration européenne. Elle aura d'importantes conséquences économiques, aussi bien pendant la période de transition qu'après l'introduction de la monnaie unique. Elle aboutira, au sein de l'Union, à la création d'un vaste marché financier et bancaire intégré, plus concurrentiel et avec une gamme d'instruments financiers plus large.

L'UEM va affecter fondamentalement l'activité de la BEI. La Banque prête actuellement plus de 20 milliards d'écus par an, et emprunte annuellement quelque 18 milliards d'écus dans plus de 20 monnaies différentes, ce qui la place parmi les plus importants emprunteurs au sein de l'Union européenne et au premier rang mondial des institutions financières multilatérales. Les monnaies des Etats membres de l'UE représentent plus de 80 % de ces emprunts. L'encours de sa dette se monte à près de 100 milliards d'écus (dont 53 milliards libellés en écus ou en monnaies européennes avec une échéance postérieure au 1er janvier 1999).

En tant qu'acteur majeur en ce qui concerne les prêts, les emprunts, les investissements et les produits dérivés libellés dans les monnaies européennes, y compris l'écu, la BEI appuie sans réserve la constitution de l'UEM, tant par ses activités de prêt en faveur de la cohésion et de la compétitivité de l'Union que par ses activités d'emprunt sur les marchés des capitaux.

La monnaie unique va considérablement simplifier les opérations de la BEI et, en particulier, sa gestion actif-passif, puisque la plupart de ses activités pourront être menées dans une seule monnaie. Dans l'environnement plus concurrentiel qui prévaudra dans la zone euro, la cote de crédit sera un facteur encore plus critique pour pouvoir emprunter. La BEI, jouissant d'une cote de crédit élevée grâce à la qualité de son portefeuille de prêts et à la solidité de ses actionnaires, est dans une excellente position pour tirer parti du marché de l'euro plus étoffé et plus liquide et améliorer encore ses coûts d'emprunt. Elle a été le premier emprunteur à s'engager explicitement à convertir en euro, sur la base de un pour un, l'encours de sa dette libellé en écu, dès que l'union monétaire deviendra réalité, ce qui a rassuré les investisseurs intéressés par les obligations en écus et souligné le soutien que la Banque apporte à l'UEM.

Avec une capacité d'emprunt annuelle, actuellement estimée entre 20 et 25 milliards, la Banque a la possibilité de contribuer d'une manière importante à la mise en place d'un grand marché financier de l'euro.

## Stratégie d'emprunt en faveur de l'euro

Au cours des prochaines années, la Banque lancera des émissions de référence dans les différentes monnaies de l'Union qui auront des conditions identiques en terme de coupon nominal et de durée. Ces emprunts comporteront la possibilité, à l'initiative de la Banque, d'être convertis en euro dès le 1er janvier 1999. Ces émissions confluentes (« tributary issues ») pourront ensuite être consolidées avec d'autres émissions en euro afin de pourvoir le marché obligataire d'émissions de référence liquides et de montants substantiels, facteurs importants pour la constitution de la masse critique en euro. Au cours des quatre premiers mois de l'année 1997, la Banque a lancé quatre emprunts de ce type, d'une durée de 10 ans avec un coupon de 5,75 %, en florin, en francs français, en escudo portugais et en deutsche mark.

La Banque a également l'intention, bien avant le 1er janvier 1999 et naturellement ensuite, de lancer des emprunts en euro, pour des montants élevés et de différentes durées afin de couvrir toute la courbe des taux d'intérêts. Cette stratégie a déjà été inaugurée au début de l'année 1997 par le lancement d'une émission libellée en euro, d'une durée de 7 ans et pour un montant d'un milliard. En raison de l'accueil favorable des marchés, ce montant a été porté à 1,3 milliard par adjonction d'une tranche supplémentaire. Cette politique permettra de fournir au marché des émissions liquides et de bonne tenue sur le marché secondaire qui serviront de soutien à l'instauration des marchés à terme. Les rendements des emprunts de la Banque pourront ainsi se comparer favorablement aux émissions d'Etat, en monnaie nationale, des pays de l'Union monétaire. L'abaissement du coût relatif des ressources collectées qui pourra en résulter offrira à la Banque en tant qu'intermédiaire financier de premier plan, la possibilité de développer ses activités de prêt et, en particulier, de proposer de nouveaux services financiers, que la plupart des emprunteurs ne peuvent pas obtenir sur le marché à des conditions appropriées, tout en maintenant ses politiques financières prudentes.

## Nouvelles perspectives pour la BEI

La politique et les instruments de prêt de la BEI devront bien entendu s'adapter à cet environnement en mutation. Du fait que l'UEM offrira à beaucoup de clients de la Banque la possibilité d'emprunter directement, dans une proportion de plus en plus grande, sur le marché élargi de l'euro, la BEI aura moins d'occasions de prêter des fonds aux grandes sociétés. Cependant, elle aura aussi de nouvelles possibilités de diversifier ses produits, par exemple en accompagnant ses clients sur le marché obligataire. De plus, la baisse de ses coûts d'emprunt relatifs lui permettra de développer ses activités de prêts globaux au profit des petites et moyennes entreprises.

Les investissements du secteur public, dont le financement constitue depuis longtemps le métier principal de la Banque, risquent d'être affectés au cours des années à venir. Les gouvernements des pays participant à l'UEM devront respecter une certaine discipline budgétaire qui limitera les possibilités de lancement de grands programmes d'investissement, qu'il s'agisse de projets financés directement par des crédits budgétaires ou indirectement par l'intermédiaire de la Banque. Cependant, il n'en résultera pas nécessairement une réduction des possibilités de prêt de la BEI. La diminution des investissements publics pourrait très bien être compensée par l'augmentation des investissements privés ou des partenariats publics/privés à l'appui de projets d'infrastructure : on admet en effet de plus en plus que le secteur privé est mieux placé pour mener à bien certaines activités qui étaient auparavant considérées comme relevant naturellement du monopole de l'Etat. Une tendance à la privatisation de ce type d'activités se manifeste déjà dans des secteurs tels que les télécommunications, l'eau, l'assainissement et les transports publics.

La Banque possède déjà une expérience considérable du financement de projets dans ces secteurs et elle a fait la preuve de sa capacité d'innovation en mettant sur pied, avec d'autres garants et intermédiaires financiers, des montages financiers répondant spécifiquement aux besoins de projets et de promoteurs particuliers. Elle est donc bien armée pour développer ses activités sur ce créneau, qui se trouve encore, dans l'Union européenne, à un stade précoce de développement. L'UEM pourrait même rendre particulièrement dynamique la participation de la Banque à ce secteur dans tous les pays où les gouvernements et les autres autorités publiques ont une cote inférieure à AAA, puisqu'il y aurait plus d'avantages à se procurer auprès de la BEI et d'autres banques des financements en faveur de ces projets.

La contribution à un développement régional équilibré au sein de l'Union européenne demeurera l'un des fondements de l'activité de prêt de la Banque. L'UEM ne gommara pas nécessairement les disparités régionales et les pays qui ne participeront pas à l'UEM avant un certain temps pourraient même se trouver pénalisés. Par conséquent, les politiques régionales et structurelles de l'Union européenne devront être maintenues, même si la perspective de leur révision, en particulier celle de la politique de cohésion (qui était appelée à s'éteindre progressivement d'ici la fin de 1999), pourrait se traduire par une diminution du volume des subventions budgétaires. Puisqu'il faut répondre, d'une manière ou d'une autre, aux besoins d'infrastructures, la BEI pourrait y trouver matière à élargir ses activités de prêt, en particulier en apportant son appui à des partenariats d'utilité publique entre le secteur privé et le secteur public.

Pour ce qui est de l'avenir, dans la perspective de l'adhésion prochaine de certains pays d'Europe centrale et orientale à l'UE, la Banque devrait avoir de nombreuses occasions de développer ses activités de financement dans ces pays, pour y contribuer à la modernisation de l'appareil productif et au développement des infrastructures, dans une optique de réseaux paneuropéens.

Ainsi, l'UEM et l'intensification de la concurrence sur les marchés financiers auront des conséquences sur l'activité de prêt de la BEI. Mais il est probable aussi qu'il apparaîtra de nouvelles possibilités d'emprunt à des conditions encore plus favorables, qui offriront à la BEI l'occasion de diversifier ses prêts et de développer les services financiers que nécessitera la nouvelle zone de l'euro afin d'atteindre ses objectifs fondamentaux.

Le développement régional restera au centre de l'action de la BEI

Evolution par rapport à l'écu d'un dollar et de 100 yen



**Lire italienne** : 4 398 millions Ecu  
8 810 milliards ITL dont 376 milliards (180 millions Ecu) obtenus par échange

L'ITL a constitué la monnaie la plus empruntée au cours de l'année 1996 (4 218 millions Ecu), le complément de ressources collectées par voie d'échange de devises, à l'inverse du DEM, ne représentant qu'un faible montant. Au cours de l'année, 25 opérations ont été signées dont 22 sur le

marché de l'eurolire et 3 sur le marché domestique. Le soutien des investisseurs particuliers italiens lié à la baisse du taux d'inflation et aux perspectives de baisse des taux d'intérêt a permis à la Banque d'effectuer sa collecte dans de bonnes conditions. Pour tenir compte de la forte demande pour des prêts à taux variable, une fraction importante des fonds collectés à taux fixe a fait l'objet d'échanges de taux. La conclusion d'opérations structurées

correspondant à des emprunts à coupon zéro avec des durées longues a permis l'allongement de la durée du portefeuille obligataire de la Banque.

**Livre sterling** : 2 168 millions Ecu  
1 788 millions GBP dont 428 millions (518 millions Ecu) obtenus par échange

Le total des fonds empruntés a crû fortement par rapport à l'année précédente (1 651 millions Ecu) du fait en particulier de l'existence en 1996 d'un déficit de flux financiers. Le fait marquant de la collecte de 1996 a été le lancement au début de l'année d'une émission de GBP 400 millions destinée à amener les investisseurs britanniques à participer plus fortement aux emprunts de la Banque pour en réduire l'écart de rendement par rapport

à ceux du gouvernement, ce qui fut effectivement le cas par la suite sur le marché secondaire. Le complément de la collecte s'est effectué par la réouverture d'emprunts de plus courte durée en profitant de l'intérêt croissant des investisseurs non résidents pour des obligations libellées en GBP, ainsi que par échange de monnaies.

**Peseta espagnole** : 2 034 millions Ecu  
327 milliards ESP dont 47 milliards (294 millions Ecu) obtenus par échange

La collecte de l'ESP a été particulièrement importante en comparaison à l'année précédente tant en montants qu'en nombre d'opérations conclues. La mise en place d'un programme de notes à moyen terme a permis de conclure des transactions généralement structurées à des conditions intéressantes, accompagnées si besoin était, d'échanges de taux et destinées la plupart du temps aux investisseurs espagnols. Pour la première fois, la Banque s'est adressée avec succès aux particuliers sur le marché domestique. Sur le marché « matador », une collecte importante a été réalisée par deux émissions nouvelles et deux réouvertures d'emprunts précédemment émis. Un complément de ressources a été réalisé par échange de monnaies.

**Franc français** : 655 millions Ecu  
4 250 millions FRF

La Banque est revenue sur le marché des capitaux en FRF de manière plus importante que l'année précédente (7 250 millions avant échange). A part une émission de structure classique de 3 000 millions lancée en début d'année et échangée contre du DEM, la Banque a privilégié la conclusion d'opérations structurées accompagnées d'échanges qui lui ont permis de réduire sensiblement le coût de sa collecte : il s'agissait d'émissions à coupon à escalier et à taux variable indexées sur le TEC 10.

**Ecu** : 500 millions

Au début du mois de mars une émission d'un montant de 500 millions a été lancée pour être ensuite portée à 650 millions par l'adjonction d'une tranche fongible laquelle a été échangée contre d'autres monnaies communautaires. Ces opérations ont été les premières à inclure dans leurs conditions l'engagement de la Banque à assurer le service financier de l'émission en euros lors du passage de la monnaie unique sur la base de un écu pour un euro. Par la suite une déclaration commune de la Banque et des Communautés européennes étendra cet engagement à l'ensemble des emprunts de la Banque émis en écus. Cet engagement a été un facteur important des émissions et de leur bon comportement sur le marché secondaire.

**Escudo portugais** : 368 millions Ecu  
*70 milliards PTE*

Les faits marquants de la collecte ont été l'introduction d'une durée de 20 ans sur le marché des capitaux portugais où la durée la plus longue jusqu'alors était de 10 ans et la conclusion sur le marché « caravela » d'une opération à taux variable plafonnée dont la cession du taux plafond a permis ultérieurement d'améliorer le coût final de l'emprunt.

**Couronne suédoise** : 191 millions Ecu  
*1 595 millions SEK obtenus par échange*

Compte tenu de l'atonie qui régnait sur l'euromarché pour la SEK et des conditions peu attrayantes offertes sur le marché intérieur, aucune opération directe n'a été entreprise en 1996. Les fonds ont été collectés dans le cadre de 5 contrats d'échange croisé de monnaies.

**Livre irlandaise** : 102 millions Ecu  
*80 millions IEP obtenus par échange*

Pour faire face à des besoins de décaissements à taux variable, la Banque a dû se procurer des

fonds à partir de l'USD dont les conditions étaient plus attractives qu'une émission directe en IEP sur le marché.

**Drachme grecque** : 97 millions Ecu  
*30 milliards GRD*

Une seule émission a été lancée pour un montant de 30 milliards de GRD et un contrat d'échange de devises et de taux d'intérêt pour 20 milliards de GRD a été conclu. Cette émission constituait la dernière tranche fongible d'une émission de notes à taux variable avec plafond d'un montant total de 75 milliards de GRD. Par ailleurs, la Banque a obtenu l'accord des autorités grecques pour mettre en place, en 1997, un programme de notes à moyen terme.

**Couronne danoise** : 88 millions Ecu  
*650 millions DKK*

La Banque s'est présentée sur l'euromarché à deux reprises avec des émissions à prix d'émission et taux d'intérêt bas (« deep discount bond ») placées principalement auprès des particuliers. Une partie des fonds obtenus a été échangée contre des SEK et DEM.

**Florin néerlandais** : 84 millions Ecu  
*180 millions NLG obtenus par échange*

La Banque a émis une émission obligataire à 10 ans de NLG 2500 millions (1 186 millions Ecu), la plus importante jamais lancée par la Banque qui a été acceptée comme un substitut à un emprunt d'Etat. Le produit de l'opération d'emprunt a été échangé contre des DEM.

**Franc luxembourgeois** : 65 millions Ecu  
*2500 millions LUF*

Trois émissions d'un montant total de LUF 8 milliards (206 millions Ecu) ont été lancées. La quasi-totalité du produit des émissions a été utilisée à des fins d'échange contre d'autres monnaies.

## Monnaies non communautaires

**Franc belge** : 19 millions Ecu  
750 millions BEF

Un contrat-cadre d'émissions multidevises de 25 milliards de BEF a été mis en place, facilitant les placements privés auprès des investisseurs institutionnels belges. La BEI est le premier organisme supranational à établir ce type de programme. La première transaction a été une émission structurée échangée contre du BEF à taux variable.

**Mark finlandais** : 34 millions Ecu  
200 millions FIM

Le produit du seul placement privé à taux fixe placé auprès d'un investisseur institutionnel a été échangé contre du FIM à taux variable.

**Dollar des Etats-Unis** : 698 millions Ecu  
898 millions USD obtenus par échange

Cinq opérations d'un montant de USD 1 859 millions (1 465 millions Ecu) ont été lancées dans des conditions très attractives et échangées contre des monnaies communautaires. La transaction la plus remarquable a été l'émission globale de 1 milliard d'USD qui a marqué l'entrée de la Banque sur le marché des opérations « mondiales ». Par ailleurs, une émission à 30 ans à coupon zéro a été lancée pour un montant nominal de 1 milliard.

**Yen** : 580 millions Ecu  
80 milliards JPY

Des opérations structurées de caractère novateur - « puttable/callable », « rainbow option » et « power reverse dual currency » - ont été réalisées dans le but de faire concorder les besoins des investisseurs avec les objectifs d'emprunt de la Banque. Le compartiment de l'euro-yen s'est ranimé grâce à l'émission d'obligations à 10 ans pour 50 milliards de JPY. Tirant parti de sa présence sur le marché « samurai » à la fin 1995, la BEI a encore élargi le cercle de ses investisseurs japonais, touchant les non-résidents investissant sur le marché de l'euro-yen aussi bien que la clientèle japonaise des particuliers et des institutionnels. Un placement privé de 3 milliards JPY a également inauguré le programme de notes à moyen terme multidevises -EMTN- mis en place en 1996. Près de 60 % des ressources collectées en JPY ont été utilisées à des fins d'échange ou d'arbitrage.

**Franc suisse** : 165 millions Ecu  
250 millions CHF

Les décaissements en CHF ayant été faibles et les flux financiers nettement positifs, seules deux émissions ont été conclues, dont l'une a été échangée contre des DEM.

**Rand sud-africain** : 33 millions Ecu  
185 millions ZAR

Des besoins de décaissements en ZAR en provenance de clients de la République sud-africaine ont permis à la Banque d'intervenir sur le marché international de cette monnaie. Deux émissions ont été lancées dont l'essentiel du produit net a fait l'objet d'opérations face-à-face avec des emprunteurs sud-africains.

**Couronne tchèque** :

La Banque a fait son entrée sur les marchés d'Europe de l'Est avec deux émissions en CZK sur l'euromarché. L'une à 3 ans, l'autre à 5 ans, soit la durée la plus longue à ce jour pour une émission en euro-CZK lancée sur le marché. La Banque n'ayant aucun besoin de décaissement en CZK, le produit de ces deux émissions a été échangé contre des DEM.

**Dollar néo-zélandais, Hongkong Dollar** :

Bien que bénéficiant pour ses émissions d'un statut fiscal privilégié, la Banque n'avait émis jusqu'alors ni en HKD ni en NZD. Du fait de la faculté d'émettre dans des devises autres que celles des pays de l'O.C.D.E., elle est apparue sur ces marchés pour un montant de NZD 300 millions (162 millions Ecu) et HKD 2 milliards (202 millions Ecu) dont une émission de HKD 1 milliard a permis aux titres de la Banque d'être qualifiés pour la « Liquidity Adjustment Facility ». La totalité des opérations a été échangée contre de l'USD à taux variable.

**Dollar australien, Dollar canadien** :

La collecte en AUD (68 millions soit 38 millions Ecu) et en CAD (450 millions soit 264 millions Ecu) a été échangée contre des USD à taux variable à des conditions avantageuses.

Au 31 décembre 1996, les liquidités totales s'élevaient à quelque 10 219 millions d'écus ; elles étaient réparties sur vingt monnaies dont l'écu et pouvaient s'analyser comme suit :

- La **trésorerie monétaire** représente la majeure partie des liquidités (6 420 millions). Elle est composée d'une trésorerie monétaire à court terme et d'un portefeuille obligataire opérationnel.

La trésorerie monétaire à court terme est essentiellement constituée de produits d'emprunts et d'excédents résultant du cash flow. Elle doit être en mesure de couvrir les décaissements futurs de la Banque. Ce montant permet de couvrir 2,7 mois de versements sur prêts et représente 24 % de l'encours des prêts signés non encore décaissés de la Banque.

Par définition, la trésorerie monétaire à court terme est composée d'instruments liquides présentant des maturités courtes. Fin 1996, la majorité de la trésorerie était placée dans des produits de première qualité et le reste était investi en instruments monétaires mobilisables.

Après avoir connu une hausse minime durant la première partie de l'année, les taux d'intérêt obligataires ont baissé au second semestre. Ceci s'est traduit par un phénomène massif de réduction de taux d'intérêt pour les monnaies considérées à haut rendement. Globalement, les taux d'intérêt sur les marchés monétaires en Europe, aux Etats-Unis et au Japon ont aussi baissé courant 1996, avec cependant une légère remontée en fin d'année, notamment pour la livre Sterling, le dollar des Etats-Unis et le Deutsche Mark.

La gestion des liquidités a permis de dégager un résultat total de 607 millions en 1996, soit un rendement comptable global de 6,2 %.

Les placements réalisés en **trésorerie monétaire à court terme** ont dégagé 416 millions d'intérêts pour des capitaux moyens s'élevant à 7 451 millions.

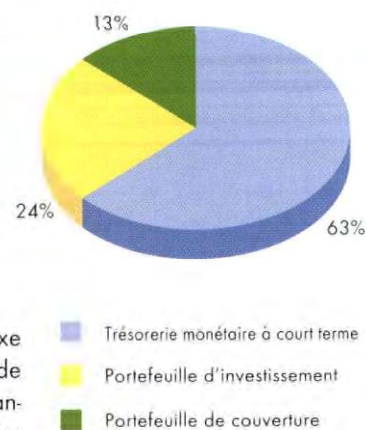
Le rendement comptable du **portefeuille d'investissement** s'établit à 7,9 % pour l'année 1996.

Au 31 décembre 1996, le portefeuille obligataire opérationnel était en veille.

- Le **portefeuille d'investissement** représente la seconde ligne de liquidités (2 423 millions). Il comprend des obligations émises par des Etats sélectionnés de l'O.C.D.E. et d'autres institutions publiques de premier ordre. Plus de 98 % du total du **portefeuille d'investissement** est garanti par des Etats membres de l'Union européenne ou émis par des établissements cotés AAA.

- Le **portefeuille de couverture** de risque de taux (1 376 millions) est destiné à couvrir par l'achat d'obligations tout ou partie de certaines nouvelles émissions d'obligations à taux fixe lancées par la Banque. Cet instrument permet de conserver en trésorerie le produit d'émissions lancées pour tirer profit de conditions conjoncturelles particulièrement favorables, indépendamment des besoins de versement.

## Gestion des liquidités



En 1995, le portefeuille avait dégagé un résultat global de 268 millions d'écus, dont 90 millions d'écus de plus-values réalisées sur la restructuration, soit un rendement de 11,5 % (ou 8 % hors plus-value exceptionnelle). La durée moyenne est de 3,2 années au 31 décembre 1996 contre 3,8 années au 31 décembre 1995. Enfin, la valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 1996 s'élève à 2 626 millions contre une valeur comptable de 2 423 millions.

## Résultat de la gestion des liquidités

	1996	1995
<b>Total de la gestion des liquidités</b>	Revenu total 607	593
	Capitaux moyens 9 858	7 593
	Rendement moyen 6,2 %	7,8 %
dont trésorerie monétaire à court terme	Revenu total 416	318
	Capitaux moyens 7 451	5 243
	Rendement moyen 5,1 %	5,8 %
	Duration 26 jours	29 jours
dont portefeuille d'investissement (a)	Revenu total 190	268
	Capitaux moyens 2 408	2 324
	Rendement moyen 7,9 %	11,5 %
	Duration 3,2 ans	3,8 ans

(a) Au cours du premier semestre 1995, la restructuration du portefeuille d'investissement avait permis de dégager une plus-value réalisée de 90 millions d'écus, soit 3,6 % du portefeuille moyen

ORGANES DE  
DECISION ET  
FONCTIONNEMENT  
DE LA BEI



## LES ORGANES DE DECISION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BEI

Le Conseil des gouverneurs réunit les ministres désignés par chacun des Etats membres, généralement ceux en charge des Finances. Ils représentent les Etats membres en tant qu'actionnaires de la Banque.

Le Conseil des gouverneurs établit les directives générales relatives à la politique de crédit, engage la Banque pour ses activités à l'extérieur de l'Union, approuve le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que le rapport annuel, décide des

augmentations de capital, nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

M. Andreas STARIBACHER ayant été remplacé par M. Viktor KLIMA en tant que gouverneur pour l'Autriche, celui-ci a assuré la présidence du Conseil des gouverneurs jusqu'à sa séance annuelle de juin 1996. Selon le système de rotation annuelle, M. António SOUSA FRANCO, gouverneur pour le Portugal lui a succédé.

### Conseil des gouverneurs

Le Conseil d'administration assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du Traité et des Statuts, et avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Il a compétence exclusive pour décider des prêts, des garanties et des emprunts. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans (renouvelable) sur désignation des Etats membres et sont responsables uniquement devant la Banque. Le Conseil d'administration, en vertu de l'article 11 paragraphe 2 modifié des Statuts, est composé de 25 administrateurs et 13 suppléants, dont respectivement 24 et 12 sont désignés par les Etats membres ; un administrateur et un suppléant sont désignés par la Commission européenne.

MM. Pierre DUQUESNE et Philip WYNN OWEN, suppléants, ont été remplacés respectivement par MM. John NUGÉE, Xavier MUSCA et Adam SHARPLES.

Le Conseil d'administration remercie les collègues qui ont quitté leur fonction pour leur contribution à ses travaux.

### Conseil d'administration



Depuis la publication du dernier rapport annuel, MM. Geoffrey DART, Veikko KANTOLA, Miguel MUÑIZ de Las CUEVAS, Leif PAGROTSKY, administrateurs, ont été remplacés respectivement par M. Barrie HUDSON, Mme Inga-Maria GRÖHN, MM. Fernando BECKER ZUAZUA et Svante ÖBERG. Mme Susan Jane CAMPER et

## CONSEIL DES GOUVERNEURS

Situation au 5 mai 1997

### Président

António SOUSA FRANCO (Portugal)

Viktor KLIMA (Autriche), jusqu'en juin 1996

Andreas STARIBACHER (Autriche) jusqu'en janvier 1996

BELGIQUE	Philippe MAYSTADT, Ministre des Finances
DANEMARK	Mogens LYKKETOFT, Finansminister
ALLEMAGNE	Theo WAIGEL, Bundesminister der Finanzen
GRECE	Yannos PAPANTONIOU, Ministre de l'Economie nationale
ESPAGNE	Rodrigo DE RATO Y FIGAREDO, Ministro de Economía y Hacienda Pedro SOLBES MIRA, Ministro de Economía y Hacienda, jusqu'en mai 1996
FRANCE	Jean ARTHUIS, Ministre de l'Economie et des Finances
IRLANDE	Ruairi QUINN, Minister for Finance
ITALIE	Carlo Azeglio CIAMPI, Ministro del Tesoro, Ministro del Bilancio Lamberto DINI, Primo Ministro, Ministro del Tesoro, jusqu'en mai 1996
LUXEMBOURG	Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Ministre des Finances
PAYS-BAS	Gerrit ZALM, Minister van Financiën
AUTRICHE	Rudolph EDLINGER, Bundesminister für Finanzen, Viktor KLIMA, Bundesminister für Finanzen, jusqu'en janvier 1997 Andreas STARIBACHER, Bundesminister für Finanzen, jusqu'en janvier 1996
PORTUGAL	António SOUSA FRANCO, Ministro das Finanças
FINLANDE	Arja ALHO, Ministeri, Valtiovarainministeriö
SUEDE	Erik ÅSBRINK, Finansminister Göran PERSSON, Finansminister, jusqu'en mars 1996
ROYAUME-UNI	Gordon BROWN, Chancellor of the Exchequer Kenneth CLARKE, Chancellor of the Exchequer, jusqu'en mai 1997

## COMITE DE VERIFICATION

Situation au 1<sup>er</sup> mai 1997

### Président

Michael J. SOMERS

Chief Executive, National Treasury Management Agency, Dublin

Juan Carlos PÉREZ LOZANO, Interventor delegado, Agencia Española de Cooperación internacional (AECI), Ministerio de Asuntos exteriores, Madrid jusqu'en juin 1996

### Membres

Albert HANSEN, Secrétaire général du Conseil du gouvernement, Luxembourg

Emídio de JESUS MARIA

Subinspector-Geral de Finanças, Inspeção-geral das Finanças, Lisbonne

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation au 1<sup>er</sup> mai 1997

## Président

Sir Brian UNWIN

## Vice-Présidents

Wolfgang ROTH

Panagiotis-Loukas GENNIMATAS

Massimo PONZELLINI

Luis MARTÍ

Ariane OBOLENSKY

Rudolf de KORTE

Claes de NEERGAARD

## Administrateurs

Fernando BECKER ZUAZUA

Presidente del Instituto de Crédito Oficial, Madrid

Sinbad COLERIDGE

Chief Executive (Retired), Structured Finance Division, Barclays de Zoete Wedd Ltd., Londres

Isabel CORREIA BARATA

Subdirectora-Geral do Tesouro, Direcção-Geral do Tesouro, Ministério das Finanças, Lisbonne

Jos de VRIES

Plaatsvervangend Directeur, Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, Ministerie van Financiën, La Haye

Federico FERRER DELSO

Subdirector General de Financiación Exterior, Dirección General del Tesoro y Política Financiera, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid

Vittorio GRILLI

Dirigente Generale, Direzione Generale del Tesoro, Ministero del Tesoro, Rome

Inga-Maria GRÖHN

Finanssineuvos, Valtiovarainministeriö, Helsinki

Barrie HUDSON

Director, International Development Affairs Division, Overseas Development Administration, Londres

Rainer MASERA

Direttore generale dell'Istituto Mobiliare Italiano, Rome

Francis MAYER

Chef du Service des Affaires Internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris

Paul McINTYRE

Deputy Director, European Union Group (Overseas Finance), HM Treasury, Londres

Svante ÖBERG

Generaldirektör, Konjunkturinstitutet, Stockholm

Noel Thomas O'GORMAN

Second Secretary, Finance Division, Department of Finance, Dublin

Petros P. PAPAGEORGIOU

Professeur Associé, Département de l'Économie, Université de Pirée, Pirée

Vincenzo PONTOLILLO

Direttore Centrale, Banca d'Italia, Rome

Antoine POUILLIEUTE

Directeur Général de la Caisse Française de Développement, Paris

Gerhard RAMBOW

Ministerialdirektor a.D., Bonn/Berlin

Giovanni RAVASIO

Directeur Général des Affaires Economiques et Financières, Commission européenne, Bruxelles

Gaston REINESCH

Administrateur général, Ministère des Finances, Luxembourg

Emmanuel RODOCANACHI

Président Directeur-Général, Crédit National, Paris

Gerd SAUPE

Ministerialdirigent, Bundesministerium der Finanzen, Bonn

Lars TYBJERG

Directeur général, The Mortgage Bank of Denmark, Copenhagen

Jan M.G. VANORMELINGEN

Ere-Directeur-generaal van de Administratie der Thesaurie, Ministère des Finances, Bruxelles

Gert VOGT

Sprecher des Vorstands der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Frankfurt

Thomas WIESER

Gruppenleiter für Wirtschaftspolitik, EU-Angelegenheiten und internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne

## Suppléants

Jean-Pierre ARNOLDI

Directeur Général de la Trésorerie et de la Dette publique, Ministère des Finances, Bruxelles

Eberhard KURTH

Ministerialdirektor a.D., Bonn

Herbert LUST

Direktor, Abteilung für Internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne

Eneko LANDABURU ILLARRAMENDI

Directeur Général des Politiques Régionales et de la Cohésion, Commission européenne, Bruxelles

Giuseppe MARESCA

Dirigente Superiore, Direzione Generale del Tesoro, Ministero del Tesoro, Rome

Pedro Antonio MERINO GARCIA

Subdirector General del Tesoro y Política Financiera, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid

Xavier MUSCA

Sous-Directeur des Affaires Multilatérales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris

John NUGÉE

Chief Manager, Reserves Management, Bank of England, Londres

Per Bremer RASMUSSEN

Kontorchef, Ministère des Finances, Copenhagen

Pierre RICHARD

Président-Directeur Général du Crédit Local de France, Paris

Konrad SOMMER

Ministerialrat, Bundesministerium der Finanzen, Bonn

Adam SHARPLES

Head of Transport Issues Team, H.M. Treasury, Londres

...

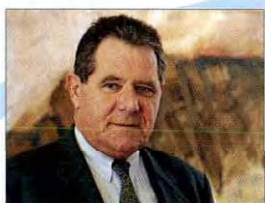
## Comité de direction

Le Comité de direction, composé de huit membres, est l'organe exécutif à plein temps de la Banque; sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion des affaires courantes de la BEI. Toutes les décisions importantes sont prises collectivement; la responsabilité principale de supervision des différentes activités est actuellement répartie entre ses membres comme indiqué ci-dessous. Le Comité

de direction prépare et assure l'exécution des décisions du Conseil d'administration. Le Président, ou à son défaut, l'un des sept Vice-Présidents, préside les séances du Conseil d'administration. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement devant la Banque; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration pour une période de six ans.

### La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

Wolfgang ROTH  
Vice-président



- Information et Communication
- Vice-gouverneur de la BERD
- Financements en Allemagne et en Europe centrale et orientale

Massimo PONZELLINI  
Vice-président



- Etudes économiques et financières
- Risques de crédit
- Fonds européen d'investissement
- Activité en faveur des PME
- Financements en Italie

Ariane OBOLENSKY  
Vice-président



- Politiques d'emprunt et de trésorerie
- Marchés des capitaux
- Financements en France, au Maghreb, au Machrek, en Israël, à Gaza et en Cisjordanie

Sir Brian UNWIN  
Président de la Banque et de son Conseil d'administration



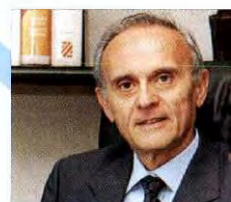
- Organisation et gestion
- Suivi et évaluation des opérations
- Gouverneur de la BERD
- Président du Conseil de surveillance du FEI
- Financements au Royaume-Uni

Panagiotis-Loukas GENNIMATAS  
Vice-président



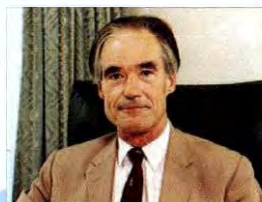
- Développement régional
- Evaluation des projets
- Financements au Danemark, en Grèce et Irlande, en Albanie, à Chypre, Malte, en Turquie et dans les pays de l'ex-Yougoslavie

Luis MARTÍ  
Vice-président



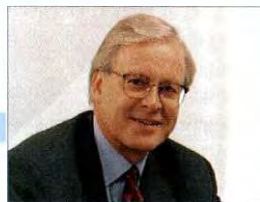
- Budget. Contrôle externe et interne
- Technologies de l'information
- Liaison avec la BIAD
- Financements en Espagne au Portugal et en Amérique latine

Rudolf de KORTE  
Vice-président



- Protection de l'environnement
- Affaires juridiques
- Liaison avec BA5D
- Financements en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, en Asie et en Afrique du Sud

Claes de NEERGAARD  
Vice-président



- Réseaux trans-européens
- Contrôle financier, Comptabilité
- Liaison avec la NIB et la BAD
- Financements en Autriche, Suède et Finlande, en Islande et Norvège, dans les pays ACP

Les trois membres du Comité de vérification sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans renouvelable. Organe indépendant relevant directement du Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification vérifie la régularité des opérations et des livres de la Banque. Les gouverneurs prennent note d'un rapport du Comité de vérification et de ses conclusions avant d'approuver le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le 3 juin 1996, les gouverneurs ont nommé M. Emidio de JESUS MARIA, Subinspecteur Geral de Finanças, pour succéder à M. Juan Carlos PÉREZ LOZANO, dont le mandat s'est

achevé. Conformément au système de rotation annuelle, M. Michael J. SOMERS a assumé la présidence du Comité de vérification, que M. PÉREZ LOZANO avait exercée jusqu'en juin 1996.

Lors de leur Séance annuelle, les gouverneurs ont décidé à l'unanimité de nommer chaque année un observateur auprès du Comité pour une durée d'un an. En principe, cet observateur sera le membre sortant du Comité de vérification. A la fin de ce mandat d'un an, l'observateur pourra de nouveau être nommé membre à part entière du Comité de vérification par le Conseil des gouverneurs.



Conformément à sa fonction, le Comité de vérification a continué d'examiner les rapports des auditeurs internes et externes de la Banque, et de visiter, sur le terrain, des projets financés par la Banque. Il a inspecté, en commun avec la Cour

## Comité de vérification

des comptes de l'Union européenne, plusieurs projets financés sur ressources budgétaires de l'Union européenne.

Dans le cadre du renforcement de son rôle, décidé par les gouverneurs lors de leur Séance annuelle de 1995, le Comité de vérification désigne les réviseurs externes de la Banque. Dans le courant de l'année, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres et après consultation du Comité de direction, il a nommé le cabinet Ernst & Young pour succéder à Price Waterhouse en tant que nouveaux réviseurs externes, pour une durée initiale de cinq ans. C'est donc le cabinet Ernst & Young qui sera chargé de vérifier les états financiers de 1997.

Les importantes restructurations qui ont eu lieu en 1995 et en 1996 mettent la Banque en position de mieux faire face aux défis de l'environnement économique de plus en plus complexe dans lequel elle opère.

Les structures des directions figurent dans l'organigramme (pages 64 et 65). Seuls les mouvements concernant l'affectation des membres du cadre de direction de la Banque sont mentionnés ci-après.

Précédemment Secrétaire général, Thomas OURSIN a quitté ses fonctions le 30 juin 1996 pour prendre la Présidence du FEI. Francis CARPENTER, précédemment directeur du département « Crédit et administration des financements », directions « Financements dans l'Union Européenne », l'a remplacé dans ses fonctions, avec aussi pour rôle d'être le principal conseiller du Comité de Direction pour les questions d'ordre institutionnel, de politique générale et de coordination avec les Directions.

## Le fonctionnement de la BEI

# STRUCTURE DES SERVICES

(Situation au 1<sup>er</sup> mai 1997)

**Secrétaire Général**  
Francis CARPENTER



## Directeurs

<b>Affaires Générales</b> Rémy JACOB	Coordination  Secrétariat Planification, budget, contrôle budgétaire, « Management information system »	Evelyne POURTEAU Jenny QUILLIEN Hugo WOESTMANN  Theoharry GRAMMATIKOS
Andreas VERYKIOS	Bureau de représentation à Bruxelles	
	Audit interne	

## Départements autonomes

<b>Ressources Humaines</b> Gerlando GENUARDI	Administration du personnel Politique du personnel Recrutement	Zacharias ZACHARIADIS Margareta HÖLCKE Jörg-Alexander UEBBING
<b>Technologie de l'Information</b> Dominique de CRAYENCOUR	Etudes et développements Systèmes et exploitation	Albert BRANDT Ernest FOUSSE
<b>Services Administratifs</b>	Services intérieurs Traduction	Adriaan ZILVOLD Georg AIGNER

## Directions des Financements dans l'Union européenne

<b>Coordination</b> André DUNAND		Ralph BAST
<b>Direction 1</b> <b>Directeur général</b> Pitt TREUMANN	<b>Italie, (Rome)</b> Caroline REID	Infrastructure Energie Industrie et Banques
	<b>Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas</b> Alain BELLAVOINE	France - Infrastructure France - Entreprises Belgique, Luxembourg, Pays-Bas
	<b>Allemagne, Autriche</b> Emanuel MARAVIC	Allemagne (Länder du nord) Allemagne (Länder du sud), Autriche
<b>Direction 2</b> <b>Directeur général</b> Michel DELEAU	<b>Espagne, Portugal</b> Armin ROSE	Espagne - Secteur public Espagne - Secteur privé Bureau de Madrid Portugal Bureau de Lisbonne
	<b>Irlande, Royaume-Uni, Mer du Nord</b> Thomas HACKETT	UK, Mer du Nord : infrastructure, industrie, banques Bureau de Londres UK, Mer du Nord : transport, énergie Irlande
	<b>Grèce, Finlande, Danemark, Suède</b> Ernest LAMERS	Grèce, Finlande Bureau d'Athènes Danemark, Suède

## Direction des Financements à l'extérieur de l'Union européenne

**Directeur général**  
Fridolin WEBER-KREBS



	Amérique latine et Asie	Patrick THOMAS
<b>Afrique, Caraïbes, Pacifique</b> Martin CURWEN	Afrique occidentale et sahélienne Afrique centrale et orientale Afrique australe et Océan indien Caraïbes et Pacifique	Stephen MCCARTHY Tassilo HENDUS Jacqueline NOËL Justin LOASBY Claudio CORTESE
<b>Méditerranée</b> Jean-Louis BIANCARELLI	Maghreb, Turquie Machreck, Moyen-Orient, Malte, Chypre	Daniel OTTOLENGHI Christian CAREAGA Alain SÈVE Patrick WALSH
<b>Europe centrale et orientale</b> Walter CERNOIA	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne Hongrie, Rép. Tchèque, Slovaquie, Slovénie, EURATOM Albanie, Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, FYROM, FRY	Grammatiki TSINGOU-PAPADOPETROU Christopher KNOWLES  Guido BRUCH
<b>Coordination et Contrôle</b> Manfred KNETSCH	Coordination Contrôle : pays du bassin méditerranéen, Europe centrale et orientale, Amérique latine et Asie Contrôle : pays ACP et institutions financières	Marc BECKER  Michel HATTERER Guy BERMAN

## Directeurs

### Direction des Finances

**Directeur général**  
René KARSENTI



	Coordination Contrôle des risques	Henri-Pierre SAUNIER Georg HUBER
<b>Marchés des Capitaux</b> Ulrich DAMM, Directeur général adjoint Jean-Claude BRESSON, Directeur adjoint	Grèce, France, Italie, Portugal ECU, Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Australie, Canada, Etats-Unis, Sud-est asiatique Allemagne, Autriche, Suisse, Europe centrale et orientale Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Finlande, Suède, Norvège, Japon	Carlo SARTORELLI Jean-Claude BRESSON Carlos GUILLE Barbara STEUER Joseph VOGTEN
<b>Trésorerie</b> Luc WINAND	Gestion du portefeuille Gestion des liquidités Gestion actif/passif opérationnelle	Luc WINAND Francis ZEGHERS ...
<b>Prévisions et soutien opérationnel</b> Eberhard UHLMANN	Prévisions / Flux liés aux prêts Suivi des comptes bancaires, transferts et messagerie	Francisco DE PAULA COELHO Erling CRONQVIST
<b>Contrôle financier / Comptabilité</b> François ROUSSEL	Comptabilité générale Contrôle du traitement financier et comptable des opérations	Luis BOTELLA MORALES Charles ANIZET

### Direction des Projets

**Directeur général**  
Herbert CHRISTIE



	Coordination	Patrice GERAUD
<b>Infrastructure I</b> Peter BOND	Transport (sauf transport aérien) et infrastructures diverses  * Coordinateur Appel d'offres	Andrew ALLEN Jean-Pierre DAUBET * Luis LÓPEZ RODRÍGUEZ Philippe OSTENC Mateu TURRÓ
<b>Infrastructure II</b> Luigi GENAZZINI	Adduction d'eau, assainissement et traitement des eaux usées, déchets solides, agriculture et forêts, pêche  ** Coordinateur environnement	Peter CARTER ** José FRADE Peder PEDERSEN Barend STOFKOPER
<b>Energie</b> Günter WESTERMANN	Electricité, pétrole et gaz	Juan ALARIO GASULLA Angelo BOIOLI Heiko GEBHARDT René VAN ZONNEVELD
<b>Industrie I</b> Hemming JØRGENSEN	Mines, métallurgie, industrie chimique, industrie lourde	Constantin CHRISTOFIDIS Jean-Jacques MERTENS Carillo ROVERE Stephen WRIGHT
<b>Industrie II</b> Horst FEUERSTEIN	Secteur aérien, télécommunications, industrie légère et alimentaire	Richard DEELEY Jacques GIRARD Patrick MULHERN Pedro OCHOA

### Direction des Affaires juridiques

**Directeur général**  
Alessandro MORBILLI



<b>Opérations</b> Konstantin ANDREPOULOS	Italie Irlande, Royaume-Uni France Belgique, Danemark, Grèce, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède Allemagne, Autriche Espagne, Portugal	Marco PADOVAN Patrick Hugh CHAMBERLAIN Marc DUFRESNE Robert WAGENER Hans-Jürgen SEELIGER Alfonso QUEREJETA
<b>Politiques générales</b> Giannangelo MARCHEGANI	Questions bancaires, financières et internes Questions institutionnelles et de droit communautaire	Roderick DUNNETT Pauline KOSKELO

### Direction des Etudes économiques et de l'Information

**Economiste en chef**  
Alfred STEINHERR



	Coordination	Daphné VENTURAS
	Etudes économiques et financières	Christopher HURST
	Documentation et bibliothèque	Marie-Odile KLEIBER
<b>Information et communication</b> Henry MARTY-GAUQUIE	Relations avec les médias Politiques de communication	Adam McDONAUGH Paul Gerd LÖSER

### Unité d'Evaluation des opérations

Jean-Jacques SCHUL, Conseiller spécial du Président



Bernard BELIER  
Peter HELGER

### Risques de Crédit

Terence BROWN



Secteur public (DK, DE, ES, IT, AT, SE)  
Secteur public (BE, GR, FR, IE, LU, NL, PT, FI, GB)  
Secteur privé (DK, DE, ES, IT, AT, SE)  
Secteur privé (BE, GR, FR, IE, LU, NL, PT, FI, GB)  
Institutions financières

PierLuigi GILIBERT  
Agostino FONTANA  
Brian FEWKES  
...  
John Anthony HOLLOWAY  
...

Rémy JACOB, précédemment directeur du département « Technologie de l'information », remplace Martin CURWEN, comme directeur des affaires générales. Dominique de CRAYENCOUR a été promu directeur du département « Technologie de l'information », en remplacement de Remy JACOB. Andreas VERYKIOS a été nommé directeur du Bureau de représentation à Bruxelles en remplacement de Joachim MÜLLER-BORLE, parti à la retraite.

A la direction « **Financement à l'extérieur de l'Union européenne** », Martin CURWEN a été nommé directeur du département « Afrique, Caraïbes, Pacifique », en remplacement de Jean-Louis BIANCARELLI, nommé directeur du département « Méditerranée » suite au départ en retraite de Rex SPELLER. Walter CERNOIA a été nommé directeur du département « Europe Centrale et Orientale » en remplacement de Terence BROWN.

Le département « Crédit et administration des financements » précédemment lié aux directions « financements dans l'Union Européenne » est devenu le département « Risques de Crédit », directement rattaché au Comité de direction ; Terence BROWN en a été nommé directeur.

La restructuration, dont la direction « **Finances** » a fait l'objet en 1995, a confirmé, au cours de l'exercice, ses objectifs d'un meilleur contrôle de la gestion et des risques, tout en assurant une synergie avec les autres directions.

A la direction des « **Affaires juridiques** », Alessandro MORBILLI précédemment directeur du département « Services Administratifs » a été nommé directeur-général en remplacement de Bruno EYNARD, parti à la retraite.

## Ressources humaines

### Effectif

	Effectifs	Cadres	Support administratif
1993	810	445	365
1994	859	473	386
1995	897	498	399
1996	948	535	413

Fin décembre 1996, l'effectif de la Banque s'élevait à 948 personnes ce qui représente un taux de croissance de 5,7 % par rapport à la même période l'année précédente. Un tiers des nouveaux cadres recrutés en 1996 sont des femmes. La priorité donnée, l'an dernier, au recrutement de ressortissants des trois pays ayant adhéré en 1995 à l'Union européenne a été maintenue. Au cours de ces trois dernières années, la croissance moyenne de l'effectif a été de 5,4 % par an. Un tiers des recrutements concerne le remplacement de personnel sur des postes devenus vacants.

La part relative des cadres continue de progresser, permettant à la Banque de mieux assurer

l'adéquation de ses ressources humaines aux exigences liées au contexte d'intervention et de diversification de ses activités.

### Gestion

La Banque, confrontée à l'élargissement de ses tâches et à l'accroissement de leur complexité avait entrepris en 1995 l'évaluation des postes du personnel. Cet exercice, terminé en 1996, permet de disposer d'une structure fonctionnelle claire, base indispensable pour la bonne gestion des ressources humaines. L'évaluation du niveau des postes a été réalisée avec l'aide d'un consultant extérieur et constitue, selon les recommandations de ce dernier, le point de départ d'une « étude de la gestion de carrières couplée à un système de gestion des compétences ».



La Banque a poursuivi l'application de son système d'appréciation au mérite, révisé en 1994 avec les Représentants du Personnel. Les projets futurs de gestion des ressources humaines vont conduire à l'étude de la révision du système durant l'année 1997, en liaison avec les Représentants du personnel, pour renforcer le dialogue lors de l'appréciation annuelle, contribuer à la gestion des compétences et rendre la politique de rémunération plus motivante en accentuant la récompense de la performance.



*Représentation du personnel*

Suite à la signature de la nouvelle Convention entre les Représentants du personnel et la Banque, 1996 a été une année de transition. Les relations nouvellement définies dans la Convention nécessitent transparence et dialogue pour atteindre des objectifs équilibrés reflétant les intérêts de la BEI et de son personnel. La nouvelle Convention offre l'opportunité aux Représentants du personnel et à la Banque de progresser ensemble dans une démarche participative et constructive. Une part importante des activités a été consacrée à la mise en place de comités paritaires et d'autres groupes de travaux ainsi qu'à la préparation d'un « code de conduite » interne destiné à servir de guide d'éthique pour améliorer les relations de travail. Celui-ci est considéré comme une pierre angulaire alignant nos pratiques avec celles adoptées par la plupart des employeurs et des institutions internationales.

*Egalité des chances*

Le Comité paritaire pour l'égalité de chances (COPEC) est un organe composé de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Son objectif est de veiller à la mise en œuvre de la politique de l'égalité des chances au niveau des carrières, de la formation et des infrastructures sociales. Le travail du COPEC s'insère dans le cadre d'un programme d'action pluriannuel qui a été approuvé en 1994. En 1996, le Comité a préparé des objectifs indicatifs de répartition des hommes et des femmes pour l'ensemble de la Banque et au sein de chacune des directions. Depuis sa mise en œuvre, la Banque a enregistré certains progrès, notamment au niveau du recrutement, et elle poursuivra ses efforts dans ce domaine.

*Formation*

Comme les années précédentes, la Banque a accordé une attention particulière à la formation de son personnel. Celle-ci a couvert les domaines traditionnels des langues, de l'informatique, en

grande partie liée aux changements dans l'environnement technologique de la Banque, et la formation professionnelle dans les domaines bancaire, financier, d'ingénierie et économique. Une série de conférences sur la future Union monétaire européenne et ses implications pour la Banque a été suivie avec intérêt.

Au total, le personnel a suivi quelque 5 500 jours de formation, ce qui correspond globalement au niveau des années antérieures. La demande s'est portée sur l'amélioration des capacités professionnelles, des connaissances et des performances dans le cadre d'un environnement en constant changement. Dans ce contexte, le département des ressources humaines et les directions ont entrepris de renforcer leur coopération pour mieux identifier les priorités de formation nécessaires au développement professionnel, préparer les meilleures voies d'acquisition des compétences.

*Evaluation des opérations*

L'unité évaluation des opérations créée fin 1995, a vu ses termes de références confirmés comme unité chargée d'évaluer de façon impartiale la contribution des opérations financées par la Banque aux objectifs de l'Union. Ses activités ont été orientées sur les thèmes principaux suivants : la contribution au développement régional des opérations de télécommunications, d'infrastructures routière et ferroviaire et d'industrie ainsi que, d'autre part la contribution au développement en général des opérations d'adduction d'eau potable, de traitement des eaux résiduelles et d'irrigation sur le pourtour de la Méditerranée. L'unité, qui comprend sept agents, rendra ses conclusions sur ces sujets dans le courant de 1997.

.....

*Le Conseil d'administration exprime ses remerciements au personnel de la Banque pour l'importance et la qualité du travail qu'il a accompli avec compétence et dévouement au cours de l'année et l'encourage à poursuivre ses efforts au soutien des activités de la Banque.*

*Luxembourg, le 24 mars 1997*

*Le Président  
du Conseil d'administration*

Sir Brian Unwin

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 1996 s'élève à 1 092,1 millions contre 1 216,5 en 1995, soit une diminution de 10 %. Cette baisse résulte principalement d'un changement de principe comptable relatif aux indemnités reçues sur remboursements anticipés de prêts. Ce changement de méthode consistant à étaler sur les exercices ultérieurs une partie des indemnités reçus est motivé par la prudence de la Banque en matière de politique financière. Ce changement a eu pour conséquence une réduction de 135,3 millions du résultat en 1996. De plus, ce résultat tient compte d'une dotation complémentaire de 100 millions correspondant aux provisions spécifiques et au fonds pour risques bancaires généraux.

Le montant des intérêts et commissions sur prêts perçus, en 1996, a atteint 7 935 millions contre 7 795, en 1995, alors que les intérêts et commissions sur emprunts se sont élevés à 7 061 millions (6 653 millions en 1995).

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un résultat de 607 millions en 1996 contre un résultat de 593 millions en 1995, en augmentation de 14 millions.

Cette hausse résulte principalement des revenus de la trésorerie monétaire qui ont progressé de 98 millions en 1996 par rapport à 1995, compensé cependant par la présence dans les comptes 1995 d'une plus-value exceptionnelle de 90 mil-

lions dégagée au moment de la restructuration du portefeuille d'investissement.

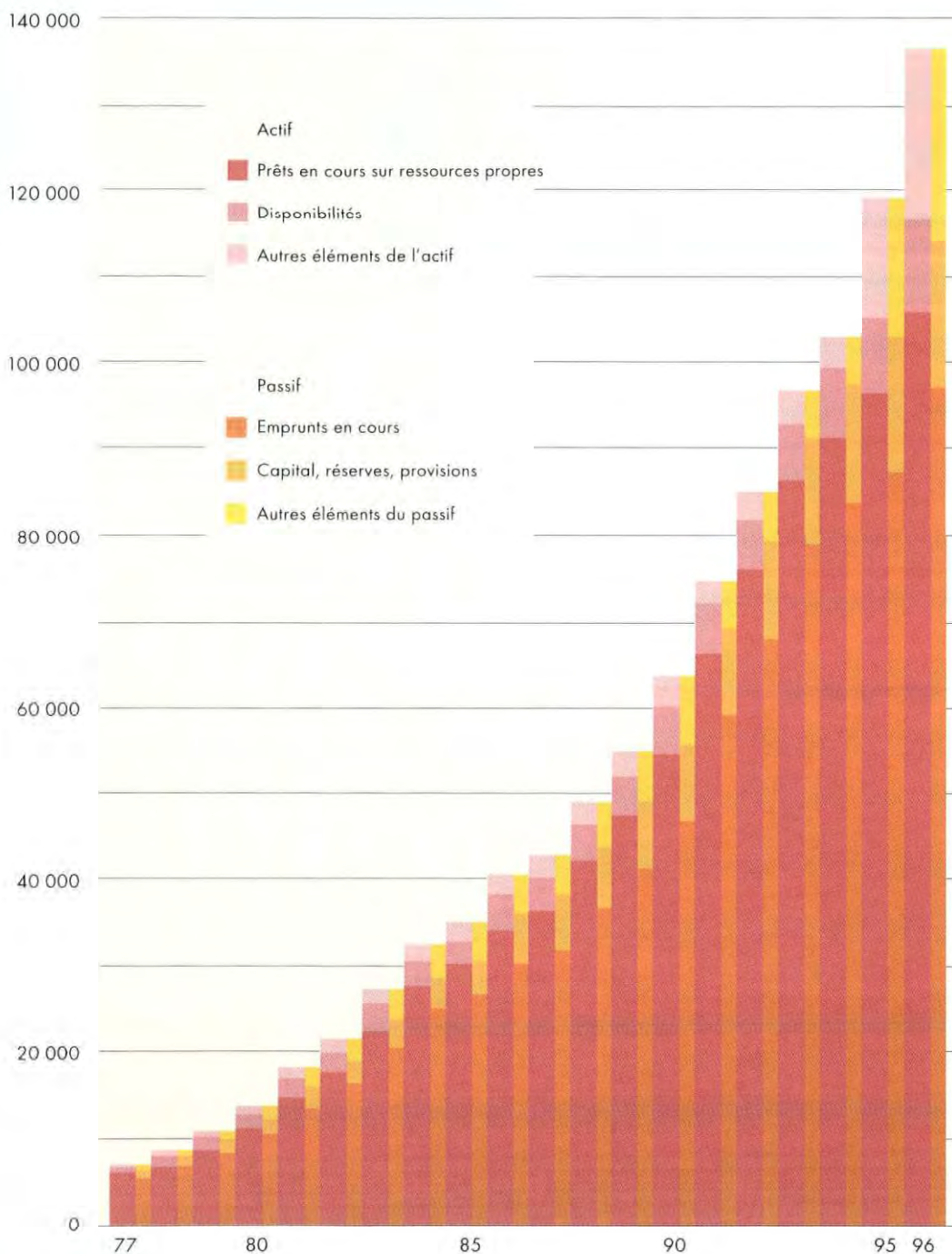
Hors trésorerie de couverture et emprunts à court terme, la trésorerie a produit un rendement global moyen de 6,2 % contre 7,8 % en 1995 (ou 6,7 % hors plus-value exceptionnelle résultant de la restructuration du portefeuille d'investissement). Cette baisse de rendement s'explique principalement par la baisse générale des taux à court terme pour la trésorerie monétaire - dont la performance reste supérieure de 0,50 % par rapport au benchmark - en partie compensée par le maintien d'un rendement élevé pour le portefeuille d'investissement (7,9 % en 1996).

Une analyse détaillée par compartiment figure à la page 57 du rapport annuel.

Les dépenses et charges administratives et les amortissements sur immeubles et matériel, ont représenté un montant total de 154,6 millions pour l'année 1996.

Le Conseil d'administration a recommandé au Conseil des gouverneurs d'attribuer au résultat non affecté le résultat de l'exercice, soit 1 092 118 660 écus, obtenu après dotations aux provisions spécifiques de 50 000 000 écus et de 50 000 000 écus au fonds pour risques bancaires généraux.

## EVOLUTION DU BILAN DE LA BANQUE



### LES RESULTATS DE L'EXERCICE, LES COMPTES ANNUELS

Bilan et états financiers	70
Rapport des réviseurs comptables externes	88
Déclaration du Comité de vérification	89

# BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

ACTIF	31.12.1996	31.12.1995
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux . . . . .	26 413 138	26 807 130
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B) . . . . .	2 278 253 143	2 257 430 092
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue . . . . .	24 661 020	218 145 514
b) autres créances (Note C) . . . . .	5 947 256 987	3 792 859 024
c) prêts : encours total <sup>(1)</sup> . . . . .	46 080 183 735	42 190 441 135
moins partie non décaissée . . . . .	<u>6 492 777 142</u>	<u>6 112 849 242</u>
	39 587 406 593	36 077 591 893
	45 559 324 600	40 088 596 431
4. Créances sur la clientèle		
prêts : encours total <sup>(1)</sup> . . . . .	80 540 707 217	72 446 367 515
moins partie non décaissée . . . . .	<u>14 435 832 566</u>	<u>12 432 195 744</u>
	66 104 874 651	60 014 171 771
provisions spécifiques (Note A.4) . . . . .	<u>- 175 000 000</u>	<u>- 125 000 000</u>
	65 929 874 651	59 889 171 771
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) des émetteurs publics . . . . .	1 721 884 549	1 587 923 120
b) d'autres émetteurs . . . . .	<u>220 516 797</u>	<u>409 072 971</u>
	1 942 401 346	1 996 996 091
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note D) . . . . .	90 000 000	90 000 000
7. Participations (Note D) . . . . .	120 000 000	80 000 000
8. Actifs incorporels . . . . .	294 612 387	353 697 601
9. Actifs corporels (Note E) . . . . .	85 401 214	87 127 162
10. Autres actifs		
a) créances sur les Etats membres pour ajustement du capital (Note F) . . . . .	11 025 379	2 888 806
b) à recevoir en compte de réserves et de provision (Note L) . . . . .	155 296 499	465 889 494
c) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G) . . . . .	37 366 091	49 721 890
d) débiteurs divers (Note H) . . . . .	168 160 950	120 441 626
e) contrats d'échange de devises à recevoir . . . . .	<u>16 053 004 746</u>	<u>10 024 157 121</u>
	16 424 853 665	10 663 098 937
11. Capital souscrit, appelé mais non versé <sup>(2)</sup> . . . . .	275 403 127	503 225 006
12. Comptes de régularisation . . . . .	2 694 942 178	2 687 596 164
	<u>135 721 479 449</u>	<u>118 723 746 385</u>

## EN ANNEXE, ETATS RESUMES SUIVANTS

- <sup>(1)</sup> Prêts et garanties ; p. 76.  
<sup>(2)</sup> Dettes représentées par un titre ; p. 80.  
<sup>(3)</sup> Souscriptions au capital, p. 80.

PASSIF	31.12.1996	31.12.1995
<b>1. Dettes envers des établissements de crédit</b>		
a) vue . . . . .	949 703	0
b) à terme ou à préavis (Note I) . . . . .	<u>56 273 324</u>	<u>36 609 404</u>
	57 223 027	36 609 404
<b>2. Dettes représentées par un titre (*)</b>		
a) bons et obligations en circulation . . . . .	93 601 923 143	83 626 500 656
b) autres . . . . .	<u>3 047 200 782</u>	<u>3 452 264 448</u>
	96 649 123 925	87 078 765 104
<b>3. Autres passifs</b>		
a) dettes envers les Etats membres pour ajustement du capital (Note F) . . . . .	0	0
b) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G) . . . . .	263 841 349	261 558 884
c) créditeurs divers (Note H) . . . . .	529 259 303	638 697 558
d) divers . . . . .	29 111 552	29 929 690
e) contrats d'échange de devises à payer . . . . .	<u>16 318 153 993</u>	<u>10 100 656 523</u>
	17 140 366 197	11 030 842 655
<b>4. Comptes de régularisation</b> . . . . .	3 611 135 316	3 478 198 527
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>		
fonds de pension du personnel (Note J) . . . . .	291 586 801	269 405 172
<b>6. Fonds pour risques bancaires généraux</b> (Note K) . . . . .	500 000 000	450 000 000
<b>7. Capital(*)</b>		
souscrit . . . . .	62 013 000 000	62 013 000 000
non appelé . . . . .	<u>- 57 361 014 839</u>	<u>- 57 361 014 839</u>
	4 651 985 161	4 651 985 161
<b>8. Réserves (Note L)</b>		
a) fonds de réserve . . . . .	6 201 300 000	6 201 300 000
b) réserve supplémentaire . . . . .	<u>5 526 640 362</u>	<u>4 310 100 085</u>
	11 727 940 362	10 511 400 085
<b>9. Résultat de l'exercice</b> . . . . .	<u>1 092 118 660</u>	<u>1 216 540 277</u>
	135 721 479 449	118 723 746 385

## POSTES HORS BILAN

	31.12.1996	31.12.1995
<b>Garanties(*)</b>		
- au titre de prêts accordés par des tiers . . . . .	344 113 448	331 144 074
- au titre de participation des tiers au financement des prêts de la Banque . . . . .	<u>48 073 838</u>	<u>59 295 788</u>
	392 187 286	390 439 862
<b>Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note R)</b>	10 726 955 432	5 131 929 918
<b>Contrats d'échange</b>		
- de devises . . . . .	318 000 000	293 148 000
- d'intérêt . . . . .	<u>308 000 000</u>	<u>198 816 000</u>
	626 000 000	491 964 000
<b>Portefeuille-titres</b>		
- ventes à terme (Note S) . . . . .	617 308 171	0
- achats à terme . . . . .	308 304 293	0

# SITUATION DE LA SECTION SPECIALE <sup>(1)</sup> AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

ACTIF	31.12.1996	31.12.1995
<b>Pays de l'Union</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne de l'énergie atomique</i>		
Prêts en cours		
- versés <sup>(2)</sup>	580 496 090	729 480 896
<i>Sur ressources de la Communauté européenne (nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours		
- versés <sup>(3)</sup>	556 227 627	846 099 719
<b>Turquie</b>		
<i>Sur ressources des Etats membres</i>		
Prêts en cours		
- à verser	—	1 804 484
- versés	131 090 088	148 865 138
Total <sup>(4)</sup>	131 090 088	150 669 622
<b>Pays du bassin méditerranéen</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours		
- à verser	—	159 286
- versés	255 671 453	263 512 810
	255 671 453	263 672 096
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	51 710 606	54 946 917
- montants versés	63 644 398	48 007 159
	115 355 004	102 954 076
Total <sup>(5)</sup>	371 026 457	366 626 172
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<b>Conventions de Yaoundé</b>		
Prêts versés	57 297 830	61 962 093
Contribution à la formation de capitaux à risques		
Montants versés	647 675	659 959
Total <sup>(6)</sup>	57 945 505	62 622 052
<b>Conventions de Lomé</b>		
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	486 316 719	531 984 626
- montants versés	860 902 341	804 606 812
Total <sup>(7)</sup>	1 347 219 060	1 336 591 438
<b>Total général</b>	<b>3 044 004 827</b>	<b>3 492 089 899</b>

**Pour mémoire :**

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté un mandat de recouvrement de la CE :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.1996 : 1 484 433 789 au 31.12.1995 : 1 492 793 886

b) dans le cadre des protocoles signés avec les pays du bassin méditerranéen : au 31.12.1996 : 180 897 034 au 31.12.1995 : 172 394 118

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 04 août 1977 comme étant celui de comptabiliser les opérations que la Banque effectue pour compte et sur mandat des tiers.

(2) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (77/271/EURATOM) du 29 mars 1977, (82/170/EURATOM) du 15 mars 1982 et (85/537/EURATOM) du 5 décembre 1985 à concurrence d'un mon-

tant total de trois milliards en vue d'une contribution au financement de centrales nucléaires de puissance dans les pays de la Communauté, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne de l'énergie atomique :

A ajouter : ajustements de change	+ 180 859 999
A déduire : remboursements	- 2 373 531 048
	580 496 090

PASSIF	31.12.1996	31.12.1995
<b>Fonds en gestion fiduciaire</b>		
Sur mandat des Communautés européennes		
Communauté européenne de l'énergie atomique	580 496 090	729 480 896
Communauté européenne :		
- Nouvel instrument communautaire	556 227 627	846 099 719
- Protocoles financiers avec les pays du bassin méditerranéen	319 315 851	311 519 969
- Conventions de Yaoundé	57 945 505	62 622 052
- Conventions de Lomé	860 902 341	804 606 812
	<u>2 374 887 414</u>	<u>2 754 329 448</u>
Sur mandat des Etats membres	131 090 088	148 865 138
	<u>2 505 977 502</u>	<u>2 903 194 586</u>
Total	<b>2 505 977 502</b>	<b>2 903 194 586</b>
<b>Fonds à verser</b>		
Sur prêts à la Turquie, protocole complémentaire	—	1 804 484
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays du bassin méditerranéen	51 710 606	55 106 203
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	486 316 719	531 984 626
	<u>538 027 325</u>	<u>588 895 313</u>
Total	<b>538 027 325</b>	<b>588 895 313</b>
<b>Total général</b>	<b>3 044 004 827</b>	<b>3 492 089 899</b>

(3) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870/CEE) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169/CEE) du 15 mars 1982, (83/200/CEE) du 19 avril 1983 et (87/182/CEE) du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté ainsi que (81/19/CEE) du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 en Campanie et Basilicate (Italie) et (81/1013/CEE) du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par les séismes survenus en Grèce en février/mars 1981, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter : ajustements de change		+ 101 391 024
A déduire : annulations	201 990 536	
remboursements	<u>5 742 317 717</u>	<u>- 5 944 308 253</u>
		556 227 627

(4) Montant initial des prêts signés pour le financement des projets situés en Turquie, sur mandat pour compte et risque des Etats membres :

A ajouter : ajustements de change		+ 9 100 320
A déduire : annulations	215 000	
remboursements	<u>295 010 232</u>	<u>- 295 225 232</u>
		131 090 088

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets situés dans les pays du Maghreb, Machrek, ainsi qu'à Malte, Chypre, en Turquie et en Grèce (10 000 000 accordés avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A déduire : annulations	8 618 226	
remboursements	49 918 079	
ajustements de change	<u>626 238</u>	<u>- 59 162 543</u>
		371 026 457

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les Etats africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483 056	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 502 615</u>	141 985 671
A ajouter :		
- Intérêts capitalisés	1 178 272	
- ajustements de change	<u>9 501 250</u>	+ 10 679 522
A déduire :		
- annulations	1 573 610	
- remboursements	<u>93 146 078</u>	<u>- 94 719 688</u>
		57 945 505

(7) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts conditionnels et subordonnés	1 805 311 141	
- prises de participation	<u>36 600 636</u>	1 841 911 777
A ajouter :		
- intérêts capitalisés		+ 1 659 296
A déduire :		
- annulations	241 864 252	
- remboursements	241 666 584	
- ajustements de change	<u>12 821 177</u>	<u>- 496 352 013</u>
		1 347 219 060

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

	31.12.1996	31.12.1995
1. Intérêts et produits assimilés (Note N) . . . . .	8 615 729 435	8 316 827 738
2. Intérêts et charges assimilés . . . . .	- 7 214 462 976	- 6 754 202 799
3. Commissions perçues (Note O) . . . . .	16 053 794	18 048 975
4. Commissions versées . . . . .	- 5 020 717	- 1 501 412
5. Résultat provenant d'opérations financières . . . . .	2 545 531	9 010 507
6. Autres produits d'exploitation . . . . .	3 768 641	672 003
7. Frais généraux administratifs (Note P) : . . . . .	- 144 985 624	- 142 229 173
a) frais de personnel . . . . .	112 300 480	109 790 367
b) autres frais administratifs . . . . .	<u>32 685 144</u>	<u>32 438 806</u>
8. Corrections de valeur : . . . . .	- 81 128 501	- 105 200 120
a) sur frais d'émission et sur primes de remboursement . . . . .	71 516 778	96 551 267
b) sur immeubles et sur achats nets installations et matériel (Note E) . . . . .	<u>9 611 723</u>	<u>8 648 853</u>
9. Corrections de valeur sur créances (Note A.4) . . . . .	- 50 000 000	- 125 000 000
10. Corrections de valeurs sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Note Q) . . . . .	0	90 399 744
11. Dotations au fonds pour risques bancaires généraux . . . . .	- 50 000 000	- 50 000 000
12. Résultat provenant des activités ordinaires . . . . .	1 092 499 583	1 256 825 463
13. Moins-value nette ressortant de l'évaluation des avoirs de la Banque non soumis à l'ajustement de l'article 7 des statuts (Note A § 1) . . . . .	<u>- 380 923</u>	<u>- 40 285 186</u>
14. Résultat de l'exercice (Note L) . . . . .	1 092 118 660	1 216 540 277

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

31.12.1996

31.12.1995

## A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :

Résultat de l'exercice	1 092 118 660	1 216 540 277
Ajustements :		
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	50 000 000	50 000 000
Corrections de valeur	131 128 501	230 200 120
Ajustement de change non soumis à l'Article 7	380 923	40 285 186
Variation des intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance	132 936 789	63 963 658
Variation des intérêts et commissions à recevoir	- 7 346 014	- 143 933 966
Produits des cessions du portefeuille d'investissement	0	- 90 399 744
Décote portefeuille d'investissement	- 25 013 689	- 16 865 738
Résultat provenant des activités d'exploitation :	1 374 205 170	1 349 789 793
Versements nets prêts	- 19 753 511 260	- 16 909 887 002
Remboursements	11 469 298 838	10 505 127 397
Vente portefeuille de négociation	0	567 174 314
Acquisition portefeuille de négociation	0	- 567 174 314
Vente portefeuille de couverture	7 997 280 826	851 288 767
Acquisition portefeuille de couverture	- 8 675 855 165	- 1 447 573 111
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>- 7 588 581 591</b>	<b>- 5 651 254 156</b>

## B. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Vente de titres	0	1 842 449 978
Acquisition de titres	0	- 2 003 757 457
Produits des cessions du portefeuille d'investissement	0	90 399 744
Variations des immobilisations corporelles	- 7 885 775	- 8 478 928
Autres variations d'actifs	- 84 736 867	- 37 741 270
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 92 622 642</b>	<b>- 117 127 933</b>

## C. Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Emissions d'emprunts	17 579 230 285	12 717 129 211
Remboursements d'emprunts	- 8 520 539 615	- 6 186 060 817
Augmentation nette des frais d'émission et primes de remboursement	- 11 194 796	- 57 282 174
Variation des échanges de devises à recevoir	- 6 028 847 625	- 2 953 390 042
Variation des échanges de devises à payer	6 217 497 470	3 243 600 958
Variation nette des emprunts à court terme	- 518 904 417	- 1 348 607 739
Capital, réserves et provisions versés par les Etats membres	538 414 874	538 414 874
Variation nette des dettes sur les établissements de crédit	20 613 623	- 31 087 108
Autres variations de passif	- 85 792 299	57 320 560
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>9 190 477 500</b>	<b>5 980 037 723</b>

## Etat de la Trésorerie

Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	5 252 522 372	5 247 784 128
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation	- 7 588 581 591	- 5 651 254 156
(2) des opérations d'investissement	- 92 622 642	- 117 127 933
(3) des opérations de financement	9 190 477 500	5 980 037 723
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	- 401 383 139	- 206 917 390
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	<b>6 360 412 500</b>	<b>5 252 522 372</b>

## Analyse des disponibilités

Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	26 413 138	26 807 130
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au plus	422 166 512	1 214 710 704
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue	24 661 020	218 145 514
- comptes de dépôts à terme	5 887 171 830	3 792 859 024
	<b>6 360 412 500</b>	<b>5 252 522 372</b>

# ETAT RESUME DES PRETS ET DES GARANTIES AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

## 1. Encours total des prêts (\*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature  
 . . . . . 203 444 900 622

A ajouter :  
 ajustements de change . . . . . + 1 222 958 992

A déduire :

résiliations et annulations . . . . . 3 836 145 690  
 remboursements en principal . . . . . 74 162 749 134  
 participations attribuées à des tiers . . . . . 48 073 838

- 78 046 968 662

Encours total des prêts . . . . . **126 620 890 952**

Prêts accordés

à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total	
Décomposition de l'encours total des prêts :			
- Encours des prêts décaissés . . . . .	39 587 406 593	66 104 874 651	105 692 281 244
- Partie non décaissée . . . . .	6 492 777 142	14 435 832 566	20 928 609 708
Encours total des prêts . . . . .	<b>46 080 183 735</b>	<b>80 540 707 217</b>	<b>126 620 890 952</b>

(\*) L'encours total des prêts englobe aussi bien la partie décaissée des prêts accordés que celle restant à décaisser.

## 2. Limite statutaire relative aux opérations de prêts et de garanties

En vertu de l'article 18 alinéa 5 des statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Au niveau du capital actuel, le plafond se situe à 155 milliards et se compare à l'encours total des prêts et des garanties de 127 013 078 238, qui se répartit comme suit :

Encours total des prêts . . . . .	126 620 890 952
Encours total des garanties (postes hors bilan)	
- au titre de prêts accordés par des tiers . . . . .	344 113 448
- au titre de participations des tiers au financement des prêts de la Banque . . . . .	48 073 838
	<u>392 187 286</u>
Encours total des prêts et des garanties . . . . .	<b>127 013 078 238</b>

## 3. Ventilation de la partie non décaissée par type de taux d'intérêt

- A taux d'intérêt et assortiment de devises fixes, déterminés dans le contrat de financement . . . . . 210 330 643  
 - A taux d'intérêt fixe, déterminé dans le contrat de financement, la Banque disposant du choix des devises à décaisser . . . . . 520 627 798  
 - A taux d'intérêt ouvert, la Banque disposant du choix des taux d'intérêt et assortiment de devises à décaisser . . . . . 4 783 059 962  
 - A taux d'intérêt variable . . . . . 978 758 739  
 - A taux d'intérêt révisable . . . . . 0

Partie non décaissée : . . . . . **6 492 777 142**

Prêts accordés

à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total
210 330 643	272 626 287	482 956 930
520 627 798	1 145 669 122	1 666 296 920
4 783 059 962	12 078 871 263	16 861 931 225
978 758 739	560 569 652	1 539 328 391
0	378 096 242	378 096 242
<b>6 492 777 142</b>	<b>14 435 832 566</b>	<b>20 928 609 708</b>

## 4. Echancier de l'encours des prêts décaissés

Période restant à courir jusqu'à l'échéance finale :

- Jusqu'à trois mois . . . . . 1 161 699 060  
 - Plus de trois mois à un an . . . . . 3 303 545 419  
 - Plus d'un an à cinq ans . . . . . 20 247 304 796  
 - Plus de cinq ans . . . . . 14 874 857 318

Encours des prêts décaissés : . . . . . **39 587 406 593**

1 352 112 595  
 4 644 645 575  
 32 883 050 000  
 27 225 066 481

**66 104 874 651**

**105 692 281 244**

## 5. Ventilation de l'encours des prêts décaissés par monnaie de remboursement

- Monnaies des Etats membres et l'écu . . . . . 34 775 661 000  
 - Autres monnaies . . . . . 4 811 745 593

Encours des prêts décaissés : . . . . . **39 587 406 593**

52 705 940 899  
 13 398 933 752

**66 104 874 651**

**105 692 281 244**

## 6. Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Encours total des prêts	Partie non décaissée	Encours des prêts décaissés	% encours total
<b>6.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés (a)</b>					
Allemagne	447	12 828 948 812	95 040 919	12 733 907 893	10,13
France	423	14 180 650 653	1 278 890 285	12 901 760 368	11,20
Italie	2 057	26 477 350 906	3 641 791 380	22 835 559 526	20,91
Royaume-Uni	373	15 405 163 458	2 819 502 234	12 585 661 224	12,17
Espagne	348	18 406 542 050	1 767 771 534	16 638 770 516	14,54
Belgique	86	2 669 803 846	518 971 687	2 150 832 159	2,11
Pays-Bas	54	2 470 876 634	588 844 108	1 882 032 526	1,95
Suède	29	1 130 839 623	4 108 740	1 126 730 883	0,89
Danemark	164	3 735 361 495	125 310 647	3 610 050 848	2,95
Autriche	22	872 175 219	87 335 086	784 840 133	0,69
Finlande	11	521 509 127	62 289 389	459 219 738	0,41
Grèce	203	3 799 957 537	481 802 573	3 318 154 964	3,00
Portugal	246	8 142 355 931	1 621 232 649	6 521 123 282	6,43
Irlande	205	2 963 737 848	406 085 824	2 557 652 024	2,34
Luxembourg	4	83 117 957	78 150 521	4 967 436	0,07
Prêts assimilés (a)	22	1 447 561 475	386 180 326	1 061 381 149	1,14
<b>Total</b>	<b>4 694</b>	<b>115 135 952 571</b>	<b>13 963 307 902</b>	<b>101 172 644 669</b>	<b>90,93</b>
<b>6.2 Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union</b>					
<b>6.2.1 Pays ACP/PTOM</b>					
Zimbabwe	15	165 049 295	48 192 002	116 857 293	
Jamaïque	12	131 179 920	67 872 690	63 307 230	
Kenya	10	115 211 040	21 000 000	94 211 040	
Nigeria	5	112 353 909	—	112 353 909	
Côte d'Ivoire	12	106 784 384	—	106 784 384	
Trinité et Tobago	6	106 667 301	60 772 826	45 894 475	
Botswana	13	78 325 537	51 687 744	26 637 793	
Île Maurice	10	76 278 314	49 521 593	26 756 721	
Ghana	4	75 193 015	28 994 350	46 198 665	
Ensemble des pays ACP	2	70 944 433	53 420 439	17 523 994	
Papouasie-Nouvelle Guinée	7	66 151 817	40 805 000	25 346 817	
Cameroun	9	45 218 174	8 000 000	37 218 174	
Bahamas	4	45 016 148	34 000 000	11 016 148	
Namibie	5	44 438 311	34 833 863	9 604 448	
Régional - Afrique	2	41 849 296	30 000 000	11 849 296	
Mali	1	36 923 969	—	36 923 969	
Barbade	5	36 814 720	26 649 979	10 164 741	
Îles Fidji	6	26 117 369	8 000 000	18 117 369	
Région Caraïbes	1	20 000 000	20 000 000	—	
Mozambique	1	20 000 000	20 000 000	—	
Guinée	2	17 117 176	—	17 117 176	
Sainte Lucie	4	14 380 532	9 060 000	5 320 532	
Gabon	2	14 164 676	10 500 000	3 664 676	
Mauritanie	1	13 978 998	—	13 978 998	
Polynésie française	4	11 179 584	3 023 500	8 156 084	
Ouganda	1	10 100 000	10 100 000	—	
Sénégal	2	9 782 967	—	9 782 967	
Antilles néerlandaises	5	9 682 555	1 000 000	8 682 555	
République Dominicaine	1	8 000 000	8 000 000	—	
Malawi	5	7 850 451	—	7 850 451	
Zaire	1	6 248 459	—	6 248 459	
Tonga	3	5 863 661	4 320 000	1 543 661	
Nouvelle-Calédonie	2	5 299 654	1 325 000	3 974 654	
Lesotho	1	4 469 309	—	4 469 309	
Grenade	1	4 000 000	4 000 000	—	
Îles Caïmans	2	3 933 080	—	3 933 080	
Îles Vierges britanniques	2	3 500 403	1 143 566	2 356 837	
Belize	2	3 106 716	2 500 000	606 716	
Congo	2	3 098 417	—	3 098 417	
Swaziland	2	2 804 492	—	2 804 492	
Falklands	1	2 514 986	—	2 514 986	
Saint-Vincent	1	2 368 843	—	2 368 843	
Afrique de l'Ouest	1	1 979 938	—	1 979 938	
Togo	1	1 868 012	—	1 868 012	
Aruba	2	1 483 670	—	1 483 670	
Afrique Centrale	1	1 209 276	—	1 209 276	
Afrique de l'Est	1	1 162 696	—	1 162 696	
Seychelles	1	1 148 787	—	1 148 787	
Montserrat	1	262 249	—	262 249	
<b>Sous-total</b>	<b>185</b>	<b>1 593 076 539</b>	<b>658 722 552</b>	<b>934 353 987</b>	<b>1,26</b>
<b>6.2.2 Afrique du Sud</b>	<b>3</b>	<b>101 020 026</b>	<b>69 475 038</b>	<b>31 544 988</b>	<b>0,07</b>

(a) les prêts accordés en vertu de l'article 18.1 2<sup>ème</sup> al. des statuts pour des projets localisés en dehors du territoire des Etats membres et présentant un intérêt pour l'Union sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

## 6. Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre	Encours total des prêts	Partie non décaissée	Encours des prêts décaissés	% encours total
<b>6.2.3 Pays du bassin méditerranéen</b>					
Egypte	27	845 446 919	536 526 138	308 920 781	
Algérie	21	796 660 778	451 483 815	345 176 963	
Maroc	22	773 286 153	434 294 981	338 991 172	
Tunisie	31	426 189 300	179 639 767	246 549 533	
Ex-RF Yougoslavie (b)	18	388 659 638	—	388 659 638	
Turquie	8	339 069 788	308 500 000	30 569 788	
Liban	10	319 211 504	263 362 500	55 849 004	
Jordanie	26	198 614 693	92 682 952	105 931 741	
Chypre	11	122 142 851	59 493 670	62 649 181	
Israël	4	97 665 102	68 000 000	29 665 102	
Gaza/Cisjordanie	4	73 000 000	73 000 000	—	
Syrie	5	48 152 809	5 532 200	42 620 609	
Malte	4	36 286 956	20 043 943	16 243 013	
<b>Sous-total</b>	<b>191</b>	<b>4 464 386 491</b>	<b>2 492 559 966</b>	<b>1 971 826 525</b>	<b>3,53</b>
<b>6.2.4 Pays d'Europe centrale et orientale</b>					
Pologne	18	1 343 259 919	1 013 778 887	329 481 032	
République Tchèque	11	987 511 409	792 913 069	194 598 340	
Hongrie	14	852 370 384	447 515 492	404 854 892	
Roumanie	11	469 592 966	361 887 618	107 705 348	
République Slovaque	10	346 502 267	199 520 719	146 981 548	
Bulgarie	7	285 819 147	191 048 434	94 770 713	
Slovénie	6	149 728 921	77 742 644	71 986 277	
Lituanie	8	100 958 564	89 741 885	11 216 679	
Estonie	6	67 338 063	50 857 995	16 480 068	
Albanie	4	46 000 000	46 000 000	—	
Lettonie	4	31 000 000	31 000 000	—	
<b>Sous-total</b>	<b>99</b>	<b>4 680 081 640</b>	<b>3 302 006 743</b>	<b>1 378 074 897</b>	<b>3,70</b>
<b>6.2.5 Pays d'Amérique latine et d'Asie</b>					
Argentine	4	165 697 279	119 577 888	46 119 391	
Chili	1	69 633 596	—	69 633 596	
Pakistan	2	60 000 000	60 000 000	—	
Thaïlande	2	58 108 394	23 103 313	35 005 081	
Inde	1	55 000 000	55 000 000	—	
Chine	1	55 000 000	55 000 000	—	
Philippines	2	48 081 653	25 000 000	23 081 653	
Indonésie	1	46 000 000	46 000 000	—	
Costa Rica	1	44 021 745	41 856 306	2 165 439	
Pérou	1	27 831 018	—	27 831 018	
Paraguay	1	17 000 000	17 000 000	—	
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>	<b>646 373 685</b>	<b>442 537 507</b>	<b>203 836 178</b>	<b>0,51</b>
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>11 484 938 381</b>	<b>6 965 301 806</b>	<b>4 519 636 575</b>	<b>9,07</b>
<b>Total général</b>	<b>5 189</b>	<b>126 620 890 952</b>	<b>20 928 609 708</b>	<b>105 692 281 244</b>	<b>100 %</b>

(b) les prêts accordés à des entités de droit public adhérentes à l'Ex-République fédérale de Yougoslavie continuent d'être assimilés à des prêts aux pays du bassin méditerranéen.

## 7. Ventilation des prêts selon les garanties principales dont ils sont assortis (a)

### 7.1 Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés (b)

Prêts accordés aux Etats membres ou bénéficiant de leur garantie . . . . .	45 181 083 470	(c-d)
Prêts accordés à des institutions publiques d'Etats membres ou garantis par celles-ci . . . . .	5 826 655 608	
Prêts accordés à/ou garantis par des institutions financières (banques, instituts de crédit à long terme, compagnies d'assurances) . . . . .	43 427 904 258	(c)
Prêts garantis par des sociétés (autres que des institutions financières) sous contrôle majoritaire d'Etats membres ou d'institutions publiques dans la Communauté . . . . .	3 890 749 473	(c)
Prêts garantis par des sûretés réelles sur immeubles . . . . .	553 207 363	
Prêts garantis par des sociétés (autres que des banques) du secteur privé . . . . .	14 129 130 570	
Prêts garantis par des sûretés réelles sur d'autres biens ; autres sûretés . . . . .	2 127 221 829	
<b>Total des prêts à l'intérieur de l'Union</b>	<b>115 135 952 571</b>	

### 7.2 Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

#### 7.2.1 Afrique, Caraïbes, Pacifique - Pays et territoires d'outre-mer

Prêts accordés aux Etats signataires des conventions de coopération financière ou bénéficiant de leur garantie :		
Première Convention de Lomé . . . . .	6 706 170	
Deuxième Convention de Lomé . . . . .	89 469 541	
Troisième Convention de Lomé . . . . .	372 443 763	
Quatrième Convention de Lomé . . . . .	734 740 488	
	<u>1 203 359 962</u>	(e)

#### Prêts bénéficiant d'autres garanties :

Première Convention de Lomé . . . . .	1 402 966	
Deuxième Convention de Lomé . . . . .	5 936 561	
Troisième Convention de Lomé . . . . .	19 684 446	
Quatrième Convention de Lomé . . . . .	362 692 604	
	<u>389 716 577</u>	(e)

Total ACP/PTOM . . . . . 1 593 076 539

#### 7.2.2 Afrique du Sud

Prêts accordés à la République sud-africaine ou bénéficiant de sa garantie	101 020 026	(f)
--	-------------	-----

### 7.2.3 Pays tiers du bassin méditerranéen bénéficiaires de la coopération financière avec la CE

#### Protocoles financiers

Prêts accordés aux pays signataires desdits protocoles ou bénéficiant de leur garantie ou contre-garantie . . . . .	2 667 458 643	
Prêts bénéficiant d'autres garanties . . . . .	6 000 000	
Coopération horizontale		
Prêts accordés aux pays bénéficiaires de ladite coopération ou bénéficiant de leur garantie . . . . .	1 497 927 848	
Prêts bénéficiant d'autres garanties . . . . .	293 000 000	
<b>Total Méditerranée . . . . .</b>	<b>4 464 386 491</b>	(c)

### 7.2.4 Pays tiers d'Europe centrale et orientale (PECO)

Prêts accordés aux pays signataires des accords de coopération financière ou bénéficiant de leur garantie . . . . .	4 120 324 879	(f-c)
Prêts bénéficiant d'autres garanties . . . . .	559 756 761	(f)
<b>Total Europe centrale et orientale . . . . .</b>	<b>4 680 081 640</b>	

### 7.2.5 Pays tiers d'Amérique latine et d'Asie (ALA)

Prêts accordés aux pays signataires des accords de coopération financière ou bénéficiant de leur garantie . . . . .	432 961 157	
Prêts bénéficiant d'autres garanties . . . . .	213 412 528	
<b>Total Amérique latine et Asie . . . . .</b>	<b>646 373 685</b>	(f)
<b>Total des prêts à l'extérieur de l'Union</b>	<b>11 484 938 381</b>	

**ENCOURS TOTAL DES PRÊTS . . . . . 126 620 890 952**

(a) Pour une partie des prêts, il y a concours de plusieurs types de garanties ou de sûretés.

(b) Les prêts accordés en vertu de l'article 18.1 2<sup>ème</sup> al. des statuts pour des projets localisés en dehors du territoire des Etats membres et présentant un intérêt pour l'Union sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

(c) Le plafond du cautionnement global donné par la CE atteint ECU 5 158 208 276 au 31 décembre 1996 comparé à ECU 4 658 457 187 au 31 décembre 1995. Ce cautionnement est donné pour la couverture de tout risque découlant des engagements financiers dans les pays du bassin méditerranéen, y compris les prêts accordés à des entités de droit public adhérentes à l'ex-République fédérale de Yougoslavie et les prêts au titre du premier protocole financier signé avec la Slovénie, ainsi qu'en Grèce, en Espagne et au Portugal pour les prêts accordés avant leur entrée dans la CE, dont l'encours total s'élève à ECU 264 402 337 au 31 décembre 1996.

(d) L'encours total des prêts bénéficiant de la garantie de la CE s'élève à ECU 783 211 au 31 décembre 1996.

(e) Les montants du cautionnement donné par les Etats membres pour la couverture de tout risque découlant des engagements financiers au titre des Conventions de Lomé en ce qui concerne les ACP et des décisions du Conseil y relatives en ce qui concerne les PTOM sont plafonnés respectivement à :  
 - ECU 8 109 136 pour la première Convention ;  
 - ECU 95 406 102 pour la deuxième Convention ;  
 - ECU 392 128 209 pour la troisième Convention ;  
 - ECU 841 935 600 pour la quatrième Convention.

(f) Les prêts accordés dans les pays tiers d'Europe centrale et orientale (PECO) ainsi qu'en Amérique latine, en Asie (ALA) et en Afrique du Sud bénéficient pour leur montant total de la garantie de la CE.

# ETAT RESUME DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

Payables en	Encours au 31.12.1995	Encours au 31.12.1996	Taux moyen	Echéances	Emprunts		Echanges de monnaies		Montant net	
					31.12.1995	31.12.1996	Taux moyen	Encours au 31.12.1995		Encours au 31.12.1996
ECU	8 923 516 164	8 541 852 255	8,04	1997/2004	341 290 002 +	191 290 002 +	5,36	9 264 806 166	8 733 142 257	
DEM	14 069 944 851	14 541 281 698	6,29	1997/2026	54 645 244 +	3 039 119 586 +	5,95	14 124 590 095	17 580 401 284	
FRF	9 296 013 845	9 964 433 482	8,14	1997/2006	516 720 506 +	16 017 711 -	7,11	9 812 734 351	9 948 415 771	
GBP	8 409 809 813	10 620 329 240	8,47	1997/2017	1 247 613 762 +	2 014 624 541 +	7,27	9 657 423 575	12 634 953 781	
ITL	10 095 980 717	14 031 528 646	9,01	1997/2016	314 503 700 +	547 863 585 +	6,94	10 410 484 417	14 579 392 231	
BEF	1 315 844 012	864 887 375	7,82	1997/2004	124 405 976 +	120 049 823 +	8,25	1 440 249 988	984 937 198	
NLG	3 596 717 385	4 148 595 212	6,76	1997/2009	12 615 185 +	1 049 841 784 -	2,79	3 609 332 570	3 098 753 428	
DKK	58 667 427	299 198 958	5,52	1997/2004	—	167 862 970 -	5,44	58 667 427	131 335 988	
IEP	375 269 050	332 598 995	7,99	1999/2015	121 880 172 +	241 870 477 +	6,31	497 149 222	574 469 472	
LUF	717 708 196	863 296 436	7,08	1997/2005	129 205 978 -	261 831 675 -	6,46	588 502 218	601 464 761	
GRD	176 527 039	274 634 736	13,18	1999/2000	—	64 619 938 +	12,70	176 527 039	339 254 674	
ESP	4 229 708 741	4 885 445 918	8,92	1997/2026	1 606 190 822 +	1 760 295 085 +	6,15	5 835 899 563	6 645 741 003	
PTE	1 693 381 339	1 825 593 464	8,26	1997/2016	572 324 877 +	573 893 187 +	6,76	2 265 706 216	2 399 486 651	
ATS	60 352 762	—	—	—	—	—	—	60 352 762	—	
SEK	114 978 740	115 901 715	10,00	1999/1999	28 291 094 -	156 343 530 +	4,07	86 687 646	272 245 245	
FIM	17 491 844	51 578 296	6,72	2001/2002	—	—	—	17 491 844	51 578 296	
USD	9 577 477 285	10 483 068 716	7,39	1997/2026	728 290 771 -	1 716 781 182 -	4,66	8 849 186 514	8 766 287 534	
CHF	4 841 950 794	4 537 956 235	5,63	1997/2007	401 700 136 +	241 058 600 +	6,05	5 243 650 930	4 779 014 835	
JPY	6 668 677 631	6 597 275 264	4,43	1997/2016	1 749 804 558 -	2 127 241 188 -	4,25	4 918 873 073	4 470 034 076	
CAD	2 349 984 642	2 563 788 885	7,99	1997/2008	2 112 640 661 -	2 316 206 455 -	9,00	237 343 981	247 582 430	
AUD	481 512 743	583 087 600	8,72	1998/2001	481 512 743 -	583 087 600 -	8,72	—	—	
CZK	—	72 999 308	10,85	1999/2001	—	72 999 308 -	10,85	—	—	
HKD	—	205 285 907	7,32	2001/2002	—	205 285 907 -	7,32	—	—	
NZD	—	169 489 610	8,83	1999/2001	—	169 489 610 -	8,83	—	—	
ZAR	—	34 102 690	14,88	2001/2001	—	2 557 702 -	15,25	—	31 544 988	
<b>Total</b>	<b>87 071 515 020</b>	<b>96 608 210 641</b>								
Prime	7 250 084	40 913 284								

**Total 87 078 765 104 96 649 123 925**

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices financiers. Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échanges.

Le tableau suivant indique les montants totaux requis en capital pour le remboursement des emprunts

Echéances :	Bons et obligations		Autres		Total
	Jusqu'à trois mois	Plus de trois mois à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
	4 013 243 966	7 168 591 057	1 359 261 581	1 167 596 775	4 044 448 471
	52 632 135 093	29 787 953 027	489 137 921	—	7 657 728 978
	—	—	52 632 135 093	1 167 596 775	53 991 396 674
	—	—	29 787 953 027	—	30 955 549 802
<b>Total</b>	<b>93 601 923 143</b>	<b>3 047 200 782</b>	<b>3 047 200 782</b>	<b>3 047 200 782</b>	<b>96 649 123 925</b>

## ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 1996

En écus — voir les notes sur les états financiers

Pays membres	Capital souscrit <sup>(1)</sup>	Capital non appelé <sup>(2)</sup>	Capital libéré		
			Versé au 31.12.1996	A verser <sup>(1)</sup>	
Allemagne	11 017 450 000	10 189 970 950	789 224 015	38 255 035	827 479 050
France	11 017 450 000	10 189 970 950	789 224 015	38 255 035	827 479 050
Italie	11 017 450 000	10 189 970 950	789 224 015	38 255 035	827 479 050
Royaume-Uni	11 017 450 000	10 189 970 950	789 224 015	38 255 035	827 479 050
Espagne	4 049 856 000	3 747 237 310	288 556 690	14 062 000	302 618 690
Belgique	3 053 960 000	2 825 758 011	217 597 962	10 604 027	228 201 989
Pays-Bas	3 053 960 000	2 825 758 011	217 597 962	10 604 027	228 201 989
Suède	2 026 000 000	1 874 016 998	117 365 568	34 617 434	151 983 002
Danemark	1 546 308 000	1 430 762 746	110 176 129	5 369 125	115 545 254
Autriche	1 516 000 000	1 402 275 305	87 821 423	25 903 272	113 724 695
Finlande	871 000 000	805 660 812	50 456 767	14 882 421	65 339 188
Grèce	828 380 000	766 479 995	59 023 685	2 876 320	61 900 005
Portugal	533 844 000	493 953 399	38 036 976	1 853 625	39 890 601
Irlande	386 576 000	357 689 755	27 543 967	1 342 278	28 886 245
Luxembourg	77 316 000	71 538 697	5 508 845	268 458	5 777 303
<b>Total</b>	<b>62 013 000 000</b>	<b>57 361 014 839</b>	<b>4 376 582 034</b>	<b>275 403 127</b>	<b>4 651 985 161</b>

(1) A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1995, le capital souscrit de la Banque a été porté de 57 600 000 000 à 62 013 000 000. Cette augmentation résulte de la contribution des trois nouveaux Etats membres : le Royaume de Suède, la République autrichienne et la République finlandaise. Le montant à verser de 275 403 127 représente :

- les quatre tranches égales de 53 830 729,13 à verser par les quinze Etats membres les 30 avril et 31 octobre des années 1997 à 1998, au titre de leur quote-part de l'augmentation de capital décidée le 11 juin 1990 ;
- la tranche de 60 080 210,40 à verser par le Royaume de Suède, la République autrichienne et la République finlandaise, le 30 avril 1997, correspondant à leur quote-part du capital versé par les Etats membres au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

(2) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement, pour autant que ce versement soit rendu nécessaire, pour faire face aux obligations de la Banque à l'égard de ses bailleurs de fonds.

# NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

au 31 décembre 1996 - en écus

## Note A — Résumé des principes comptables essentiels et gestion des risques

### 1. Normes comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique modifiée par les dispositions sur l'évaluation de certains instruments financiers et titres d'investissement, conformément aux règles comptables de la Banque, aux principes généraux de la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers et aux normes comptables internationales.

### 2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4 (1) de ses statuts, la Banque emploie, comme unité de mesure des comptes de capital des Etats membres et pour la présentation de ses états financiers, l'écu utilisé par les Communautés européennes.

La valeur de l'écu est égale à la somme des montants suivants des monnaies nationales des Etats membres :

DEM	0,6242	NLG	0,2198	IEP	0,008552
GBP	0,08784	BEF	3,301	GRD	1,440
FRF	1,332	LUF	0,13	ESP	6,885
ITL	151,8	DKK	0,1976	PTE	1,393

Les taux de conversion entre les monnaies des Etats membres et l'écu, établis sur la base des taux du marché, sont publiés journalièrement dans le Journal officiel des Communautés européennes.

La Banque fait également usage de ces taux de conversion pour calculer les taux applicables aux autres monnaies utilisées pour ses opérations.

La Banque effectue ses opérations aussi bien dans les monnaies de ses Etats membres et l'écu que dans des devises non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus nets cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1995 :

1 écu =	31.12.1996	31.12.1995
Deutsche Mark	1,946530	1,88397
Francs français	6,56193	6,43979
Lires italiennes	1913,72	2082,71
Livre Sterling	0,737273	0,847242
Pesetas espagnoles	164,167	159,549
Francs belges	40,1021	38,6979
Florins néerlandais	2,18472	2,10857
Couronne suédoise	8,62800	8,69726
Couronne danoise	7,44655	7,29536
Schillings autrichiens	13,6965	13,2554
Mark finlandais	5,81640	5,71695
Drachmes	309,502	311,567
Escudos portugais	195,968	196,505
Livre irlandaise	0,745342	0,820478
Francs luxembourgeois	40,1021	38,6979
Dollar des Etats-Unis	1,25299	1,31424
Francs suisses	1,69129	1,51282
Livres libanaises	1921,10	2097,53
Yen japonais	145,849	135,590
Dollar canadien	1,71660	1,79065
Dollar australien	1,57352	1,76527
Francs CFA	656,193	643,979
Couronne tchèque	34,2469	34,9444
Dollar de Hong Kong	9,74251	10,1620
Dollar néo-zélandais	1,77002	2,01047
Rand	5,86464	4,79140

Les actifs et passifs de la Banque sont convertis en écus. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont crédités ou débités au compte de profits et pertes.

Sont exclus de la base d'évaluation de cette conversion, les avoirs correspondant à la quote-part de capital versé par les Etats membres dans leur monnaie nationale, qui fait l'objet d'ajustements périodiques conformément à l'article 7 des statuts.

### 3. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe.

Dans un souci de clarification de la gestion de ses liquidités et de renforcement de sa solvabilité, la Banque a décidé de définir trois types de portefeuille : le portefeuille d'investissement, le portefeuille de couverture et le portefeuille de négociation.

#### 3.1. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 1995 par transfert à leur valeur nette comptable des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille au 31 décembre 1994.

Il est composé de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale dans le but d'assurer la solvabilité de la Banque. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des gouvernements de l'Union européenne, des pays du G10 ou par des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou plus exceptionnellement le coût de transfert (dans le cas notamment de transfert de titres du portefeuille de négociation). La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

#### 3.2. Portefeuille de couverture

Le portefeuille de couverture se compose de titres à dates d'échéance fixes. Il fait partie de la gestion active par la Banque des risques de taux relatifs à ses activités de prêt et d'emprunt. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur prix d'acquisition ajusté de l'amortissement des primes ou des escomptes lorsque le prix d'acquisition des titres diffère du prix de leur remboursement. Cet amortissement est calculé sur une base linéaire constante tout au long de la vie restante du titre. Lors de la vente de ces titres, les profits ou les pertes constatés sont amortis sur toute la durée de vie restante des emprunts.

#### 3.3. Portefeuille de négociation

Ce portefeuille est destiné à couvrir les besoins en liquidité de la Banque à court terme. Le portefeuille de négociation se compose, outre les titres déjà repris dans le portefeuille d'investissement ci-dessus, de titres cotés en bourse émis et garantis par des entités financières. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leurs valeurs de marché.

#### 4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts sont présentés dans les actifs de la Banque pour leurs montants décaissés nets. Des provisions spécifiques sont faites sur les prêts ou avances en cours à la fin de l'exercice présentant des risques de non-recouvrement sur une partie ou la totalité de leurs montants. Les provisions spécifiques sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

#### 5. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont repris à leur valeur d'achat, déduction faite d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur estimée des immeubles de Luxembourg-Kirchberg et de Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé respectivement sur une période de 30 et de 25 années. Les installations et le matériel de bureau sont amortis dans l'année d'acquisition.

#### 6. Actifs incorporels

Les frais d'émission et primes de remboursement sont amortis sur toute la durée de l'emprunt et basés sur les montants en cours.

Cette année, la Banque a procédé à une refonte de l'ensemble de ses systèmes d'exploitation informatique.

Du fait du coût de ces investissements, il a été décidé de les inscrire en immobilisations incorporelles en cours. Au 31.12.1996, l'investissement s'élève à 1,2 million d'écus. Ce dernier fera l'objet d'un amortissement dès sa terminaison.

#### 7. Fonds de pension

Le régime de pension principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble des agents de la Banque. Les cotisations faites à ce régime soit par la Banque, soit par son personnel, sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Les contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque. Le régime est évalué au moins une fois tous les trois ans. Les pertes ou les gains actuariels sont alors répartis en fonction de la durée résiduelle de vie active estimée des salariés.

#### 8. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques sur opérations de prêts, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations représentant l'activité principale de la Banque.

La dotation à cette provision apparaît de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotations au fonds pour risques bancaires généraux ».

#### 9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

#### 10. Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies (swaps)

La BEI conclut principalement des opérations d'échange de monnaies de sorte que le produit d'un emprunt en une monnaie donnée puisse être converti en une autre monnaie. Elle a effectué simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris au bilan dans la rubrique autres actifs pour ce qui concerne les montants bruts à recevoir et dans la rubrique autres passifs pour ce qui concerne les montants bruts à payer. Les exercices précédents, seul le montant net à recevoir ou à payer apparaissait soit à l'actif soit au passif du bilan. Les chiffres du bilan de 1995 ont été retraités en conséquence et l'impact sur l'actif et le passif est de 10 milliards.

#### 11. Opérations sur instruments financiers à terme

Utilisés à la Banque comme instrument de protection du prix des obligations détenues dans le portefeuille de négociation, les opérations fermes sur marchés organisés non dénouées à la date de clôture des comptes sont réévaluées à ladite date. Les résultats

sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de manière symétrique à l'élément couvert.

### 12. Comptes de régularisation

à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts) ;

au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

### 13. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique enregistre également les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans un souci de maintenir une équivalence dans le traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque a décidé d'étaler, à partir de 1996, les indemnités perçues sur la durée restant à courir des prêts concernés. Ce changement de méthode résulte des montants importants constatés sur les remboursements anticipés auxquels la Banque est désormais confrontée.

Ainsi, pour l'exercice 1996, un montant de 135,3 millions d'écus a été enregistré dans les comptes de régularisation en vue de leur étalement dans les exercices ultérieurs. A titre de comparaison, si les mêmes principes avaient été appliqués sur l'exercice 1995, le résultat aurait été diminué de 75,3 millions d'écus.

### 14. Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels doit répondre la Banque Européenne d'Investissement sont les suivants :

- \* risque de crédit
- \* risque de taux
- \* risque de liquidité
- \* risque de change

#### Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêts de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement ou opérationnels, les certificats de dépôt ou les comptes interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des instruments dérivatifs sera analysé ci-après.

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit prise vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

Pour ce qui concerne l'activité de prêts, le risque de crédit est géré par un département indépendant « Risques de Crédit » sous la responsabilité directe du comité de direction. De ce fait, la Banque a mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir par ailleurs des garanties jugées suffisamment solides.

Par conséquent, pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, la Banque a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou le cas échéant le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille-prêts à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés au 31 décembre 1996 s'établit comme suit (en millions d'écus) :

Type de garantie	Echéances				1995
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 1996	
Prêts accordés aux Etats membres	1 311	5 625	5 126	12 062	11 378
Prêts garantis par des Etats membres	3 052	16 040	10 317	29 409	29 335
Prêts accordés à des institutions publiques d'Etats membres	155	1 517	2 225	3 897	3 350
Prêts garantis par des institutions publiques d'Etats membres	122	626	446	1 194	1 139
Prêts à/ou garantis par des banques — y inclus ICLT	3 797	18 040	13 586	35 423	31 064
Prêts à/ou garantis par des compagnies d'assurances	28	196	201	425	389
Garantie de sociétés sous contrôle maj. E.M./institutions publiques CE	375	2 160	1 078	3 613	2 908
Prêts garantis par sûretés réelles sur immeubles	36	152	366	554	577
Garantie par sociétés privées sauf banques/compagnies d'assurances	1 200	6 369	4 948	12 517	10 041
Garantie par sûretés réelles s/autres biens - divers	83	761	1 235	2 079	2 205
	10 159	51 486	39 528	101 173	92 386

Ci-dessous, est présentée la distribution des prêts en cours (en millions d'écus) à la clôture de l'exercice par secteur d'activité de l'emprunteur.

Secteur d'activité	Echéances				1995
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 1996	
Energie	2 053	9 507	8 220	19 780	17 651
Transports	1 765	13 202	13 894	28 861	25 619
Télécommunications	1 412	6 155	4 282	11 849	11 553
Eau, assainissement	936	4 159	3 846	8 941	7 934
Infrastructures diverses	287	1 195	1 174	2 656	2 589
Agriculture	3	15	2	20	23
Industrie	1 358	5 928	2 677	9 963	10 454
Services	83	841	315	1 239	703
Prêts globaux	2 563	12 129	7 691	22 383	19 566
	10 460	53 131	42 101	105 692	96 092

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papiers commerciaux, comptes à terme ...) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la Direction essentiellement en fonction de la cotation attribuée aux contreparties par les agences de notation. (Ces limites sont régulièrement revues par l'unité en charge du contrôle des risques dans la Direction financière).

Ci-après, le tableau représente en pourcentage le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité en terme de crédit des contreparties ou des émetteurs.

Pourcentage au 31 décembre 1996	Portefeuille-titres en %	Instruments de trésorerie en %
notation Moody's ou équivalent		
AAA	75	16
de AA1 à AA3	23	59
de A1 à A3	2	21
B	—	1
non cotés	—	3
Total	100	100

## Risque de taux

Le tableau suivant illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il montre les montants nominaux et les échéances correspondantes auxquelles interviennent des

changements de taux pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation.

Intervalle de réindexation (en millions d'écus) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Actif						
Prêts	21 530	3 937	4 280	41 282	34 663	105 692
Trésorerie nette	5 886	80	24	1 453	1 735	9 178
	27 416	4 017	4 304	42 735	36 398	114 870
Passif						
Emprunts et swaps	24 841	4 566	4 859	38 596	23 852	96 714
Risque de taux d'intérêt	2 575	(- 549)	(- 555)	4 139	12 546	

La Banque vient d'établir une organisation générale de la fonction actif/passif en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie financière et notamment en mettant en place un comité de gestion actif/passif (ALCO) sous la responsabilité directe du Comité

de direction. A cet effet, elle a décidé une stratégie de la gestion actif/passif qui consiste à allouer et maintenir la durée des fonds propres à environ 5 à 6 ans, conformément à ce qui est observé dans des institutions financières internationales.

## Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéances en fonction de la durée restant à couvrir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Echéance non définie ».

(en millions d'écus)

Échéances	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Totaux
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	26					26
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	296	37	1 016	930		2 279
Autres créances :						
Comptes à vue	25					25
Produits d'emprunts à recevoir	60					60
Dépôts à termes	4 781					4 781
Reverse repos	1 106					1 106
	5 972					5 972
Prêts :						
aux établissements de crédit	1 162	3 303	20 247	14 875		39 587
à la clientèle	1 352	4 645	32 883	27 225		66 105
	2 514	7 948	53 130	42 100		105 692
Obligations et autres titres à revenu fixe	396		688	858		1 942
A recevoir en compte de réserves et de provision		155				155
Contrats d'échange de devises à recevoir	1 725	112	8 064	6 152		16 053
Capital souscrit, appelé mais non versé		168	108			276
Autres actifs					3 326	3 326
<b>Total actif</b>	<b>10 929</b>	<b>8 420</b>	<b>63 006</b>	<b>50 040</b>	<b>3 326</b>	<b>135 721</b>
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	57					57
Dettes représentées par un titre :						
bons et obligations en circulation	4 013	7 169	52 632	29 788		93 602
autres	31	489	1 359	1 168		3 047
	4 044	7 658	53 991	30 956		96 649
Capital, réserves et résultat					17 972	17 972
Autres passifs					4 725	4 725
Contrats d'échange de devises à payer	1 733	121	8 287	6 177		16 318
<b>Total passif</b>	<b>5 834</b>	<b>7 779</b>	<b>62 278</b>	<b>37 133</b>	<b>22 697</b>	<b>135 721</b>

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par

des contreparties de premier ordre, majoritairement obligations émises par les Etats membres, avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

## Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les fonds propres accumulés en devises non-ECU, dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises non-ECU. L'objectif de la gestion actif/passif est de minimiser ce risque en répartissant les positions nettes du bilan soit en ECU, soit dans les devises composantes de l'ECU et à leurs poids respectifs. Les déviations par rapport à l'objectif sont éliminées par des opérations régulières sur le marché des changes.

## PRODUITS DÉRIVÉS

### 1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les dérivatifs dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les fonds collectés en termes de devises et taux d'intérêts par rapport aux mêmes caractéristiques de prêts octroyés et, d'autre part, réduire le coût des fonds collectés.

Les dérivatifs les plus utilisés sont les suivants :

- \* Swaps de devises
- \* Swaps de taux d'intérêt
- \* Deferred rate setting agreement (DRS)

### Swaps de devises

Les swaps de devises sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunts dans une autre devise et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

### Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variables contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

### Swaps de devises (en millions d'écus)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	après 10 ans	Total 1996	Total 1995
Montant notionnel	710	8 064	6 013	139	14 926	8 719
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	6	187	122	3	318	293

### Swaps de taux et DRS (en millions d'écus)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	après 10 ans	Total 1996	Total 1995
Montant notionnel	4 504	19 369	11 599	1 019	36 491	31 381
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	16	177	101	14	308	199

Il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux swaps de devises sont inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs ».

Jusqu'à maintenant, la Banque n'entre pas dans des contrats d'option dans le cadre de sa politique de couverture des risques.

Option intégrée	Montant notionnel (M ECU)	Index boursier	Montant notionnel (M ECU)	Coupon ou similaire à structure spéciale	Montant notionnel (M ECU)
27	2 678	12	707	7	676

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines basées sur index boursier mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de collatéral.

### 2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque entre également dans des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa devise de référence, l'ECU mais également pour faire face à la demande en devises liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élève à 1 127 millions d'écus au 31 décembre 1996 contre 1 306 millions d'écus au 31 décembre 1995.

Enfin, il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer sur les swaps de devises à court terme sont également inscrits à l'actif et au passif du bilan sous les rubriques « autres actifs » et « autres passifs ».

### Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque Européenne d'Investissement enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. Pour l'exercice 1996, il a été décidé

## Deferred rate setting agreement (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe/taux variable ou vice versa). Toutefois, son utilisation est plus spécifique aux organismes financiers de financement à long terme comme la BEI qui collecte des montants importants sur le marché des capitaux.

### Utilisation et risques associés

Comme indiqué en préambule, l'utilisation des dérivatifs est jusqu'alors principalement inscrite dans l'objectif de la Banque qui est de collecter des fonds au moindre coût pour en faire bénéficier les emprunteurs dans le cadre de l'objectif principal du développement des pays appartenant à l'Union européenne.

Ainsi, les swaps de taux ou de devises permettent de modifier les caractéristiques en termes de taux et de devises du portefeuille d'emprunts pour répondre aux demandes des clients de la Banque, mais ils permettent également d'accéder à certains marchés des capitaux en échangeant avec une contrepartie leurs conditions avantageuses d'accès auxdits marchés et ainsi réduire le coût de la collecte de fonds.

L'ensemble des swaps de taux ou de devises adossés au portefeuille d'emprunts ont des échéances identiques à ces emprunts et sont donc à long terme.

Les dérivatifs tels que décrits ci-dessus sont tous négociés de gré à gré avec des contreparties de premier ordre.

Comme pour les instruments financiers de bilan, les dérivatifs sont sujets au risque de crédit. Toutefois, au contraire des instruments financiers de bilan pour lesquels le risque de crédit est généralement représenté par le montant notionnel ou le montant nominal, le risque de crédit associé aux dérivatifs n'est généralement qu'une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque où seuls des dérivatifs de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (B.I.S.). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme les valeurs de remplacement positives desdits contrats, majorées des risques potentiels dépendant de la durée et du type de transaction et pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque BIS 2 pondéré).

Les tableaux suivants présentent les échéances des swaps de devises et des swaps de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé.

Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque entre dans des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou index boursier. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

de ne pas ajuster le montant nominal des instruments financiers de bilan lorsque la valeur actuelle estimée à cette même date était inférieure mais d'indiquer dans la présente note aux comptes annuels la valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie et emprunts après échanges de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison à leur valeur nominale. Le comparatif par rapport à l'exercice 1995 n'a pu être fourni, les systèmes informatiques permettant de tels calculs n'étant pas disponibles à cette date.

Le tableau suivant résume les valeurs actuelles des instruments financiers de bilan définis ci-dessus selon la méthode d'actualisation « RISK METRICS ».

(en millions d'écus) 1996	Actif		Passif	
	nominal	valeur actuelle	nominal	valeur actuelle
Enregistré au coût historique :				
- Prêts	105 692	115 955		
- Trésorerie nette	9 178	9 787		
- Emprunts et swaps	—	—	96 714	105 341
Total	114 870	125 742	96 714	105 341

**Note B –**

	Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales		Obligations et autres titres à revenu fixe	
	31.12.1996	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1995
La répartition selon les échéances est la suivante :				
- jusqu'à trois mois . . . . .	295 674 800	598 966 297	396 146 903	615 744 407
- plus de trois mois à un an . . . . .	36 540 966	—	—	—
- plus d'un an à cinq ans . . . . .	1 015 804 916	1 167 590 214	687 689 732	448 737 998
- plus de cinq ans . . . . .	930 232 461	490 873 581	858 564 711	932 513 686
	<b>2 278 253 143</b>	<b>2 257 430 092</b>	<b>1 942 401 346</b>	<b>1 996 996 091</b>

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement . . . . .	2 380 444 053	42 225 770	2 422 669 823	118 927 570	2 541 597 393	2 625 947 312
Portefeuille de négociation . . . . .	—	—	—	—	—	—
Portefeuille de couverture . . . . .	1 378 691 296	- 2 873 142	1 375 818 154	- 90 053 473	1 285 764 681	1 391 773 612
Autres papiers à court terme évalués à leur valeur nominale . . . . .	422 166 512	—	422 166 512	—	422 166 512	422 166 512
	<b>4 181 301 861</b>	<b>39 352 628</b>	<b>4 220 654 489</b>			

**Note C – Créances sur les établissements de crédit (autres créances)**

	31.12.1996	31.12.1995
<b>Produits d'emprunts à recevoir</b>		
- jusqu'à trois mois . . . . .	60 085 157	—
<b>Dépôts à terme</b>		
- jusqu'à trois mois . . . . .	4 781 265 316	3 423 026 433
<b>Reverse repos</b>		
- jusqu'à trois mois . . . . .	1 105 906 514	369 832 591
	<b>5 947 256 987</b>	<b>3 792 859 024</b>

**Note D – Actions et autres titres à revenu variable et participations**

**Actions et autres titres à revenu variable**

Ce poste, d'un montant de 90 000 000, représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 1996 au titre de sa souscription au capital de la BERD. En juillet 1996, la BEI a souscrit à l'augmentation du capital de la BERD pour un montant de 300 000 000, portant ainsi sa souscription à 600 000 000.

**Participations**

Ce poste, d'un montant de 120 000 000, représente les trois des quatre tranches annuelles égales, soit 160 000 000 au total, à libérer par la Banque au titre de sa souscription (800 000 000) au capital du Fonds Européen d'Investissement, ayant son siège social à Luxembourg.

Pour l'exercice 1996, la Banque a décidé de ne pas consolider les comptes du F.E.I. En conséquence, aucune information supplémentaire ne sera fournie dans le présent rapport, vu l'intérêt négligeable qu'aurait cette consolidation au regard de l'objectif de l'image fidèle visée par la directive du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et consolidés des banques et autres établissements financiers.

**Note E – Actifs corporels**

	Terrain	Immeubles Kirchberg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total
Valeur nette comptable en début d'année . . . . .	3 358 412	83 560 244	208 506	—	87 127 162
Acquisitions durant l'année . . . . .	—	2 118 052	—	5 767 723	7 885 775
Amortissements durant l'année . . . . .	—	3 830 000	14 000	5 767 723	9 611 723
Valeur nette comptable 31.12.1996 . . . . .	<b>3 358 412</b>	<b>81 848 296</b>	<b>194 506</b>	<b>—</b>	<b>85 401 214</b>

## Note F — Créances sur les Etats membres et dettes envers ces Etats pour ajustement du capital.

L'application des taux de conversion indiqués dans la note A conduit à un ajustement des montants versés par les Etats membres dans leur monnaie nationale à titre de capital, conformément à l'article 7 des statuts.

Les montants à recevoir par la Banque sont les suivants :

	31.12.1996	31.12.1995
<b>Créances sur :</b>		
l'Allemagne . . . . .	7 577 492	1 956 748
les Pays-Bas . . . . .	2 186 013	478 388
l'Autriche . . . . .	1 261 874	453 670
	<u>11 025 379</u>	<u>2 888 806</u>

Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs du 30 décembre 1977, le règlement du montant dû ou à recevoir par la Banque sera effectué le 31 octobre de chaque année dans la mesure où la différence entre le taux de conversion comptable et le taux de conversion retenu pour déterminer l'ajustement excédera 1,5 %. Lorsque la différence est inférieure à 1,5 % vers le haut ou vers le bas, les montants à ajuster seront reportés à nouveau dans les comptes d'ajustement non productifs d'intérêts.

## Note G — Bonifications d'intérêt reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus dans le cadre du SME a fait l'objet d'une avance à long terme. Ces montants trouvent leur contrepartie à l'actif dans le poste 10 c. « A recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) « Les bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 b.) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les Etats ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen.

- Les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les Etats de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992.

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

## Note H — Comptes divers

	31.12.1996	31.12.1995
<b>Débiteurs divers :</b>		
- les prêts à la construction et avances accordés au personnel . . . . .	72 445 886	67 661 671
- autres . . . . .	95 715 064	52 779 955
	<u>168 160 950</u>	<u>120 441 626</u>

## Créditeurs divers :

- les comptes de la Communauté européenne :

pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser . . . . .	50 256 568	237 171 573
les comptes de dépôts . . . . .	82 142 063	92 735 066
- les comptes de dépôts détenus dans le cadre du mécanisme financier de l'AELE . . . . .	276 640 719	212 923 519
- autres . . . . .	120 219 953	95 867 400
	<u>529 259 303</u>	<u>638 697 558</u>

## Note I — Dettes envers des établissements de crédit (à terme ou à préavis)

La répartition selon les échéances est la suivante :

	31.12.1996	31.12.1995
- jusqu'à trois mois . . . . .	56 273 324	36 609 404

## Note J — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel)

Le coût des prestations de retraite a été évalué pour la dernière fois au 30 juin 1994 en utilisant les services d'un actuaire qualifié selon la méthode prospective. Les principales hypothèses de cette revue ont été les suivantes :

- un taux d'actualisation de 7,5 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations futures,
- un âge moyen de départ à la retraite de 62 ans,
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4,5 %.

De cette évaluation, il résultait que la provision inscrite au passif du bilan à cette date représentait 103 % des prestations futures et que, par ailleurs, cette même provision suffirait en cas de liquidation du régime de retraite.

Le coût total du régime de pension incluant les intérêts crédités par la Banque pour l'exercice considéré était au 31 décembre 1996 de 41 063 606 (année 1995 : 36 679 977). Le montant des charges relatives aux prestations de retraite inscrit au compte de profits et pertes arrêté à la même date s'élève à 12 107 903 (année 1995 : 9 443 809). L'accroissement de la provision figurant au passif du bilan s'établit à 22 181 629 (année 1995 : 31 076 382).

## Note K — Fonds pour risques bancaires généraux

Au 31 décembre 1996, le solde de 500 000 000 se justifie de la façon suivante :

	31.12.1996	31.12.1995
Provision au début de l'année . . . . .	450 000 000	350 000 000
Contribution des trois nouveaux Etats membres au 1.1.1995 . . . . .	—	26 815 105
Affectation partielle du poste « Contribution au résultat encore à affecter » <sup>(1)</sup> . . . . .	—	23 184 895
Dotations de l'année . . . . .	50 000 000	50 000 000
	<u>500 000 000</u>	<u>450 000 000</u>

(1) Le Conseil des gouverneurs a décidé le 19 juin 1995 d'affecter un montant de 23 184 895 provenant du poste « Contribution au résultat encore à affecter » (trois nouveaux Etats membres) d'un total de 74 292 465 au 1.1.1995.

**Note L – Réserves et affectation du résultat de l'exercice**

Le Conseil des gouverneurs a décidé le 3 juin 1996 d'affecter à la réserve supplémentaire le résultat de l'exercice, soit 1 216 540 277 écus, obtenu après la création de provisions spécifiques de 125 000 000 d'écus et la dotation de 50 000 000 d'écus au fonds pour risques bancaires généraux.

Etat des mouvements des comptes de réserves au 31 décembre 1996 :

	Situation des comptes au 31.12.1995	Affectation du solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1995	Situation des comptes au 31.12.1996
Fonds de réserve . . . . .	6 201 300 000	—	6 201 300 000
Réserve supplémentaire . . . . .	4 310 100 085	1 216 540 277	5 526 640 362
	<b>10 511 400 085</b>	<b>+ 1 216 540 277</b>	<b>11 727 940 362</b>

A la suite de leur adhésion, le Royaume de Suède, la République autrichienne et la République finlandaise ont contribué au solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1994 en cinq tranches égales entre le 30 avril 1995 et le 30 avril 1997. Le solde au 31 décembre 1996 s'élève à 155 296 499 à verser le 30 avril 1997.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'attribuer au résultat non affecté le résultat de l'exercice, soit 1 092 118 660 écus, obtenu après dotations aux provisions spécifiques de 50 000 000 écus et de 50 000 000 écus au fonds pour risques bancaires généraux.

**Note M – Montant global des éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères, convertis en écus.**

	31.12.1996	31.12.1995
Actif	118 484 248 732	101 810 971 686
Passif	107 796 049 275	91 297 882 536

**Note N – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés : (poste 1 du compte de profits et pertes)**

	31.12.1996	31.12.1995
Allemagne . . . . .	796 958 145	720 977 323
France . . . . .	1 010 027 216	1 051 188 278
Italie . . . . .	2 048 748 620	2 075 870 564
Royaume-Uni . . . . .	971 320 707	875 578 964
Espagne . . . . .	1 198 761 562	1 232 782 617
Belgique . . . . .	135 736 691	119 535 073
Pays-Bas . . . . .	120 814 737	120 012 464
Suède . . . . .	40 960 121	7 257 919
Danemark . . . . .	262 004 995	290 549 279
Autriche . . . . .	32 295 915	17 711 803
Finlande . . . . .	17 413 794	6 314 334
Grèce . . . . .	246 402 208	243 520 587
Portugal . . . . .	486 580 809	483 648 779
Irlande . . . . .	210 574 783	220 671 815
Luxembourg . . . . .	3 830 828	7 445 353
	<b>7 582 431 131</b>	<b>7 473 065 152</b>
Autres pays . . . . .	352 315 199	321 690 143
	<b>7 934 746 330</b>	<b>7 794 755 295</b>
Résultats non ventilés <sup>(1)</sup>	680 983 105	522 072 443
	<b>8 615 729 435</b>	<b>8 316 827 738</b>

(1) Résultats non ventilés :

Intérêts et commissions sur placements . . . . .	637 311 404	500 309 161
Autres produits du portefeuille-titres . . . . .	43 671 701	21 763 282
	<b>680 983 105</b>	<b>522 072 443</b>

**Note O – Ventilation par marché géographique des commissions perçues : (poste 3 du compte de profits et pertes)**

	31.12.1996	31.12.1995
Allemagne . . . . .	—	—
France . . . . .	281 139	398 161
Italie . . . . .	269 717	459 247
Royaume-Uni . . . . .	218 585	200 229
Espagne . . . . .	8 217	16 049
Belgique . . . . .	2 226	9 780
Pays-Bas . . . . .	2 403	2 702
Danemark . . . . .	125 467	170 181
Grèce . . . . .	99 761	125 297
Portugal . . . . .	11 014	12 439
Irlande . . . . .	113 696	169 467
	<b>1 132 225</b>	<b>1 563 552</b>
Institutions communautaires . . . . .	14 921 569	16 485 423
	<b>16 053 794</b>	<b>18 048 975</b>

**Note P – Dépenses et charges administratives**

	31.12.1996	31.12.1995
Frais du personnel		
Traitements et émoluments . . . . .	79 017 247	77 064 709
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social . . . . .	33 283 233	32 725 658
	<b>112 300 480</b>	<b>109 790 367</b>
Frais généraux et charges administratives . . . . .	32 685 144	32 438 806
	<b>144 985 624</b>	<b>142 229 173</b>

L'effectif du personnel employé par la Banque était de 948 au 31 décembre 1996 (897 au 31 décembre 1995).

**Note Q – Corrections de valeur sur valeurs mobilières**

En 1995, afin que le portefeuille d'investissement réponde à des critères de gestion suivant des directives bien définies, il a été décidé d'effectuer une restructuration par substitution de titres qui a généré une plus-value de 90,4 M.

**Note R – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts**

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus non encore présentés à l'encaissement.

**Note S – Relevé des opérations à terme sur portefeuille-titres**

Les montants correspondent à des opérations effectuées sur le portefeuille de couverture.

## RAPPORT DES REVISEURS COMPTABLES EXTERNES

Au Président du Comité de Vérification

Banque européenne d'investissement  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1996. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à notre opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-après sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque européenne d'investis-

sement au 31 décembre 1996 ainsi que des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date conformément aux principes de la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, et aux normes comptables internationales.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 13 de l'annexe qui expose un changement de méthode relatif à l'enregistrement au compte de profits et pertes des indemnités perçues sur les remboursements anticipés de prêts.

Les états financiers qui ont servi de base à la certification sont les suivants :

Bilan

Compte de profits et pertes

Situation de la section spéciale

Tableau des flux de trésorerie

État résumé des prêts et des garanties

État résumé des dettes représentées par un titre

État des souscriptions au capital

Notes sur les états financiers.

Luxembourg, le 25 février 1997

Price Waterhouse

## LE COMITE DE VERIFICATION

Le Comité de vérification est composé de trois membres nommés par le Conseil des gouverneurs de la Banque pour une période de trois ans. Chaque année un membre du Comité voit son mandat renouvelé ou est remplacé. La présidence du Comité est exercée pour un an par le membre dont le mandat prend fin au cours de l'exercice. Le Comité s'assure que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des procédures prescrites par les statuts; il vérifie la régularité des opérations et les livres et confirme que le bilan et les états financiers reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Pour s'acquitter de cette tâche, le Comité de vérification se fonde sur les travaux continus de la division de l'Audit interne de la Banque et d'un cabinet international d'audit externe ainsi que sur les activités de contrôle des départements de la Banque.

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le rapport annuel et les comptes de fin d'exercice, a entendu la déclaration ci-après :

### DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

— ayant pris connaissance des livres, pièces comptables et documents dont il a jugé l'examen nécessaire dans l'exercice de son mandat,

— ayant pris connaissance des rapports établis par Price Waterhouse, en date du 25 février 1997,

vu le rapport annuel 1996, le bilan de la Banque et la situation de la section spéciale au 31 décembre 1996 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration en sa séance du 25 février 1997,

vu les articles 22, 23 et 24 du règlement intérieur,

certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1996 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur,

que le bilan, le compte de profits et pertes et la situation de la section spéciale sont conformes aux écritures comptables et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Luxembourg, le 25 mars 1997

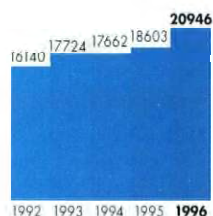
Le Comité de vérification

M. J. SOMERS      A. HANSEN      E. MARIA

PRESENTATION  
DES PRETS  
DANS L'UNION



# PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES PRETS DANS L'UNION EUROPEENNE



Le montant total des prêts signés pour des investissements dans l'Union européenne s'élève, en 1996, à **20 946 millions**, contre 18 603 millions en 1995, soit une augmentation de 12,6 % (voir répartition détaillée, tableau ci-dessous).

Ces opérations, toutes financées sur ressources propres -constituées essentiellement par le produit des emprunts lancés sur les marchés des capitaux ainsi que les fonds propres (capital versé et réserves)- relèvent de la responsabilité financière de la Banque et sont comptabilisées dans son bilan.

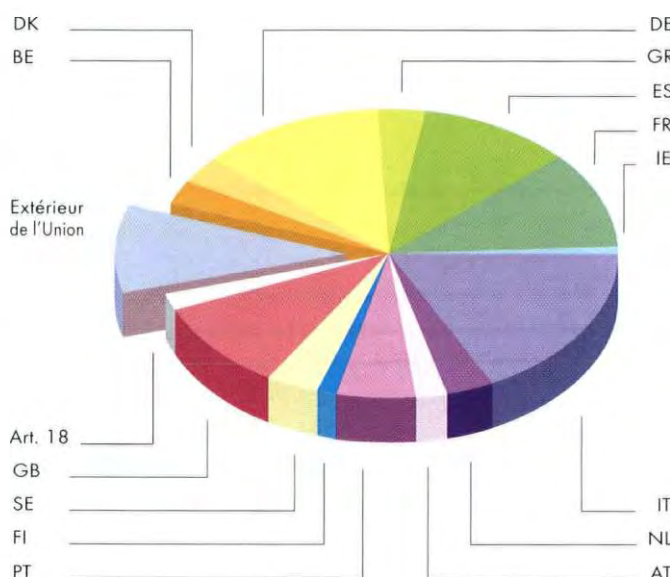
La BEI coopère étroitement avec un nombre croissant d'institutions financières et de banques commerciales. Elle conclut, avec celles-ci, des prêts globaux destinés au financement d'investissements de petite ou moyenne dimension dans l'industrie, les services et les infrastructures. Elle accorde également certains prêts individuels directement ou par l'intermédiaire d'instituts et de banques.

En 1996, la répartition des garanties dont sont assortis les prêts de la Banque fait ressortir un accroissement notable des garanties bancaires qui couvrent désormais 50 % (47 % en 1995) de l'activité.

Les opérations sont garanties par des sociétés privées à hauteur de 19 % et 31 % (38 % en 1995) profitent d'une garantie d'un Etat ou d'une institution publique.

Cette intensification de la coopération avec le secteur bancaire concrétise l'application des principes de subsidiarité et d'ad-

ditionnalité, facteurs essentiels de l'activité de la Banque. Elle devrait encore se développer à l'avenir.



## Montant et répartition géographique des contrats signés

(millions d'écus)

	1996		1995	
	Montant	%	Montant	%
Belgique (BE)	657,5	3,1	665,3	3,6
Danemark (DK)	688,0	3,3	825,0	4,4
Allemagne (DE)	3 021,6	14,4	2 715,0	14,6
Grèce (GR)	721,1	3,4	525,2	2,8
Espagne (ES)	2 552,6	12,2	2 817,6	15,1
France (FR)	2 509,2	12,0	2 206,7	11,9
Irlande (IE)	188,7	0,9	327,3	1,8
Italie (IT)	4 120,7	19,7	3 434,9	18,5
Luxembourg (LU)	-	-	78,8	0,4
Pays-Bas (NL)	765,7	3,7	318,9	1,7
Autriche (AT)	489,9	2,3	241,9	1,3
Portugal (PT)	1 293,8	6,2	1 231,5	6,6
Finlande (FI)	302,1	1,4	179,1	1,0
Suède (SE)	846,5	4,0	273,1	1,5
Royaume-Uni (GB)	2 386,2	11,4	2 243,9	12,1
Art. 18 <sup>(1)</sup>	402,5	1,9	518,5	2,8
<b>Union européenne</b>	<b>20 946,0</b>	<b>100,0</b>	<b>18 602,8</b>	<b>100,0</b>

Dans les listes ci-après, les objectifs de politique communautaire auxquels répondent les prêts individuels figurent en marge. Sauf indication spécifique, les prêts globaux ont un caractère multisectoriel et multiobjectif. Les symboles de ces objectifs sont les suivants :

- développement régional
  - compétitivité des entreprises et intégration européenne
  - ◄ protection de l'environnement et aménagements urbains
  - infrastructures communautaires
  - ◆ objectifs énergétiques
- RTE : projets faisant partie des réseaux transeuropéens prioritaires retenus au Conseil d'Essen de décembre 1994

Les montants relatifs aux projets figurant dans ces listes sont exprimés en millions d'écus.

(1) Projets d'intérêt européen situés en dehors du territoire des Etats membres

## PROJETS FINANCES AU TITRE DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS

Des projets présentant un intérêt direct pour l'Union européenne, mais situés en dehors du territoire de ses Etats membres, ont été financés, pour un montant de 403 millions, au titre de l'Article 18, paragraphe 1, alinéa 2 des statuts de la BEI.

Ces projets concernent en totalité les communications soit pour faciliter les échanges entre, d'une part, l'Union européenne et l'Islande et d'autre part, les pays de l'Union et la Norvège, soit pour la mise en place de satellites destinés à assurer la transmission radio et télévision sur l'ensemble de l'Europe.

Amélioration du tronçon norvégien de l'axe principal européen E6, entre le sud d'Oslo et la frontière suédoise

Royaume de Norvège

30,6



Acquisition, lancement et exploitation de satellites assurant les transmissions vers les navires, les avions et les véhicules terrestres

International Maritime Satellite Organization

39,0



Amélioration des infrastructures de communication sur l'ensemble de l'île d'Islande

République d'Islande

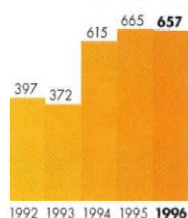
33,0



Acquisition et lancement avec mise sur orbite géostationnaire de trois satellites de télévision

Organisation Européenne de Télécommunications par Satellite

300,0



**Prêts signés : 657 millions**

1995 : 665 millions

**Prêts individuels : 229 millions**

**Prêts globaux : 428 millions**

Crédits sur prêts globaux : 268 millions

Les **prêts individuels** se répartissent entre le secteur de l'énergie (7 millions), du transport (32 millions) et des télécommunications (190 millions).

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 171 petites infrastructures publiques dans le domaine des aménagements routiers et d'installations d'assainissement des eaux usées. En outre, des investissements dans 576 PME ont bénéficié de 247 millions.

Liste des prêts signés en 1996 :

### Prêts individuels

Achèvement de deux centrales électriques combinant turbine à gaz et turbine à vapeur, alimentées au gaz naturel, à Drogenbos (dans la région de Bruxelles) et à Seraing (près de Liège)  
Tractebel S.A.

7,4



Modernisation de la flotte aérienne court courrier pour les liaisons intra-communautaires

Sabena S.A.

31,8



Modernisation et extension du réseau de télécommunications

Belgacom S.A.

189,9



### Prêts globaux

Financement d'infrastructures publiques de petite ou moyenne dimension :

Crédit Communal de Belgique

85,7

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :

- Générale de Banque S.A.

102,0

- Kredietbank S.A.

101,4

- Banque Bruxelles Lambert S.A.

51,4

- Bank van Roeselare S.A.

25,3

- CERA Banque

25,3

- Société Nationale de Crédit à l'Industrie

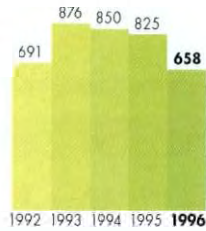
24,5

- Caisse Nationale de Crédit Professionnel S.A.

12,7



## DANEMARK



**Prêts signés : 688 millions**  
 1995 : 825 millions  
**Prêts individuels : 628 millions**  
**Prêts globaux : 60 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 46 millions

Les **prêts individuels** portent sur le secteur de l'**énergie** avec valorisation de déchets ménagers (29 millions), de la gestion des **eaux** (10 millions) et des **transports** (589 millions, dont 197 millions en faveur de RTE prioritaires).

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 198 PME.

### Liste des prêts signés en 1996 :

#### Prêts individuels

Rénovation et extension du réseau de chauffage urbain et de collecte des eaux usées  
 Odense Kommune

15,2 ◆◀

Construction d'installations de traitement des eaux usées  
 Korsør Kommune

10,2 ◀

Extension et modernisation d'une usine de traitement des déchets municipaux à Glostrup  
 Vestforbrænding I/S

13,7 ◆◀

Construction de contournements routiers sur l'ensemble du réseau  
 Kongeriget Danmark

42,2 ■◀

Aménagements sur le « Gittervej », axe d'accès au port de Copenhague  
 Københavns Havn

6,2 ●

Construction d'une liaison fixe ferroviaire et routière à travers le Storebælt  
 A/S Storebæltsforbindelsen

343,1 ■●

Construction d'une liaison fixe ferroviaire et routière à travers l'Øresund entre Copenhague (Danemark) et Malmö (Suède)

A/S Øresundsforbindelsen

RTE 72,0 ●  
 RTE 125,1 ●

#### Prêts globaux

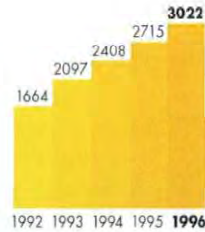
Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :  
 Finance for Danish Industry International S.A., FIH

60,3



Le futur pont sur l'Øresund en simulation informatique





**Prêts signés : 3 022 millions**  
 1995 : 2 715 millions  
**Prêts individuels : 1 933 millions**  
**Prêts globaux : 1 089 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 1 098 millions

Les **prêts individuels**, sur l'ensemble du territoire de l'Allemagne, concernent le secteur de l'énergie (801 millions), la collecte et le traitement des **eaux usées** ainsi que l'élimination des **déchets** (399 millions), les **transports** et les **infrastructures urbaines** (56 millions). En outre, les projets relevant du secteur de l'**industrie et des services** ont bénéficié de 677 millions.

Les **prêts globaux** signés au cours de l'année ont permis, avec ceux signés les années précédentes, le financement de 279 petites initiatives des secteurs productifs (317 millions) et de 426 infrastructures de dimension modeste (781 millions), en particulier des équipements d'assainissement pour des collectivités locales.

Les prêts individuels et les affectations sur prêts globaux en faveur des projets dans les Länder orientaux représentent 53 % du total des concours de la BEI en Allemagne.

#### Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels	
Construction, sur les sites d'extraction, de centrales électriques alimentées au lignite, en remplacement d'unités obsolètes à :	
- Schwarze Pumpe (Brandenburg/Sachsen) SVK Schwarze Pumpe-VEAG Kraftwerksgesellschaft mbH	210,6 ■◆◀
- Schkopau (Sachsen) Kraftwerk Schkopau GbR	90,3 ■◆
Centrale à cycle combiné électricité/chaaleur fonctionnant au gaz naturel à :	
- Potsdam (Brandenburg) Energieversorgung Potsdam GmbH	21,2 ■◆◀
- Neubrandenburg (Mecklenburg - Vorpommern) KFB Beteiligungsgesellschaft für Kommunale Projekte mbH & Co.	26,1 ■◆◀
Construction d'un système de conduites de gaz naturel destiné à l'approvisionnement de l'Union en gaz en provenance de Russie Wintershall Gas GmbH, WINGAS	343,2 ■◆
Construction d'installations souterraines de stockage de gaz à Kraak (Mecklenburg-Vorpommern) Hamburger Gaswerke GmbH	39,2 ■◆
Modernisation et extension du réseau de distribution de gaz naturel GASAG Berliner Gaswerke AG	44,9 ■◆
Rénovation et modernisation du réseau électrique à moyenne tension dans la région de Leipzig Westfälische Energie Aktiengesellschaft (WESAG)	26,1 ■◆
Installations de collecte et de traitement des eaux usées :	
- dans la région de Bitterfeld - Wolfen (Sachsen-Anhalt) Abwasserzweckverband « Untere Mulde »	3,7 ■◀
- à Lutherstadt-Wittenberg (Sachsen-Anhalt) Lutherstadt Wittenberg	14,2 ■◀
- à Rudolstadt et Saalfeld (Thüringen) Zweckverband Wasserversorgung und Abwasser-beseitigung für Städte und Gemeinden der Landkreise Rudolstadt & Saalfeld	6,9 ■◀
- dans une partie du Nordrhein-Westfalen Ertfverband	7,8 ◀
- dans la région d'Eisenach (Thüringen) Abwasserverband Eisenach-Erbstromtal	3,3 ■◀
- à Bernburg et dans les municipalités voisines (Sachsen - Anhalt) Wasserverband Saaleaue	10,4 ■◀
- à Mannheim Stadt Mannheim	32,8 ◀
- à Herford (Nordrhein-Westfalen) Abwasserwerk der Stadt Herford	20,0 ◀
- à Munich (Bayern) Stadt München	54,6 ◀
- à proximité de Senftenberg (Brandenburg) Wasserverband Lausitz	18,2 ■◀
- à Dresde (Sachsen) Dresden Wasser und Abwasser GmbH	23,5 ■◀
Construction de complexes d'élimination des déchets :	
- à Bonacker (Nordrhein-Westfalen) Hochsauerlandkreis	5,3 ◀
- à Cröbern, près de Leipzig Zentraldeponie Cröbern Betriebs-GmbH, Espenhain	40,5 ■◀
- à Offenbach (Hessen) (avec incinération) Umlandverband Frankfurt-UVF	30,5 ◆◀
- près de Bad Hersfeld (Hessen) Abfallwirtschafts-Zweckverband Landkreis Hersfeld-Rotenburg, AZV	9,6 ■◀
- à Fürth (Bayern) (avec incinération) Umwelttechnik Mittelfranken GmbH	86,0 ◆◀
Modernisation du réseau ferroviaire de banlieue dans la région de Stuttgart Zweckverband Nahverkehr Region Stuttgart	21,2 ◀
Extension du terminal « Wilhelm Kaisen » pour navires porte-conteneurs du port de Bremerhaven Bremer Lagerhaus-Gesellschaft AG	5,2 ■●
Nouveau terminal de l'aéroport de Leipzig/Halle (Sachsen) Flughafen Leipzig Halle GmbH	29,9 ■●
Réhabilitation d'un site industriel désaffecté et conversion en un centre consacré aux arts et aux technologies des médias ; ouvrages d'assainissement des eaux Stadt Karlsruhe	23,8 ◀
Construction d'un four à arc électrique pour la production de produits longs à Saalfeld (Thüringen) Stahlwerk Thüringen GmbH	41,8 ■◀▶

Développement, essai et production de moteurs d'avions à Dahlewitz (Brandenburg)  
BMW Rolls-Royce GmbH

Amélioration des procédés de fabrication et mise au point de nouveaux pneumatiques dans une usine de Breuberg (Hessen)  
Pirelli Reifenwerke GmbH

Centres logistiques de distribution du courrier



#### Prêts globaux

260,5	■▶	Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :	
		- Kreditanstalt für Wiederaufbau	264,5
		- Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale	257,2
8,1	▶	- Commerzbank AG	157,4
		- Deutsche Bank AG	104,7
365,4	■●	- IKB Deutsche Industriebank	72,5
		- Westdeutsche Landesbank Girozentrale	69,0
		- InvestitionsBank des Landes Brandenburg	52,2
		- Südwestdeutsche Landesbank Girozentrale	36,7
		- Deutsche Ausgleichsbank	26,1
		- Landesbank Sachsen Girozentrale	26,1
		- Landesbank Schleswig-Holstein Girozentrale	13,8
		- Norddeutsche Landesbank Girozentrale	8,4

de l'énergie (436 millions) avec la construction de centrales thermiques au lignite, en remplacement d'unités obsolètes et polluantes sur les deux principaux sites d'exploitation de lignite. Ces centrales utiliseront le combustible produit localement.

Elles soutiennent le programme de modernisation de la production d'électricité dans l'est de l'Allemagne, et contribuent ainsi au maintien de l'emploi dans les régions concernées.

Le développement de l'implantation du gaz naturel s'est poursuivi avec, en particulier, la construction d'installations souterraines de

stockage près de Hambourg, qui permettront d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de la ville en période de pointe.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, des installations de collecte et de traitement des eaux usées et d'élimination des déchets industriels et municipaux ont été financées dans de nombreuses villes (121 millions).

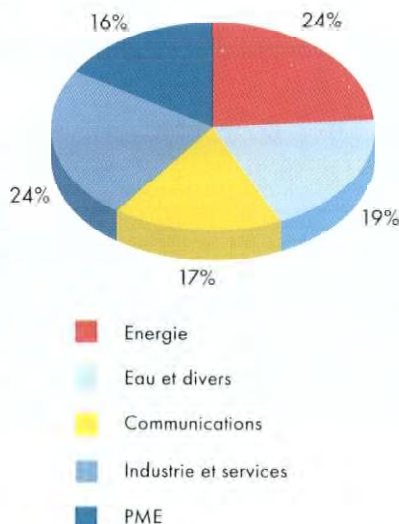
La BEI a en outre accordé des prêts au secteur productif pour la construction à Saalfeld d'une aciérie électrique spécialisée dans les produits longs assurant une meilleure efficacité énergétique et une réduction des émissions polluantes. Elle remplace une usine basée sur la filière fonte classique. Un autre financement concerne la construction d'une nouvelle génération de moteurs d'avions. Les prêts globaux en cours ont permis le financement de PME et surtout de petits équipements dans le domaine de la gestion des eaux et de l'énergie (au total 290 crédits pour 557 millions).

Dans la **partie occidentale** du territoire, les prêts individuels (877 millions) ont concerné, pour plus de la moitié, le secteur de l'énergie (452 millions) et essentiellement la construction de cinq tronçons de gazoduc, d'une longueur totale de 900 kilomètres, permettant l'approvisionnement du pays avec du gaz en provenance de Russie. Ce projet, retenu comme prioritaire au Conseil Européen d'Essen, renforcera non seulement la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'Allemagne et des régions voisines, mais contribuera également à la stimulation de l'activité économique.

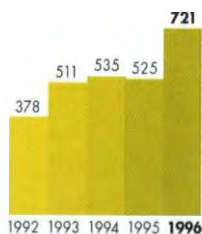
Les secteurs des transports et de la gestion des eaux et des déchets ont bénéficié de 219 millions, une usine de production de pneumatiques ayant quant à elle bénéficié d'un prêt de 8 millions. Les prêts globaux en cours ont permis le financement de quelque 240 PME (241 millions) et 180 petites infrastructures locales (299 millions) essentiellement dans le domaine du traitement des eaux usées.

Dans les **Länder orientaux** (1 613 millions), la BEI a apporté un large soutien au secteur

Financements dans les Länder orientaux de 1990 à 1996 : 6 975 millions



Depuis le début, en 1990, de son intervention dans les Länder orientaux, la BEI a accordé près de 7 milliards pour la réalisation ou la modernisation des infrastructures de base nécessaires au développement de l'activité économique, à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement du secteur productif, en particulier des PME. Dans ce domaine, quelque 1 500 initiatives de dimension modeste ont bénéficié de concours de plus de 2 milliards.



**Prêts signés : 721 millions**  
 1995 : 525 millions  
**Prêts individuels : 689 millions**  
**Prêts globaux : 32 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 41 millions

Les **prêts individuels** concernent le secteur de **l'énergie** (379 millions, dont 200 millions en faveur du développement de l'introduction du gaz naturel en Grèce, RTE prioritaire) et des **transports** (310 millions, dont 158 millions pour la poursuite de la mise en place de l'axe prioritaire PATHE).

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 21 PME de l'industrie et du tourisme.

**Liste des prêts signés en 1996 :**

Prêts individuels

Construction de la cinquième tranche de la centrale thermique alimentée au lignite d'Aghios Dimitrios (Makedonia)  
 DEI - Dimosia Epihirisi Ilektrismou (Public Power Corporation) 172,0 ■◆

Extension et renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité  
 DEI 6,6 ■◆

Construction d'un réseau de gazoducs à haute pression entre Kula, à la frontière greco-bulgare et Aghia Triada, à proximité d'Athènes, destiné à alimenter le pays en gaz naturel en provenance de Russie et d'un terminal pouvant accueillir du gaz liquide en provenance d'Algérie  
 DEPA - Dimosia Epihirisi Aeriou RTE 200,0 ■◆

Autoroute Corinthe - Tripoli et contournement de Megalopoli (Péloponnèse)  
 Elliniki Dimocratia 19,8 ■●

Aménagement en autoroute de la section Katerini - Klidi de l'axe Patras - Athènes - Thessalonique - frontière bulgare (PATHE)  
 Elliniki Dimocratia RTE 9,9 ■●

Construction d'une autoroute périphérique au nord d'Athènes, partie de l'axe PATHE, reliant entre autre le centre - ville au nouvel aéroport international de Spata  
 Elliniki Dimocratia RTE 148,5 ■●

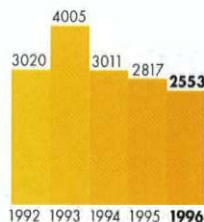
Construction du nouvel aéroport international de Spata (Athènes)  
 Athens International Airport SA 132,0 ■●

Prêts globaux

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :  
 Banque Nationale de Paris SA 32,3



Dans le cadre du mécanisme financier de l'EEE, les projets du Port du Pirée, signé en 1995, et de l'autoroute périphérique d'Athènes ont bénéficié de bonifications d'intérêt.



**Prêts signés : 2 553 millions**  
 1995 : 2 818 millions  
**Prêts individuels : 1 885 millions**  
**Prêts globaux : 668 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 639 millions

Les **prêts individuels** portent pour plus de 90 % sur des infrastructures : **énergie** (444 millions dont 50 millions en faveur des RTE prioritaires), **transports** (742 millions), **télécommunications** (188 millions), gestion des **eaux** et **infrastructures composites** (352 millions). L'**industrie**, quant à elle, a bénéficié de 160 millions.

Les **prêts globaux** soutiennent d'une part, le développement des petites infrastructures de dimension locale, 160 projets et, d'autre part, les PME (1 310 investissements pour 287 millions).

Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels

Mise en place d'une installation de désulfuration des gaz de combustion dans la centrale thermique de Teruel (Aragon)

Empresa Nacional de Electricidad 83,6 ■◀

Interconnexion du réseau de transport d'électricité avec celui du Portugal : sections Mesón - frontière portugaise et Cartelle - Trives (Galicia)

Red Eléctrica de España SA RTE 50,1 ■◆

Constitution de réserves de sécurité de pétrole, visant à assurer la continuité de l'approvisionnement  
Corporación de Reservas Estratégicas de Productos Petrolíferos

185,8 ■◆

Extension et renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité dans les régions de Galicia, Madrid, Castilla la Mancha et Castilla y Leon

Union Eléctrica Fenosa SA 123,9 ■◆

Ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et approvisionnement en eau potable

- Valencia

Entidad Pública Saneamiento Aguas Residuales Comunidad Valenciana

68,1 ■◀

- Cataluña

Junta de Saneamiento de Cataluña

31,0 ■◀

- Canarias

Ministerio de Obras Públicas, Transportes y Medio Ambiente

37,7 ■◀

Nouveaux tronçons du réseau autoroutier :

- Galicia

Autopistas del Atlántico Concesionaria Española SA

119,2 ■●

Autoestradas de Galicia SA 40,3 ■●

- Cantabria

Ministerio de Obras Públicas, Transportes y Medio Ambiente

103,6 ■●

- sept sections sur les itinéraires principaux

Ministerio de Obras Públicas, Transportes y Medio Ambiente

RTE 154,9 ■●

Amélioration d'infrastructures routières :

- La Generalidad de Cataluña

56,5 ■●

- Comunidad Autónoma de Madrid 61,9 ■●

Amélioration du réseau routier régional et local et des installations d'alimentation en eau potable et de collecte et de traitement des eaux usées

- Comunidad Autónoma de Murcia

32,3 ■◀

- Comunidad Autónoma de Extremadura 29,5 ■◀

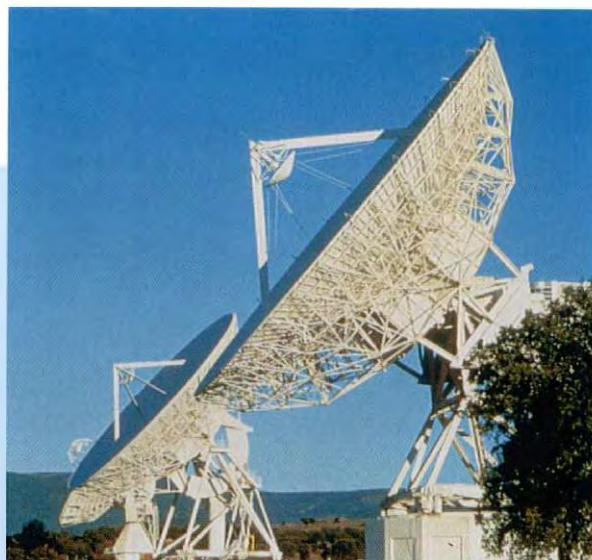
- Gestion d'Infraestructuras SA GISA 57,7 ■◀

Amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et aménagement forestier

- Comunidad Autónoma de Castilla y León

27,9 ■◀

- Comunidad Autónoma de Galicia 67,3 ■◀



Extension du port autonome de Bilbao (Pais Vasco)

Autoridad Portuaria de Bilbao 12,4 ■●

Extension du port de Valencia

Autoridad Portuaria de Valencia 15,0 ■●

Extension du réseau ferré urbain de Valencia et achat de matériel roulant

Comunidad Valenciana 55,7 ■◀

Extension du métro de Barcelone

La Generalidad de Cataluña 94,2 ◀

Amélioration et extension de deux aéroports situés sur l'île de Tenerife, ainsi que de ceux de Lanzarote et Fuerteventura (Canarias)

Ente Público de Aeropuertos Españoles y Navegación Aérea 27,9 ■●

Modernisation et extension du réseau de télécommunications

Telefónica de España SA 188,0 ■●

Conception et mise au point d'une nouvelle mini-voiture urbaine dans l'usine d'Almussafes (Valencia)

Ford España SA 155,0 ■

Amélioration des procédés de fabrication et mise au point de nouveaux pneumatiques dans l'usine de Manresa (Cataluña)

Pirelli Neumáticos SA 4,7 ■▶

Prêts globaux

Financement d'infrastructures publiques de petite ou moyenne dimension :

- Banco de Crédito Local de España 31,3

- Crédit Local de France España SA 62,7

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :

- Instituto de Crédito Oficial 251,2

- Banco Bilbao Vizcaya SA 62,8

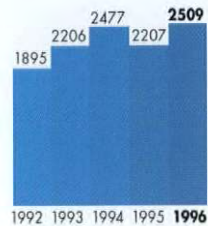
- Deutsche Bank SAE 62,0

- Banco Central Hispanoamericano SA 61,9

- Banco de Santander SA 61,9

- Caixa - Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona 12,4

Des prêts en faveur d'infrastructures en Galicie, en Extramadure, en Castilla y Leon et un prêt global pour la protection de l'environnement ont bénéficié de bonifications d'intérêt dans le cadre du mécanisme EEE, un projet de rénovation urbaine comprenant notamment des travaux de restauration pour les cathédrales de Burgos, Salamanque et Leon faisant l'objet de subventions.



**Prêts signés : 2 509 millions**  
 1995 : 2 207 millions  
**Prêts individuels : 1 334 millions**  
**Prêts globaux : 1 175 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 976 millions

Les **prêts individuels** dans le domaine des infrastructures concernent le secteur des **transports** (1 200 millions), où ils contribuent à la réalisation des grandes liaisons d'intérêt communautaire ferroviaires ou autoroutières et au développement des transports urbains et l'assainissement des **eaux** (25 millions). Les prêts à l'**industrie** (109 millions) contribuent tous à renforcer la compétitivité de l'industrie, notamment dans le secteur des produits vétérinaires.

Les **prêts globaux** concernent aussi bien le financement de petites infrastructures de dimension locale que des PME des secteurs productifs. Sur les prêts globaux en cours, 1 150 aménagements d'infrastructures (566 millions), essentiellement pour des travaux routiers et d'assainissement des eaux usées et quelque 6 850 PME ont été financées en 1996, pour un montant de 410 millions, dont la moitié dans le secteur des services.

**Liste des prêts signés en 1996 :**

Prêts individuels

Modernisation du système de collecte des eaux usées de l'agglomération nancéienne (Lorraine)  
*Communauté Urbaine du Grand Nancy*

24,8

Prolongement vers le sud du train à grande vitesse Paris - Lyon - Valence (TGV Méditerranée) : tronçon commun Valence - Avignon et branches Avignon - Marseille et Avignon - Nîmes  
*Société Nationale des Chemins de Fer Français*

469,0

- A51, section Grenoble - Col du Fau (Rhône - Alpes)  
*AREA - Société des Autoroutes Rhône - Alpes SA*

23,4

- A51, section Sisteron - La Saulce  
*ESCOTA - Société de l'autoroute Esterel - Côte d'Azur*

31,6

- A20, section Brive - Cahors - Montauban de l'axe Vierzon - Montauban  
*ASF Société des Autoroutes du Sud de la France SA*

92,6

Construction de la liaison autoroutière « francilienne » entre Cergy-Pontoise et l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, au nord de Paris  
*Département du Val d'Oise*

69,4

Prolongement de la ligne B du métro de Lyon  
*SYTRAL - Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'agglomération de Lyon*

107,8

Construction d'un centre de production de vaccins vétérinaires à Lyon (Rhônes - Alpes)  
*Rhône Mérieux SA*

38,5

Modernisation des procédés de développement et de fabrication de moteurs d'avions en région parisienne  
*SNECMA - Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'Aviation*

63,2

Accroissement de la capacité de production de fibres optiques à Trégastel (Bretagne)  
*Pirelli Cavi SpA*

2,1

Nouvelle ligne de produits électroménagers dans l'usine de Thionville (Lorraine)  
*Merloni Electroménager SA*

5,0

Nouveaux tronçons du réseau autoroutier : par l'intermédiaire de la Caisse Nationale des Autoroutes (CNA)

- A39, sections Dôle - Lons-Le-Saunier - Bourg-en-Bresse (Franche-Comté)  
*SAPRR - Société des Autoroutes Paris Rhin-Rhône SA*

84,9

- A16, sections l'Isle-Adam - Amiens - Boulogne (Ile de France/Picardie)  
*SANEF - Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France SA*

72,5

- A43, autoroute reliant le tunnel routier du Fréjus à l'ensemble du réseau autoroutier français (Rhône-Alpes)  
*Société Française du Tunnel Routier du Fréjus*

206,5

- A29, sections Le Havre - Yvetot - Saint-Saens (Haute Normandie)  
*SAPN - Société des Autoroutes Paris - Normandie*

35,5

- A29, sections Neuchâtel - Amiens - St Quentin (Picardie)  
*SANEF - Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France SA*

7,7

Prêts globaux

Financement d'infrastructures publiques de petite ou moyenne dimension dans les domaines des transports et de la protection de l'environnement :

- *Crédit Local de France* 695,3  
 - *Caisse Nationale de Crédit Agricole SA* 155,3

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :

- *Crédit National* 92,4  
 - *Crédit Commercial de France* 77,6  
 - *Société Générale SA* 77,0  
 - *Crédit Mutuel Centre Est Europe* 46,5  
 - *Crédit Mutuel de Bretagne* 30,8



## Financements dans le domaine des aménagements urbains 1992 - 1996



Durant les cinq dernières années, les financements de la BEI en faveur des infrastructures urbaines se sont élevés à près de 2 milliards.

Dans le domaine des transports, deux types de projets ont été financés : d'une part, la construction de contournements et de périphériques, permettant d'éviter que la circulation automobile de transit, en particulier celle des poids lourds, ne vienne s'ajouter au trafic local et, d'autre part, le développement des transports collectifs, des ouvrages de voirie et de stationnement propres à améliorer les conditions de circulation et à réduire les nuisances.

LA BEI a ainsi contribué à la construction du périphérique nord de Lyon, en partie souterrain, permettant de détourner l'important trafic de transit sur un axe conduisant notamment vers les Alpes. Sa réalisation s'est accompagnée de réaménagement de voirie urbaine et de parkings souterrains. Elle a

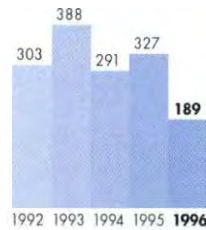
également soutenu la construction de l'autoroute urbaine, également souterraine, entre Nanterre et la Défense.

Dans le domaine des transports collectifs, la ville de Lyon a également bénéficié de prêts pour le prolongement de la ligne B de son métro. Les villes de Strasbourg, de Nantes et de Saint-Etienne se sont quant à elles dotées de tramways.

La BEI a également été amenée à renforcer ses interventions en faveur de la collecte et du traitement des eaux usées à Nancy et à Belfort, des déchets urbains à Nancy, Nantes et Cergy-Pontoise. Dans ce dernier cas, ce traitement s'accompagne d'une valorisation permettant d'alimenter des réseaux de chauffage urbain.

A ces projets de grande envergure s'ajoutent quelque 3 000 aménagements réalisés par des collectivités locales sur l'ensemble du territoire, qui intéressent aussi bien des

ouvrages d'assainissement que des travaux de voirie, des parkings et des aménagements destinés à améliorer la qualité de vie des citoyens.



**Prêts signés : 189 millions**  
 1995 : 327 millions  
**Prêts individuels : 63 millions**  
**Prêts globaux : 125 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 44 millions

Les **prêts individuels** intéressent une nouvelle phase de programme de **reboisement** (6 millions), l'aménagement du **réseau routier** (50 millions) et l'extension de plusieurs **instituts d'enseignement technique supérieur** (7 millions).

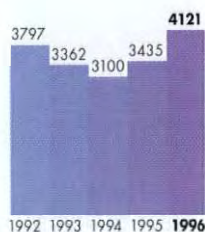
Les **prêts globaux** et ceux signés au cours des années précédentes ont donné lieu à 133 affectations de crédits, dont 128, pour un montant de 32 millions, dans le cadre de l'initiative de paix et de réconciliation. Ces PME, dont la moitié appartient au secteur du tourisme, sont localisées dans les six comtés frontaliers d'Irlande. Des bonifications d'intérêt sur ressources budgétaires nationales et de l'Union sont accordées aux entreprises concernées.



### Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels		Prêts globaux	
Mise en valeur des forêts irlandaises <i>Ireland, Minister for Finance</i>	6,4 ■◀	Modernisation et extension d'instituts d'enseignement supérieur <i>Ireland, Minister for Finance</i>	7,6 ■
Amélioration du réseau routier <i>Ireland, Minister for Finance</i>	38,2 ■●	Financement d'investissements de petite et moyenne dimension :	
Aménagements routiers, ouvrages d'adduction et d'assainissement des eaux, travaux divers d'infrastructures, amélioration des équipements touristiques <i>Ireland, Minister for Finance</i>	11,5 ■◀	- ICC Bank PLC	63,7
		- Allied Irish Banks	61,3

Le prêt destiné à l'amélioration du réseau routier a fait l'objet d'une bonification dans le cadre du mécanisme EEE.



**Prêts signés : 4 121 millions**  
 1995 : 3 435 millions  
**Prêts individuels : 2 981 millions**  
**Prêts globaux : 1 139 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 931 millions

Les **prêts individuels** se répartissent entre le secteur de l'**énergie** (1 598 millions), essentiellement pour la construction de centrales à cycle combiné à gazéification intégrée, pour l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et pour l'extension des réseaux de gaz naturel, des **transports** (171 millions), de la gestion des **eaux** et des **infrastructures urbaines** (809 millions). Les prêts à l'**industrie** ont, quant à eux, bénéficié de **403 millions**.

Les **prêts globaux** signés en 1996 et les années précédentes, ont permis le financement de 866 crédits en faveur de petites et moyennes entreprises.

Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels		- Regione Veneto	
Centrale multi-combustible à Brindisi (Puglia) ENEL SpA	285,1	Aménagements urbains à Rome et dans sa périphérie : transports urbains, parkings, tunnels routiers, restauration du patrimoine Ministero del Tesoro	26,1
Unité de gazéification de résidus de raffinage et centrale à cycle combiné intégrée - à Priolo Gargallo (Sicilia) ISAB Energy SpA	372,5	Modernisation des systèmes de contrôle et de sécurité sur l'ensemble du réseau ferroviaire Ferrovie dello Stato SpA	730,3
- à Falconara Marittima (Marche) API Energia SpA	78,3	Extension et modernisation de l'aéroport de Caselle-Turin (Piemonte) SAGAT - Società Autonoma di Gestione dell' Aeroporto della Città di Torino SpA	156,5
- à Sarroch (Sardegna) Sarlux SpA	391,3	Extension du centre intermodal de Padova (Veneto) Interporto di Padova SpA	4,8
Installations visant à réduire la pollution atmosphérique dans les centrales thermiques de Vado Ligure (Liguria), Torrevaldaliga (Lazio) et La Casella (Emilia Romagna) ENEL SpA	182,6	Nouvelle ligne de production de panneaux de fibres de bois à Rivoli di Osoppo, près d'Udine (Friuli - Venezia Giulia) Fantoni SpA	9,9
Centrale à cycle combiné à Porcari (Toscana) SONDEL - Società Nordelettrica	20,8	Modernisation d'usines de production de carreaux de céramique près de Bologna et Modena (Emilia - Romagna) Florim Ceramiche SpA	10,4
Exploitation du gisement de gaz Angela/Angelina - Ravenna Mare sud, au large de l'Emilia Romagna AGIP SpA	36,3	Cooperativa Ceramica d'Imola Scrl	4,1
Mise en valeur du gisement pétrolier d'Aquila, au large de Brindisi (Puglia) AGIP SpA	36,3	Modernisation d'une raffinerie à Falconara, sur la côte Adriatique (Marche) API - Raffineria di Ancona SpA	5,2
Mise en valeur d'un champ pétrolier situé dans le Val d'Agri (Basilicata) AGIP SpA	104,3	Extension d'une usine de produits chimiques spéciaux (organosilanes) utilisés comme additifs pour améliorer l'affinité entre matières minérales et organiques à Termoli (Molise) OSI Specialties Italia SpA	26,1
Achèvement de la conversion au gaz naturel de l'agglomération de Milan Azienda Energetica Municipale - Milano	24,0	Modernisation et extension d'une fabrique de fil élastomère à Capriate San Gervasio, près de Bergamo (Lombardia) Fillattice SpA	7,8
Extension et modernisation du réseau de distribution de gaz naturel à Rome ITALGAS - Società Italiana per il Gas SpA	24,8	Modernisation des installations de production de véhicules automobiles dans les usines de Pomigliano d'Arco (Campania), Termoli (Molise) et Rivalta di Torino (Piemonte) FIAT Auto SpA	6,8
Extension et modernisation des réseaux de distribution de gaz naturel en Lazio, Toscana, Umbria, Marche, Abruzzo et Molise ITALGAS SpA	41,7		
Travaux d'assainissement, de collecte et de traitement des eaux usées ainsi que de rénovation urbaine pour assurer la préservation de la lagune de Venise - Comune di Venezia	52,2		156,5

Modernisation et transformation d'ateliers de peinture dans quatre usines automobiles à Termini Imerese (Sicilia), Cassino (Lazio), Rivalta di Torino et Mirafiori (Piemonte) <i>FIAT Auto SpA</i>	25,9 ■◀▶	Modernisation de cinq fabriques de montures de lunettes et mise au point de nouveaux produits (Veneto/Friuli-Venezia Giulia) <i>Safilo SpA</i>	15,9 ■▶
Accroissement de la capacité de production de systèmes optiques à Milano (Lombardia) et fibres à Battipaglia (Campania) <i>FOS - Fibre Ottiche Sud SpA et Pirelli Cavi SpA</i>	7,8 ■▶	Transfert du marché de gros de fruits et légumes à la périphérie de la ville <i>Centro Agro Alimentare Bologna</i>	26,1 ◀▶
Construction d'une usine de brûleurs pour chaudières domestiques à Legnago (Veneto) <i>Riello SpA</i>	3,9 ▶◀	<u>Prêts globaux</u>	
Rationalisation des installations et mise au point de nouveaux produits électroménagers à Albacina, Melano, Comunanza (Marche) et None (Piemonte) <i>Merloni Elettrodomestici SpA</i>	13,8 ■▶	Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :	
Modernisation et extension d'installations de production de chauffe-eau et d'équipements pour salles de bain, dans 9 usines <i>Merloni Termosanitari SpA</i>	12,4 ■▶	- IMI	207,4
Construction d'une nouvelle fabrique de climatiseurs à usage résidentiel à San Bonifacio et modernisation de deux autres usines à Alano di Piave et à Gambellara (Veneto) <i>Ferrolli SpA</i>	18,3 ■◆	- Mediocredito Centrale	178,8
Transfert à la périphérie de la ville de Pedrignano (Emilia - Romagna), d'installations de production de pâtes et mise en place d'un nouveau procédé de fabrication <i>Barilla Alimentare Sud SRL</i>	23,5 ◀▶	- BNL	120,0
Modernisation et extension d'une usine d'aliments pour bébés à Latina (Latium) <i>Plasmon Dietetici Alimentari SpA</i>	4,8 ■	- Rolo Banca 1473	102,5
Extension et modernisation d'une usine de papier ondulé à Verona (Veneto) <i>Cartiera di Cadavid SRL</i>	15,6 ◆◀	- Efibanca	101,5
Amélioration et mise au point des procédés de fabrication de nouveaux pneumatiques dans l'usine de Settimo Torinese (Piemonte) <i>Pirelli Pneumatici SpA</i>	18,2 ■▶	- Banca Popolare di Verona	71,7
		- Banca Monte dei Paschi di Siena	65,2
		- Istituto Bancario San Paolo di Torino	52,2
		- Banco Ambrosiano Veneto	33,6
		- Banca Mediocredito	31,3
		- Cassa di Risparmio di Bologna	31,3
		- Banca Popolare di Milano	26,1
		- Interbanca	26,1
		- Banca Popolare dell'Emilia-Romagna	25,9
		- Mediobanca	18,1
		- Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza	14,9
		- Banca Carige	13,0
		- Mediocredito di Roma	10,4
		- Banca Popolare di Bergamo	9,9



« La BEI est fière d'être en mesure d'apporter une contribution majeure à la protection et à la restauration de cette belle cité chargée d'histoire ». C'est par ces mots que Sir Brian Unwin, Président de la Banque européenne, a caractérisé le prêt que la BEI a accordé pour le financement des travaux de protection de la lagune de Venise.

Ces travaux se composent de deux éléments essentiels. D'une part, la collecte et le traitement des eaux usées dans l'ensemble de la région, afin de réduire les nuisances occasionnées par les effluents domestiques, industriels et agricoles non traités qui se déversent dans la lagune et, d'autre part, la restauration des réseaux de distribution d'eau, des égouts, le drainage des canaux,

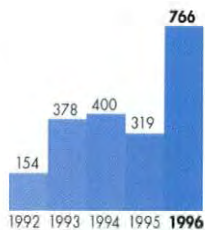
le renforcement des fondations et des bâtiments dans la ville même de Venise.

La BEI a également financé le programme pluriannuel pour l'amélioration de l'environnement urbain de Rome, qui vise à répondre aux besoins de l'agglomération romaine et à accélérer la réalisation d'investissements d'infrastructures.

Les travaux comprennent entre autre l'élargissement du périphérique de Rome et de l'autoroute de Fiumicino, l'extension du réseau ferré de banlieue et de lignes de tramways, des ouvrages d'assainissement des

eaux et la restauration de nombreux châteaux, palais et bâtiments historiques.

Ces travaux devraient être achevés d'ici à la fin de 1999 et contribuer ainsi au bon déroulement d'une manifestation d'une portée mondiale - l'Année Sainte - revêtant une importance particulière pour l'image de l'Europe dans le monde.



**Prêts signés : 766 millions**  
 1995 : 319 millions  
**Prêts individuels : 478 millions**  
**Prêts globaux : 288 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 38 millions

Les **prêts individuels** en faveur d'infrastructures concernent les secteurs de l'**énergie** (140 millions) et des **télécommunications mobiles** (236 millions). En outre, deux prêts individuels ont été accordés à l'**industrie** (102 millions).

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 65 PME.

Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels

Construction d'une centrale à cycle combiné électricité/chaleur fonctionnant au gaz naturel à Terneuzen (Zeeland)  
*Elsta BV & Co CV* 139,7 ◆

Mise en service d'un réseau de téléphonie mobile  
*PTT Telecom BV* 235,9 ●

Construction d'une usine de séparation de gaz cryogénique à proximité de Rotterdam (Zuid Holland) pour la production de gaz industriels  
*Air Products Rozenburg Inc.* 55,9 ◆◀▶

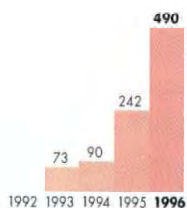
Construction d'une fabrique de deux types de moteurs diesel destinés aux centrales électriques et pour la propulsion marine à Zwolle  
*Stork-Wärtsila Diesel BV* 46,6 ▶



Prêts globaux

Financement d'investissements de petite et moyenne dimension :

- Rabobank Nederland 47,2
- Bank Nederlandse Gemeenten NV 70,8
- ABN Amro Bank NV 100,0
- Nationale Investeringsbank NV 69,7



**Prêts signés : 490 millions**  
 1995 : 242 millions  
**Prêts individuels : 351 millions**  
**Prêts globaux : 139 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 49 millions

Les **prêts individuels** intéressent la production d'**énergie** électrique (26 millions), les **télécommunications mobiles** (185 millions) et l'**industrie** (140 millions).

Les **prêts globaux** en cours ont soutenu 84 PME.

Liste des prêts signés en 1996 :

Prêts individuels

Construction d'une centrale hydroélectrique sur le Danube et aménagement du fleuve en aval de Vienne  
*Österreichische Donaukraftwerke AG* 26,4 ◆

Mise en place du second réseau de téléphonie mobile  
*OE Call Mobil Telekommunikation Service GmbH* 184,6 ■●

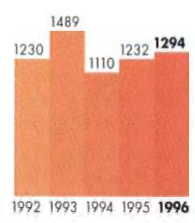
Construction d'un nouveau moteur dans une usine automobile à Steyr  
*BMW Motoren GmbH* 51,6 ■▶

Construction d'une usine de papier couché sans bois à Gratkorn en remplacement d'unités obsolètes  
*KNP - Leykam Gratkorn GmbH* 88,6 ▶

Prêts globaux  
 Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :

- Bank Austria AG 112,4
- Österreichische Hotel und Fremdenverkehr Treuhand GmbH 26,2





**Prêts signés : 1 294 millions**  
 1995 : 1 232 millions  
**Prêts individuels : 1 280 millions**  
**Prêts globaux : 14 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 8 millions

Les **prêts individuels**, à l'exception de 4 millions pour l'**industrie**, concernent tous les infrastructures : **énergie** (489 millions), essentiellement pour la poursuite de l'introduction du gaz naturel, gestion des **eaux** et des **déchets** urbains (122 millions), **transports** (537 millions), **télécommunications** (77 millions), **infrastructures urbaines** (51 millions).

Un **prêt global** a été accordé pour le financement de travaux de rénovation urbaine. Durant l'année, 50 aménagements d'infrastructures de dimension locale ont été financées sur des prêts globaux en cours.

**Liste des prêts signés en 1996 :**

Prêts individuels		Prêts globaux	
Construction d'une centrale électrique à cycle combiné alimentée au gaz naturel près de Porto <i>Turbogás Produtora Energética SA</i>	281,6 ■◆	Aménagements routiers dans l'agglomération de Lisbonne <i>Câmara Municipal de Lisboa</i>	51,2 ■
Première phase de la mise en place d'un réseau de transport de gaz naturel dans la partie occidentale <i>Transgás-Sociedade Portuguesa de Gás Natural SA</i>	RTE 102,5 ■◆	Améliorations sur le réseau routier national <i>Junta Autónoma de Estradas</i>	271,3 ■●
Construction de réseaux de distribution de gaz naturel dans neuf villes du centre-ouest <i>Lusitaniagás-Companhia de Gás do Centro SA</i>	12,8 ■◆	Construction d'un second pont routier sur l'estuaire du Tage, en amont de Lisbonne <i>Lusoponte - Concessionária para a Travessia sobre o Tejo SA</i>	35,5 ■●
Construction d'infrastructures de stockage et de distribution de pétrole à Aveiras de Cima, pour assurer l'approvisionnement en produits pétroliers raffinés <i>CLC - Companhia Logística de Combustíveis SA</i>	92,2 ■◀	Extension et modernisation du métro de Lisbonne <i>Metropolitano de Lisboa EP</i>	128,1 ■◀
Construction d'un incinérateur de déchets municipaux, avec production d'électricité :		Modernisation et extension du réseau de télécommunications <i>Portugal Telecom SA</i>	76,8 ■●
- dans l'agglomération de Lisbonne <i>Valorsul SA</i>	51,2 ■◆◀	Réaménagement urbain en vue de l'exposition mondiale de 1998 à Lisbonne <i>Parque Expo'98 SA</i>	51,1 ■◀
- dans l'agglomération de Porto <i>LIPOR - Serviço Municipalizado de Lixos da Região Porto</i>	41,0 ■◆◀	Rationalisation des installations et mise au point de nouveaux produits électroménagers dans les usines de Sabugo et Setúbal <i>Merloni Electrodomésticos SA</i>	4,0 ■▶
Extension du réseau régional d'alimentation en eau potable de la région du Tage moyen <i>Empresa Portuguesa das Águas Livres SA</i>	6,7 ■◀	<b>Prêts globaux</b>	
Prolongement de l'autoroute A3 vers le nord, à partir de Braga, jusqu'à la frontière espagnole, afin d'assurer le raccordement des réseaux <i>Brisa - Auto-Estradas de Portugal SA</i>	51,2 ■●	Financement de onze projets visant à renforcer les infrastructures et les équipements de zones urbaines en difficulté <i>Caixa Geral de Depósitos SA</i>	13,4

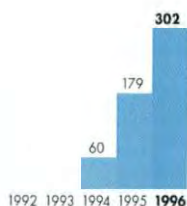
Les prêts consentis pour la réhabilitation de zones urbaines et les infrastructures de stockage d'hydrocarbures ont fait l'objet de bonifications dans le cadre du mécanisme EEE.

En vue de l'exposition mondiale de Lisbonne de 1998, qui aura pour thème « l'océan, un héritage pour l'avenir », la BEI a participé, par un financement de 100 millions, aux travaux d'infrastructures nécessai-

res à la préparation du site. Ces aménagements, partie d'un vaste programme de réhabilitation urbaine visant à créer un nouveau centre de développement dans la ville de Lisbonne, concernent l'assainissement du site, les équipements en infrastructures de base et la remise en état de 5 km de quais le long du Tage. Ces travaux contribueront nettement à améliorer l'environnement urbain, en réhabilitant une

zone actuellement à l'abandon et en la transformant en zone résidentielle, de bureaux et de loisirs.





**Prêts signés : 302 millions**  
 1995 : 179 millions  
**Prêts individuels : 234 millions**  
**Prêts globaux : 68 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 12 millions

Les **prêts individuels** intéressent en totalité le secteur des **transports** (234 millions) et relèvent des RTE prioritaires.

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 22 petites initiatives.

Liste des prêts signés en 1996 :



Prêts individuels

Modernisation des tronçons Turku-Helsinki, Riihimäki-Lahti et Helsinki-Tikkurila de l'axe ferroviaire sud Turku-Helsinki-frontière russe  
*Suomen Tasavalta*

RTE 132,0 ●◀

Amélioration de plusieurs sections de l'axe routier est-ouest E18 dans le sud du pays et achèvement de l'autoroute Hämeenlinna-Tampere  
*Suomen Tasavalta*

RTE 101,7 ●

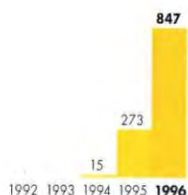
Prêts globaux

Financement d'infrastructures publiques de petite ou moyenne dimension :  
*Municipality Finance Ltd*

33,7

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension  
*Okobank Ltd*

34,8



**Prêts signés : 847 millions**  
 1995 : 273 millions  
**Prêts individuels : 828 millions**  
**Prêts globaux : 19 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 40 millions

Les **prêts individuels** se répartissent entre **énergie** (93 millions), gestion des **eaux** (45 millions), **transports** (450 millions, dont 346 millions en faveur des RTE prioritaires), **télécommunications** (240 millions).

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 15 infrastructures locales.

Liste des prêts signés en 1996 :



Prêts individuels

Rénovation de petites centrales hydroélectriques et construction d'une usine intégrée comportant une centrale de production à cycle combiné électricité/chaaleur et une fabrique de biocombustible  
*Skellefteå Kraft AB*

46,2 ■◀◀

Extension et modernisation des réseaux de chauffage urbain, de climatisation collective et d'électricité dans l'agglomération de Stockholm  
*Stockholm Energi AB*

47,0 ◆

Modernisation et extension du réseau d'approvisionnement en eau potable de la région de Malmö  
*Sydvatten AB*

23,3 ◀

Modernisation et extension de stations de traitement des eaux usées :

- à Stockholm  
*Stockholm Vatten AB*

13,4 ◀

- à Göteborg  
*Göteborg Ryaverks Aktiebolag*

8,5 ◀

Modernisation de lignes de chemin de fer :  
 - du tronçon Ulriksdal-Uppsala, côte est  
*Banverket*

103,5 ●

- Malmö - Göteborg, côte ouest  
*Banverket*

RTE 123,6 ●

Construction et réfection de sept tronçons de l'autoroute E4 entre Stockholm et Helsingborg  
*Vägverket*

RTE 30,0 ■●

Construction d'une liaison fixe ferroviaire et routière à travers l'Öresund entre Copenhague (Danemark) et Malmö (Suède)

RTE 125,1 ●

- *Öresundskonsortiet*

RTE 67,6 ●

- *Svensk-Danska Broförbindelsen AB, SVEDAB*

Modernisation du réseau de télécommunications  
*Telia AB*

239,6 ●

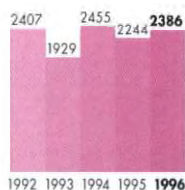
Prêts globaux

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension

*AB Svensk Exportkredit, SEK*

18,7

## ROYAUME-UNI



**Prêts signés : 2 386 millions**  
 1995 : 2 244 millions  
**Prêts individuels : 2 051 millions**  
**Prêts globaux : 335 millions**  
 Crédits sur prêts globaux : 254 millions

Les **prêts individuels** portent sur le secteur de l'**énergie** (674 millions), de la gestion des **eaux** (512 millions), des **transports** (432 millions, dont 118 millions en faveur d'un RTE prioritaire, des **télécommunications** (186 millions). Le secteur de l'**industrie** a fait l'objet de 246 millions de prêts.

Les **prêts globaux** en cours ont permis le financement de 671 petites initiatives dont 105 pour un montant de 86 millions, localisées en Irlande du Nord. Ces crédits, réalisés dans le cadre du programme spécial soutenant l'initiative de paix et de réconciliation dans l'île d'Irlande bénéficient de bonifications d'intérêt sur ressources budgétaires nationales et de l'Union.

### Liste des prêts signés en 1996 :

#### Prêts individuels

Extension et modernisation du réseau de transport d'électricité à haute tension <i>The National Grid Co plc</i>	248,8	◆	Extension du réseau de télécommunications et liaisons par câbles sous-marins avec l'Europe continentale <i>Mercury Communications Ltd</i>	186,5	■●
Construction d'un gazoduc sous-marin entre Bacton (East Anglia) et Zeebrugge (Belgique) <i>Interconnector UK Ltd</i>	424,9	◆	Conception, mise au point et fabrication d'un nouveau moteur pour automobiles à Bridgend (Wales) <i>Jaguar Ltd</i>	105,7	■
Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées :			Mise en place d'un nouveau centre d'entretien et de réparation d'électronique de bord à Pontyclun (Wales) <i>British Airways Avionic Engineering Ltd</i>	10,6	■
- Bassin de la Tamise <i>Thames Water Utilities Ltd</i>	62,2	◀	Accroissement de la capacité de production de fibres optiques à Bishopstoke et Harlow (South-East) <i>Pirelli General plc</i>	5,7	▶
- South - East <i>Southern Water Services Ltd</i>	35,4	◀	Extension d'une installation de fabrication de câbles à fibres optiques à Deeside (Wales) <i>Optical Fibres</i>	49,8	■▶
- Midlands <i>Severn Trent Water Ltd</i>	166,4	■◀	Construction d'une fabrique d'éléments de verre pour tubes cathodiques à Cardiff (Wales) <i>Ocean Technical Glass Ltd</i>	68,4	■
- North - West <i>North West Water Ltd</i>	248,8	■◀	Mise au point des procédés de fabrication de nouveaux pneumatiques à Carlisle (Cumbria) <i>Pirelli UK Tyres Ltd</i>	5,5	■▶
Première phase de la ligne de chemin de fer à grande vitesse entre Londres et le tunnel sous la Manche <i>European Passenger Services Ltd</i>	RTE 118,9	●			
Aménagement en autoroute du tronçon de la route A1 entre Londres et Newcastle et aménagements routiers dans l'ouest (A417/A419) <i>Road Management Services</i>	131,1	●	<b>Prêts globaux</b>		
Liaisons entre les axes autoroutiers A1 et M1 <i>Yorkshire Link Ltd</i>	106,2	●	Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension :		
Construction de nouveaux tronçons et aménagement de la voie existante entre Faversham et Ramsgate et entre Whitfield et Eastry ; contournement de Eastry (South-East) <i>Kent County Council</i>	59,4	■●	- <i>Barclays Bank plc</i>	186,6	
Construction du contournement routier d'Uttoxeter et améliorations du réseau <i>Staffordshire County Council</i>	16,6	●◀	- <i>National Westminster Bank plc</i>	118,0	
			- <i>Lloyds Bank plc</i>	30,8	



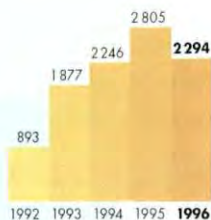
Dans le cadre du mécanisme EEE, une subvention a été accordée pour un projet de travaux portuaires en Irlande du Nord.

Dans le but de procurer des fonds additionnels et adaptés aux besoins spécifiques des PME, la BEI a contribué, par l'adaptation

d'un prêt global à la Barclays Bank, à la constitution d'un fonds spécifique, le « Merseyside Special Investment Fund ». La Bank of England, la Chambre de Commerce de Liverpool et le FEDER participent aussi à cette initiative. Le fonds profite de la garantie du Fonds européen d'investissement.

PRESENTATION  
DES PRETS  
A L'EXTERIEUR  
DE L'UNION





## PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES PRETS A L'EXTERIEUR DE L'UNION EUROPEENNE EN 1996

A l'extérieur de l'Union européenne, les financements accordés dans le cadre des politiques européennes de coopération et d'aide au développement atteignent, en 1996, 2 294 millions dans 50 pays partenaires (voir répartition par zone géographique, tableau ci-dessous). Ils favorisent un développement durable des pays bénéficiaires et appuient les efforts de paix et de stabilité en cours dans plusieurs régions. Ces opérations sont financées, soit sur ressources propres de la BEI (2 190 millions), soit sur ressources budgétaires de l'Union ou des Etats membres (104 millions). Le montant des prêts sur ressources propres, bonifiés sur les ressources budgétaires communautaires, s'élève à 296 millions dans les Etats ACP, à 380 millions en Méditerranée pour des projets consentis sur le volet hors protocole et concernant la protection de l'environnement et à 30 millions en Slovaquie.

Les prêts sur ressources budgétaires sont accordés par la BEI sur mandat, au nom, pour le compte et aux risques de la Communauté. Ils sont comptabilisés hors bilan dans la section spéciale.

Dans les listes ci-après, les prêts sur ressources propres sont signalés par \*, les financements sur ressources budgétaires par □. En outre, certains projets sur capitaux à risques ont fait l'objet de concours sur des autorisations en cours dont les montants ne figurent pas dans les statistiques de l'exercice. A des fins d'information, ils sont repris dans les listes ci-après et identifiés par le signe +.

Les montants relatifs aux projets figurant dans ces listes sont exprimés en millions d'écus.



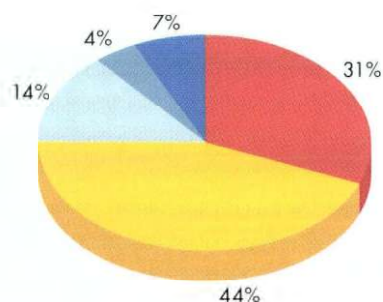
Montant et répartition géographique des contrats signés

(millions d'écus)

	1996		1995	
	Montant	%	Montant	%
Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)	395,5	17,2	429,9	15,3
Afrique du Sud (RSA)	56,0	2,4	45,0	1,6
Méditerranée (MED)	681,0	29,7	1 037,5	37,0
Europe centrale et orientale (PECO)	1 116,0	48,7	1 005,0	35,8
Amérique latine - Asie (ALA)	45,0	2,0	288,0	10,3
Extérieur de l'Union européenne	2 293,5	100,0	2 805,4	100,0

Répartition sectorielle  
des financements en 1996

- Energie
- Communications
- Eau et autres infrastructures
- Industrie
- Prêts globaux



<b>AFRIQUE DU SUD</b>	<b>56,0</b>	<b>BOTSWANA</b>	<b>6,6</b>
Renforcement et extension du réseau de transport d'électricité dans la région de Durban/Pietermaritzburg, dans la province du Nord et dans la région du Cap ESKOM	56,0 *	Construction d'une sous-station électrique destinée à l'interconnexion avec les réseaux du Zimbabwe et d'Afrique du Sud Botswana Power Corporation	6,6 *
<b>AFRIQUE</b>		<b>SWAZILAND</b>	<b>3,0</b>
<b>REGIONAL AFRIQUE</b>	<b>30,0</b>	Construction d'une raffinerie de sucre de canne et d'un magasin de stockage de sucre en sacs à Mhlume Prêt conditionnel à Swaziland Sugar Assets Ltd	3,0 □
Renouvellement et modernisation d'équipements aéroportuaires et aéronautiques pour améliorer la sécurité aérienne Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA)	30,0 *	<b>ZAMBIE</b>	<b>3,0</b>
<b>AFRIQUE ORIENTALE</b>	<b>71,0</b>	Financement de prises de participation dans le capital d'entreprises Prêts globaux conditionnels à - Zambia Venture Capital Fund Ltd	1,9 □ 0,1 □
<b>KENYA</b>	<b>35,0</b>	Financement de prises de participation dans le capital d'entreprises Prêt global conditionnel à Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V. (FMO) pour Zambesi Fund (Pvt) Ltd	1,0 □
Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension République du Kenya Prêt global conditionnel à la République du Kenya	20,0 * 15,0 □	+ Zambesi Fund Société de Promotion et de Participation pour la coopération économique (PROPARCO) (0,5)	
<b>ETHIOPIE</b>	<b>19,0</b>	<b>MADAGASCAR</b>	<b>1,7</b>
Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension Prêt global conditionnel à la République fédérale démocratique d'Ethiopie par l'intermédiaire de la Development Bank of Ethiopia	10,0 □	Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension Prêts globaux conditionnels à - Banque Malgache de l'Océan Indien	1,0 □ 0,7 □
Remise en état du département apprêtage de l'usine textile de Bahr Dar Prêt conditionnel à la République fédérale démocratique d'Ethiopie	9,0 □	<b>ZIMBABWE</b>	<b>0,6</b>
<b>OUGANDA</b>	<b>17,0</b>	Etude de faisabilité concernant l'extraction de cobalt, de zinc et de manganèse de la mine de Sanyati, dans le nord du pays Prêt conditionnel à Munyati Mining Company Ltd	0,6 □
Extraction de cobalt métallique par retraitement de concentrés de pyrite cobaltifère, déchets d'exploitation de la mine de cuivre de Kilembe Kasese Cobalt Company Ltd Prêt conditionnel à Kilembe Mines Ltd	10,1 * 6,9 □	+ Frese Ltd Industrialiseringsfonden for Udviklingslandene (0,4)	
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>58,4</b>	<b>MOZAMBIQUE</b>	<b>0,5</b>
<b>NAMIBIE</b>	<b>20,0</b>	Mise en valeur d'un gisement de graphite lamellaire à Ancuabe, dans le nord du pays Prêt conditionnel à Grafites de Ancuabe	0,5 □
Construction d'un nouveau quai au port de Lüderitz et d'un terminal de conteneurs à celui de Walvis Bay Namibian Ports Authority	12,0 *	<b>AFRIQUE OCCIDENTALE</b>	<b>20,3</b>
Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension Prêt global à la République de Namibie + Cadilu Fishing (Pty) Ltd Compañia Española de Financiación del Desarrollo, S.A. (COFIDES) (0,5)	8,0 *	<b>MALI</b>	<b>6,3</b>
<b>MALAWI</b>	<b>15,0</b>	Renforcement des capacités de production d'électricité d'origine thermique Prêt conditionnel à Energie du Mali	5,3 □
Extension et modernisation du réseau d'alimentation en eau de Lilongwe Prêt conditionnel à la République de Malawi pour Lilongwe Water Board	15,0 □	Création d'un atelier de production de piles salines Prêt participatif à OMNIUM MALI	1,0 □
<b>ILE MAURICE</b>	<b>8,0</b>	<b>BURKINA FASO</b>	<b>6,0</b>
Extension et ré-asphaltage de la piste de l'aéroport international Airport Development Corporation Ltd	8,0 *	Extension et modernisation des usines de traitement de coton Prêt conditionnel à la Société Burkinabé des Fibres Textiles	6,0 □
		<b>COTE D'IVOIRE</b>	<b>4,0</b>
		Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension Prêts globaux conditionnels à ECOBANK et SOGÉFINANCE,	4,0 □

**MAURITANIE** 3,4

Installation d'un atelier mécanique à Nouadhibou  
Prêt conditionnel à la *Société Nationale Industrielle et Minière* 2,0 □

Installation d'un atelier de fonderie à Nouadhibou  
Prêt conditionnel à la *Société Arabe du Fer et de l'Acier* 1,4 □

**GUINEE-BISSAU** 0,2

Construction d'une fabrique de portes  
Prêt participatif à *Guineense-Espanhola de Madeiras S.A.R.L.* 0,2 □

**REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST** 0,4

Prise de participation pour le compte de l'Union européenne au capital de *CAURIS Investissement S.A.* 0,4 □

**AFRIQUE CENTRALE ET EQUATORIALE** 11,1**GABON** 11,1

Modernisation d'équipements aéroportuaires et aéronautiques dans les sept principaux aéroports nationaux  
*République du Gabon* 10,5 ★

Réalisation d'une ferme pilote d'aquaculture  
Prêt conditionnel à *S.A. Ferme Equatoriale de la Ndounie* 0,6 □

**CARAIBES****JAMAÏQUE** 60,0

Extension des télécommunications nationales et internationales  
*Telecommunications of Jamaica Ltd* 40,0 ★

Construction et équipement d'un deuxième terminal pour conteneurs dans le port de Kingston  
*Port Authority of Jamaica* 20,0 ★

**TRINITE-ET-TOBAGO** 45,0

Développement de la capacité de transport de gaz  
*National Gas Company of Trinidad and Tobago Ltd* 45,0 ★

**BAHAMAS** 20,0

Développement de la capacité de production et de transport d'électricité de l'île de Nouvelle-Providence  
*Bahamas Electricity Corporation* 20,0 ★

**BARBADE** 20,0

Développement de la capacité de production et de transport d'électricité  
*Barbados Light and Power Company Ltd* 20,0 ★

**REPUBLIQUE DOMINICAINE** 8,0

Financement d'investissements de petite et moyenne dimension  
Prêt global à *Banco Intercontinental S.A.* 8,0 ★

+ *Inversiones Arrecife S.A.*  
*Compañía Española de Financiación del Desarrollo, S.A. (COFIDES) (0,8)*

**SAINTE-LUCIE** 8,0

Développement de la capacité de production d'électricité  
*Saint Lucia Electricity Services Ltd* 8,0 ★

**GRENADE** 4,0

Extension de la centrale électrique de Queen's Park  
*Grenada Electricity Services Ltd* 4,0 ★

**BELIZE** 2,5

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension  
Prêt global à la *Development Finance Corporation* 2,5 ★

**REGIONAL CARAIBES** 25,0

Financement d'opérations de petite ou moyenne dimension de nature régionale ou nationale  
- Prêt global à la *Caribbean Development Bank* 20,0 ★  
- Prêt global conditionnel à la *Caribbean Development Bank* 5,0 □

**PACIFIQUE****TONGA** 3,7

Extension des réseaux de commutation et de télécommunication locales et des liaisons par satellites  
*Tonga Telecommunications Commission* 3,7 ★

**PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER****ANTILLES NEERLANDAISES** 6,0

Installation d'un système de contrôle de la navigation aérienne sur l'île de Curaçao  
Prêt conditionnel au *Gouvernement des Antilles Néerlandaises* 6,0 □

**MAYOTTE** 1,9

Renforcement des moyens de production de la centrale thermique des Badamiers  
Prêt conditionnel à la *Collectivité territoriale de Mayotte* 1,9 □

**ILES VIERGES BRITANNIQUES** 0,6

Etude de faisabilité de l'extension de l'aéroport de Tortola  
Prêt conditionnel à *British Virgin Islands* 0,6 □

## MEDITERRANEE

### PAYS DU MACHREK

EGYPTE	108,0
Extension d'une station d'épuration (Gabal El Asfar) au nord-est du Caire sur la rive orientale du Nil <i>République Arabe d'Egypte</i>	55,0 *
Extension du réseau de collecte des eaux usées au centre du Caire sur la rive orientale du Nil <i>République Arabe d'Egypte</i>	35,0 *
Financement d'investissements dans le domaine de la protection de l'environnement relevant des secteurs industriels et productifs Prêt global à la <i>National Bank of Egypt</i>	15,0 *
Construction d'une usine de pneus radiaux pour poids lourds et autobus à proximité d'Alexandrie Prêt conditionnel à la <i>Bank of Cairo pour Alexandria Tyre Company</i>	2,5 □
LIBAN	66,0
Modernisation des installations d'assainissement des agglomérations côtières de Kesrouan, de Saïda et de Sour <i>République libanaise</i>	50,0 *
Modernisation du transport d'électricité souterrain à haute tension à Beyrouth <i>République libanaise</i>	16,0 *
JORDANIE	9,0
Restructuration et remise en état du réseau d'adduction d'eau de l'agglomération d'Amman <i>Royaume Hachémite de Jordanie pour Water Authority of Jordan</i>	9,0 *



## PAYS DU MAGHREB

ALGERIE	115,0
Mise en place de mesures visant à réduire la pollution industrielle dans trois usines situées sur la côte nord-est à Skikda et Annala <i>Banque Algérienne de développement pour l'Entreprise Nationale de la Pétrochimie</i>	50,0 *
Electrification du Sud algérien <i>Banque Algérienne de Développement pour la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz</i>	35,0 *
Modernisation du système de contrôle aérien aux aéroports d'Alger, Constantine et Oran <i>Banque Algérienne de Développement pour l'Etablissement National de Navigation Aérienne</i>	30,0 *
MAROC	30,5
Réhabilitation et extension des collecteurs des eaux usées et pluviales et construction d'une station d'épuration à Marrakech <i>Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech</i>	30,5 *
AUTRES PAYS	
TURQUIE	246,0
Renforcement des réseaux de transport et de distribution de gaz <i>BOTAS - Compagnie des oléoducs</i>	80,0 *
Collecte et traitement des effluents domestiques et industriels de la communauté urbaine d'Izmit <i>Communauté urbaine d'Izmit</i>	50,0 *
Installation d'équipements de désulfuration de gaz de combustion dans la centrale de Yeniköy, sur la côte de la Mer Egée <i>Société Turque de Production et de Transport d'Electricité</i>	40,0 *
Modernisation du réseau téléphonique <i>Turk Telekom</i>	40,0 *
Acquisition de matériel de manutention de conteneurs dans les ports d'Haydarpaşa (Istanbul), de Mersin et d'Izmir <i>République de Turquie</i>	36,0 *
CHYPRE	54,0
Prêt global pour le financement d'investissements de petite ou moyenne dimension Prêt global à la <i>Cyprus Development Bank (CDB)</i>	25,0 *
Prise de participation directe, au nom de l'Union européenne, au capital de la CDB	2,0 □
Construction d'un réseau d'assainissement et d'installations de traitement des eaux usées pour les municipalités de Paralimni et Ayia Napa <i>Office de l'assainissement de Paralimni et d'Ayia Napa</i>	15,0 *
Amélioration de la sécurité et de l'efficacité du système de gestion de trafic aérien <i>Gouvernement de Chypre</i>	12,0 *
GAZA-CISJORDANIE	53,0
Amélioration des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement à Gaza <i>Autorité Palestinienne pour l'Autorité Palestinienne de l'Eau</i>	30,0 *
Construction de la première partie du port de Gaza <i>Autorité Palestinienne</i>	23,0 *

PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

**POLOGNE** 380,0

Transformation du gisement de gaz épuisé de Wierchowice, dans l'ouest du pays, en une aire souterraine de stockage  
*Polskie Gornictwo Naftowe i Gazownictwo (Société polonaise des pétroles et du gaz)* 180,0 \*

Extension et modernisation du réseau de télécommunications  
*Telekomunikacja Polska S.A.* 100,0 \*

Mise aux normes autoroutières de l'A4 entre Bielany (Wrocław) et Nogawczyce (Gliwice) via Prady (Opole)  
*République de Pologne* 100,0 \*

**REPUBLIQUE TCHEQUE** 255,0

Modernisation de l'axe ferroviaire Varsovie-Ostrava-Vienne  
*C'eské drahy s.o. (Organisation d'Etat des Chemins de fer tchèques)* 200,0 \*

Remplacement de la centrale combinée (au lignite) de chaleur et d'électricité de l'usine VW/Skoda à Mlada Boleslav par une centrale du même type fonctionnant au charbon  
*ENERGO FIN s.r.o.* 55,0 \*

**HONGRIE** 135,0

Travaux d'aménagement de l'autoroute à péage M3 reliant Budapest à Gyöngyös  
*Eszak-Kelet-Magyarorszag Autopalya Fejlesztö es Üzemeltetö Rt.* 95,0 \*

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension  
 Prêt global à plusieurs intermédiaires financiers 40,0 \*

**REPUBLIQUE SLOVAQUE** 100,0

Réhabilitation de la centrale au charbon de Vojany I  
*Slovenske Elektrane* 70,0 \*

Modernisation et agrandissement du réseau de gazoducs destiné au transit international du gaz  
*Slovensky Plynarensky Priemysel* 30,0 \*

**ROUMANIE** 90,0

Remise en état de tronçons des axes européens E81 et E60  
*Roumanie pour l'Administration nationale des routes* 70,0 \*

Renouvellement de matériel roulant et achèvement d'infrastructures du réseau de métro de Bucarest  
*Roumanie pour METROREX R.A.* 20,0 \*

**LITUANIE** 72,0

Modernisation des infrastructures de chemin de fer  
*République de Lituanie pour la Société des Chemins de fer lituaniens, Lietuvos Gelezinkeliai* 22,0 \*

Aménagement et remise en état de certains tronçons de la Via Baltica  
*République de Lituanie pour le Ministère des transports - Administration lituanienne des routes* 20,0 \*

Mise en place et exploitation de la première phase d'un réseau de téléphonie mobile  
*MOBILIOS Telekomunikacijos (Bité GSM)* 15,0 \*

Construction de conduites de transport et de distribution de gaz naturel  
*République de Lituanie pour Lietuvos Dujos* 10,0 \*



Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension  
 Prêt global à la *Lithuanian Development Bank* 5,0 \*

**SLOVENIE** 30,0

Construction de trois tronçons sur l'axe autoroutier est-ouest Ljubljana - Celje  
*Druzba za Autocest v Republiki Sloveniji* 30,0 \*

**LETTONIE** 26,0

Modernisation et rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de Riga et ses alentours  
*Ville de Riga* 15,0 \*

Remise en état de centrales hydroélectriques et amélioration de la sécurité de barrages  
*LATVENERGO* 6,0 \*

Financement d'investissements de petite ou moyenne dimension  
 Prêt global à la *Investment Bank of Latvia* 5,0 \*

**ESTONIE** 16,0

Remise en état de plusieurs tronçons de la principale ligne de chemin de fer Tallinn-Narva  
*République d'Estonie pour Eesti Vabariigi Raudtee* 16,0 \*

**ALBANIE** 12,0

Remise en état et amélioration du réseau de transport d'électricité  
*République d'Albanie pour la Compagnie albanaise d'électricité* 12,0 \*

**AMERIQUE LATINE**

**ARGENTINE** 45,0

Réhabilitation de routes du réseau MERCOSUR reliant le sud du Paraguay au Brésil à l'Uruguay et à Buenos Aires  
*République d'Argentine* 45,0 \*

## ANNEXE

**Tableau A : Montant des contrats signés de 1959 à 1996**

(millions d'écus)

Année	Total	Dans l'Union européenne				A l'extérieur de l'Union européenne		
		Total	Ressources propres	Mandats et garanties	Ressources du NIC	Total	Ressources propres	Ressources budgétaires
1959/1972	2 839,9	2 453,4	2 344,1	109,3	—	386,5	155,7	230,8
1973/1980	14 548,0	12 553,0	11 946,2	132,1	474,7	1 995,0	1 381,5	613,5
1981/1985	28 500,2	25 714,2	20 747,6	379,7	4 586,9	2 786,0	2 438,8	347,2
1986	7 556,1	7 071,1	6 678,1	—	393,0	485,0	381,8	103,2
1987	7 848,8	7 450,4	7 003,4	—	446,9	398,4	188,8	209,5
1988	10 180,1	9 479,8	8 938,3	185,0	356,5	700,2	520,1	180,1
1989	12 246,1	11 634,2	11 555,9	—	78,3	611,8	485,9	125,9
1990	13 338,9	12 626,0	12 549,9	52,5	23,6	712,9	669,0	43,9
1991	15 393,3	14 477,3	14 438,1	—	39,2	916,0	781,5	134,5
1992	17 032,5	16 139,7	16 066,0	73,7	—	892,8	764,3	128,5
1993	19 624,7	17 724,1	17 672,6	51,5	—	1 900,6	1 807,4	93,2
1994	19 929,5	17 681,8	17 656,0	25,8	—	2 247,7	1 978,5	269,2
1995	21 408,2	18 602,8	18 602,8	—	—	2 805,4	2 557,2	248,2
1996	23 238,9	20 945,4	20 945,4	—	—	2 293,5	2 189,9	103,6
<b>Total</b>	<b>213 684,9</b>	<b>194 553,2</b>	<b>187 144,4</b>	<b>1 009,6</b>	<b>6 399,1</b>	<b>19 131,7</b>	<b>16 300,4</b>	<b>2 831,3</b>

**Tableau B : Montant des contrats signés de 1992 à 1996 et de 1959 à 1996**  
Répartition selon l'origine des ressources et la localisation

(millions d'écus)

	1992 - 1996			1959 - 1996		
	Total	Ressources propres <sup>(1)</sup>	Autres ressources	Total	Ressources propres <sup>(1)</sup>	Autres ressources
<b>Union européenne</b>	<b>91 093,9</b>	<b>91 093,9</b>	<b>—</b>	<b>194 553,3</b>	<b>188 154,1</b>	<b>6 399,1</b>
Belgique	2 706,3	2 706,3	—	3 951,4	3 927,8	23,6
Danemark	3 929,1	3 929,1	—	8 422,2	7 876,4	545,8
Allemagne	11 905,1	11 905,1	—	17 797,3	17 797,3	—
Grèce	2 669,6	2 669,6	—	5 924,4	5 618,2	306,1
Espagne	15 407,4	15 407,4	—	23 368,7	23 124,7	244,0
France	11 293,9	11 293,9	—	25 788,2	24 538,2	1 250,0
Irlande	1 498,7	1 498,7	—	5 225,5	4 801,4	424,0
Italie	17 814,0	17 814,0	—	57 539,1	54 452,4	3 086,7
Luxembourg	126,6	126,6	—	212,2	212,2	—
Pays-Bas	2 018,1	2 018,1	—	3 305,2	3 302,0	3,2
Autriche	893,8	893,8	—	1 127,7	1 127,7	—
Portugal	6 353,7	6 353,7	—	10 046,7	10 006,9	39,8
Finlande	541,4	541,4	—	541,4	541,4	—
Suède	1 135,0	1 135,0	—	1 135,0	1 135,0	—
Royaume-Uni	11 421,2	11 421,2	—	27 628,7	27 152,9	475,8
Autres <sup>(2)</sup>	1 380,1	1 380,1	—	2 539,6	2 539,6	—
<b>Afrique-Caraïbes-Pacifique</b>	<b>1 771,1</b>	<b>1 001,4</b>	<b>769,7</b>	<b>5 128,9</b>	<b>3 145,1</b>	<b>1 983,9</b>
<b>Afrique du Sud</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>—</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>—</b>
<b>Méditerranée</b>	<b>3 335,8</b>	<b>3 262,8</b>	<b>73,0</b>	<b>8 469,7</b>	<b>7 622,3</b>	<b>847,4</b>
<b>PECO</b>	<b>4 280,0</b>	<b>4 280,0</b>	<b>—</b>	<b>4 780,0</b>	<b>4 780,0</b>	<b>—</b>
<b>ALA</b>	<b>652,0</b>	<b>652,0</b>	<b>—</b>	<b>652,0</b>	<b>652,0</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>101 233,9</b>	<b>100 391,2</b>	<b>842,7</b>	<b>213 684,9</b>	<b>204 454,4</b>	<b>9 230,4</b>

Les prêts en Espagne et au Portugal jusqu'à fin 1985 et ceux en Grèce jusqu'à fin 1980 sont comptabilisés à l'extérieur de l'Union européenne.

(1) Y compris prêts sur mandats et garanties.

(2) Financements assimilés à des opérations dans l'Union européenne, autorisés en vertu de l'article 18(1) alinéa 2 des statuts de la Banque.

**Tableau C : Financements accordés dans l'Union européenne en 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours) - Répartition par objectif

(millions d'écus)

Politiques communautaires		Total	Prêts individuels	Crédits sur prêts globaux
<b>Développement régional</b>		<b>13 805</b>	<b>10 626</b>	<b>3 179</b>
Energie (1)		4 076	3 829	247
Transports (2)		3 574	3 112	462
Télécommunications (3)		1 066	1 066	—
Environnement et autres infrastructures (4)		1 826	1 191	635
Industrie, agriculture, services (5)		3 263	1 428	1 835
<b>Communication</b>		<b>6 506</b>	<b>6 355</b>	<b>151</b>
Transports		4 500	4 349	151
Ouvrages exceptionnels (1)		733	733	—
Chemins de fer (2)		1 104	1 104	—
Routes et autoroutes (3)		2 369	2 253	116
Transports aériens et maritimes (4)		294	259	35
Postes et télécommunications (5)	2 006	2 006	—	
<b>Environnement et cadre de vie</b>		<b>5 875</b>	<b>4 984</b>	<b>891</b>
Environnement		4 209	3 433	776
Protection et gestion des eaux (1)		1 943	1 270	673
Gestion des déchets et autres (2)		397	312	85
Lutte contre la pollution atmosphérique (3)		1 869	1 851	18
Aménagements urbains (4)		1 666	1 551	115
<b>Objectifs énergétiques</b>		<b>4 031</b>	<b>3 786</b>	<b>245</b>
Ressources internes (1)		547	547	—
Diversification des importations (2)		2 011	2 011	—
Gestion et utilisation rationnelle (3)		1 473	1 228	245
<b>Compétitivité des entreprises</b>		<b>3 776</b>	<b>1 182</b>	<b>2 594</b>
Compétitivité internationale et intégration européenne des grandes entreprises (1)		1 182	1 182	—
Investissements de petites et moyennes entreprises zones assistées (2)		1 803	—	1 803
hors zones assistées (3)		791	—	791

**Tableau D : Financements accordés dans l'Union européenne de 1992 à 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours) - Répartition par objectif

(millions d'écus)

	Développement régional	Infrastructures européennes de communication	Environnement et cadre de vie	Objectifs énergétiques	Objectifs industriels	
					Compétitivité internationale	Petites et moyennes entreprises
Belgique	782,1	993,4	363,8	310,3	—	874,1
Danemark	2 246,0	2 837,9	694,8	716,3	—	236,9
Allemagne	8 494,6	2 390,8	5 178,4	2 249,7	476,2	1 604,7
Grèce	2 391,4	1 199,3	377,4	617,2	—	153,0
Espagne	14 499,7	6 821,2	4 866,1	2 045,1	410,2	696,6
France	7 139,5	3 592,4	2 208,5	122,0	988,5	1 958,5
Irlande	1 204,1	249,1	211,5	344,9	—	137,4
Italie	11 685,5	3 792,2	4 874,8	4 183,4	1 198,4	3 644,5
Luxembourg	91,2	30,9	78,8	78,8	—	2,1
Pays-Bas	92,0	547,6	577,2	773,1	102,4	335,1
Autriche	318,3	437,6	39,4	26,4	193,5	66,1
Portugal	6 289,8	2 220,7	1 681,4	1 414,0	20,8	129,1
Finlande	34,1	443,0	270,6	5,8	—	15,2
Suède	321,6	771,4	144,3	236,8	—	17,2
Royaume-Uni	6 129,8	2 679,6	3 955,8	2 851,1	70,4	553,6
Autres	—	531,1	—	849,0	—	—
<b>Total</b>	<b>61 719,4</b>	<b>29 538,4</b>	<b>25 522,5</b>	<b>16 823,8</b>	<b>3 460,5</b>	<b>10 424,2</b>

Certains financements répondant à plusieurs objectifs, le total des différentes rubriques n'est pas cumulable

**Tableau E : Financements accordés dans l'Union européenne en 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)  
Répartition par secteur

(millions d'écus)

	Total		Prêts	Crédits
	montant	%	BEI	BEI
<b>Energie et infrastructures</b>	<b>15 332,8</b>	<b>77,4</b>	<b>13 519,0</b>	<b>1 813,8</b>
<b>Energie</b>	<b>4 944,9</b>	<b>25,0</b>	<b>4 666,3</b>	<b>278,6</b>
Production	2 722,0	13,7	2 612,6	109,4
Centrales thermiques classiques	2 181,0	11,0	2 155,3	25,8
Centrales hydroélectriques	31,7	0,2	26,4	5,3
Energie géothermique, alternative	30,2	0,2	—	30,2
Centrales de production de chaleur	302,2	1,5	254,0	48,2
Exploitation d'hydrocarbures	176,9	0,9	176,9	—
Transport, stockage, retraitement	1 693,3	8,5	1 693,3	—
Electricité	305,5	1,5	305,5	—
Gaz naturel, pétrole	1 387,8	7,0	1 387,8	—
Distribution	529,6	2,7	360,4	169,2
Electricité	271,4	1,4	197,0	74,4
Gaz naturel	203,9	1,0	148,3	55,6
Chaleur	54,3	0,3	15,2	39,1
<b>Transports</b>	<b>5 452,2</b>	<b>27,5</b>	<b>4 855,6</b>	<b>596,7</b>
Ouvrages exceptionnels	733,0	3,7	733,0	—
Chemins de fer	1 131,7	5,7	1 124,7	7,0
Routes, autoroutes	2 712,5	13,7	2 310,2	402,3
Centres intermodaux et autres	49,4	0,2	42,9	6,5
Transports urbains	527,8	2,7	385,8	142,0
Transports aériens	226,4	1,1	226,4	—
Transports maritimes	71,5	0,4	32,6	38,9
<b>Télécommunications</b>	<b>1 640,5</b>	<b>8,3</b>	<b>1 640,4</b>	<b>—</b>
Réseaux et centraux	694,3	3,5	694,3	—
Satellites, stations	339,0	1,7	339,0	—
Câbles internationaux	186,5	0,9	186,5	—
Téléphonie mobile	420,5	2,1	420,5	—
<b>Eau, assainissement, déchets solides</b>	<b>2 036,1</b>	<b>10,3</b>	<b>1 318,9</b>	<b>717,2</b>
Approvisionnement en eau potable	163,1	0,8	53,0	110,2
Traitement des eaux usées	779,3	3,9	385,7	393,6
Approvisionnement et assainissement	652,1	3,3	592,2	59,9
Traitement des déchets solides et liquides	320,5	1,6	277,8	42,7
Aménagements à finalité multiple	121,1	0,6	10,2	110,9
<b>Infrastructures urbaines</b>	<b>999,8</b>	<b>5,0</b>	<b>805,3</b>	<b>194,5</b>
Rénovation urbaine	157,4	0,8	51,1	106,3
Aménagements urbains composites	842,3	4,3	754,2	88,1
<b>Infrastructures diverses</b>	<b>259,4</b>	<b>1,3</b>	<b>232,5</b>	<b>26,9</b>
Infrastructures composites	252,7	1,3	226,2	26,6
Aménagements agricoles, forestiers	6,7	—	6,4	0,3
<b>Industrie, agriculture, services</b>	<b>4 477,4</b>	<b>22,6</b>	<b>1 847,3</b>	<b>2 630,1</b>
<b>Industrie</b>	<b>3 273,5</b>	<b>16,5</b>	<b>1 448,2</b>	<b>1 825,3</b>
Industries extractives	21,7	0,1	—	21,7
Production, 1ère transformation des métaux	80,9	0,4	41,8	39,1
Ouvrages en métaux, mécanique	417,9	2,1	46,6	371,3
Construction de matériel de transport	886,9	4,5	829,2	57,8
Construction électrique, électronique	299,8	1,5	191,1	108,7
Industrie chimique	244,1	1,2	135,1	109,0
Caoutchouc, matières plastiques	181,4	0,9	36,5	145,0
Verre et céramique	188,8	1,0	9,3	179,4
Matériaux de construction	87,1	0,4	—	87,1
Industrie du bois	98,9	0,5	10,4	88,5
Produits alimentaires	235,7	1,2	28,3	207,4
Textiles, cuirs	117,9	0,6	—	117,9
Pâte à papier, papier, imprimerie	277,2	1,4	104,2	173,1
Industries manufacturières diverses	58,4	0,3	15,9	42,6
Génie civil, bâtiments	76,8	0,4	—	76,8
<b>Services</b>	<b>1 179,9</b>	<b>6,0</b>	<b>399,1</b>	<b>780,8</b>
Tourisme, loisirs, santé	179,6	0,9	—	179,6
Recherche, développement	5,3	—	—	5,3
Services aux entreprises et collectivités	740,8	3,7	365,4	375,4
Récupération, recyclage de déchets	19,5	0,1	—	19,5
Centres de formation et d'enseignement	9,9	0,1	7,6	2,3
Commerce	224,7	1,1	26,1	198,7
<b>Agriculture, pêche, sylviculture</b>	<b>23,9</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>23,9</b>
<b>Total général</b>	<b>19 810,2</b>	<b>100,0</b>	<b>15 366,3</b>	<b>4 443,9</b>

**Tableau F : Financements accordés dans l'Union européenne de 1992 à 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)  
Répartition par secteur

(millions d'euros)

	Total		Prêts		Crédits	
	montant	%	BEI	Total	BEI	NIC
<b>Energie et infrastructures</b>	<b>66 175,0</b>	<b>75,8</b>	<b>59 684,5</b>	<b>6 490,5</b>	<b>6 490,5</b>	—
<b>Energie</b>	<b>16 802,0</b>	<b>19,3</b>	<b>16 154,5</b>	<b>647,5</b>	<b>647,5</b>	—
Production	8 713,7	10,0	8 476,7	237,0	237,0	—
Centrales thermiques classiques	4 653,4	5,3	4 602,6	50,8	50,8	—
Centrales hydroélectriques	690,4	0,8	612,5	78,0	78,0	—
Energie géothermique, alternative	59,1	0,1	27,4	31,6	31,6	—
Centrales de production de chaleur	1 153,1	1,3	1 080,1	73,0	73,0	—
Exploitation d'hydrocarbures	2 118,0	2,4	2 116,6	1,3	1,3	—
Combustibles solides	39,7	—	37,4	2,2	2,2	—
Transport, stockage, retraitement	4 987,7	5,7	4 974,3	13,4	13,4	—
Electricité	1 244,7	1,4	1 241,8	2,9	2,9	—
Gaz naturel, pétrole	3 704,7	4,2	3 694,2	10,4	10,4	—
Combustibles nucléaires	38,3	—	38,3	—	—	—
Distribution	3 100,7	3,6	2 703,6	397,1	397,1	—
Electricité	1 522,1	1,7	1 415,7	106,4	106,4	—
Gaz naturel	1 406,3	1,6	1 190,2	216,1	216,1	—
Chaleur	172,3	0,2	97,7	74,6	74,6	—
<b>Transports</b>	<b>27 123,8</b>	<b>31,1</b>	<b>25 341,4</b>	<b>1 782,4</b>	<b>1 782,4</b>	—
Ouvrages exceptionnels	2 792,2	3,2	2 792,2	—	—	—
Chemins de fer	5 382,7	6,2	5 355,9	26,8	26,8	—
Routes, autoroutes	11 831,4	13,6	10 772,4	1 059,0	1 059,0	—
Centres intermodaux et autres	199,2	0,2	187,8	11,4	11,4	—
Transports urbains	4 259,6	4,9	3 690,6	569,0	569,0	—
Transports aériens	1 966,7	2,3	1 950,0	16,7	16,7	—
Transports maritimes	692,0	0,8	592,4	99,6	99,6	—
<b>Télécommunications</b>	<b>8 764,7</b>	<b>10,0</b>	<b>8 764,4</b>	—	—	—
Réseaux spécialisés	201,3	0,2	201,3	—	—	—
Réseaux et centraux	6 940,8	8,0	6 940,8	—	—	—
Téléphonie mobile	624,5	0,7	624,5	—	—	—
Satellites, stations	659,4	0,8	659,4	—	—	—
Câbles internationaux	338,3	0,4	338,3	—	—	—
<b>Eau, assainissement, déchets solides</b>	<b>10 035,9</b>	<b>11,5</b>	<b>6 548,4</b>	<b>3 487,6</b>	<b>3 487,6</b>	—
Approvisionnement en eau potable	834,4	1,0	287,8	546,6	546,6	—
Traitement des eaux usées	3 901,6	4,5	1 937,8	1 963,8	1 963,8	—
Approvisionnement et assainissement	3 106,5	3,6	2 718,8	387,7	387,7	—
Traitement des déchets solides et liquides	1 520,8	1,7	1 191,0	329,8	329,8	—
Aménagements à finalité multiple	672,6	0,8	412,9	259,7	259,7	—
<b>Infrastructures urbaines</b>	<b>1 349,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1 072,2</b>	<b>276,8</b>	<b>276,8</b>	—
Rénovation urbaine	387,1	0,4	215,1	172,0	172,0	—
Exposition, foire et congrès	8,7	—	—	8,7	8,7	—
Bâtiments publics, administratifs	5,8	—	—	5,8	5,8	—
Aménagements urbains composites	947,5	1,1	857,2	90,4	90,4	—
<b>Infrastructures diverses</b>	<b>2 099,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1 803,6</b>	<b>296,3</b>	<b>296,3</b>	—
Infrastructures composites	1 966,9	2,3	1 671,5	295,4	295,4	—
Aménagements agricoles, forestiers	133,0	0,2	132,1	0,9	0,9	—
<b>Industrie, services, agriculture</b>	<b>21 100,7</b>	<b>24,2</b>	<b>9 978,3</b>	<b>11 122,4</b>	<b>11 064,7</b>	<b>57,8</b>
<b>Industrie</b>	<b>17 131,2</b>	<b>19,6</b>	<b>8 854,2</b>	<b>8 276,9</b>	<b>8 234,2</b>	<b>42,7</b>
Industries extractives	103,9	0,1	—	103,9	103,5	0,4
Production, 1ère transformation des métaux	325,9	0,4	185,1	140,8	140,8	—
Ouvrages en métaux, mécanique	1 761,2	2,0	1 09,7	1 651,5	1 648,3	3,2
Construction de matériel de transport	4 780,8	5,5	4 505,7	275,1	274,1	1,0
Construction électrique, électronique	1 109,5	1,3	599,7	509,7	508,4	1,3
Industrie chimique	2 777,4	3,2	2 238,9	538,5	536,7	1,8
Caoutchouc, matières plastiques	639,7	0,7	89,6	550,1	548,3	1,8
Verre et céramique	469,4	0,5	44,3	425,1	424,3	0,8
Matériaux de construction	672,5	0,8	129,7	542,9	541,6	1,2
Industrie du bois	491,2	0,6	42,0	449,2	448,8	0,5
Produits alimentaires	1 296,4	1,5	177,0	1 119,4	1 108,6	10,8
Textiles, cuirs	555,5	0,6	40,3	515,2	513,0	2,2
Pâte à papier, papier, imprimerie	1 501,1	1,7	676,4	824,8	812,0	12,7
Industries manufacturières diverses	203,2	0,2	15,9	187,3	182,9	4,5
Génie civil, bâtiments	443,5	0,5	—	443,5	442,9	0,6
<b>Services</b>	<b>3 924,1</b>	<b>4,5</b>	<b>1 124,0</b>	<b>2 800,1</b>	<b>2 785,5</b>	<b>14,6</b>
Tourisme, loisirs, santé	866,9	1,0	139,3	727,6	721,7	5,9
Recherche, développement	53,9	0,1	44,3	9,6	9,6	—
Services aux entreprises et collectivités	2 343,5	2,7	830,2	1 513,3	1 507,8	5,5
Récupération, recyclage de déchets	90,1	0,1	—	90,1	89,8	0,2
Centres de formation et d'enseignement	92,6	0,1	84,1	8,4	7,4	1,0
Commerce	477,1	0,5	26,1	451,1	449,1	2,0
<b>Agriculture, pêche, sylviculture</b>	<b>45,4</b>	<b>0,1</b>	—	<b>45,4</b>	<b>45,0</b>	<b>0,4</b>
<b>Total général</b>	<b>87 275,7</b>	<b>100,0</b>	<b>69 662,8</b>	<b>17 613,0</b>	<b>17 552,2</b>	<b>57,8</b>

**Tableau G : Présentation des financements par région en 1996 et de 1992 à 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)

Ce tableau présente une répartition des financements par région (Nuts 1 ou 2 selon les pays). Dans la mesure du possible, les prêts individuels concernant plusieurs régions ont été ventilés.

Estimation EUROSTAT 1993 du PIB par habitant exprimé en standard de pouvoir d'achat (CE15 = 100).

Population 1993 en milliers d'habitants

(millions d'écus)

	PIB/ hab.		1996			1992 - 1996		
	Population	Population	Total	Prêts	Crédits	Total	Prêts	Crédits
<b>Belgique</b>	<b>113</b>	<b>10 085</b>	<b>497,5</b>	<b>229,1</b>	<b>268,3</b>	<b>2 532,5</b>	<b>1 601,5</b>	<b>931,0</b>
Bruxelles-Brussel	182	955	7,8	3,8	3,9	265,1	234,3	30,8
Vlaams Gewest	114	5 833	203,7	—	203,7	1 085,0	381,2	703,8
Région wallonne	91	3 298	64,3	3,6	60,6	389,9	193,5	196,4
Multirégionaux			221,7	221,7	—	792,4	792,4	—
<b>Danemark</b>	<b>112</b>	<b>5 189</b>	<b>673,8</b>	<b>627,7</b>	<b>46,1</b>	<b>3 933,6</b>	<b>3 666,1</b>	<b>267,4</b>
Hovedstadsregionen			228,3	218,3	10,0	811,8	766,0	45,8
Oest for Storebaelt			362,0	360,9	1,1	1 742,6	1 727,7	14,9
Vest for Storebaelt			83,5	48,5	35,0	812,6	605,8	206,8
Multirégionaux			—	—	—	566,6	566,6	—
<b>Allemagne</b>	<b>108</b>	<b>81 180</b>	<b>3 030,6</b>	<b>1 932,9</b>	<b>1 097,7</b>	<b>11 977,6</b>	<b>6 703,5</b>	<b>5 274,1</b>
Hamburg	190	1 700	41,2	17,2	24,1	108,9	63,6	45,2
Bremen	154	684	57,9	39,5	18,3	169,3	128,9	40,4
Hessen	149	5 946	200,4	116,8	83,6	612,7	439,4	173,3
Baden-Württemberg	128	10 198	195,0	77,9	117,1	492,8	113,1	379,7
Bayern	125	11 819	170,1	140,6	29,5	556,3	378,8	177,5
Nordrhein-Westfalen	112	17 725	233,1	109,6	123,5	1 915,3	497,3	1 417,9
Saarland	107	1 085	0,5	—	0,5	148,7	85,3	63,4
Niedersachsen	103	7 618	215,4	120,1	95,3	755,3	120,1	635,2
Schleswig-Holstein	103	2 687	26,8	—	26,8	224,6	65,0	159,6
Rheinland-Pfalz	100	3 904	55,5	34,3	21,2	118,6	34,3	84,3
Berlin	99	3 471	47,8	44,9	2,9	265,4	221,9	43,5
Brandenburg	57	2 541	660,5	510,6	149,9	1 348,5	976,1	372,3
Sachsen-Anhalt	54	2 789	152,2	28,4	123,8	1 192,4	717,1	475,3
Sachsen	53	4 624	345,7	210,3	135,4	1 882,1	1 366,7	515,4
Mecklenburg-Vorpommern	52	1 852	96,3	65,2	31,1	493,5	304,1	189,4
Thüringen	52	2 538	166,7	52,0	114,7	1 016,3	515,2	501,0
Multirégionaux			365,4	365,4	—	677,0	676,4	0,6
<b>Grèce</b>	<b>63</b>	<b>10 363</b>	<b>729,8</b>	<b>688,8</b>	<b>41,0</b>	<b>2 391,4</b>	<b>2 214,3</b>	<b>177,1</b>
Attiki	72	3 495	289,5	280,5	9,0	904,9	876,7	28,3
Voreia Ellada	60	3 341	199,7	181,9	17,9	347,3	292,4	54,9
Kentriki Ellada	59	2 531	32,9	19,8	13,1	305,5	245,6	59,9
Nisia	56	996	1,0	—	1,0	113,7	82,9	30,8
Multirégionaux			206,6	206,6	—	720,0	716,8	3,2
<b>Espagne</b>	<b>78</b>	<b>39 141</b>	<b>2 523,0</b>	<b>1 884,3</b>	<b>638,7</b>	<b>15 260,5</b>	<b>13 977,3</b>	<b>1 283,2</b>
Baleares	99	730	19,8	5,8	13,9	348,2	333,2	15,0
Madrid	97	5 019	144,3	132,4	11,9	1 561,3	1 520,5	40,8
Navarra	96	523	2,4	2,4	—	133,4	126,2	7,2
Cataluña	94	6 093	357,1	286,7	70,4	2 398,2	2 224,0	174,2
País Vasco	92	2 088	38,8	23,3	15,5	1 006,8	966,1	40,7
Aragón	88	1 188	129,5	115,6	13,9	303,8	267,0	36,7
La Rioja	86	264	1,9	1,3	0,6	34,9	31,2	3,7
Canarias	76	1 526	87,2	73,8	13,3	233,5	199,7	33,9
Comunidad Valenciana	75	3 902	510,9	311,6	199,3	1 970,9	1 644,9	326,1
Cantabria	75	527	114,1	105,9	8,2	268,7	251,9	16,8
Asturias	75	1 089	8,7	4,3	4,3	309,8	294,8	15,0
Castilla-Léon	74	2 521	176,9	68,1	108,8	714,6	534,3	180,3
Murcia	69	1 065	49,7	35,9	13,8	392,4	360,7	31,7
Castilla La Mancha	67	1 660	87,1	45,3	41,7	886,6	797,5	89,1
Galicia	60	2 729	416,0	394,1	21,9	1 248,2	1 202,8	45,4
Andalucía	58	7 033	156,0	59,5	96,5	2 504,4	2 300,5	203,9
Extremadura	55	1 056	36,9	32,4	4,5	522,0	499,1	22,9
Multirégionaux			185,8	185,8	—	422,8	422,8	—

**Tableau G : Présentation des financements par région en 1996 et de 1992 à 1996 (suite)**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)

(millions d'écus)

	PIB/		1996			1992 - 1996		
	hab.	Population	Total	Prêts	Crédits	Total	Prêts	Crédits
<b>France</b>	<b>110</b>	<b>57 327</b>	<b>2 310,3</b>	<b>1 334,4</b>	<b>975,9</b>	<b>10 378,1</b>	<b>6 249,7</b>	<b>4 128,4</b>
Ile-de-France	166	10 853	272,1	132,6	139,5	1 102,3	691,8	410,5
Alsace	112	1 641	39,0	—	39,0	290,3	132,9	157,4
Champagne-Ardenne	109	1 349	11,3	—	11,3	85,7	40,3	45,4
Rhône-Alpes	108	5 456	622,6	518,5	104,1	1 845,1	1 345,3	499,8
Haute-Normandie	103	1 753	46,8	35,5	11,3	350,0	273,9	76,1
Franche-Comté	101	1 109	84,5	59,9	24,7	250,2	147,0	103,2
Centre	100	2 399	34,8	—	34,8	125,6	2,3	123,3
Basse-Normandie	100	1 402	10,8	—	10,8	70,1	8,7	61,5
Provence-Côte d'Azur	98	4 354	294,7	266,1	28,6	667,9	356,2	311,7
Aquitaine	98	2 832	68,5	—	68,5	249,8	23,4	226,4
Bourgogne	96	1 618	22,3	—	22,3	168,9	88,1	80,8
Midi-Pyrénées	94	1 460	154,6	88,0	66,6	412,4	164,1	248,3
Lorraine	94	2 294	83,6	29,7	53,8	355,9	121,9	233,9
Pays de la Loire	94	3 102	93,0	—	93,0	646,7	325,1	321,6
Picardie	94	1 840	62,9	43,9	19,0	419,0	325,8	93,2
Bretagne	92	2 821	74,8	2,1	72,7	354,3	2,1	352,2
Auvergne	90	1 316	16,3	—	16,3	86,8	—	86,8
Poitou-Charentes	90	1 613	17,8	—	17,8	140,9	45,2	95,7
Nord - Pas-de-Calais	88	3 976	126,3	36,2	90,0	1 827,2	1 517,0	310,1
Limousin	88	718	9,0	4,6	4,4	41,0	4,6	36,4
Languedoc-Roussillon	86	2 170	163,0	117,3	45,7	321,5	162,6	158,9
Corse	78	252	0,2	—	0,2	1,2	—	1,2
DOM	48	1 499	1,5	—	1,5	209,8	115,6	94,2
Multirégionaux			—	—	—	355,7	355,7	—
<b>Irlande</b>	<b>81</b>	<b>3 563</b>	<b>107,5</b>	<b>63,7</b>	<b>43,8</b>	<b>1 204,1</b>	<b>1 066,0</b>	<b>138,1</b>
<b>Italie</b>	<b>102</b>	<b>58 090</b>	<b>3 911,8</b>	<b>2 980,8</b>	<b>931,0</b>	<b>16 774,9</b>	<b>12 693,4</b>	<b>4 081,5</b>
Lombardia	131	9 059	226,7	53,5	173,2	1 486,6	887,1	599,4
Valle d'Aosta	130	120	—	—	—	13,0	7,8	5,2
Emilia-Romagna	126	3 998	379,2	136,8	242,4	1 365,9	655,5	710,4
Trentino-Alto Adige	124	914	49,4	1,4	48,1	610,4	414,2	196,1
Liguria	120	1 702	171,9	130,6	41,3	497,1	328,4	168,6
Lazio	120	5 264	856,4	834,4	22,0	1 530,8	1 395,8	135,0
Friuli-Venezia Giulia	118	1 219	19,5	17,0	2,5	108,4	76,4	32,0
Veneto	116	4 482	314,4	142,9	171,5	927,7	471,1	456,6
Piemonte	115	4 389	164,2	94,4	69,7	1 215,9	805,1	410,9
Toscana	108	3 599	84,1	40,7	43,5	674,9	370,2	304,7
Marche	103	1 462	195,8	143,7	52,2	598,1	410,1	188,0
Umbria	99	831	30,8	4,2	26,6	236,1	70,2	165,9
Abruzzo	90	1 280	24,1	14,5	9,6	1 121,7	930,8	190,9
Molise	78	338	71,5	71,5	—	160,4	134,8	25,6
Sardegna	77	1 685	391,4	391,3	0,1	690,1	660,1	30,0
Puglia	74	4 130	333,0	325,6	7,4	1 023,0	921,9	101,1
Sicilia	71	5 097	413,4	401,3	12,1	1 088,0	985,1	102,9
Campania	69	5 781	79,1	72,8	6,4	802,1	600,2	201,9
Basilicata	66	623	105,4	104,3	1,0	862,6	818,9	43,7
Calabria	60	2 116	1,5	—	1,5	306,1	293,6	12,5
Multirégionaux			—	—	—	1 456,1	1 456,1	—
<b>Luxembourg</b>	<b>160</b>	<b>398</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>123,7</b>	<b>121,6</b>	<b>2,1</b>
<b>Pays-Bas</b>	<b>103</b>	<b>15 290</b>	<b>516,2</b>	<b>478,0</b>	<b>38,1</b>	<b>1 777,7</b>	<b>1 419,2</b>	<b>358,5</b>
West-Nederland	111	7 167	205,1	195,6	9,6	820,6	697,8	122,8
Noord-Nederland	102	1 617	9,3	—	9,3	29,9	—	29,9
Zuid-Nederland	98	3 376	11,4	—	11,4	487,2	363,9	123,3
Oost-Nederland	90	3 130	54,4	46,6	7,8	191,1	108,6	82,5
Multirégionaux			235,9	235,9	—	248,9	248,9	—
<b>Autriche</b>	<b>112</b>	<b>7 991</b>	<b>400,5</b>	<b>351,3</b>	<b>49,2</b>	<b>763,0</b>	<b>697,0</b>	<b>66,1</b>

**Tableau G : Présentation des financements par région en 1996 et de 1992 à 1996 (suite)**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours)

(millions d'écus)

	PIB/		1996			1992 - 1996		
	hab.	Population	Total	Prêts	Crédits	Total	Prêts	Crédits
<b>Portugal</b>	<b>69</b>	<b>9 876</b>	<b>1 288,4</b>	<b>1 280,4</b>	<b>8,0</b>	<b>6 289,8</b>	<b>6 058,3</b>	<b>231,5</b>
Lisboa e Vale do Tejo	96	3 296	420,7	420,0	0,7	2 652,9	2 577,7	75,2
Norte	62	3 495	324,1	322,6	1,5	822,8	728,7	94,2
Algarve	59	343	23,5	23,1	0,4	121,0	113,9	7,1
Centro	49	1 714	17,5	12,8	4,7	157,2	116,8	40,4
Madeira	45	255	—	—	—	107,2	96,9	10,2
Alentejo	42	535	0,8	—	0,8	243,3	239,7	3,6
Açores	42	239	—	—	—	76,9	76,1	0,7
Multirégionaux			501,9	501,9	—	2 108,5	2 108,5	—
<b>Finlande</b>	<b>91</b>	<b>5 066</b>	<b>245,1</b>	<b>233,6</b>	<b>11,5</b>	<b>479,2</b>	<b>457,3</b>	<b>21,9</b>
<b>Suède</b>	<b>98</b>	<b>8 719</b>	<b>868,0</b>	<b>827,9</b>	<b>40,2</b>	<b>1 123,6</b>	<b>1 068,5</b>	<b>55,1</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>99</b>	<b>58 070</b>	<b>2 305,2</b>	<b>2 050,9</b>	<b>254,4</b>	<b>10 886,0</b>	<b>10 289,0</b>	<b>597,0</b>
South East	116	17 733	312,3	281,6	30,7	2 345,8	2 247,5	98,2
East Anglia	101	2 090	446,2	437,3	8,9	705,4	677,1	28,4
Scotland	97	5 110	2,6	—	2,6	749,5	737,6	11,8
South West	94	4 758	33,7	21,9	11,8	187,8	153,1	34,8
East Midlands	93	4 074	70,9	61,6	9,4	298,8	265,0	33,8
West Midlands	91	5 279	181,7	161,7	19,9	581,6	531,8	49,8
Yorkshire and Humberside	91	5 004	48,4	24,9	23,5	889,0	827,1	61,9
North West	90	6 399	323,3	298,5	24,8	1 234,9	1 146,1	88,8
North	89	3 096	46,5	30,4	16,2	587,9	553,4	34,4
Wales	84	2 900	314,6	309,1	5,5	1 266,8	1 235,5	31,3
Northern Ireland	79	1 628	100,9	—	100,9	151,0	27,9	123,1
Multirégionaux			424,0	423,8	0,2	1 887,6	1 886,9	0,7
<b>Autres</b>			<b>402,5</b>	<b>402,5</b>	<b>—</b>	<b>1 380,1</b>	<b>1 380,1</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>		<b>368 596</b>	<b>19 810,1</b>	<b>15 366,3</b>	<b>4 443,9</b>	<b>87 275,6</b>	<b>69 662,8</b>	<b>17 612,9</b>

**Tableau H : Financements accordés dans l'Union européenne de 1992 à 1996**  
(prêts individuels et crédits sur prêts globaux en cours) - Répartition par secteur

(millions d'écus)

	Total	Prêts individuels	Crédits sur prêts globaux	Infrastructure			
				Communications	Gestion des eaux et divers	Energie	Industrie Services Agriculture
Belgique	2 532,5	1 601,5	931,0	1 020,6	276,5	310,3	925,1
Danemark	3 933,6	3 666,1	267,4	2 894,3	110,0	511,5	417,8
Allemagne	11 977,6	6 703,5	5 274,1	2 094,8	3 763,1	2 036,7	4 083,0
Grèce	2 391,4	2 214,3	177,1	1 521,1	73,6	637,5	159,1
Espagne	15 260,5	13 977,3	1 283,2	8 768,4	2 703,6	1 708,6	2 079,9
France	10 378,1	6 249,7	4 128,4	5 791,0	947,9	21,6	3 617,6
Irlande	1 204,1	1 066,0	138,1	400,4	211,5	345,5	246,7
Italie	16 774,9	12 693,4	4 081,5	3 802,2	1 435,7	5 311,0	6 226,0
Luxembourg	123,7	121,6	2,1	30,9	—	—	92,8
Pays-Bas	1 777,7	1 419,2	358,5	547,6	479,2	296,5	454,4
Autriche	763,0	697,0	66,1	437,6	39,4	26,4	259,6
Portugal	6 289,8	6 058,3	231,5	3 585,7	389,4	1 318,6	996,1
Finlande	479,2	457,3	21,9	443,0	0,9	0,6	34,7
Suède	1 123,6	1 068,5	55,1	772,3	97,1	236,8	17,3
Royaume-Uni	10 886,0	10 289,0	597,0	3 247,1	2 956,9	3 191,4	1 490,5
Autres	1 380,1	1 380,1	—	531,1	—	849,0	—
<b>Total</b>	<b>87 275,7</b>	<b>69 662,8</b>	<b>17 612,9</b>	<b>35 888,1</b>	<b>13 484,7</b>	<b>16 802,0</b>	<b>21 100,7</b>

**Tableau I : Crédits accordés en 1996 sur des prêts globaux en cours**  
Répartition par pays et par objectif

(millions d'écus)

	Total		Développement régional				Hors zones assistées		Energie, environnement		Infrastructures européennes de communication	
	nombre	montant	Infrastructures		Industrie		PME		nombre	montant	nombre	montant
			nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant				
Belgique	747	268,3	97	9,9	78	29,1	498	218,1	77	9,7	—	—
Danemark	198	46,1	—	—	54	11,6	144	34,5	—	—	—	—
Allemagne	705	1 097,7	289	536,3	89	125,9	184	187,3	423	734,9	10	49,7
Grèce	21	41,0	—	—	21	41,0	—	—	—	—	—	—
Espagne	1 469	638,7	149	340,0	671	222,3	647	65,0	45	174,3	66	55,6
France	7 985	975,9	902	401,2	4 752	268,2	2 083	141,7	631	130,3	22	39,6
Irlande	133	43,8	—	—	133	43,8	—	—	—	—	—	—
Italie	866	931,0	24	49,2	812	865,0	30	16,9	16	36,5	—	—
Pays-Bas	65	38,1	—	—	16	17,0	49	21,1	—	—	—	—
Autriche	84	49,2	—	—	33	18,2	51	31,0	—	—	—	—
Portugal	51	8,0	32	5,1	19	2,9	—	—	31	5,0	—	—
Finlande	22	11,5	2	1,3	18	9,0	2	1,1	3	11,8	—	—
Suède	16	40,2	1	0,9	—	—	1	2,4	13	32,0	2	6,4
Royaume-Uni	671	254,4	2	0,5	384	180,7	281	72,2	4	1,0	—	—
<b>Total général</b>	<b>13 033</b>	<b>4 443,9</b>	<b>1 498</b>	<b>1 344,4</b>	<b>7 080</b>	<b>1 834,7</b>	<b>3 970</b>	<b>791,3</b>	<b>1 243</b>	<b>1 135,7</b>	<b>100</b>	<b>151,3</b>

**Tableau J : Crédits accordés de 1992 à 1996 sur des prêts globaux en cours**  
Répartition par pays et par objectif

(millions d'écus)

	Total		Développement régional				Hors zones assistées		Energie, environnement		Infrastructures européennes de communication	
	nombre	montant	Infrastructures		Industrie		PME		nombre	montant	nombre	montant
			nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant				
Belgique	2 128	931,0	298	33,9	437	232,2	1 208	642,0	234	27,2	6	0,6
Danemark	1 087	267,4	—	—	239	66,5	839	170,8	9	25,7	1	4,8
Allemagne	3 891	5 274,1	827	1 855,6	1 200	1 272,7	1 098	566,2	1 622	3 464,1	15	68,4
Grèce	192	177,1	67	22,0	125	155,1	—	—	44	15,1	3	0,1
Espagne	3 925	1 283,2	321	548,5	1 933	487,4	1 632	217,2	50	175,7	68	56,2
France	27 974	4 128,4	3 573	1 778,1	15 317	1 249,7	8 345	723,3	2 559	711,9	41	56,3
Irlande	517	138,1	1	0,6	516	137,4	—	—	—	—	—	—
Italie	6 213	4 081,5	54	89,3	4 981	2 946,6	1 024	720,6	189	373,0	3	16,2
Luxembourg	3	2,1	—	—	1	0,5	2	1,6	—	—	—	—
Pays-Bas	754	358,5	—	—	176	92,0	569	243,1	9	23,4	—	—
Autriche	118	66,1	—	—	57	28,7	61	37,4	—	—	—	—
Portugal	538	231,5	172	91,1	366	140,4	—	—	91	55,9	—	—
Finlande	68	21,9	2	1,3	54	18,5	11	1,9	4	6,7	—	—
Suède	64	55,1	1	0,9	16	4,8	32	12,4	13	31,4	2	6,4
Royaume-Uni	1 691	597,0	5	1,5	866	342,2	682	211,4	6	1,1	—	—
<b>Total général</b>	<b>49 163</b>	<b>17 612,9</b>	<b>5 321</b>	<b>4 422,8</b>	<b>26 284</b>	<b>7 174,8</b>	<b>15 503</b>	<b>3 547,9</b>	<b>4 830</b>	<b>4 911,3</b>	<b>139</b>	<b>209,0</b>

(certains crédits répondant à plusieurs objectifs, le total des différentes rubriques n'est pas cumulable)

**Tableau K : Financements dans les Etats ACP et les PTOM**  
(Convention de Lomé IV)  
Répartition par pays et secteur

(millions d'écus)

	Total	Ressources		Secteur				
		propres.	budgétaires	Energie	Communications	Gestion des eaux et divers	Industrie Services	Prêts globaux
<b>Ensemble des Pays ACP</b>	<b>81,2</b>	<b>70,0</b>	<b>11,2</b>	—	—	—	—	81,2
<b>AFRIQUE</b>	<b>1 381,9</b>	<b>760,2</b>	<b>621,7</b>	<b>456,3</b>	<b>207,6</b>	<b>159,3</b>	<b>239,6</b>	<b>319,1</b>
<i>Occidentale</i>	498,3	311,0	187,3	210,1	36,9	27,3	133,5	90,5
Nigéria	132,5	130,0	2,5	55,0	—	—	—	77,5
Guinée	65,0	16,5	48,5	26,0	—	8,0	31,0	—
Ghana	61,7	60,0	1,7	60,0	—	—	0,7	1,0
Mali	57,3	35,0	22,3	5,3	—	—	51,1	0,9
Côte d'Ivoire	57,1	41,5	15,6	37,6	6,0	—	9,5	4,0
Sénégal	32,0	13,0	19,0	—	16,4	15,0	—	0,6
Mauritanie	28,4	15,0	13,4	—	—	—	28,4	—
Burkina Faso	28,0	—	28,0	12,8	7,0	—	8,2	—
Cap-Vert	12,4	—	12,4	5,4	5,0	—	2,0	—
Sierra Leone	8,0	—	8,0	8,0	—	—	—	—
Guinée-Bissau	5,2	—	5,2	—	2,5	—	2,7	—
Régional	4,6	—	4,6	—	—	—	—	4,6
Gambie	4,3	—	4,3	—	—	4,3	—	—
Bénin	2,0	—	2,0	—	—	—	—	2,0
<i>Centrale-équatoriale</i>	39,3	20,0	19,3	26,1	10,5	1,5	1,2	—
Cameroun	22,6	9,5	13,1	20,5	—	1,5	0,6	—
Gabon	11,1	10,5	0,6	—	10,5	—	0,6	—
Sao Tomé e Príncipe	5,6	—	5,6	5,6	—	—	—	—
<i>Orientale</i>	257,9	65,0	192,9	28,5	57,5	—	27,3	144,5
Kenya	100,8	55,0	45,8	5,5	—	—	—	95,3
Ethiopie	54,7	—	54,7	—	35,7	—	9,0	10,0
Tanzanie	52,2	—	52,2	23,0	11,0	—	—	18,2
Ouganda	37,3	10,0	27,3	—	—	—	18,3	19,0
Erythrée	8,0	—	8,0	—	8,0	—	—	—
Djibouti	2,8	—	2,8	—	2,8	—	—	—
Seychelles	2,0	—	2,0	—	—	—	—	2,0
<i>Australe</i>	542,4	320,2	222,2	191,6	58,7	130,5	77,5	84,0
Zimbabwe	138,3	120,0	18,3	85,0	—	15,0	13,2	25,1
Botswana	73,9	69,4	4,5	13,6	—	50,4	3,4	6,5
Maurice	67,1	62,0	5,1	—	34,0	28,0	5,1	—
Mozambique	55,9	20,0	35,9	40,0	—	—	15,9	—
Zambie	54,5	—	54,5	18,0	—	—	16,0	20,5
Namibie	50,2	43,8	6,4	—	24,7	14,1	3,4	8,0
Malawi	44,8	—	44,8	15,0	—	23,0	—	6,8
Lesotho	23,0	5,0	18,0	20,0	—	—	—	3,0
Swaziland	16,0	—	16,0	—	—	—	7,5	8,5
Madagascar	13,7	—	13,7	—	—	—	10,0	3,7
Angola	3,1	—	3,1	—	—	—	3,1	—
Comores	2,0	—	2,0	—	—	—	—	2,0
<i>Projet multirégional</i>	44,0	44,0	—	—	44,0	—	—	—
<b>CARAÏBES</b>	<b>391,2</b>	<b>305,0</b>	<b>86,2</b>	<b>124,5</b>	<b>71,0</b>	<b>44,0</b>	<b>53,7</b>	<b>98,1</b>
Jamaïque	110,0	105,0	5,0	9,0	60,0	7,0	—	34,0
Trinité-et-Tobago	95,6	91,5	4,1	45,0	—	—	46,5	4,1
République dominicaine	34,0	8,0	26,0	15,0	—	—	—	19,0
Bahamas	34,0	34,0	—	20,0	—	14,0	—	—
Régional	32,0	20,0	12,0	—	4,0	—	—	28,0
Barbade	30,0	30,0	—	20,0	—	10,0	—	—
Guyane	13,3	—	13,3	—	—	7,8	5,0	0,5
Sainte-Lucie	11,5	10,0	1,5	8,0	—	—	—	3,5
Grenade	7,3	4,0	3,3	4,0	—	1,8	1,5	—
Bélice	6,0	2,5	3,5	3,5	—	—	—	2,5
St-Vincent-Grenadines	5,0	—	5,0	—	5,0	—	—	—
Haïti	4,0	—	4,0	—	—	—	—	4,0
Antigua	3,4	—	3,4	—	—	3,4	—	—
Dominique	2,5	—	2,5	—	—	—	—	2,5
Saint-Kitts-et-Nevis	2,0	—	2,0	—	2,0	—	—	—
Surinam	0,7	—	0,7	—	—	—	0,7	—
<b>PACIFIQUE</b>	<b>86,2</b>	<b>58,7</b>	<b>27,5</b>	<b>12,0</b>	<b>16,7</b>	—	<b>46,0</b>	<b>11,5</b>
Papouasie-Nelle-Guinée	64,0	41,0	23,0	12,0	—	—	46,0	6,0
Fidji	13,0	13,0	—	—	13,0	—	—	—
Tonga	5,7	4,7	1,0	—	3,7	—	—	2,0
Salomon	2,0	—	2,0	—	—	—	—	2,0
Samoa Occidentales	1,5	—	1,5	—	—	—	—	1,5
<b>Total Etats ACP</b>	<b>1 940,5</b>	<b>1 193,9</b>	<b>746,6</b>	<b>592,8</b>	<b>295,3</b>	<b>203,3</b>	<b>339,2</b>	<b>509,9</b>

**Tableau K : Financements dans les Etats ACP et les PTOM (suite)**  
(Convention de Lomé IV) - Répartition par pays et secteur

(millions d'écus)

	Total	Ressources		Energie	Communications	Gestion des eaux et divers	Industrie Services	Prêts globaux	Secteur
		propres	budgétaires						
<b>PTOM</b>	<b>47,5</b>	<b>25,0</b>	<b>22,5</b>	<b>9,4</b>	<b>6,0</b>	<b>2,0</b>	<b>3,6</b>	<b>26,5</b>	
Antilles néerlandaises	15,5	8,0	7,5	4,0	6,0	—	3,0	2,5	
Nouvelle-Calédonie	10,0	4,0	6,0	—	—	—	—	10,0	
Polynésie française	10,0	5,0	5,0	—	—	—	—	10,0	
Mayotte	2,9	—	2,9	2,9	—	—	—	—	
Iles Vierges britanniques	2,6	1,5	1,1	—	—	—	0,6	2,0	
Iles Falkland	2,5	2,5	—	2,5	—	—	—	—	
Aruba	2,0	2,0	—	—	—	—	—	2,0	
Iles Caïmans	2,0	2,0	—	—	—	2,0	—	—	
Iles Turks et Caicos	0,03	—	0,03	—	—	—	0,03	—	
<b>Total général</b>	<b>1 988,1</b>	<b>1 218,9</b>	<b>769,2</b>	<b>602,2</b>	<b>301,3</b>	<b>205,3</b>	<b>342,9</b>	<b>536,4</b>	

**Tableau L : Financements dans les pays du bassin méditerranéen (4èmes protocoles et hors protocole)**  
Répartition par pays et secteur

(millions d'écus)

	Total	Ressources		Energie	Communications	Gestion des eaux et divers	Industrie Services	Prêts globaux	Secteur
		propres	budgétaires						
Maroc	595,5	575,5	20,0	140,0	245,0	110,5	—	100,0	
Algérie	595,0	595,0	—	335,0	130,0	80,0	50,0	—	
Egypte	580,5	567,0	13,5	67,0	—	90,0	373,5	50,0	
Turquie	339,5	339,5	—	133,5	76,0	130,0	—	—	
Tunisie	280,0	265,0	15,0	15,0	58,0	117,0	—	90,0	
Liban	187,0	185,0	2,0	16,0	109,0	60,0	—	2,0	
Jordanie	140,0	138,0	2,0	20,0	60,0	48,0	—	12,0	
Israël	92,0	92,0	—	—	—	35,0	—	57,0	
Gaza/Cisjordanie	79,0	73,0	6,0	—	23,0	30,0	—	26,0	
Chypre	64,0	62,0	2,0	—	12,0	25,0	—	27,0	
Malte	15,0	15,0	—	—	—	15,0	—	—	
Régional	9,0	—	9,0	—	—	—	—	9,0	
<b>Total</b>	<b>2 976,5</b>	<b>2 907,0</b>	<b>69,5</b>	<b>726,5</b>	<b>713,0</b>	<b>740,5</b>	<b>423,5</b>	<b>373,0</b>	

**Tableau M : Financements dans les pays d'Europe centrale et orientale de 1994 à 1996**  
Répartition par pays et secteur

(millions d'écus)

	Total	Energie	Communications	Gestion des eaux et divers	Prêts globaux	Secteur
Pologne	853,0	180,0	515,0	45,0	113,0	
République tchèque	770,0	355,0	415,0	—	—	
Hongrie	475,0	—	245,0	—	230,0	
Roumanie	331,0	110,0	221,0	—	—	
République slovaque	215,0	130,0	35,0	—	50,0	
Slovénie	150,0	—	150,0	—	—	
Lituanie	101,0	10,0	81,0	—	10,0	
Bulgarie	90,0	—	90,0	—	—	
Estonie	68,0	7,0	51,0	—	10,0	
Albanie	46,0	12,0	29,0	—	5,0	
Lettonie	31,0	6,0	—	15,0	10,0	
<b>Total</b>	<b>3 130,0</b>	<b>810,0</b>	<b>1 832,0</b>	<b>60,0</b>	<b>428,0</b>	

**Tableau N : Financements dans les pays d'Amérique latine et d'Asie de 1993 à 1996**  
Répartition par pays et secteur

(millions d'écus)

	Total	Energie	Communications	Gestion des eaux et divers	Industrie	Secteur
Argentine	167,0	46,0	45,0	76,0	—	
Chili	75,0	—	75,0	—	—	
Pakistan	60,0	60,0	—	—	—	
Thaïlande	58,0	58,0	—	—	—	
Chine	55,0	55,0	—	—	—	
Inde	55,0	55,0	—	—	—	
Philippines	48,0	—	25,0	—	23,0	
Indonésie	46,0	46,0	—	—	—	
Costa Rica	44,0	44,0	—	—	—	
Pérou	27,0	—	27,0	—	—	
Paraguay	17,0	—	—	17,0	—	
<b>Total</b>	<b>652,0</b>	<b>364,0</b>	<b>172,0</b>	<b>93,0</b>	<b>23,0</b>	

Tableau O : Ressources collectées en 1996

Mois d'émission	Lieu d'émission	Monnaie de souscription	Montant (en millions) Monnaie	Montant (en millions) ECU	Durée (années)	Taux nominal (%)	
<b>Opérations a long et moyen terme (avant échanges)</b>							
<b>EMPRUNTS PUBLICS</b>							
Janvier	Espagne	ESP	20 000	125,4	5	8,900	
	Hong-Kong	HKD	500	49,2	7	6,500	
	Luxembourg	ITL	500 000	240,1	5	9,600	
Février	Pays-Bas	NLG	2 500	1 185,6	10	6,000	
	Royaume-Uni	GBP	400	472,1	11	7,625	
	Allemagne	DEM	1 000	530,8	5	4,625	
	Espagne	ESP	15 000	94,0	5	8,900	
	Italie	ITL	500 000	240,1	2	9,650	
	Luxembourg	CAD	200	111,7	6	6,625	
	Luxembourg	ITL	1 000 000	480,1	5	variable	
	Luxembourg	ITL	217 547	104,5	10	coupon zéro	
	Luxembourg	ITL	176 850	84,9	10	coupon zéro	
	Luxembourg	LUF	2 000	51,7	9	6,500	
	Luxembourg	USD	250	190,2	4	5,000	
	Luxembourg	ITL	350 000	168,1	3	variable	
Mars	Suisse	CHF	250	165,3	10	4,500	
	Espagne	ESP	15 000	94,0	7	9,400	
	Luxembourg	CAD	150	83,8	10	7,250	
	Luxembourg	FRF	750	116,5	10	6,500	
	Luxembourg	ITL	150 000	72,0	5	9,600	
	Luxembourg	LUF	2 000	51,7	7	6,000	
	Luxembourg	FRF	3 000	465,9	10	6,750	
	Luxembourg	ECU	500	500,0	5	6,000	
	Portugal	PTE	20 000	101,8	5	variable	
	Allemagne	DEM	300	158,4	4	4,750	
Avril	Espagne	ESP	6 000	37,7	5	7,500	
	Espagne	ESP	7 000	44,0	10	9,300	
	Luxembourg	ITL	200 000	99,3	3	7,450	
	Luxembourg	USD	275	214,3	4	6,000	
	Luxembourg	ITL	1 000 000	496,6	5	variable	
	Luxembourg	ITL	193 080	95,9	10	10,191	
	Allemagne	DEM	1 000	528,0	5	5,125	
	Allemagne	DEM	750	396,0	7	6,000	
Mai	Espagne	ESP	10 000	62,8	5	7,500	
	Espagne	ESP	5 000	31,4	10	8,630	
	Espagne	ESP	3 000	18,8	3	7,000	
	Luxembourg	ITL	200 000	99,3	5	9,600	
	Luxembourg	ITL	300 000	149,0	3	7,450	
	Luxembourg	NZD	100	53,0	5	8,500	
	Suisse	CHF	200	130,9	8	4,250	
	Espagne	ESP	10 000	62,8	5	7,500	
	Espagne	ESP	8 230	51,7	5	7,500	
	Espagne	ESP	15 000	94,2	25	8,500	
	Grèce	GRD	30 000	97,0	4	variable	
	Japon	JPY	20 000	146,3	10	0,000	
Juin	Luxembourg	LUF	2 000	51,4	8	6,375	
	Luxembourg	ITL	300 000	149,0	3	8,600	
	Portugal	PTE	10 000	51,1	10	8,500	
	Allemagne	DEM	500	261,1	10	variable	
	Allemagne	CZK	1 500	43,4	3	10,750	
	Espagne	ESP	18 725	116,1	19	0,622	
	Espagne	ESP	10 000	62,0	3	7,400	
	Italie	ITL	555 500	288,0	7	8,761	
	Hong-Kong	HKD	500	51,4	5	7,520	
	Luxembourg	ITL	300 000	155,5	7	variable	
	Luxembourg	USD	200	159,1	3	6,250	
	Luxembourg	NZD	100	54,5	3	9,000	
Juillet	Luxembourg	NZD	100	54,5	3	9,000	
	Luxembourg	LUF	2 000	50,7	8	6,250	
	Luxembourg	ECU	150	150,0	5	6,000	
	Royaume-Uni	JPY	20 000	144,9	10	3,080	
	Royaume-Uni	JPY	5 000	36,2	3	6,800	
	Espagne	ESP	15 000	93,0	10	8,500	
	Luxembourg	USD	1 000	795,4	10	7,125	
	Royaume-Uni	JPY	50 000	362,2	10	3,000	
	Royaume-Uni	GBP	250	307,9	4	7,000	
	Septembre						

**Tableau O : Ressources collectées en 1996 (suite)**

Mois d'émission	Lieu d'émission	Monnaie de souscription	Montant (en millions) Monnaie	Montant (en millions) ECU	Durée (années)	Taux nominal (%)	
Octobre	Allemagne	DEM	300	156,3	5	5,125	
	Allemagne	DEM	137	71,5	30	coupon zéro	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	7 250	44,9	3	variable	
	Espagne	ESP	40 000	247,8	10	7,000	
	Hong-Kong	HKD	1 000	101,9	5	7,620	
	Japon	JPY	70 000	499,3	3	5,050	
	Luxembourg	DKK	600	81,4	8	7,000	
	Luxembourg	FRF	1 000	154,0	8	6,125	
	Luxembourg	USD	134	106,4	30	coupon zéro	
	Luxembourg	ITL	447 840	233,6	15	coupon zéro	
	Luxembourg	ITL	700 000	365,2	5	7,550	
	Luxembourg	ITL	750 000	391,3	10	7,875	
	Portugal	PTE	20 000	102,5	20	8,000	
	Royaume-Uni	CZK	1 000	29,5	5	11,000	
	Royaume-Uni	GBP	200	248,8	10	7,625	
Novembre	Belgique	BEF	750	19,0	7	variable	
	Luxembourg	ZAR	100	17,6	5	14,500	
	Luxembourg	ITL	250 000	130,4	10	7,875	
	Luxembourg	FRF	1 000	154,0	10	5,300	
	Luxembourg	CAD	100	58,4	6	5,750	
	Royaume-Uni	GBP	300	373,1	7	7,000	
Décembre	Danemark	DKK	800	108,5	7	4,000	
	Danemark	DKK	500	67,8	6	4,000	
	Espagne	ESP	3 500	21,7	3	variable	
	Espagne	ESP	3 500	21,7	3	variable	
	Espagne	ESP	3 500	21,7	3	variable	
	Espagne	ESP	10 000	61,9	10	6,750	
	Italie	ITL	243 200	126,9	20	coupon zéro	
	Luxembourg	FRF	1 500	231,0	10	variable	
	Luxembourg	ZAR	100	17,6	5	15,250	
	Portugal	PTE	20 000	102,5	10	variable	
	Royaume-Uni	GBP	100	124,4	10	7,625	
	Royaume-Uni	GBP	100	124,4	4	7,000	
	104 opérations				17 125,4		
	<b>EMPRUNTS PRIVES</b>						
	4	JPY	18 000	130,5	10-13	variable-3,15	
	2	DEM	240	127,4	4	variable	
	1	AUD	68	38,2	5	7,250	
	1	FIM	200	33,7	5	6,620	
	1	ESP	17 450	108,2	21-30	8,30-8,39	
	1	ITL	100 000	48,0	3	variable	
10 opérations				486,0			
<b>dont NOTES À MOYEN TERME</b>							
	10	ITL	3 435 317	1 758,2	3-15	variable-10,19	
	10	ESP	97 955	611,9	3-25	0,62-9,4	
	5	JPY	83 000	600,3	3-20	3,0-6,8	
	1	BEF	750	19,0	7	variable	
26 opérations				2 989,3			
<b>Total général</b>	114 opérations			<b>17 611,5</b>			

Nota : les émissions à coupon zéro sont calculées à partir du montant nominal multiplié par le prix d'émission

Tableau P : Ressources collectées de 1992 à 1996

(millions d'écus)

	1992		1993		1994		1995		1996	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
<b>Monnaies communautaires</b>										
ECU	1 937	14,9	960	6,8	300	2,1	400	3,2	500	2,8
DEM	1 583	12,2	1 948	13,7	2 051	14,5	2 397	19,3	5 285	30,1
FRF	1 461	11,3	1 811	12,7	1 153	8,1	342	2,8	655	3,7
GBP	1 428	11,0	2 639	18,6	1 518	10,7	996	8,0	2 168	12,4
ITL	1 326	10,2	2 039	14,3	2 560	18,1	3 343	27,0	4 398	25,1
BEF	238	1,8	—	—	752	5,3	—	—	19	0,1
NLG	303	2,3	227	1,6	661	4,7	145	1,2	84	0,5
DKK	—	—	—	—	53	0,4	—	—	88	0,5
IEP	—	—	125	0,9	177	1,2	135	1,1	102	0,6
LUF	49	0,4	100	0,7	201	1,4	193	1,6	65	0,4
GRD	—	—	—	—	36	0,3	149	1,2	97	0,6
ESP	648	5,0	1 241	8,7	948	6,7	1 574	12,7	2 034	11,6
PTE	85	0,7	243	1,7	584	4,1	1 004	8,1	358	2,0
ATS	—	—	—	—	59	0,4	—	—	—	—
SEK	—	—	—	—	—	—	77	0,6	191	1,1
FIM	—	—	—	—	—	—	18	0,1	34	0,2
<b>Total</b>	<b>9 058</b>	<b>69,8</b>	<b>11 333</b>	<b>79,7</b>	<b>10 994</b>	<b>77,7</b>	<b>10 774</b>	<b>86,9</b>	<b>16 078</b>	<b>91,6</b>
dont fixe	5 962	46,0	9 886	69,5	8 188	57,9	5 720	46,1	8 970	51,1
dont variable	3 096	23,9	1 447	10,2	2 806	19,8	5 054	40,8	7 108	40,5
<b>Monnaies non communautaires</b>										
USD	1 529	11,8	1 502	10,6	1 659	11,7	528	4,3	698	4,0
CHF	947	7,3	453	3,2	856	6,0	323	2,6	165	0,9
JPY	1 440	11,1	657	4,6	580	4,1	771	6,2	580	3,3
CAD	—	—	278	2,0	—	—	—	—	—	—
ZAR	—	—	—	—	—	—	—	—	33	0,2
<b>Total</b>	<b>3 916</b>	<b>30,2</b>	<b>2 891</b>	<b>20,3</b>	<b>3 154</b>	<b>22,3</b>	<b>1 622</b>	<b>13,1</b>	<b>1 476</b>	<b>8,4</b>
dont fixe	2 924	22,5	2 808	19,7	2 448	17,3	1 338	10,8	1 156	6,6
dont variable	992	7,6	83	0,6	706	5,0	284	2,3	320	1,8
<b>Total général</b>	<b>12 974</b>	<b>100,0</b>	<b>14 224</b>	<b>100,0</b>	<b>14 148</b>	<b>100,0</b>	<b>12 395</b>	<b>100,0</b>	<b>17 553</b>	<b>100,0</b>
dont fixe	8 886	68,5	12 695	89,2	10 636	75,2	7 058	56,9	10 126	57,7
dont variable	4 087	31,5	1 529	10,8	3 512	24,8	5 338	43,1	7 427	42,3

Tableau Q : Collecte en écu de 1981 à 1996

(millions d'écus)

Année	Emprunts à taux fixe		Emprunts à taux variables				Collecte en écu (A)	Collecte totale (B)	A/B en %
	Avant échanges	Après échanges	Après échanges	Papier commercial	Certificats de dépôt	Total			
1981	85,0	85,0	—	—	—	—	85,0	2 309,7	3,7
1982	112,0	112,0	—	—	—	—	112,0	3 205,2	3,5
1983	230,0	230,0	—	—	—	—	230,0	3 619,4	6,4
1984	455,0	455,0	—	—	100,0	100,0	555,0	4 360,9	12,7
1985	720,0	720,0	—	—	—	—	730,6	5 709,1	12,8
1986	827,0	897,0	—	—	—	—	897,0	6 785,5	13,2
1987	675,0	807,4	—	—	—	—	807,4	5 592,7	14,4
1988	959,0	993,0	82,9	—	252,5	335,4	1 328,4	7 666,1	17,3
1989	1 395,0	1 526,0	75,1	200,0	37,5	312,6	1 838,6	9 034,5	20,4
1990	1 271,8	1 254,9	—	500,0	10,0	510,0	1 764,9	10 995,6	16,1
1991	1 550,0	1 550,0	450,0	500,0	—	950,0	2 500,0	13 672,3	18,3
1992	1 130,0	1 130,0	806,5	—	—	806,5	1 936,5	12 973,6	14,9
1993	650,0	500,0	460,2	—	—	806,5	960,2	14 223,8	6,8
1994	300,0	—	300,0	—	—	300,0	300,0	14 148,0	2,1
1995	400,0	200,0	200,0	—	—	200,0	400,0	12 395,4	3,2
1996	650,0	—	500,0	—	—	500,0	500,0	17 553,4	2,8
<b>Total</b>	<b>11 409,8</b>	<b>10 460,3</b>	<b>2 874,8</b>	<b>1 200,0</b>	<b>400,0</b>	<b>4 821,1</b>	<b>14 945,6</b>	<b>144 245,2</b>	<b>10,4</b>

Pour 1985, y compris 10,6 millions de participations de tiers au financement des prêts

## Taux de conversion

Pour l'établissement des statistiques relatives à ses opérations de financement, signatures et versements, comme de collecte des ressources, la BEI utilise durant chaque trimestre les taux de conversion constatés le dernier jour ouvrable du trimestre précédent, à savoir en 1996 :

		31.12.1995 1er trimestre 96	31.03.1996 2ème trimestre 96	30.06.1996 3ème trimestre 96	30.09.1996 4ème trimestre 96
1 écu =	ECU				
Franc belge	BEF	38,6979	38,9220	39,4096	39,5045
Couronne danoise	DKK	7,29536	7,31144	7,38031	7,37027
Deutsche Mark	DEM	1,88397	1,89393	1,91494	1,91902
Drachme	GRD	311,567	309,181	302,906	302,974
Peseta espagnole	ESP	159,549	159,231	161,259	161,446
Franc français	FRF	6,43979	6,45791	6,47765	6,49491
Livre irlandaise	IEP	0,820478	0,815591	0,789342	0,785235
Lire italienne	ITL	2 082,71	2 013,64	1 929,09	1 916,92
Franc luxembourgeois	LUF	8,6979	38,9220	39,4096	39,5045
Florin néerlandais	NLG	2,10857	2,11969	2,14752	2,15249
Schilling autrichien	ATS	13,2554	13,3188	13,4770	13,4997
Escudo portugais	PTE	196,505	195,643	197,051	195,205
Mark finlandais	FIM	5,71695	5,94323	5,84968	5,74702
Couronne suédoise	SEK	8,69726	8,59750	8,36255	8,33167
Livre sterling	GBP	0,847242	0,841361	0,811978	0,803984
Dollar des Etats-Unis	USD	1,31424	1,28350	1,25719	1,25590
Yen japonais	JPY	135,590	136,667	138,064	140,184

## Adresses

100, bd Konrad Adenauer  
L - 2950 Luxembourg  
Tél. 4379 - 1  
Fax 43 77 04  
H320 Vidéoconférence 43 93 67

Internet <http://www.bei.org>

### Département Italie :

Via Sardegna, 38  
I - 00187 Roma  
Tél. 4719 - 1  
Fax 4287 3438  
H320 Vidéoconférence 48 90 55 26

### Bureau de Lisbonne :

Avenida da Liberdade, 144 - 156, 8º  
P - 1250 Lisbon  
Tél. 342 89 89  
ou 342 88 48  
Fax 347 04 87

### Bureau de Madrid :

Calle José Ortega y Gasset, 29  
E - 28006 Madrid  
Tél. 431 13 40  
Fax 431 13 83

### Bureau d'Athènes :

Amalias, 12  
GR - 10557 Athènes  
Tél. 3220 773/ 774/ 775  
Fax 3220 776

### Bureau de Londres :

68, Pall Mall  
London SW1Y 5ES  
Tél. 0171 -343 1200  
Fax 0171 -930 9929

### Bureau de Représentation à Bruxelles :

Rue de la Loi 227  
B - 1040 Bruxelles  
Tél. 230 98 90  
Fax 230 58 27  
H320 Vidéoconférence 280 11 40

## AUTRES PUBLICATIONS

### Statuts :

Les Statuts de la BEI définissent le cadre juridique, financier et administratif des activités de la Banque. Ils ont été établis par un protocole annexé au Traité de Rome et en font partie intégrante.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

### Présentation générale :

#### Brochure annuelle :

Une brochure actualisée chaque année propose un résumé illustré des principaux objectifs et domaines d'activité de la Banque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

#### Cassettes vidéo :

Le film vidéo réalisé en 1996 présente la BEI, son rôle et ses activités sous le titre « Financer l'intégration européenne ».

Disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol.

#### BEI Informations :

Bulletin trimestriel contenant des articles d'actualité sur les activités de la BEI.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

#### EIB Papers - Cahiers BEI :

Semestriel : présente le résultat des études effectuées par le Département de l'Economiste en Chef de la BEI ainsi que des articles rédigés par des chercheurs et des spécialistes extérieurs à la Banque. L'objectif est d'encourager la recherche économique de haut niveau et le débat sur des questions intéressantes en Europe.

Nouvelle série.

N°1 : « Special issue on EMU »

Publié en décembre 1996.

Disponible en anglais.

### Fiches par pays :

Ces publications décrivent les possibilités de financement de la BEI par pays ou zones géographiques (Etats membres, Europe centrale et orientale, région méditerranéenne, Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Afrique du Sud).

### Brochures thématiques couvrant les politiques et les principes directeurs de la Banque :

#### • « EIB Forum proceedings »

La Méditerranée : un espace pour le partenariat ; Madrid, 24-25.10.1996.

Disponible en anglais.

#### • Réseaux transeuropéens de transport et d'énergie (RTE)

Brochure consacrée aux RTE de transport et d'énergie: politique générale, objectifs, planification, collecte de ressources, financements, réalisations et cartes.

Editée et publiée conjointement par la Commission européenne et la BEI en novembre 1996.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

#### • Principes d'action en matière d'environnement

Document énumérant les principes directeurs, normes et procédures dans le domaine de l'environnement.

Publié en juin 1996.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

#### • Guide pour la passation de marchés financés par la BEI

Ce guide a pour but de donner aux promoteurs de projets financés par la BEI et à leurs fournisseurs des renseignements sur les procédures relatives aux financements de la BEI s'agissant de l'appel d'offres, de l'information des soumissionnaires potentiels et du respect de la législation communautaire.

Publié en juin 1996.

Disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

### Etudes techniques :

- « The Western European Gas Market, future gas infrastructure in Western Europe »

Publiée en juin 1996.

Disponible en anglais.

- « The semiconductor industry: review of the sector and financing opportunities »

- « Telecommunications network development and investment in the European Union »

Publiées en novembre 1996.

Disponibles en anglais.

- Résultats obtenus par un échantillon de neuf stations d'épuration des eaux d'égout dans des pays membres de l'Union européenne

Rapport établi par l'Unité d'évaluation des opérations de la BEI en décembre 1995.

Disponible en français, anglais et allemand.

Par ailleurs, une information structurée et régulièrement mise à jour est disponible sur

Internet <http://www.bei.org>

Toutes les publications et films vidéos de la BEI sont disponibles sur demande auprès du Département Information et Communication

Fax (+352) 4379 3189

La BEI remercie les promoteurs pour les prises de vue illustrant ce rapport :

Nordfoto/Soeren Madsen (couverture et p.3, 18), Øresund BilledArkiv (p.8), Autourapa, Ford/VW (p.22), E.C. (p.24), La Vie du Rail/Chessau (p.27), Recoura (p.90, 98), Gasversorgung Sachsen-Anhalt GmbH (p.29), Corell Mercader (p.30), Sabena (p.92), Øresund/Jan Kobod Winther (p.93), VEAG (p.95), Telefónica de España (p.97), Città di Venezia (p.101), ELSTA (p.102), Jaakko Avikainen (p.104) ; autres documents photographiques et illustrations : Photothèque BEI.

Ce rapport est également disponible dans les langues suivantes :

DA	ISBN	92-827-9940-9
DE	ISBN	92-827-9941-7
EN	ISBN	92-827-9943-3
ES	ISBN	92-827-9939-5
GR	ISBN	92-827-9942-5
IT	ISBN	92-827-9945-X
NL	ISBN	92-827-9946-8
PT	ISBN	92-827-9947-6
FI	ISBN	92-827-9948-4
SV	ISBN	92-827-9949-2

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez prendre contact avec le Département Information et communication, Sabine Parisse  
tél. (+352) 4379 - 3138  
fax (+352) 4379 - 3189

# LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

*Institution financière de l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), a été créée par le Traité de Rome. Elle a pour membres les Etats formant l'Union européenne. Ceux-ci ont souscrit conjointement son capital. • Dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière au sein du système communautaire, la BEI a pour mission de soutenir la réalisation des objectifs de l'Union européenne en finançant à long terme des projets concrets, tout en respectant les règles d'une gestion bancaire rigoureuse. • Elle contribue ainsi à la construction européenne, notamment à l'intégration économique et au renforcement de la cohésion économique et sociale. • Comme **Institution de l'Union**, la BEI adapte en permanence son action à l'évolution des politiques communautaires. • Comme **Banque**, elle travaille en étroite collaboration avec la communauté bancaire, tant pour ses emprunts sur les marchés des capitaux, que pour le financement d'investissements. • La BEI accorde des prêts, pour l'essentiel, à partir de ressources empruntées ; celles-ci, auxquelles s'ajoutent les fonds propres (capital versé et réserves), constituent ses ressources propres. • En dehors de l'Union européenne, la BEI intervient principalement sur ses ressources propres mais aussi sur mandat, à partir de ressources budgétaires de l'Union ou des Etats membres.*

## LES OBJECTIFS

*Dans l'Union européenne, les investissements pouvant être pris en considération par la BEI doivent contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :*

- le développement économique des régions moins favorisées ;
- l'amélioration des infrastructures d'intérêt européen en matière de transport et de télécommunication ;
- la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'aménagement urbain, ainsi que la sauvegarde du patrimoine architectural ou naturel ;
- la réalisation des objectifs communautaires dans le domaine de l'énergie ;

*- le renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie ;*

*- le soutien de l'activité des petites et moyennes entreprises.*

*En dehors de l'Union, la BEI contribue aux politiques européennes d'aide et de coopération au développement selon les modalités prévues par les différents mandats reçus dans le cadre des accords liant l'Union avec plus de 120 pays tiers, en Europe centrale et orientale, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique ainsi qu'en Afrique du Sud, en Amérique latine et en Asie.*

# l'institution financière de l'Union

## LES INVESTISSEMENTS FINANÇABLES

### QUELS PROJETS?

Ses emprunteurs peuvent être publics ou privés et les projets relever de tous les secteurs de l'économie qu'il s'agisse des infrastructures de communication, d'environnement et d'énergie, ou de l'industrie, des services et de l'agriculture.

La BEI finance les investissements de grande dimension (à partir de 25 millions d'écus) par des **prêts individuels** conclus directement avec le promoteur ou avec un intermédiaire financier.

Les investissements de petite ou moyenne dimension sont financés indirectement au travers de **prêts globaux**, accordés à des banques ou à des institutions financières opérant au niveau européen, national ou régional.

### DE QUELLE FAÇON?

Source complémentaire, la BEI ne finance qu'une partie du coût des investissements (en règle générale jusqu'à 50 %), en complément des fonds propres de l'emprunteur et d'autres sources de financement.

La BEI contribue au financement de programmes d'investissement en liaison avec les interventions des Fonds structurels et des autres instruments financiers communautaires. Les prêts peuvent être utilisés conjointement avec des subventions nationales ou communautaires, notamment en zone de développement régional.

### SELON QUELS CRITÈRES?

La BEI évalue la cohérence de l'investissement envisagé avec les politiques communautaires, sa viabilité technique et financière ainsi que son intérêt économique. Le respect de l'environnement et des appels à la concurrence sont également vérifiés. La situation financière du promoteur, les perspectives de cash-flow et les garanties sont examinées attentivement.

## LES PRÊTS

### QUELLES PROCÉDURES DE DÉCISION?

A l'issue de l'instruction, le Conseil d'administration de la BEI décide sur proposition du Comité de direction de l'octroi du financement, après avis formulé par l'Etat membre concerné et par la Commission européenne.

### QUELLES DURÉES?

La BEI octroie des prêts à moyen et à long terme (jusqu'à 20 ans ou plus) dont la durée et la possibilité d'un différé de remboursement dépendent du type et de la vie technique du projet. Pour certains projets présentant un intérêt européen et une ampleur exceptionnels, tels les réseaux transeuropéens, la BEI peut, si nécessaire, adapter ses conditions de façon appropriée.

### QUELLES MONNAIES?

En fonction des disponibilités de la BEI et des souhaits de l'emprunteur, le prêt est versé en une ou plusieurs des monnaies de l'Union, en écu, ou en monnaies de pays tiers utilisées par la Banque.

### QUELS TAUX D'INTÉRÊT?

Sa cote de crédit de premier ordre («AAA») permet à la BEI d'emprunter aux meilleures conditions du moment.

Intermédiaire financier sans but lucratif, la BEI reprête les fonds qu'elle a empruntés à un taux qui, majoré d'une faible marge de fonctionnement, reflète son excellente position sur les marchés. Les prêts sont décaissés au pair.

Les taux (fixe, le plus souvent, revisable, variable ou éventuellement convertible) peuvent être définis à la signature du contrat ou lors de chaque décaissement (contrat à taux ouvert). Le mode de fixation des taux est identique pour l'ensemble des pays et secteurs. La BEI n'accorde pas de bonifications d'intérêt ; celles-ci peuvent toutefois être consenties par des instances tierces.

DEN EUROPÆISKE INVESTERINGSBANK  
EUROPÄISCHE INVESTITIONSBANK  
ΕΥΡΩΠΑΪΚΗ ΤΡΑΠΕΖΑ ΕΠΕΝΔΥΣΕΩΝ  
EUROPEAN INVESTMENT BANK  
BANCO EUROPEO DE INVERSIONES  
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT  
BANCA EUROPEA PER GLI INVESTIMENTI  
EUROPESE INVESTERINGSBANK  
BANCO EUROPEU DE INVESTIMENTO  
EUROOPAN INVESTOINTIPANKKI  
EUROPEISKA INVESTERINGSBANKEN

ISBN 92-827-9944-1



9 789282 799444